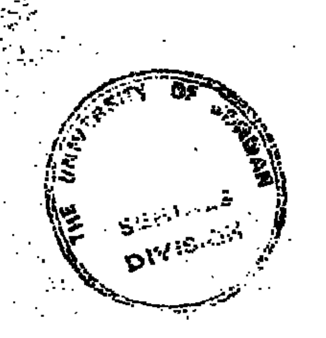


96 166/70

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16075 – 7 F

MERCREDI 2 OCTOBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Israël redoute un retour des violences en cas d'échec du sommet de Washington

Bill Clinton réunit mardi et mercredi MM. Nétanyahou et Arafat

L'ARMÉE israélienne craint que la violence reprenne dans les territoires palestiniens si le sommet israélo-palestinien, qui se tient mardi 1er et mercredi 2 octobre à Washington, se solde par un échec, a indiqué la radio israélienne. Les Etats-Unis ont l'intention d'imposer un « blackout » total sur le sommet pour tenter de faire retomber la tension. Compte tenu de l'antagonisme affiché des positions de Benyamin Nétanyahou, premier ministre israélien, et de Yasser Arafat, chef de l'Autorité palestinienne, Bill Clinton, qui présidera le sommet, aura du mal à dégager un compromis. Si le roi Hussein de Jordanie devait participer à la rencontre, Hosni Moubarak, le président égyptien, a finalement décliné l'invitation des Etats-Unis. Avant de se rendre à Washington, M. Arafat a rencontré à Luxembourg les ministres des affaires étrangères de la troïka européenne.

Lire page 4

Ecoutes : la justice dénonce l'« attentat à la Constitution »

Le juge est autorisé à poursuivre l'instruction

L'ENQUÊTE sur les écoutes téléphoniques perpétrées, entre 1983 et 1986, par la cellule antiterroriste de l'Elysée, peut se poursuivre. Dans un arrêt rendu, lundi 30 septembre, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a validé les investigations conduites, depuis le 19 mars 1993, par le juge d'instruction Jean-Paul Valat, et ordonné leur continuation.

Présidée par Martine Anzani, la chambre d'accusation a estimé que les faits mis au jour, après la révélation d'écoutes effectuées sur la ligne privée de notre collaborateur Edwy Plenel, consituaient *« non seulement une atteinte à l'intimité de la vie privée de particuliers »* mais également un *« attentat à la Constitution »*, au sens de l'article 114 de l'ancien code pénal, abrogé en 1994 mais encore en vigueur lorsque l'information judiciaire fut ouverte.

Dans leur arrêt, les magistrats soulignent *« l'institutionnalisation du système et de l'ampleur des écoutes, de surcroît réalisées par une cellule constituée par les plus hautes autorités de l'Etat »*. Ils estiment que la pratique de cet espionnage organisé, dont les victimes étaient notamment des avocats, des journalistes, des écrivains, des politiques ainsi que de simples particuliers a *« porté atteinte à de nombreuses libertés publiques consitutionnellement reconnues »*.

La décision de la chambre d'accusation ouvre la voie à un procès correctionnel de l'affaire des écoutes, dans laquelle le juge Valat a, jusqu'ici, mis en examen les anciens directeurs des cabinets de François Mitterrand à l'Elysée et de Laurent Fabius à Matignon, Gilles Ménage et Louis Schweitzer, ainsi que le préfet Christian Prouteau, ancien chef de la cellule, et plusieurs de ses subordonnés. Les défenseurs de M. Schweitzer et de M. Prouteau ont décidé de se pourvoir en cassation.

Lire page 8 et notre éditorial page 13

Londres, capitale de la mode « politiquement incorrecte »

« GOD SAVE MCQUEEN ! » Vingt ans exactement après le *« God Save the Queen »* des Sex pistols et de la bombe punk lancée contre l'establishment par Malcom MacLaren et Vivienne Westwood, le *Sunday Times* du 29 septembre célèbre en six pages le nouvel « enfant terrible » de la mode londonienne. Pour la journaliste Paula Reed, Alexander Mc Queen, vingt-sept ans, est le héros d'un *« nouvelle tradition britannique »*, qui concilie l'art de la coupe et le sens de la provocation.

Le nouveau *pit bull* de la fashion a déjà présenté des vêtements tachés de sang et une collection déchirée sur le thème : *« Viol dans les Highlands »*. Ses pantalons à taille plus que basse le posent comme l'inspirateur en chef de la ligne « svelte », reprise de manière plus commerciale par les Italiens et les Américains. Ancien élève de la St Martin's School, comme John Galliano, il a travaillé pour un tailleur de Savile Row, puis comme assistant de Romeo Gigli et du japonais Koji Tsatsuno.

Tandis que la *Fashion Week* de Londres s'achève, les rumeurs vont donc bon train sur sa nomination au sein de l'écurie française LVMH : selon des sources non officielles, il serait choisi comme directeur artistique de la maison Givenchy. Elu créateur anglais de l'année, John Galliano pourrait être alors « transféré» chez Christian Dior, où Gianfranco Ferré réalise sa dernière collection de prêt-à-porter. *« Pourra-t-il rester sur le fil du rasoir, face à une telle pression ? »*, se demande à propos d'Alexander Mc Queen le *Sunday Times*, dans une allusion à des pourparlers avec une maison de couture capable de lui offrir une *« crédibilité internationale »*.

Cette médiatisation coïncide avec l'intérêt particulier que suscite désormais la capitale britannique. En prélude aux défilés de Milan, Paris, New York, la *Fashion Week* est sortie de son isolement de cadette : trente-cinq défilés, cent trente exposants, plus de mille cinq cents acheteurs. Les Anglais qui avaient quitté le navire, comme John Rocha, Katharine Hamnett ou Vivienne Westwood – absente après cinq ans de saison parisienne –, sont revenus défiler. Un vent de folie souffle sur la ville. Pendant cette semaine, la New-Yorkaise Donna Karan, partie à la conquête de l'Europe, a ouvert sa deuxième boutique à Bond Street, tandis que Tommy Hilfiger, qui compte parmi ses clients le président Clinton, présentait sa première collection pour femmes.

« Let's go London ! », titre à la une de son spécial mode d'octobre le magazine *ID*, où figure Iris Palmer, top model de dix-neuf ans coiffée d'une voilette de Philip Treacy, le modiste star. Serait-ce *« la capitale la mieux habillée du monde »* ? Une floraison de nouveaux talents a surgi, liés à la mode, à la musique, à l'art et à la photographie, défendue par les rois du *« dirty realism»*... Le monde entier vient chercher énergie et créativité à Londres, terre de l'outrage au néo-puritanisme où, cette saison, les transparences narguent le beige international. *« Les designers britanniques n'ont pas le glamour de Paris, ni l'élégance de Milan, mais ils ont un sens de l'excitation et de l'engagement, qui laisse les rivaux ressembler à des douairières outragées par une maîtresse folâtre... »*, écrit le *Times* du 26 septembre.

Alexander McQueen, qui n'a pas vraiment l'allure d'un jeune premier, cultive sous son crâne rasé et sa dent sculptée l'art du cynisme : *« Les chroniqueurs de mode disent que Londres change en mieux. C'est un mensonge diabolique »*, dit-il en posant coiffé de deux cornes.

Laurence Benaïm

Le Coran règne sur Kaboul

LA CAPITALE AFGHANE vit depuis quelques jours sous l'ordre implacable de la *charia* (loi islamique) des talibans, les nouveaux maîtres de Kaboul. Surgi à l'automne 1994 de la frontière afghano-pakistanaise, ce mouvement des « étudiants en religion » est une énigme. Au départ encouragé par le Pakistan, il s'est propagé au sein de populations exaspérées par l'anarchie que faisaient régner des chefs moudjahidines qui se sont entredéchirés après la chute du régime communiste. Le projet taliban ? Le Coran, tout le Coran, rien que le Coran. Mais aussi le *pachtounwali*, c'est-à-dire le code d'honneur des Pachtounes, qui prennent, à travers les nouveaux chefs de Kaboul, une revanche ethnique sur leur rivaux tadjiks.

Lire page 11

La course de M. Chirac contre le temps

RAREMENT un président de la République se sera montré aussi franc que Jacques Chirac reconnaissant, lundi 30 septembre, dans un discours aux « forces vives » du Pas-de-Calais : *« Les Français doutent de tout, y compris de notre aptitude à faire face. »* La suite du propos présidentiel dissipe toute ambiguïté : l'*« aptitude »* dont les Français doutent, selon le chef de l'Etat, est bien la sienne et celle de son gouvernement à *« faire face »*. On en est donc là. Au bout d'un an et demi, le chiraquo-juppéisme est contraint à l'aveu d'un échec et, anticipant sur un affrontement électoral qui lui semble désespérément lointain, à la formulation d'une alternative : tenir bon ou *« renoncer »*.

Lors de son entretien télévisé du 14 juillet, M. Chirac avait déjà pris acte du scepticisme et de la morosité des Français. Il avait alors décerné au gouvernement un brevet de bonne conduite, mais en conservant vis-à-vis de lui une sorte de distance de sécurité. Alain Juppé et ses ministres agissent *« aussi bien qu'il est possible »*, disait le chef de l'Etat. Ils ne manquent ni de *« détermination »*, ni de *« constance »*, assure-t-il aujourd'hui, mais il assortit ses compliments de réserves explicites : lenteur excessive dans la mise en œuvre des réformes, timidité dans la modernisation de l'Etat, voire manque de fermeté dans la sanction des *« dérives »* qui ont indigné l'opinion, c'est-à-dire, semble-t-il, la gestion erratique d'institutions financières telles que le Crédit lyonnais et le Crédit foncier.

Ainsi, quelques jours après avoir fait savoir aux parlementaires du RPR qu'aucun d'eux n'est fondé à s'autoriser de lui pour critiquer le gouvernement, le président de la République énonce lui-même des critiques. Sans mettre en cause l'orientation de la politique gouvernementale, ni les qualités de celui qui est chargé de la diriger, M. Chirac retrouve les accents, sinon la posture, de sa campagne pour exprimer une impatience. Comme au plus fort de son offensive contre *« l'immobilisme »* imputé à Edouard Balladur, il dénonce les scléroses et les conservatismes entravant l'élan espéré en mai 1995, lorsqu'il avait pris en charge une France qui, a-t-il répété lundi, *« après s'être trop longtemps laissée aller, n'était pas en bon état »*.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 13

Les galeries d'art s'exposent



YVON LAMBERT

LA FOIRE internationale de l'art contemporain (FIAC), l'un des grands rendez-vous annuels des galeries d'art, ouvre mercredi 2 octobre à Paris. Cent quarante galeries y participent. Yvon Lambert, galeriste réputé, est à la tête du comité d'organisation de cette manifestation. Il affiche clairement son ambition : rendre à cette foire internationale tout son dynamisme.

Lire page 24

■ Nicole Notat prend l'Unedic

La secrétaire générale de la CFDT devrait être élue à la présidence de l'Unedic grâce au soutien du patronat. p. 6

■ Le président bosniaque à Paris

Alija Izetbegovic doit rencontrer à Paris, jeudi 3 octobre, le président de Serbie, Slobodan Milosevic. p. 3

■ Cinq ans de rigueur

Le gouvernement propose de réduire en cinq ans le déficit budgétaire de 93 milliards de francs en multipliant les économies. p. 7

■ Le désamiantage au programme

François Bayrou programme le désamiantage total de Jussieu pour 1999 alors que les experts s'alarment de la toxicité des fibres artificielles. p. 20 et 29

■ Le CIC passé au crible

La Cour des comptes se penche sur le passé du CIC au moment où le groupe bancaire doit être privatisé. p. 17

■ Le dernier repas de Van Gogh



Jean-Pierre Quélin flâne à Auvers-sur-Oise et pénètre dans l'auberge Ravoux. p. 22

■ L'automobile casse ses prix

La « juppette » a dopé le marché en septembre. Les constructeurs s'adaptent à sa disparition en baissant leurs prix. p. 15

■ Bonn renonce au missile Apache

L'Allemagne renonce à participer au développement du missile Apache et met le groupe Matra en difficulté. p. 29

■ Un appel contre la corruption

Sept grandes figures de la magistrature en Europe lancent un appel pour dénoncer la corruption. p. 10

■ Punir ou guérir la pédophilie

Un avant-projet de loi pour réprimer la pédophilie et une émission grand public. p. 10 et 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1002 - 7,00 F

ÉTATS-UNIS Bill Clinton a signé, lundi 30 septembre, une loi de finances pour l'année fiscale 1996-1997, avant l'heure limite de minuit, évitant ainsi une fermeture partielle des services administratifs fédéraux. Ce vote précède de peu la fin des travaux du Congrès dont le bilan législatif, revendiqué à la fois par les républicains et les démocrates, sera au centre de la campagne électorale avant les scrutins présidentiel et parlementaire du 5 novembre. ● LA LOI qui a été adoptée, lundi, par le Sénat après l'avoir été samedi par la Chambre des représentants prévoit aussi un durcissement de la législation sur l'immigration ; elle renforce les dispositions pour lutter contre les clandestins et rend plus difficile l'obtention du droit d'asile. ● DANS UN ÉCHANGE de lettres, MM. Chirac et Clinton ont précisé leurs positions respectives sur la réforme et l'élargissement de l'OTAN.

L'accord sur le budget constitue une victoire de M. Clinton sur les républicains

Si le chef de la Maison Blanche et les conservateurs peuvent se disputer le bilan de la législature qui s'achève, le premier apparaît comme celui qui a obligé les seconds à modérer le programme radical sur lequel ils avaient été élus en 1994

WASHINGTON
de notre correspondant

Au moment où le Congrès achève ses travaux, chaque camp crie victoire. C'est de bonne guerre, surtout au moment où les parlementaires s'apprêtent à quitter la capitale fédérale pour se lancer dans le marathon électoral précédant le scrutin du 5 novembre. A bien des égards, le bilan politique d'un travail législatif sur lequel le Parti républicain a imprimé sa marque en 1994 – en devenant majoritaire dans les deux chambres, pour la première fois depuis quarante ans – peut nourrir ces revendications de part et d'autre.

Mais un fait s'impose : Bill Clinton aborde la dernière ligne droite de la campagne électorale avec un bilan positif. La croissance de l'économie américaine est soutenue sans être inflationniste, le chômage est à un niveau historiquement bas, le taux de pauvreté, bien qu'encore élevé, est en nette régression ; enfin, les revenus de la majorité des Américains progressent plus vite que prévu.

Même s'il est vrai que M. Clinton a bénéficié des cadeaux de la croissance, il a incontestablement gagné la bataille politique et médiatique qui a suivi le raz-de-marée électoral des républicains en 1994. Il a réussi à convaincre l'Amérique que les propositions de ses adversaires étaient « *extrémistes* » et obligé ces derniers à défendre des thèmes plus pragmatiques, voire centristes. Le bilan du 104e Congrès porte témoignage de cet *aggiornamento*, lequel a servi de tremplin à Bill Clinton pour engager une impressionnante reconquête politique.

Les républicains ont tenté de convaincre l'opinion que le chef de la Maison Blanche s'opposait systématiquement aux réformes pour lesquelles ils avaient reçu un mandat. Cette épreuve de force s'est traduite, à deux reprises, par la fermeture partielle de l'administration et la reconduction de dispositions budgétaires provisoires, bref par une crise politique dont l'impopularité a cependant épargné Bill Clinton. Les républicains étaient les hérauts d'une « *révolution* » conservatrice qui avaient deux priorités essentielles : une réduction drastique du déficit des finances publiques, et une large décentralisation des responsabilités du gouvernement fédéral au profit des Etats.



CURE D'AMAIGRISSEMENT

S'agissant de la première, l'accord budgétaire entre le Congrès et la Maison Blanche prévoit des économies de 53 milliards de dollars (environ 265 milliards de francs) pour 1996 et 1997, ce qui est peu et beaucoup à la fois. Peu par rapport aux ambitions initiales des républicains, beaucoup en comparaison des précédentes législatures. Tous les départements ministériels – à l'exception notable de la défense – ont été touchés par cette cure d'amaigrissement destinée à progresser vers l'objectif de l'équilibre budgétaire en 2002 et quelque 300 programmes fédéraux d'importance secondaire ont été supprimés.

Profitant de la volonté des républicains d'obtenir coûte que coûte un accord, c'est-à-dire un bilan à offrir aux électeurs, M. Clinton est cependant parvenu à arracher d'ultimes rallonges budgétaires dans des secteurs qu'il estime prioritaires, comme l'éducation, le commerce ou l'environnement. Les programmes sociaux ont, dans l'ensemble, été préservés, les républicains ayant dû renoncer à opérer des économies massives dans les budgets de Medicare et Medicaid (l'assurance-maladie des personnes âgées et des plus démunis).

En chemin, le Parti républicain a échoué à mettre en chantier une vaste réforme du système de santé, imitant en cela l'exemple de M. Clinton en 1992-1993. Si l'on reprend les promesses les plus radicales du Contrat avec l'Amérique, la bible électorale de la campagne républicaine de 1994, force est de constater que peu d'entre elles ont été tenues : la « croisade » menée par Newt Gingrich a tourné court, le président de la Chambre des représentants devenant lui-même un symbole d'impopularité.

Quant à Bob Dole, dont la stratégie consistait à souligner l'obstruction de Bill Clinton en provoquant les vetos présidentiels, il a été obligé de faire des concessions, en particulier envers ses propres troupes (à propos de l'immigraton), apparemment plus soucieuses de la campagne législative que des intérêts de leur candidat à la Maison Blanche. Il reste que les républicains sont parvenus à faire évoluer le débat politique en direction de leurs priorités (moins d'Etat fédéral, priorité à la baisse des impôts et fin d'une culture du déficit), comme l'a amplement montré le recentrage politique, vers la droite, du chef de la Maison Blanche.

Bill Clinton a notamment été obligé d'accepter une profonde remise en cause du Welfare (l'aide sociale), l'un des piliers de l'héritage du New Deal. Les importantes réformes des télécommunications et de l'agriculture ont, d'autre part, souligné la priorité accordée par les républicains au libéralisme économique. Bill Clinton et Bob Dole, ainsi que les parlementaires, peuvent d'autant plus facilement faire campagne sur le bilan contrasté du Congrès que chacun peut y trouver des motifs de satisfaction.

Laurent Zecchini

Le manifeste du candidat-président

Le livre du président Bill Clinton, publié le 21 août aux Etats-Unis, est disponible dans sa version française. Sous le titre *Quand histoire et espoir se rencontrent. Se préparer au XXIe siècle* (Editions Odile Jacob, 224 pages, 120 francs), le président américain détaille sa vision du rêve américain et rend compte des « *valeurs qui ont guidé son administration* » depuis bientôt quatre ans. Dans ce manifeste électoral destiné à convaincre le lecteur-électeur de lui renouveler sa confiance, Bill Clinton développe une stratégie en trois points pour l'avenir. « *La voie que doit emprunter l'Amérique, pour entrer dans le XXIe siècle, nous la suivons depuis quatre ans, et il est manifeste qu'elle commence à porter ses fruits* », écrit-il, en citant notamment les dix millions d'emplois créés, la résorption du déficit et la baisse de la criminalité.

Le Congrès et la Maison Blanche durcissent la législation sur l'immigration

WASHINGTON
de notre correspondante

La proposition de loi sur l'immigration adoptée, lundi 30 septembre, par le Congrès américain et aussitôt promulguée par Bill Clinton est de ces textes qui traitent de problèmes sociaux fondamentaux, mais que l'on vote en toute hâte, presque à la sauvette, à la veille d'une élection. Ce texte ne satisfait pleinement ni ceux qui l'ont voté ni celui qui l'a signé ; il permet cependant aux élus des deux partis de se représenter le 5 novembre devant leurs électeurs avec une mission accomplie : celle de lutter contre l'immigration clandestine.

Preuve que le thème est porteur, Bob Dole, l'adversaire républicain de Bill Clinton, a tout fait pour que la proposition de loi ne passe pas, afin d'éviter que le président ne reprenne à son compte une législation aussi populaire. Il y avait donc fait introduire une mesure particulièrement extrême – la possibilité pour les Etats de refuser de scolariser les enfants d'immigrés clandestins – qui vouait l'ensemble du projet à l'échec, car, même s'il était adopté, un président démocrate ne pourrait décemment accepter de signer un texte aussi radical. Mais les élus, en particulier ceux de Californie, voulaient absolument retourner dans leurs circonscriptions avec une loi sur l'immigration. Ils ont donc négocié jusqu'à la dernière minute avec la Maison Blanche, qui, sous la menace du veto, a réussi à en faire retirer les dispositions les plus sévères, dont celle soutenue par M. Dole. Le résultat est un compromis sur le contrôle de l'immigration légale, assorti d'un ensemble de mesures destinées à lutter contre l'immigration clandestine.

Les velléités des auteurs du texte initial de restreindre ouvertement l'immigration légale avaient été tuées dans l'oeuf au début de l'été par une campagne menée conjointement par les entreprises de haute technologie, qui font un grand usage de matière grise étrangère, les associations de défense des droits civiques et certains courants conservateurs très ouverts à l'immigration.

Le texte final a renoncé aux dispositions prévoyant l'expulsion d'immigrés légaux ayant bénéficié de certaines allocations sociales pendant plus d'un an sur sept, ou l'interdiction aux immigrés (légaux ou pas) séropositifs ou atteints du sida de bénéficier de traitements subventionnés par l'Etat. Mais il prévoit le doublement des patrouilles sur les frontières du sud, déjà notablement renforcées par l'administration Clinton, et l'expulsion des immigrés titulaires d'un casier judiciaire ; il complique le processus de demande d'asile et rend plus difficile la réunification des familles.

HYPOCRISIE

La nouvelle législation sur l'aide sociale (le *welfare*) adoptée cet été permet déjà aux Etats de refuser aux immigrés légaux l'aide alimentaire et la couverture maladie normalement offertes aux personnes démunies. Ulcéré, le financier et philanthrope George Soros, lui-même originaire de Hongrie, a annoncé lundi qu'il faisait don de 50 millions de dollars à une fondation, Emma Lazarus Fund, qui aide les immigrants à s'insérer dans la société et à obtenir la nationalité américaine.

D'autres critiques de la nouvelle loi sur l'immigration dénoncent l'hypocrisie d'un texte qui réprime les candidats à l'immigration mais s'abstient d'agir sur le problème à la source, c'est-à-dire les employeurs qui, soucieux de trouver de la main-d'oeuvre à bon marché à un moment où le chômage est très bas (5,1 %), accueillent à bras ouverts les immigrés clandestins.

Aux Etats-Unis, pays d'immigrants, le vent a tourné ces dernières années, pour des raisons plus sociales qu'économiques. Conscients d'une situation devenue précaire, les immigrés légaux se précipitent pour se faire naturaliser américains : ils étaient 450 000 en 1995 à prêter serment, ils devraient être cette année 1,1 million. Tous de futurs électeurs.

Sylvie Kauffmann

La France lie la réforme de l'OTAN et son élargissement

DUBLIN
de notre envoyé spécial

C'est une idée originale, presque une provocation, en tout cas ressentie ainsi par la presse locale et les Verts, que d'organiser une conférence de l'OTAN – même informelle – dans un pays qui est peut-être le dernier en Europe à défendre âprement sa neutralité. Le choix ne doit rien au hasard. La représentation américaine auprès de l'organisation atlantique a convié, dimanche 29 et lundi 30 septembre, des experts, des diplomates et des journalistes dans une banlieue chic de Dublin, non seulement parce que l'Irlande a la présidence de l'Union européenne jusqu'à la fin de l'année, mais aussi parce que les pays non membres de l'OTAN, qui, cependant, participent à des opérations de maintien de la paix avec elle, qu'ils veuillent ou non y adhérer à l'avenir, sont l'objet de toutes les attentions.

Tout se passe comme si l'élargissement de l'OTAN était une affaire entendue et qu'il interviendra plus vite que celui de l'UE. Le prochain sommet de l'Alliance, prévu dans les premiers mois de 1997, dressera la liste des pays de l'Europe centrale qui seront admis en 1999, à l'occasion du 50e anniversaire du traité de l'Atlantique nord. L'extension vers l'Est pose deux types de questions : comment organiser la sécurité des pays qui ne seront pas dans la première vague ? Quelles relations établir avec la Russie pour faire passer l'élargissement ?

ÉCHANGE CHIRAC-CLINTON

Au cours des dernières semaines, MM. Chirac et Clinton ont eu un échange de lettres sur ces sujets. Le président de la République a rappelé l'intérêt porté à la réforme de l'OTAN, dont les principes ont été décidés au Conseil atlantique de Berlin en juin. Il a jugé normal que les commandements européens de l'OTAN reviennent à des Européens, que l'adjoint du commandant en chef des forces de l'OTAN soit aussi un Européen (proposé par l'UEO, a précisé Charles Millon, ministre de la défense) et souligné que, dans la chaîne de commandement, les éléments européens devaient être identifiables, y compris en temps de paix. L'adaptation réussie de l'OTAN créerait des conditions favorables à l'élargissement, qui ne doit pas être le seul point à l'ordre du jour du sommet atlantique de 1997 ; la réforme de l'OTAN et les relations avec la Russie doivent aussi y figurer, a ajouté M. Chirac. M. Clinton aurait manifesté son accord sur ce dernier point.

Les principes sont une chose, l'application une autre. Les discussions achoppent principalement sur le commandement sud, basé à Naples, assuré par un amiral américain. Les Etats-Unis ne veulent pas le confier à tour de rôle à un Français, à un Italien et à un Espagnol, alors que son contrôle s'étend à toute la Méditerranée jusqu'au Proche-Orient et que ce commandement a autorité sur la VIe flotte. Pour le secteur nord, un arrangement devrait être plus facilement trouvé (le commandant serait à tour de rôle un Français, un Allemand et un Britannique), mais un accord sur ce point comme sur le commandant en chef adjoint de l'OTAN dépend du marchandage final, qui promet encore quelques bras de fer. Dans sa lettre à M. Chirac, le président américain s'est opposé au principe de la rotation.

Est-ce à dire que la France pourrait bloquer l'élargissement si elle n'obtenait pas satisfaction sur la réforme de l'organisation atlantique ? Ce serait sans doute exagéré, mais il est clair que les deux sujets ne peuvent être traités indépendamment l'un de l'autre. La diplomatie française se soucie de la situation des Etats d'Europe centrale qui ne seront pas parmi les premiers à entrer dans l'OTAN. Elle a avancé des propositions précises au sujet des pays baltes, afin que ceux-ci ne se retrouvent pas à la merci d'éventuelles pressions russes.

« SUPER-PARTENARIAT »

Au siège de l'OTAN, à Bruxelles, on pense développer le Partenariat pour la paix créé en 1994, en instituant un « super-partenariat », ouvert aux candidats de la liste d'attente et aux pays qui n'ont pas l'intention d'entrer dans l'OTAN. Celui-ci leur permettrait d'être associés étroitement à la planification et aux exercices du maintien de la paix, d'avoir des officiers dans les états-majors, etc. ; bref, de se retrouver dans une situation proche de celle des Etats membres, à cette différence près qu'ils ne seraient pas liés par l'article 5 du traité de Washington, qui oblige tout Etat de l'organisation à assister un autre membre objet d'une menace. Toutefois, dans la pratique des nouvelles missions de l'OTAN (par exemple, la Bosnie), la différence entre participants au « super-partenariat » et membres à part entière serait faible.

Face à la Russie, l'attitude de l'OTAN est double : Moscou ne doit pas avoir un droit de veto sur l'élargissement, mais il doit être associé à la sécurité en Europe. Pour ce faire, l'Alliance atlantique propose au Kremlin une charte de partenariat stratégique dont les contours se précisent. Le texte contiendrait trois parties ; la première sur les principes (par exemple, la renonciation à la force dans la résolution des conflits) ; la deuxième sur les mécanismes de consultation entre l'OTAN et la Russie concernant la sécurité en Europe ; et la troisième sur les secteurs dans lesquelles la coopération pourrait se développer (gestion des crises, missions humanitaires, non-prolifération, etc.).

Jusqu'à maintenant, les Russes ont fait la sourde oreille : ils répètent leur opposition à l'élargissement de l'OTAN, sans toutefois mettre officiellement en cause la coopération avec les Occidentaux dans le Partenariat pour la paix ou les réunions « 16+1 » qui permettent à leurs diplomates ou à leurs militaires de rencontrer leurs collègues des seize pays membres de l'OTAN. Les Américains ne désespèrent pas de convaincre le Kremlin que les avantages du développement de la coopération avec l'OTAN dépassent de loin les éventuels inconvénients de l'élargissement, mais ils refusent d'admettre le calendrier que suggèrent implicitement les Russes : d'abord, la réforme de l'OTAN, ensuite, le partenariat stratégique et, dans un troisième temps seulement, l'extension de l'OTAN.

Daniel Vernet

96166

Les trois présidents de Bosnie se sont rencontrés à Sarajevo

La première réunion du Parlement a été fixée au 5 octobre et un premier ministre sera désigné à la fin du mois

SARAJEVO
de notre correspondant

Les trois présidents de la Bosnie-Herzégovine se sont rencontrés pour la première fois, lundi 30 septembre, sur les hauteurs de Sarajevo. Alija Izetbegovic (musulman), le président bosniaque des années 1990 à 1996, devra désormais partager son pouvoir avec Momcilo Krajisnik (serbe) et Kresimir Zubak (croate).

Jusqu'au dernier moment, le séparatiste serbe a exigé que la réunion n'ait pas lieu dans le centre de la capitale, afin de bien marquer son refus d'une réunification du pays. Les trois hommes se sont donc retrouvés à l'est de la vieille ville, sur la route qui mène au fief serbe de Pale, dans la chambre d'une... maison close, devenue récemment le fort respectable Hôtel Saraj.

A huis clos, les trois chefs des partis nationalistes bosniaques ont discuté durant quatre heures, afin de s'entendre sur le fonctionnement futur des institutions.

Carl Bildt, le haut représentant de la communauté internationale, a tenu à souligner que MM. Izetbegovic, Krajisnik et Zubak s'étaient serré la main ; ils prirent toutefois garde à ce qu'aucune caméra de télévision ne puisse capter ce premier geste postélectoral.

Les trois présidents ont commencé à fixer un calendrier pour leur prise de fonctions officielle et la première réunion du Parlement bosniaque, fixée au samedi 5 octobre, ainsi que pour la nomination d'un premier ministre, à la fin du mois. Ils ont en outre conclu des accords sur la libération des derniers prisonniers de guerre, sur un nécessaire changement de rhétorique de leurs médias respectifs et sur l'établissement de lignes téléphoniques entre leurs trois bureaux.

TROIS ARMÉES, TROIS POLICES

« Nous aurons des problèmes, nous aurons des crises et des ruptures, mais il était très important qu'ils se rencontrent pour la première fois », a commenté Carl Bildt, qui a décrit l'atmosphère comme étant *« bonne et studieuse »*. Les trois ennemis, réunis au sein d'une présidence qui doit être l'autorité suprême de l'Etat de Bosnie-Herzégovine, conduiront la politique étrangère du pays et proposeront un budget aux parlementaires. Ils sont censés organiser peu à peu la réunification d'une Bosnie ravagée, divisée en trois camps tenus par trois armées et trois polices, une Bosnie où flottent trois drapeaux.

Pour Momcilo Krajisnik, cette réunion présidentielle fut un premier retour à Sarajevo. Les Sarajéviens considèrent M. Krajisnik, à juste titre, comme l'un des principaux organisateurs du siège de leur ville, et le nouvel élu fut le gardien de la ligne ultranationaliste de Pale aux côtés de Radovan Karadzic. M. Krajisnik a argué de soucis de sécurité pour refuser de venir dans le centre de Sarajevo, une ville dont il avait maintes fois proposé le partage à Alija Izetbegovic. Si le leader serbe n'est plus en position de maintenir ses exigences, sa situation demeure extrêmement ambiguë. Momcilo Krajisnik n'a jamais reconnu publiquement l'existence de la Bosnie-Herzégovine. Durant la campagne électorale, il avait au contraire défendu l'idée d'un Etat serbe sur les ruines du pays fantôme.

RÉUNION SERBE À PARIS

Le Croate, Kresimir Zubak, dont les Bosniaques appréciaient la modération, n'a pas non plus caché que la « République » croate autoproclamée devait se rapprocher de la Croatie.

La nouvelle présidence tricéphale pourrait donc connaître des problèmes de fonctionnement, puisque les ex-belligérants n'ont pas renié les objectifs qui ont conduit le pays à la guerre. Des diplomates estiment que les trois hommes vont, sous la pression internationale, travailler activement à la mise en place des institutions « daytonniennes ».

« Les six premières semaines devraient être satisfaisantes, raconte un observateur. *Washington maintient une pression intense sur les trois camps, notamment pour que Bill Clinton se présente à l'élection américaine avec un "succès" bosniaque. Le problème commencera après le 5 novembre. Va-t-on se préoccuper du fonctionnement quotidien de ces institutions très complexes ? » « Le pays n'est pas près de sortir de la paralysie »*, conclut-il.

La tenue de cette première réunion présidentielle devrait permettre la levée des sanctions contre le camp serbe. Alija Izetbegovic doit aborder ce sujet, jeudi 3 octobre, à Paris, avec le président de Serbie, Slobodan Milosevic. M. Izetbegovic, élu « président de la présidence » bosniaque, va en effet continuer à représenter le pays à l'étranger, sauf si les trois membres sont conjointement invités.

A Paris, la Bosnie et la Serbie vont tenter d'avancer vers une reprise des relations économiques et diplomatiques, au point mort malgré une reconnaissance mutuelle l'an dernier. Belgrade semble particulièrement intéressée par une normalisation rapide des relations commerciales. La Serbie lie une reprise des relations diplomatiques au retrait de la plainte déposée par les Bosniaques pour « génocide » devant la Cour internationale de justice de La Haye. Sarajevo n'a pour l'instant aucune intention de retirer sa plainte, et veut démontrer au monde entier que les crimes commis en Bosnie-Herzégovine étaient commandités par M. Milosevic lui-même.

La nouvelle présidence tricéphale pourrait à cet égard remplir un rôle conciliateur, espèrent les diplomates occidentaux. Si le Croate Zubak s'alliait au Serbe Krajisnik pour une décision présidentielle, Alija Izetbegovic serait mis en minorité au sein de l'institution dont il est le chef. La Croatie vient de renouer ses relations diplomatiques avec la Serbie, et elle pourrait trouver un intérêt à ce que la Bosnie ne poursuive pas ses actions sur le chemin de la confrontation, fût-elle judiciaire. Cette éventuelle alliance serbo-croate est la crainte majeure des Bosniaques, malgré l'existence officielle d'une Fédération croato-musulmane.

« Comme en 1990, nous avons des institutions fragiles, commente un diplomate. *Et, comme en 1990, l'avenir est incertain. Tout reste possible, la guerre ou la paix... »*

Rémy Ourdan

Louise Arbour, nouveau procureur général du TPI

Un magistrat canadien, Louise Arbour, succède au juge sud-africain Richard Goldstone au poste de procureur général du Tribunal pénal international (TPI). Juge depuis cinq ans à la cour d'appel de l'Ontario, Mme Arbour, qui devait prendre ses fonctions mardi 1er octobre, a plaidé en faveur d'un mandat plus large et plus contraignant d'une éventuelle IFOR II en matière d'arrestation de criminels de guerre.

Le nouveau procureur a reconnu le risque que la volonté d'arrêter les suspects *« s'effiloche avec le temps »*, et que l'on commence à *« parler d'amnistie pour faciliter la reconstruction économique »*, mais elle a promis de tout faire *« pour qu'on ne cède pas à ces tentations »*. Son prédécesseur a, pour sa part, indiqué que son plus grand regret, en deux ans de mandat, était de n'avoir pu obtenir de l'OTAN l'arrestation des dirigeants serbes Radovan Karadzic et Ratko Mladic.

Le sommet de Dublin va chercher à cerner les priorités de la réforme des institutions européennes

Paris et Bonn défendront la nécessité d'un véritable projet politique

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se retrouvent samedi 5 octobre à Dublin pour un sommet spécial consacré à la relance des négociations sur la réforme de l'Union politique européenne (CIG). Français et Allemands attendent les résultats de cette réunion pour prendre une nouvelle initiative en novembre. Les 3 et 4 octobre, le président Chirac se rend à Naples pour rencontrer les dirigeants italiens.

L'EURO officiellement lancé sur ses rails, le président Chirac et le chancelier Kohl ont bien l'intention de profiter du conseil européen extraordinaire convoqué à leur demande, samedi 5 octobre à Dublin, à propos de la conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme du fonctionnement de l'Union, pour réaffirmer l'importance que la France et l'Allemagne attachent à l'édification d'une vraie Europe politique. A la mi-novembre, avant le conseil européen qui se tiendra en décembre, également à Dublin (Dublin 2), à la fin de la présidence irlandaise, Paris et Bonn tireront les enseignements de Dublin 1 pour faire à leurs partenaires de nouvelles propositions dans cette optique.

Contrairement à l'impression qui a pu parfois être donnée, le président Chirac est fermement décidé, affirme-t-on dans son entourage aussi bien que dans celui de Matignon, à ce que cette conférence intergouvernementale débouche sur du concret. Le message doit être clair, notamment à l'intention des Britanniques et des Scandinaves. Il n'est pas question d'intégrer les pays d'Europe de l'Est dans une Union qui se limiterait pour l'essentiel au grand marché intérieur. Si les négociations ne débouchent pas sur un résultat satisfaisant, les Français sont prêts à risquer la crise. On rappelle qu'il n'est prévu d'entamer les négociations d'élargissement qu'après la conclusion de la CIG, prévue pour 1997.

Cette mise en garde n'est pas contradictoire, aux yeux de Bonn et de Paris, avec leur volonté, affichée, de voir les premiers candidats à l'élargissement entrer le plus tôt possible. En allant dire aux Polonais, à Varsovie, qu'il était possible d'imaginer leur intégration dès l'an 2000, le président Chirac n'a pas caché que, dans son esprit, il s'agissait de les voir adhérer à un projet politique et pas seulement marchand. Un message plutôt bien reçu à Varsovie, où l'Europe intéresse tout autant pour des raisons économiques que de sécurité, où l'on est sensible à la dimension politique du projet européen.

Les diplomaties française et allemande se sont, de concert, activement préparées aux prochaines échéances. Les ministres des affaires étrangères des deux pays se retrouvent mercredi 2 octobre à Paris pour peaufiner les positions de leurs gouvernements avant Dublin 1. Il y a dix jours avait déjà eu lieu, à l'Elysée, une rencontre plus discrète des principaux conseillers du président Chirac et du chancelier Kohl.

Le chef de l'Etat français se rend les 3 et 4 octobre à Naples pour un sommet franco-italien qui devrait permettre de remettre les pendules à l'heure avec l'Italie. L'année dernière, Jacques Chirac avait annulé au dernier moment le précédent sommet prévu, furieux des critiques du gouvernement Dini contre la campagne d'essais nucléaires français. Mais le nouveau président du conseil, Romano Prodi, a multiplié, depuis sa prise de fonction, les déclarations rassurantes, affichant son intention de voir l'Italie reprendre sur l'échiquier européen un rôle plus conforme à sa tradition que pendant l'intermède berlusconien. Le chancelier Kohl devait pour sa part préparer les débats du week-end en se rendant les 3 et 4 à Dublin, un peu à l'avance, pour rencontrer les dirigeants irlandais, qui assument la présidence de l'Union.

Tout n'est pas réglé dans le détail entre Paris et Bonn. Mais les problèmes en suspens, notamment sur le rôle à impartir aux Parlements européen et nationaux dans la future configuration européenne, ou encore la mise en place d'un haut représentant pour la politique étrangère commune, devraient trouver leur solution. Malgré des différences de sensibilité bien connues, le dialogue franco-allemand est rodé, souligne-t-on de part et d'autre. La polémique soulevée par Laurent Fabius dans les colonnes du *Monde*, qui reprochait au gouvernement d'être trop à la remorque de l'Allemagne dans la mise en place de l'Union monétaire, ne correspond pas à la réalité du vécu franco-allemand.

Le pacte de stabilité budgétaire, défendu par les Allemands pour être sûr que les disciplines acceptées pour le passage à la monnaie unique ne seront pas oubliées demain, est un engagement volontaire souscrit par les futurs partenaires, qui ont tous intérêt à ce qu'il y ait des règles du jeu, estime-t-on à Paris.

Pas question d'intégrer les pays d'Europe de l'Est dans une Union qui se limiterait au grand marché intérieur

A l'inverse, il n'était guère envisageable, sinon en sortant du cadre du traité de Maastricht, que le conseil de stabilité, voulu pour éclairer le cadre institutionnel dans lequel opérera la Banque centrale européenne, soit plus qu'une structure informelle. L'UEM est aujourd'hui considérée à Paris comme le parfait exemple de ces *« solidarités renforcées »* que l'on souhaite voir devenir la règle de fonctionnement centrale de la future Union avant d'en arriver à une intégration plus poussée.

La perception de la CIG n'est pas facilitée par le fait que le processus de négociation se déroule en même temps que le processus de maturation des positions dans chaque pays de l'Union. *« On partait pour une révision des 10 000 kilomètres. On se retrouve dans l'obligation de changer de cylindrée »*, constate un proche du dossier. Il faut maintenant prendre du champ par rapport au détail des dossiers et commencer, à un niveau plus politique, à dégager de grandes priorités.

Compte tenu de ses traditions propres, chaque pays sera bien obligé de prendre et de donner. Certains des changements nécessaires vont obliger à des révisions plus difficiles pour les uns que pour les autres. Dans l'Europe des Six, puis des Douze, les petits pays étaient amenés à jouer un rôle tampon entre les grands. Dans une Europe à trente, ce n'est plus possible, à moins, comme ironise un diplomate, de refaire le *« Saint Empire romain germanique »*. Il faut être imaginatif et pragmatique.

Définition d'un modèle de coopérations renforcées, de nouvelles procédures de prise de décision (extension du vote à la majorité qualifiée, changement de la pondération des voix pour tenir compte du poids relatif des pays), remodelage des institutions européennes : les choix à faire détermineront une Europe capable de fonctionner ou non, capable ou non de formuler des choix politiques et de les mettre en œuvre.

Les petits Etats ont peur de payer un prix trop fort en abandonnant certaines de leurs prérogatives actuelles ; certains des grands ont du mal à concevoir que leur propre intérêt passe par la capacité de l'Union à faire entendre sa voix. Il va de toute façon falloir trancher, sans se perdre dans les détails du projet de traité, qui absorbent pour le moment l'effort des diplomates. C'est aux chefs d'Etat et de gouvernement qu'il reviendra de fixer la barre de leur ambition, de mesurer les risques qu'ils sont prêts à prendre pour y arriver.

Henri de Bresson

Unilever entend révolutionner la contraception

LES PHARMACIES britanniques proposent, à compter du mardi 1er octobre, une nouvelle méthode de contraception qualifiée de « révolutionnaire » par son promoteur, le géant industriel anglo-néerlandais Unilever. La firme annonce, d'autre part, une campagne publicitaire de près de 8 millions de dollars pour soutenir le lancement de ce produit dans plusieurs pays américains, asiatiques et européens, parmi lesquels la France, en mai prochain. *« Ce test aura une répercussion majeure sur la vie de nombreuses femmes et de leurs partenaires »*, a annoncé, lundi 30 septembre à Londres, Leendert Staal, président de l'unité d'Unilever, chargé de la production de ce système, baptisé « Persona » et qui sera vendu environ 500 francs, auxquels il faut ajouter à peu près 100 francs par mois pour les indispensables réactifs.

FEU ROUGE, FEU VERT

Cette « révolution » dans la contraception a pour origine un système de dosage hormonal urinaire, dosage reflétant les cycles hormonaux caractéristiques de la physiologie féminine. Il ne s'agit pas *stricto sensu* d'une méthode contraceptive, au même titre que peuvent l'être les préservatifs masculins ou encore les pilules œstroprogestatives qui visent, chez la femme, à modifier les cycles pour prévenir les ovulations. Plus modestement, « Persona » ne cherche qu'à avertir les utilisatrices qu'elles sont ou non dans la période féconde. Cela permet au fabricant d'affirmer que *« ce nouveau système de contraception n'est ni chimique ni mécanique »*.

« Notre test se présente sous la forme d'un appareil portatif, capable de lire les tests hormonaux à partir de bâtonnets. Une lumière témoin indique si la femme est fertile (lumière rouge), ce qui est le cas environ six à dix jours par mois ou si elle ne l'est pas (lumière verte). Cette nouvelle méthode permet de faire l'amour en toute sécurité sans utiliser de contraceptif durant les « jours verts », ont expliqué à Londres, en avant-première mondiale, les responsables du groupe Unilever.

Reste à connaître avec précision l'efficacité de « Persona » et à savoir si son usage peut être envisagé sans l'aide éclairée, sinon la prescription d'un gynécologue-obstétricien. Une étude, conduite auprès de 1 200 femmes volontaires en Grande-Bretagne, en Irlande et en Allemagne, aurait permis de situer sa fiabilité à 95 % soit, fait-on valoir chez Unilever, *« tout autant que le préservatif »*. Outre que les industriels du latex pourraient engager des poursuites pour publicité comparative, un tel pourcentage laisse entrevoir de futures plaintes émanant d'utilisatrices enceintes après avoir cru pouvoir faire confiance au feu vert de la firme anglo-néerlandaise. Déjà présente sur le marché des tests de grossesse, cette firme juge utile de rappeler que « Persona » ne protégera pas contre les maladies sexuellement transmissibles et que ce produit cible *« les femmes qui vivent une relation stable »*.

Jean-Yves Nau

7

M. Clinton aura du mal à renouer le dialogue entre Israéliens et Palestiniens

Alors que la situation de la population arabe de Cisjordanie et de Gaza est de plus en plus critique, le président américain a réussi à organiser, sous son égide, un sommet, mardi 1er et mercredi 2 octobre, entre Yasser Arafat, Benyamin Nétanyahou et Hussein de Jordanie

Bill Clinton devait s'entretenir, mardi 1er octobre à Washington, successivement avec le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, avant d'ouvrir les travaux du sommet proprement dit, auquel participera aussi le roi Hussein de Jordanie. Le président égyptien, Hosni Moubarak, a décliné l'invitation à se joindre à la réunion. Avant de se rendre à Washington, M. Arafat a fait un crochet par Luxembourg, où il s'est entretenu avec les ministres des affaires étrangères de la troïka européenne. Il a affirmé qu'il se rendait à Washington pour faire avancer le processus de paix. La situation économique et sanitaire s'est très sensiblement dégradée dans la bande autonome palestinienne de Gaza, soumise à un bouclage hermétique, cependant qu'à Hébron les colons juifs revendiquent plus fort que jamais l'appartenance de la ville à « Eretz-Israël ». Le décès, lundi, d'un soldat israélien blessé porte à 81 le nombre des tués depuis le début de la crise, dont 65 Palestiniens.

APRÈS UNE JOURNÉE riche en rebondissements, la décision a été prise, lundi 30 septembre, de maintenir aux dates prévues le sommet israélo-palestinien convoqué par le président Bill Clinton. Les réunions devaient donc se tenir mardi 1er et mercredi 2 octobre. Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le président égyptien, Hosni Moubarak, avaient demandé que la rencontre soit différée jusqu'à dimanche, mais la Maison Blanche a rapidement fait savoir qu'un tel report était exclu, dimanche étant le jour du premier débat de la campagne présidentielle américaine entre Bill Clinton et son adversaire républicain, Bob Dole.

Le sommet devait s'ouvrir mardi à 10 h 45 (16 h 45 heure française), par une entrevue dans le bureau ovale de la Maison Blanche entre M. Clinton et le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, suivie, environ une heure plus tard, d'une deuxième rencontre entre le président américain et Yasser Arafat. Le roi Hussein de Jordanie devait ensuite se joindre aux trois hommes pour une séance de travail à quatre, prévue pour durer environ une heure. Un tête-à-tête entre M. Arafat et M. Nétanyahou, ardemment souhaité par les Etats-Unis, n'était pas certain, sa tenue dépendant visiblement de la bonne marche des premières discussions.

« RÉAJUSTER » LES ACCORDS

M. Nétanyahou a appelé, lundi, les Palestiniens *« à des négociations intensives et continues jusqu'à ce que* [l'on aboutisse] *à un accord »*, a-t-il dit. Ces négociations porteront sur *« le redéploiement israélien à Hébron et la question du bouclage* [des territoires palestiniens] *et des problèmes de sécurité »*, a précisé M. Nétanyahou, qui a soulevé de nouvelles exigences pour la protection des colons juifs d'Hébron. *« Tout un chacun comprend à présent le risque que poseront pour la sécurité* [des colons] *les quatre cents policiers palestiniens armés qui, selon les accords conclus, devraient être déployés sur les collines »*, a-t-il dit. Aussi faudra-t-il, selon le premier ministre israélien, *« réajuster »* ces accords. En revanche, selon M. Nétanyahou, l'affaire du tunnel, qui a mis le feu aux poudres, n'est pas à l'ordre du jour.

De son côté, le président égyptien, Hosni Moubarak, a refusé de se rendre à Washington. Selon le ministre égyptien de l'information, Safouat El Chérif, M. Moubarak estime que le sommet aurait dû être mieux préparé pour aboutir à des résultats. Lundi soir, à son arrivée à Washington, le monarque jordanien a eu un entretien d'environ quarante-cinq minutes avec M. Clinton. La présidence américaine s'est bornée à indiquer que les discussions ont porté sur les préparatifs du sommet. Aussi ignorait-on si M. Clinton et le roi avaient discuté d'une proposition, dont faisait état, lundi soir, la chaîne de télévision américaine ABC, consistant à créer une commission indépendante pour décider du sort du fameux tunnel de la discorde de Jérusalem.

Le vice-président américain, Al Gore, le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, le conseiller du président pour la sécurité nationale, Anthony Lake, le coordonnateur spécial pour le Proche-Orient, Dennis Ross, et le conseiller de M. Clinton pour les affaires du Proche-Orient, Mark Parris, assistaient à l'entretien, a précisé la Maison Blanche. Le roi Hussein était notamment accompagné de son premier ministre, Abdel Karim Kabariti. – *(AFP, Reuter.)*

A Luxembourg, M. Arafat déclare : « Je vais demander ce qui a été promis »

LUXEMBOURG
Union européenne
de notre envoyé spécial

A l'évidence, la réunion s'est bien passée. Sur le chemin de Washington, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a rencontré, lundi 30 septembre dans la soirée, à Luxembourg, la troïka européenne (les ministres des affaires étrangères irlandais, italien et néerlandais), ainsi que Manuel Marin, le commissaire chargé des affaires méditerranéennes.

« Nous avons eu des entretiens constructifs et chaleureux, a déclaré M. Arafat lors d'une conférence de presse. *L'Union européenne a un rôle important à jouer pour protéger et relancer le processus de paix. Un rôle et une responsabilité que personne n'est en droit de négliger. »* Les Européens, s'ils évitent encore de formellement condamner le comportement du gouvernement israélien (*« condamner, c'est se sortir du jeu »*, dit-on du côté français), se trouvent dans une position très voisine de celle défendue par le président de l'Autorité palestinienne. Elle sera exprimée dans la déclaration que les quinze ministres des affaires étrangères publieront, toujours à Luxembourg, à l'issue de leur réunion du mardi 1er octobre.

M. Arafat voudrait savoir si Benyamin Nétanyahou s'estime toujours engagé par les accords israélo-palestiniens d'Oslo et de Washington. *« Je ne vais pas demander la lune, mais ce qui a été promis. Nous n'avons pas conclu un accord avec les travaillistes, ou bien avec le Likoud, mais avec le gouvernement. Et il a été ratifié par la Knesset, comme par les institutions palestiniennes. Il engage le gouvernement et le peuple d'Israël »*, a-t-il déclaré.

Les Européens souhaitent eux aussi voir M. Nétanyahou indiquer clairement et publiquement sa position par rapport aux engagements pris. Ils voudraient éviter qu'Israël ne prenne prétexte d'incidents qu'il contribue à susciter pour expliquer qu'il est devenu impossible d'appliquer telle ou telle partie sensible des accords.

M. Arafat a affirmé qu'il était important qu'il puisse revenir de Washington avec des résultats concrets, comme la fermeture du nouvel accès du *« tunnel de la colère »* de la vieille ville de Jérusalem, ou le redéploiement de Tsahal à l'extérieur de la ville d'Hébron. Il a également évoqué des *« mesures techniques afin de rétablir la confiance »*.

DÉCLARATION DES QUINZE

« Les demandes de M. Arafat sont raisonnables. Il ne réclame rien de plus que ce qu'il aurait déjà dû obtenir », dit-on du côté européen. On se félicite aussi du caractère *« très ferme »* de la déclaration que les Quinze s'apprêtent à approuver mardi. L'Union européenne (UE) y inviterait Israël à fermer le fameux tunnel, demanderait l'arrêt des actes de violence et souhaiterait que ne soient pas déployés des chars et des hélicoptères. Précision qui, compte tenu des forces en présence, ne vise que les Israéliens.

L'UE étant de très loin le principal bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne, son souci d'exercer une influence politique dans les débats en cours, paraît largement justifiée aux yeux de ses membres. Une aide supplémentaire de 20 millions d'écus (près de 130 millions de francs) sera accordée aux Palestiniens. Lamberto Dini, le chef de la diplomatie italienne, a souligné que l'UE aidait aussi Israël en lui ouvrant très largement son immense marché. Certains ont interprété ce rappel comme une mise en garde voilée à l'égard d'Israël.

Michel Barnier, le ministre français des affaires européennes, a remis à M. Arafat un message personnel de Jacques Chirac. Ce message *« témoigne de la vigilance* (du président) *à l'égard du processus de paix »*, a déclaré M. Barnier. Après le sommet de Washington, il devrait y avoir d'autres étapes, où la France et l'Europe seraient conduites à jouer un rôle. M. Chirac a aussi tenu à redire au président palestinien qu'il serait *« toujours le bienvenu à Paris »*, a indiqué M. Barnier.

Philippe Lemaître

« Un jour, Hébron tout entière sera à nous. Et rien qu'à nous »

HÉBRON
de notre envoyé spécial

Certains jours, les colons n'ont pas tort lorsqu'ils clament qu'Hébron est *« une ville juive »*. Depuis cinq jours, depuis que les cent vingt mille résidents arabes de l'antique cité sont *« bouclés »* chez eux par l'armée d'Israël et que seules circulent les jeeps militaires et les voitures des quatre cent cinquante colons implantés en son cœur, Hébron est *« une ville juive »*. Lundi, sur l'esplanade de la mosquée-synagogue dite du *« caveau d'Abraham »*, ils étaient environ cinq mille, porteurs de calotte ou de redingote et chapeau noir, venus célébrer à grand renfort d'autocars de la compagnie publique nationale Egged la fête des tabernacles dans *« la cité des patriarches »*.

Esquimaux, jus de fruits, sandwiches, flonflons et harangues d'un côté, silence obligatoire, portes barricadées et stockage de sucre, de farine et d'huile d'olive, de l'autre. A Hébron comme à Jérusalem, quand Moshé rit, Mohamad pleure. Ce matin, comme hier, les Palestiniens de la ville se sont vu offrir quelques heures de liberté par l'armée, de 4 heures à 7 heures, juste le temps d'ouvrir les boutiques et de faire les courses. Des jeunes en ont profité pour lancer des pierres aux soldats – les rues de la ville en sont jonchées – et le couvre-feu général a été rétabli.

« Qu'est-ce que vous voulez, ces gens-là ne savent pas se tenir », constate sans rire Aryé, un père de famille en redingote, venu de Haïfa. Sur l'esplanade baignée de soleil et de musique hassidique – le groupe de rockers en kippa sur la scène exécutera un *Let's Twist Again* avec des paroles à la gloire d'*« Eretz Israël »* (le « Grand Israël »), qui en étonnera plus d'un... –, les organisations de l'extrême droite ont dressé leurs stands publicitaires. Ici, l'on vend l'ouvrage de l'ancien général Rehavam Zeevi, député et chef d'un petit parti extrémiste qui prône le *« transfert volontaire »* de tous les Arabes hors de la terre d'Israël.

« BIBI, SOUVIENS-TOI ! »

Un peu plus loin, la secte des loubavitch, fer de lance de la colonisation juive des territoires palestiniens – notamment par des Français – et inventeur du fameux slogan qui aida à la victoire de Benyamin Nétanyahou – *« Bibi est bon pour les juifs »* –, distribue des tracts et des autocollants qui clament : *« Eretz Israël est en danger ! Pour nos ancêtres, pour nos enfants, Hébron est une ville juive, éternellement ! »*

« C'est vrai, ici, c'est chez nous », affirme Michel, électricien de vingt-sept ans, originaire de Dijon, *« monté »* en Israël il y a deux ans après une rencontre avec *« un sage »*, un rabbin loubavitch. Rafaël Botbol, qui se présente comme un ancien directeur d'antenne de Radio Shalom, a lui aussi quitté la France il y a deux ans. Pour s'installer à Kiryat Arba, la grande colonie juive (sept mille habitants) à la sortie d'Hébron, *« parce que j'ai senti que c'était là que je pourrais le mieux vivre mon judaïsme »*. Il jure qu'il n'a *« rien contre les Arabes »*, mais *« Hébron n'est pas à eux »*.

Danièle Benayoun, elle, vit à Jérusalem. Depuis longtemps. Comme la plupart de ceux qui sont là, elle est venue *« par solidarité »* avec les colons de la ville. La soixantaine élégante, chapeau fleuri et longue robe noire, la dame ne fait pas dans la dentelle. *« Un jour, nous jugerons Shimon Pérès comme vous avez jugé Pétain. Pour trahison. »* Sur le podium, Noam Arnon, porte-parole du *yishouv* (implantation) d'Hébron, a pris la suite de Rehavam Zeevi. Il rappelle que le premier ministre est en route pour Washington, où il rencontrera Yasser Arafat.

« Bibi ! lance-t-il, *tu as vu ce que les terroristes palestiniens font avec les armes que nous leur avons données. Souviens-toi des promesses que tu nous a faites ! Ne leur donne pas Hébron ! »* La foule applaudit. 18 heures : la kermesse est finie. En convoi et sous la protection des véhicules militaires, les flottilles d'autocars reprennent la route d'Israël. Les passagers regardent la ville morte qu'ils traversent. Comme Michel, ils en sont sûrs : *« Un jour, la ville tout entière sera à nous. Et rien qu'à nous, car Dieu nous a choisis. »*

Patrice Claude

Totalement « bouclée », Gaza ne respire que faiblement

GAZA
de notre envoyé spécial

Au poste frontière d'Erez plus rien ne passe, ni les marchandises, ni les hommes, à moins de disposer d'un passeport diplomatique. Pour la première fois depuis des années, la bande de Gaza a même été, lundi 30 septembre, momentanément interdite aux journalistes. Un bouclage hermétique étrangle à nouveau l'étroit territoire depuis les affrontements sanglants qui ont mis aux prises, jeudi, soldats israéliens, manifestants et policiers palestiniens. Depuis la vague d'attentats qui avait endeuillé Israël en février, Gaza ne respire que faiblement et par intermittence. Mais la fermeture, décrétée vendredi, rappelle les plus sombres heures de mars, lorsque le spectre d'une pénurie alimentaire avait précipité une intervention d'urgence.

Si rien de tel ne menace, pour l'instant, les Palestiniens, la rigueur de la fermeture pèse déjà sur la situation sanitaire de l'enclave. Submergé, jeudi, par les blessés déposés par une noria d'ambulances, l'hôpital Chifa a dû parer au plus pressé. Le « ministre » de la santé de l'Autorité palestinienne ne cache pas son inquiétude. *« Nous avions constitué des stocks de médicaments pour trois mois, mais, en trois jours, nous avons utilisé 80 % de nos réserves*, explique Riyad Zanoun. *Heureusement, les diplomates italiens et français n'hésitent pas à prendre eux-mêmes le volant de camions de médicaments pour assurer un approvisionnement d'urgence. »*

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Ali Bakar, le directeur de l'hôpital, est encore sous le choc de la violence des affrontements de jeudi. *« Rien à voir avec l'Intifada,* assure-t-il, *cette fois-ci, nous avons eu affaire à des blessés par balles réelles. »* Pour l'avenir, le professeur se montre plutôt pessimiste. *« La fermeture, cela signifie pour nous une chute de la qualité des soins, surtout ceux qui relèvent de spécialistes, que l'on ne peut pas faire ici et que l'on ne peut plus faire ailleurs »*, explique-t-il. *« Bouclé »* depuis huit mois, il n'a pu partir de Gaza qu'une seule fois, en juillet, pour se rendre au Caire. Quant à ses deux fils, étudiants à l'université de Bir Zeit, en Cisjordanie, il ne les a pas revus depuis le début de l'année.

« Je ne peux pas sortir et si eux reviennent, alors, ils pourront faire une croix sur leurs études, parce qu'on ne les laissera jamais repartir. » Dans le bureau des Nations unies, près de la Résidence des hôtes, que l'Autorité palestinienne a installée à la place de l'ancien siège du gouverneur britannique de Gaza, le coordonnateur de l'aide destinée au territoire mesure les dégâts. *« Intervenant après un premier bouclage total, cette deuxième fermeture porte un coup très dur à l'économie palestinienne, qui n'avait pas besoin de cela*, déclare-t-il. *Mardi dernier, nous nous trouvions à Ramallah et nous étions en train d'expliquer aux responsables du Fonds monétaire international que l'ouverture partielle décrétée à partir du mois de mai et les efforts des pays donateurs avaient eu un effet positif en août : la dépression semblait stabilisée, mais quelques instants plus tard, les premiers coups de feu retentissaient... »*

Un deuxième bouclage total en moins de huit mois, quel pire signal pourrait-il, en effet, être envoyé aux investisseurs potentiels, palestiniens et jordaniens, pour la plupart, qui voient une nouvelle fois la circulation des marchandises et des hommes reportée *sine die*. Un phénomène inquiétant a d'ores et déjà été enregistré dans la société palestinienne de Gaza. L'impossibilité dans laquelle se trouvent de nombreux ouvriers de travailler en territoire israélien, et le chômage technique qui frappe les entreprises fonctionnant par intermittence, ou dont les produits ne se vendent pas, contraignent de plus en plus de femmes et d'enfants à vendre leur force de travail.

Selon une enquête menée en mai par l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance), plus de 6 % des enfants de plus de douze ans et de moins de seize ans sont déjà au travail. Par ailleurs, 90 % de cette population active nouvelle recensée par l'Unicef ne fréquente déjà plus l'école. *« L'augmentation du travail des enfants et des femmes est le signe le plus manifeste de l'apauvrissement des Palestiniens de Gaza »*, assure l'un des responsables de l'ONU.

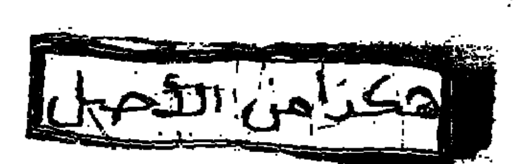
Prise à la gorge, l'Autorité palestinienne a du souci à se faire. Faute d'activités dans le secteur privé, elle risque, en effet, de multiplier les emplois dans une administration déjà pléthorique, pour soutenir le niveau de vie de ses administrés, aux dépens d'un déficit budgétaire qui alarme déjà plus d'un pays donateur. *« Ce serait une folie que de maintenir longtemps le bouclage »*, estime le même responsable de l'ONU.

Pour l'instant, le bouclage continue, avec son cortège d'absurdités comiques ou tragiques. Le coût des tomates flambe en Israël, alors que les fruits palestiniens ne peuvent quitter les enclaves. Et à Erez, dimanche, un enfant est décédé dans une ambulance. Il avait attendu, en vain, pendant six heures, que les barrières se lèvent pour qu'il puisse subir une dialyse de l'autre côté de la frontière.

Gilles Paris

Tunnel : l'erreur d'appréciation du Shin Beth

Le chef du service de sécurité israélien, Shin Beth, l'amiral Ami Ayalon, a admis qu'il s'était trompé dans ses estimations concernant les conséquences de l'ouverture du tunnel de la discorde à Jérusalem, ont indiqué, lundi 30 septembre, des sources parlementaires. Le Shin Beth a présenté au premier ministre, Benyamin Nétanyahou, deux scénarios possibles projetant des troubles moins graves que les émeutes qui ont eu lieu, a déclaré l'amiral devant la commission de la défense du Parlement. Le chef du Shin Beth a indiqué qu'une enquête avait été ouverte pour déterminer les raisons de cette erreur d'appréciation. Le ministre israélien de la défense, Itzhak Mordehaï, a, pour sa part, indiqué qu'il avait été prévenu de la décision d'ouvrir un nouvel accès au tunnel, quelques heures seulement avant son application, dans la nuit de lundi à mardi. Le chef d'état-major, le général Amnon Shahak, avait déclaré à la fin de la semaine qu'il n'avait pas été consulté par M. Nétanyahou. – *(AFP.)*



Le FMI va disposer de moyens accrus pour faire face aux crises de type mexicain

La contagion de « l'effet tequila » en Amérique latine a été stoppée

Réunis à Washington, les grands argentiers des pays industrialisés ont tiré les conséquences de la liberté de circulation des capitaux dans le monde. Ils préfèrent éviter l'éventualité de « crises systémiques » atteignant toutes les économies, plutôt que de laisser les investisseurs privés supporter intégralement les risques de défaillance d'Etats débiteurs. Le sauvetage du Mexique a été considéré comme un succès.

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Les banquiers et spéculateurs qui investissent dans les *« économies émergentes »* doivent-ils être abandonnés aux seules lois du marché ou faut-il leur épargner, grâce à un solide filet de sécurité, d'éventuelles pertes dramatiques pour eux et potentiellement redoutables pour toute l'économie mondiale ? Deux ans après le krach du peso mexicain, en décembre 1994, la question continue à soulever les passions dans les milieux financiers internationaux.

A Washington, les ministres des finances des pays riches, réunis pour les assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, ont tranché. Ils ont décidé, dimanche 29 septembre, de renforcer les moyens à la disposition du FMI pour faire face à d'éventuelles crises de liquidités d'un quelconque Etat souverain, crises qui pourraient menacer l'ensemble du système économique mondial.

UN DOCUMENT TRÈS LIBÉRAL

Un investisseur doit toujours supporter l'intégralité des conséquences de ses choix – les profits comme les pertes. Dans les débats de Washington, tous les experts s'accordent sur ce principe plutôt simple. Ils divergent en revanche sur les modalités de sa mise en œuvre. Regroupant les grandes institutions financières privées du monde, l'Institute of International Finance (IIF) a ainsi rendu public un document, d'inspiration très libérale, attaquant vivement la démarche du « G 10 », le groupe des onze pays les plus industrialisés, jugé par lui encore trop interventionniste.

Pour l'IIF, toutes les dispositions qui contribuent à *« alléger les souffrances consécutives à une crise financière »* sont néfastes. Elles conduisent à des *« attitudes laxistes chez les débiteurs et à une prudence accrue chez les prêteurs »*. Elles encouragent par exemple les pays à suspendre le paiement de leurs dettes. Elles font en définitive payer par le contribuable les erreurs des spéculateurs. *« Les crises financières doivent être résolues au cas par cas, sur une base* ad hoc *et à travers des mécanismes de marché* estime ainsi William Cline, responsable de l'IIF, *plutôt qu'à travers des arrangements prédéterminés gérés par des organismes officiels internationaux. »*

Dans le rapport remis il y a quelques semaines aux ministres du G 10, Mario Draghi, président des adjoints du Groupe des dix, reconnaissait effectivement qu'il n'est pas souhaitable que la communauté internationale sauve systématiquement les investisseurs victimes des crises de liquidité des Etats souverains. Mais il insistait aussi sur les risques liés, dans un système financier globalisé, à un krach local. Celui-ci peut très facilement se transmettre par un mécanisme classique de dominos et provoquer une *« crise systémique »*, un craquement généralisé de l'ensemble du système financier mondial.

Après le krach du peso mexicain de décembre 1994, que Michel Camdessus, directeur général du FMI, avait baptisé *« première crise du XXI[e] siècle »*, c'est cette crainte qui a mené, dimanche, les ministres des finances du G 10 à décider d'augmenter les munitions à la disposition du Fonds. Soutenu par le Trésor américain, le FMI a usé pour cela d'un argument fort : la réussite, du moins à l'aune des critères de Washington, du plan d'urgence mis en œuvre en faveur de Mexico au début de 1995.

La gigantesque opération de sauvetage (un ensemble de prêts et de garanties de 50 milliards de dollars) menée conjointement dans les premiers jours de 1995 par le FMI et le Trésor des Etats-Unis est en effet considérée ici comme un succès. *« Sans les Américains et le FMI, la situation du Mexique serait pire encore aujourd'hui qu'elle ne l'est »*, expliquait dimanche Guillermo Ortiz, ministre mexicain des finances. Le gouverneur de la banque centrale, Miguel Mancera, également à Washington, se félicitait de ce que son pays ait pu rembourser, dès cet été et par anticipation, une partie importante de ses emprunts auprès du Trésor américain (9 milliards de dollars sur les 12,5 milliards effectivement versés) et du FMI.

« L'économie mexicaine redémarre », explique ensuite le FMI dans sa dernière note de conjoncture. Après une chute de l'activité de 6 % en 1995 et un effondrement du niveau de vie (de 20 % parfois), la reprise est effectivement sensible (une croissance de 4 % en 1996, et d'autant, prévoit-on, en 1997). A l'instar de Robert Rubin, secrétaire américain au Trésor, le FMI dresse finalement un bilan très positif de l'opération de sauvetage mise en œuvre à l'improviste. Tant redouté, *« l'effet tequila »* – la transmission de la crise mexicaine à l'ensemble des pays latino-américains – a pu être maîtrisé. Le Mexique a pu commencer à reconstituer ses réserves (15,5 milliards de dollars), en revenant sur le marché international des capitaux.

NOUVEAUX CONTRIBUTEURS

Grâce à ce succès, Michel Camdessus a réussi à convaincre les onze membres du G 10 ainsi que treize autres nations (l'Australie, l'Espagne, Hong Kong, plusieurs Etats nordiques, quatre pays asiatiques et l'Arabie saoudite) de la nécessité de renforcer les moyens du Fonds. Dimanche 29 septembre, le G 10 a donc confirmé qu'un *« nouvel arrangement d'emprunt »* allait être mis en place dans les mois à venir.

Les réserves mobilisables vont être multipliées par deux (*Le Monde* du 9 septembre) : elles seront portées de 17 à 34 milliards de « droits de tirage spéciaux » (50 milliards de dollars). Un compromis aurait aussi été trouvé sur la gestion du dispositif : il permettra d'y associer anciens et nouveaux contributeurs. Sans supprimer le risque encouru par les spéculateurs, ce *« nouvel arrangement d'emprunt »* donne donc au FMI les armes qu'il souhaitait pour pouvoir faire face aux prochaines crises du XXI[e] siècle.

Erik Izraelewicz

Les « onze commandements »

Le FMI a présenté, lundi 30 septembre, un document intitulé *Partenariat pour une croissance mondiale soutenue*, guide mondial de bonne gestion économique à l'usage de ses 181 membres. Les onze recommandations du Fonds mettent bien sûr l'accent sur la réduction des déséquilibres budgétaires, la maîtrise des dépenses publiques, la stabilité monétaire, l'ouverture commerciale. Ils insistent aussi sur *« la qualité et la composition »* des ajustements budgétaires, qui doivent permettre le développement des ressources humaines dans l'éducation, la protection sociale, ou la lutte contre la pauvreté. Le FMI souhaite renforcer la sécurité des systèmes bancaires et la lutte contre le blanchiment de l'argent sale. L'un des *« commandements »* du Fonds stipule qu'il convient d'*« améliorer l'efficacité du secteur public »*, dans sa capacité à rendre des comptes et à lutter contre la corruption. – *(AFP.)*

Deux nouveaux cas britanniques de Creutzfeldt-Jakob

EDIMBOURG. L'unité épidémiologique d'Edimbourg vient d'annoncer officiellement qu'elle a diagnostiqué deux nouveaux cas de la nouvelle forme atypique de maladie de Creutzfeldt-Jakob. Ce qui porte à quatorze le nombre des personnes atteintes par cette affection mortelle que l'on suppose due à l'agent infectieux responsable de la *maladie de la « vache folle »*. *Un quinzième cas*, non confirmé, concerne une jeune fille de quinze ans chez laquelle le nouveau diagnostic américain (*Le Monde* du 27 septembre) s'est révélé positif. D'autres cas suspects sont à l'étude. Selon les spécialistes britanniques, les quatorze victimes ont en commun une caractéristique génétique concernant la région du patrimoine génétique impliquée dans la synthèse de la molécule prion.

Le pape opéré la semaine prochaine

VATICAN. Le pape sera hospitalisé dimanche 6 octobre, au plus tard lundi 7 à la clinique Gemelli de Rome, pour une opération de l'appendicite qui pourrait avoir lieu dès le lundi 7 octobre. Son hospitalisation devrait durer quatre ou cinq jours au maximum. Ce sera sa quatrième opération depuis l'attentat de 1981. En 1992, Jean Paul II avait subi l'ablation d'une tumeur bénigne au colon. Dans l'hebdomadaire *Oggi*, le chirurgien, Francesco Crucitti, s'est voulu rassurant : *« Il n'y aura pas de problèmes, à part les risques normaux des interventions. Les conditions générales sont bonnes. »*

AFRIQUE

■ **NIGERIA : cinq partis politiques ont été légalisés**, lundi 30 septembre, mais une dizaine d'autres ont été écartés, dont le principal mouvement d'opposition, le Parti progressiste du peuple, formé par des membres de la Coalition nationale démocratique (Nadeco). Cette décision a été prise juste avant que, dans un discours à la nation, à l'occasion du 36[e] anniversaire de l'indépendance, le général Sani Abacha n'annonce, mardi, la création de six nouveaux Etats au sein de la fédération nigériane qui en compte trente actuellement. – *(AFP, Reuter.)*

■ **RWANDA : l'ambassadeur du Rwanda à Paris**, le Hutu Christophe Mfizi, s'attendant à être limogé, a récemment préféré présenter sa démission. Dans une lettre, dont *Libération* a révélé la teneur, mardi 1[er] octobre, il explique qu'il a été victime de *« harcèlement depuis plusieurs mois »* de la part du pouvoir rwandais, dominé par les Tutsis. Les ambassadeurs en Suisse et au Zaïre, également hutus, avaient été révoqués précédemment.

ASIE

■ **AFGHANISTAN : le mollah Omar, chef suprême de l'organisation des talibans**, est arrivé mardi 1[er] septembre à Kaboul, pour mettre en place sa nouvelle administration. Selon des informations non confirmées, les talibans auraient pénétré, lundi, dans la vallée du Panjshir (nord-est de Kaboul) où des combats se dérouleraient avec les troupes du commandant Massoud, principal chef militaire du régime déchu. – *(AFP.)*

■ **VANUATU : le Parlement a élu**, lundi 30 septembre, Serge Vohor au poste de premier ministre de cet archipel du Pacifique sud. M. Vohor remplace Maxime Carlot, renversé par le vote d'une motion de censure. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **TURQUIE : le département d'Etat américain a mis en garde**, lundi 30 septembre, la Turquie contre la tentation de *« normaliser ses relations »* avec la Libye. Le premier ministre turc, Necmettin Erbakan, entame mercredi, et jusqu'au 8 octobre, une tournée en Egypte, en Libye et au Nigeria qui a un caractère essentiellement économique et commercial. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ ***POLOGNE : le ministère des privatisations est supprimé*** à partir du 1[er] octobre, transformé en un simple département au sein du ministère du Trésor. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une réforme gouvernementale plus globale, qui prévoit la création dans les prochains mois d'un grand ministère de l'économie. – *(AFP.)*

La France veut renforcer ses échanges avec les pays du cône sud

POUR GAGNER DU TERRAIN en Amérique latine, la France parie sur le Mercosur. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, a entamé lundi 30 septembre à Sao Paulo une visite de cinq jours en Amérique du Sud, qui le mènera, après le Brésil, au Chili et en Argentine. M. Galland, qui est accompagné d'une délégation de patrons français, y rencontrera les responsables de l'économie côté gouvernemental et les chefs d'entreprise. Destinée à appuyer les sociétés françaises en Amérique latine, sa visite prépare aussi celle que Jacques Chirac doit effectuer dans la région en 1997.

Le choix des pays est significatif : les Français entendent s'implanter et vendre dans le Mercosur, ce Marché commun du cône sud (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), renforcé par le Chili depuis le 1[er] octobre. Cet ensemble de 218 millions d'habitants représente 63 % du PNB de l'Amérique du Sud ; il compte 30 millions de consommateurs disposant d'un revenu supérieur à 10 000 dollars, plus que les pays d'Europe centrale et orientale.

L'« explosion » des échanges internes au Mercosur n'a pas nui au commerce avec l'extérieur. Cette zone reçoit déjà une bonne partie des investissements étrangers en Amérique latine – d'Amérique du Nord, d'Europe ou du Japon – ; son dynamisme attire aussi les pays voisins, puisque, après la Bolivie, c'est le pacte andin dans son ensemble qui envisage de s'y associer. Ce qui donne naissance à de nouveaux grands projets d'infrastructures. L'association avec le Chili lui apporte, à la fois, un label de sérieux et un accès au Pacifique. Ce pays, qui offre la sécurité la plus grande aux investisseurs étrangers, redistribue, notamment à travers les fonds de pension, une partie des capitaux qu'il reçoit vers le Mercosur stricto sensu.

CONTRE LA LOI HELMS-BURTON

Sur ce marché, la France voudrait ne pas être devancée non seulement par les Etats-Unis, premier partenaire des Latino-Américains, mais aussi par l'Allemagne – le chancelier Helmut Kohl a effectué une visite au Brésil, en Argentine et au Mexique il y a huit jours –, voire par l'Italie ou l'Espagne. Les Français ne sont que le cinquième fournisseur de l'Argentine, le sixième du Brésil et le septième du Chili. Sauf avec l'Argentine, leurs échanges commerciaux sont déficitaires, notamment avec le Brésil, malgré la création, en janvier dernier, d'un « comité stratégique » franco-brésilien, qui s'est à nouveau réuni, lundi, sous la présidence d'Yves Galland.

Les Français font mieux pour les investissements. Ils sont devenus, depuis 1992, les premiers en Argentine ; au Brésil, ils n'arrivent qu'au cinquième rang, en dépit de la présence d'une dizaine de grands groupes industriels, mais leur position va s'améliorer avec l'arrivée d'EDF et de Renault. Au Chili, la France ne figure qu'à la septième place, malgré une implantation très forte dans le domaine des assurances.

Les privatisations de services publics, qui ont permis aux Français de faire leur percée à Buenos Aires, offrent une bonne occasion : elles doivent se poursuivre dans les provinces argentines, comme au Brésil et au Chili. Les responsables français peuvent mettre en avant l'expérience des entreprises de l'Hexagone dans les domaines des télécommunications, de l'eau et de l'électricité, de la gestion des infrastructures. Ils vont aussi tenter de tirer profit, au détriment des Américains, de leur opposition à la loi Helms-Burton, qui permet de sanctionner des sociétés travaillant avec Cuba.

Si l'Union européenne attend les élections aux Etats-Unis pour adopter la réplique anti-boycottage qu'elle envisage, Paris prépare une législation pour contrer d'éventuelles sanctions américaines contre des sociétés françaises, et le Conseil national du patronat français a invité les entreprises françaises à ne pas se laisser intimider. Une attitude qui rejoint celle des Latino-Américains, aussi hostiles à l'initiative des Etats-Unis.

Guy Herzlich

Des experts de l'ONU dénoncent les discriminations contre les séropositifs

GENÈVE
de notre correspondante

En Inde, des prostituées ont été emprisonnées parce qu'elles étaient atteintes du sida. En Birmanie, les corps de trente prostituées présumées séropositives ont été découverts dans une fosse commune. Toutes ont subi une injection de cyanure. Au Mexique, trois homosexuels qui distribuaient du matériel éducatif de prévention contre le sida et des préservatifs ont été retrouvés nus, suppliciés, assassinés. Au Zimbabwe, une femme séropositive qui venait en aide aux femmes atteintes du sida a accordé un entretien à un journal pour exposer la situation. Il n'en fallait pas davantage pour que ses enfants soient battus à l'école, sa maison incendiée, et qu'elle-même échappe par miracle aux balles qui la visaient.

Aux Etats-Unis, deux cent soixante Haïtiens, hommes et femmes, séropositifs, ont été détenus pendant plus de dix-huit mois dans un camp privé d'eau courante, et soumis à des *« conditions inhumaines »*. Dans les prisons de certains pays d'Amérique latine, des contrôles sont effectués avec la même seringue, de sorte que des détenus ont été contaminés.

Ce sont quelques exemples rapportés par des experts internationaux réunis à Genève dans le cadre du programme des Nations unies contre le sida (l'Onusida), et du centre de l'ONU pour les droits de l'homme. Ces pratiques, qui violent les droits de l'homme, constituent aussi un frein à tout effort de protection contre la maladie. Selon l'Onusida, 21 millions de personnes ont contracté le virus du sida, et chaque jour, 8 500 nouveaux cas sont décelés. Pourtant, jusqu'à présent, une véritable protection juridique des séropositifs dans leur milieu professionnel, comme au sein de la société, fait cruellement défaut.

La dernière session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU avait voté, le 29 août, une résolution demandant aux Etats de faire en sorte que la législation nationale respecte les normes internationales ayant trait aux droits de l'homme, qui interdisent toute discrimination liée au sida. L'Onusida et le Centre des droits de l'homme estiment qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme international destiné à dénoncer toutes les violations des droits de l'homme dont les séropositifs sont victimes. De plus, l'Onusida demande qu'un rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU soit désigné pour défendre les droits des séropositifs et recommande que tout soit mis en œuvre pour en finir avec les attitudes discriminatoires.

Isabelle Vichniac

SOCIAL **Le conseil d'administration de l'Unedic devait élire, mardi 1er octobre, dans l'après-midi, le nouveau président du régime d'assurance-chômage. Au lendemain du vote, à bulletin secret, du conseil exécutif du CNPF en sa faveur, Nicole Notat était assurée de l'emporter face à Marc Blondel. ● UNE RÉUNION intersyndicale, organisée lundi, avait conduit au maintien des candidatures de la secrétaire générale de la CFDT et du secrétaire général de FO mais le candidat de la CFE-CGC, Jean-Louis Walter, devait annoncer son retrait. ● L'ÉLECTION de Mme Notat provoque une redistribution syndicale à risques. Elle pourrait relancer la contestation à l'intérieur de la CFDT et accentuer la radicalisation de FO. ● LES PARTENAIRES sociaux s'affrontent sur l'utilisation des 13 milliards d'excédents dégagés par l'assurance-chômage en 1996.**

Nicole Notat prend la présidence de l'Unedic grâce au patronat

Le vote du CNPF en sa faveur garantit à la secrétaire générale de la CFDT son élection à la tête de l'organisme d'assurance-chômage. La mise en minorité de FO au sein des régimes paritaires de protection sociale pourrait amener Marc Blondel à radicaliser son discours

IL N'Y A QU'UN HOMME à savoir combien de voix du conseil exécutif du CNPF favorables à Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, se trouvaient dans l'urne chargée de déterminer, lundi 30 septembre, à quel syndicaliste l'organisation patronale confierait la présidence de l'Unedic, le régime d'assurance chômage. Secrétaire général du CNPF, Yves Monier a dépouillé, seul, les bulletins des vingt-six membres présents et des dix représentés avant de les détruire dans un incinérateur. Il s'est contenté de communiquer au conseil le nom du vainqueur. Même le président, Jean Gandois, n'a pas eu connaissance du nombre de voix obtenues par Mme Notat et par son adversaire, Marc Blondel.

Ce luxe de précautions avait été décidé pour prévenir le bavardage des membres du conseil et éviter de blesser inutilement soit le vaincu avec lequel il faudra continuer de travailler soit le vainqueur si le score avait été étriqué. D'après les interventions faites au cours du conseil, les participants ont tiré la conviction que Mme Notat avait obtenu une *« confortable »* majorité.

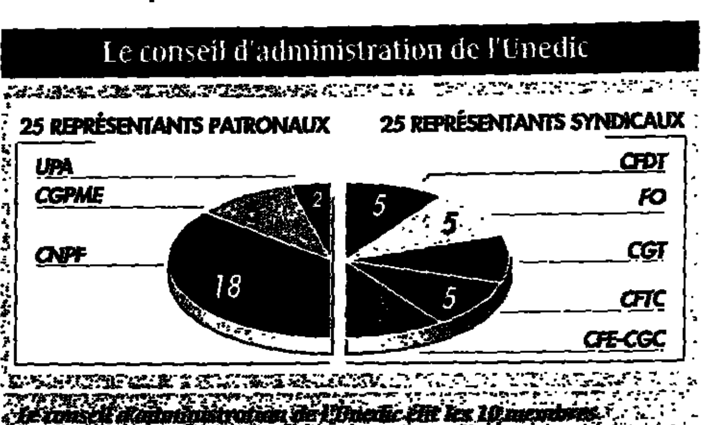
Du côté des syndicats, ils étaient tous au rendez-vous, lundi matin, dans un lieu conservé secret : Alain Deleu, président de la CFTC, grand ordonnateur de la réunion, Claude Jenet pour FO, Michel Jalmain, pour la CFDT, Maurice Lamoot, pour la CGT et enfin Jean-Louis Walter, le candidat de la CFE-CGC à l'Unedic. Les chances de succès de cette réunion de dernière minute étaient bien minces et pourtant c'était la première fois qu'avant l'élection d'un président d'un organisme paritaire, les cinq confédérations se retrouvaient pour se concerter. Si aucun retrait de candidature n'est sorti de cette réunion, chaque partie a pu librement expliquer sa position. L'atmosphère a été courtoise.

> « On aime bien FO mais pas Marc Blondel », résume un participant

M. Jenet a justifié la candidature de M. Blondel par la volonté de sa centrale de ne pas être exclue du champ des relations contractuelles. M. Jalmain a eu beau jeu de répondre que ce n'était pas la candidature de Mme Notat qui posait problème mais bien M. Blondel qui voulait jouer les trouble-fêtes. Quant à M. Walter, il a expliqué qu'il maintenait sa candidature, dès lors que FO maintenait la sienne. Le statu quo étant donc de mise, la conversation a porté sur le renouvellement de la convention Unedic et de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Les cinq participants sont tombés d'accord pour se retrouver avant l'ouverture des négociations.

Au CNPF, les débats ont été également *« sereins »*, chacun expliquant, de façon balancée, un choix dont il mesurait les inconvénients. Même parmi les représentants de l'UIMM qui se sont divisés, il n'y pas eu d'inconditionnels de M. Blondel ou de Mme Notat. Le premier plaisait plus aux patrons siégeant aux côtés de FO dans les organismes paritaires. Les plus « blondeliens » faisaient aussi valoir que la CFDT campe sur des positions plus dures que FO au niveau local. En revanche, Mme Notat semblait aux PDG de grandes entreprises plus *« prévisible »* et plus responsable que le secrétaire de FO auquel ils ne pardonnent pas son rôle de boute-feu lors des grèves de la fin 1995 dans les services publics. *« On aime bien FO, mais pas Marc Blondel »*, résume l'un des participants, *« et ce n'est pas le moment de retirer à Mme Notat la présidence de l'Unedic alors qu'elle y a bien travaillé et qu'elle a accepté de retrousser ses manches à la Caisse d'assurance maladie »*.

Nombre de participants étaient satisfaits d'un conseil exécutif dont le débat a permis à tous d'adhérer à la ligne arrêtée démocratiquement. *« Les pronostics qui annonçaient la mise en minorité de notre président ou des fractures au sein du CNPF ont été déjoués »*, analyse l'un des plus critiques de l'action de M. Gandois. *« Le CNPF et Jean Gandois*, ajoute-t-il, *sortent confortés d'une procédure qui nous a forcés à réfléchir à ce que nous voulions faire de l'Unedic, car il ne s'agit pas d'une question de personne, mais de programme »*.



Le conseil d'administration de l'Unedic élit les 10 membres de son bureau et son président.

Le communiqué du CNPF, le 30 septembre, précise le sens du vote en faveur de Mme Notat. D'abord, l'organisation patronale y réaffirme *« sa volonté de poursuiver la politique contractuelle avec l'ensemble des organisations syndicales »*, et fera son possible pour éviter la marginalisation – et la radicalisation – de FO. Ensuite, il n'est pas question de donner un blanc-seing à la CFDT : les dix-huit voix du CNPF, les cinq voix de la CGPME et les deux voix de l'UPA porteront, le 1er octobre, Mme Notat à la présidence de l'Unedic mais pas pour y mener une politique *« laxiste »*.

Après avoir pris connaissance du vote du patronat, la CFDT se montrait *« sereine »*. *« Le CNPF a choisi une politique de continuité »*, commentait-on sobrement. Par contraste, des signes de nervosité se sont manifestés très tôt à FO.

Par deux fois, M. Blondel a mis en cause Alain Juppé qui *« a mis cul par dessus tête tous les interlocuteurs sociaux »*. *« Cette élection provoque un mini-drame à l'intérieur du patronat, qui est obligé de voter à bulletin secret. C'est anormal »*, a-t-il ajouté avant le conseil exécutif du CNPF et avant de présider un bureau confédéral.

Une fois le résultat connu, il n'était pas question pour M. Blondel de jeter l'éponge.Hésitant à se désister, la CFE-CGC devait tenir mardi matin un bureau exceptionnel *« pour arrêter sa position définitive »*. Ménageant le suspens jusqu'au bout, M. Walter devrait toutefois annoncer son retrait au conseil d'administration de l'Unedic. Si aucun candidat ne se désistait, Alain Deleu a indiqué que la CFTC *« s'abstiendrait »*. C'est également la position retenue par la CGT. Mais pour la CFDT, il est important de ne pas être élue qu'avec le renfort des voix du patronat.

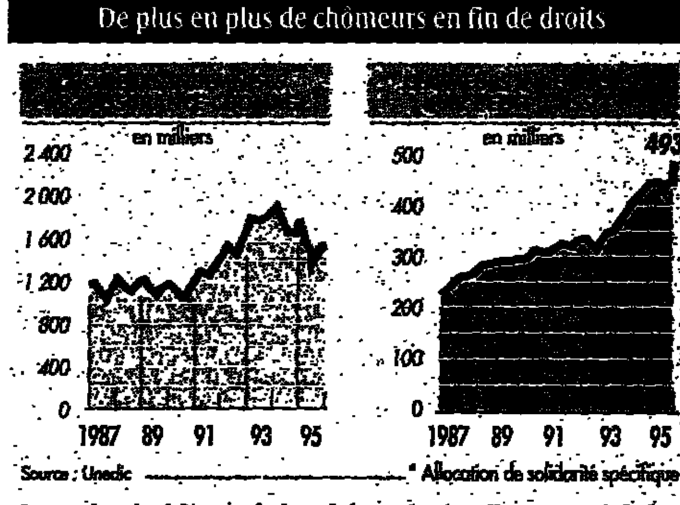
La renégociation de la convention de l'assurance chômage promet d'être agitée. Le CNPF est d'accord pour continuer à se servir des excédents de l'Unedic pour financer des *« mesures incitant les chômeurs à redevenir actifs »* comme l'ARPE mais dans une enveloppe fixe et pour une durée limitée. Il veut le *« maintien du principe de l'allocation unique dégressive »* et attend une *« réduction des cotisations chômage des salariés et des employeurs »* pour un montant de 8 à 10 milliards de francs. La future présidente de l'Unedic affiche comme priorité l'amélioration des prestations versées aux chômeurs et la poursuite des politiques d'aide au reclassement et à la formation des chômeurs.

Alain Beuve-Méry et Alain Faujas

Bataille en perspective autour de 13 milliards d'excédents

LA CFDT CONFORTÉE dans son rôle d'interlocuteur privilégié du patronat, et Nicole Notat réélue présidente de l'Unedic après un intermède patronal de deux ans, les partenaires sociaux vont pouvoir engager, dans les semaines à venir, de difficiles négociations sur le renouvellement de la convention d'assurance-chômage, qui expire le 31 décembre 1996.

Que faire des excédents considérables dégagés en 1995, 1996 et probablement 1997 : relever les allocations des chômeurs ou réduire les cotisations ? Faut-il revenir sur le principe même de l'allocation unique dégressive instaurée en 1993 ? Quels moyens consacrer à la politique d'activation des dépenses, qui privilégie l'insertion économique sur l'indemnisation passive ? A quelle hauteur l'Etat doit-il poursuivre son effort dans le cadre de la formation-reclassement des demandeurs d'emploi ? Le rétablissement de la situation financière intervenue ces trois dernières années va, paradoxalement, rendre plus difficile la négociation d'une nouvelle convention. Hors endettement, le solde recettes/dépenses est passé de –15,5 milliards en 1992 et –9,1 milliards en 1993 à +8,7 milliards en 1994, +22,4 milliards en 1995 et +13 milliards cette année (sur la base d'une hypothèse de 90 000 à 130 000 chômeurs de plus). L'excédent devrait atteindre 15 milliards de francs l'an prochain, selon les experts de l'Unedic.



Le nombre de chômeurs indemnisés par les Assedic ne cesse de baisser depuis la fin 1993. En revanche, celui des chômeurs en fin de droits a continuellement progressé depuis 1987.

BAISSE DES COTISATIONS

Ce retour à l'équilibre est dû à la hausse des cotisations, à l'aide de l'Etat et à l'instauration, en 1993, de l'allocation unique dégressive, qui se traduit par une réduction de 17 % de l'allocation tous les quatre mois. Il s'explique aussi par la baisse sensible, depuis 1995, du nombre de chômeurs indemnisés par les Assedic, qui est passé de 1,880 million en 1994 à 1,760 en 1995 (–120 000). Les demandeurs d'emploi victimes de la récession de 1992-1993 commencent, en effet, à épuiser leurs droits, et il vont gonfler les rangs des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (2 400 francs par mois) financée par l'Etat (60 000 nouveaux entrants pour le mois de juillet)ou du revenu minimum d'insertion. A moins que le revenu de leur conjoint ne leur donne droit à aucune aide.

Le patronat réclame une baisse des cotisations payées par les employeurs et les salariés (6,6 % actuellement). Le président de la commission économique du CNPF, Denis Kessler, a placé la barre très haut, estimant que sur les 13 milliards d'excédents, 8 à 10 milliards pourraient y être consacrés. Sans souscrire à une baisse d'une telle ampleur, la CFDT et FO devraient accepter une réduction des charges, à condition que l'on relève aussi l'allocation des chômeurs, notamment les minima. L'équilibre entre baisse des prélèvements et hausse des prestations sera l'un des grands enjeux de la négociation, même si, dans les deux cas, leurs effets seront limités. Un point de cotisation rapportant 16 milliards, on voit mal comment les partenaires sociaux pourraient décider une réduction de plus de 0,5 à 0,6 point.

L'autre point difficile des prochaines négociations portera sur le rôle même de l'assurance-chômage, une partie du patronat et Force ouvrière jugeant qu'il s'agit avant tout d'une assurance et non d'un outil destiné à soutenir des créations d'emplois. Or, deux dispositifs destinés à favoriser un retour rapide des chômeurs sur le marché du travail doivent être renégociés avant la fin de l'année : l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), qui permet à des salariés ayant 40 ans de cotisations de prendre leur retraite pour laisser leur place à un jeune ; les conventions de coopération, qui prévoient que l'Unedic verse pendant un an l'allocation à l'entreprise embauchant un chômeur inscrit depuis plus de huit mois.

Face à un patronat qui ne souhaite pas que ces mesures coûteuses d'activation des dépenses se développent, la CFDT entend, au contraire, tenir le cap. Elle fait remarquer que 29 000 chômeurs, souvent jeunes, ont pu être embauchés grâce à l'ARPE et que l'objectif de 60 000 doit être atteint à la fin de l'année. D'une manière générale, elle souhaite que le fonds paritaire d'intervention pour l'emploi, créé en juillet 1995 par un accord des partenaires sociaux et alimenté par l'Unedic, finance d'autres initiatives en faveur d'une réinsertion des chômeurs.

L'Etat, qui n'intervient pas directement dans la gestion paritaire du régime, risque pourtant d'être omniprésent au cours des discussions. Les syndicats vont demander au gouvernement de verser au fonds paritaire les 1,6 milliard qu'il consacrait jusqu'à présent à l'allocation pour le premier emploi des jeunes (APEJ), supprimée en septembre.

Sans faire de promesse ferme, le premier ministre en avait envisagé la possibilité, le 13 juin, lors du sommet de Matignon sur l'insertion des jeunes. Mais depuis, aucune confirmation n'est venue de Matignon. De plus, les pouvoirs publics ont décidé de réviser à la baisse (–2,5 milliards de francs) leur contribution au financement de l'allocation de formation-reclassement, qui permet à des chômeurs souvent faiblement qualifiés de suivre des formations longues (trois ans maximum), augmentant ainsi leurs chances de retrouver du travail.

Jean-Michel Bezat

Une dette de l'Etat de 12,5 milliards de francs

L'assurance-chômage est soumise, plus que d'autres régimes de protection sociale, aux aléas de la conjoncture : un plus grand nombre de chômeurs se traduit immédiatement par moins de recettes et plus de dépenses. Il ne faut donc pas surestimer ses excédents, qui sont toujours fragiles. Si le résultat annuel est bon, la situation financière, prenant en compte l'endettement, a longtemps été mauvaise, voire catastrophique. Fin 1993, l'Unedic avait un besoin de financement de 33,6 milliards. Il était encore de 2,4 milliards fin 1995. Le solde devrait redevenir positif en 1996 (+10 milliards) et en 1997 (+25 milliards). En février 1994, l'Unedic a emprunté 22 milliards de francs auprès d'un *pool* bancaire. Elle devra rembourser 10 milliards en 1999. Alors premier ministre, Edouard Balladur s'était engagé à ce que l'Etat, qui doit encore 12,5 milliards à l'assurance-chômage, prenne à sa charge cette première échéance. Mais l'Unedic devra encore, sur ses propres fonds, rembourser 12 milliards en 2002.

Une redistribution syndicale à hauts risques



ANALYSE

LE SCRUTIN qui a départagé, lundi 30 septembre, au siège du CNPF, les candidats syndicaux, pour la présidence du régime d'assurance-chômage, a fait un vainqueur, Jean Gandois, et un laissé-pour-compte, Marc Blondel. Le président du CNPF, qui avait convoqué ses pairs pour qu'ils se déterminent, à bulletin secret, voit son choix avalisé. M. Gandois n'avait pas caché qu'il souhaitait continuer à travailler avec Nicole Notat, en insistant sur le travail réalisé avec elle, pendant quatre ans à l'Unedic, *« de façon remarquable »*. Mieux, M. Gandois, qui s'était fait vivement reprocher d'avoir accepté, sans concertation interne préalable, le 12 juin, une nouvelle répartition des présidences de caisse de Sécurité sociale, au détriment de FO, voit cette fois-ci son choix approuvé.

Le président du CNPF a les coudées franches pour aborder la seconde partie de son mandat. Le 17 décembre, l'assemblée générale du CNPF élira, pour trois ans, un nouveau conseil exécutif, au sein duquel M. Gandois sélectionnera les présidents des différentes commissions. C'est le moment où un président du CNPF peut imprimer sa marque par le choix des hommes. En second lieu, le président du CNPF va pouvoir relancer sa dynamique de rénovation du dialogue social, initiée le 28 février 1995, en favorisant *« la constitution d'un pôle réformiste »*. M. Blondel, demandeur d'un débat de fond sur le paritarisme, pourrait être *« récupéré »* dans ce cadre. Mais la redistribution syndicale engagée n'est pas sans risque.

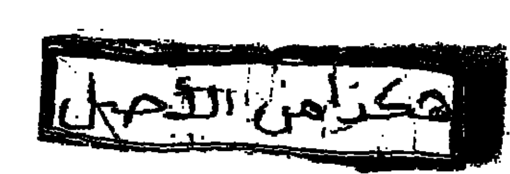
« On est sérieusement largués, on n'est plus dans la course », reconnaissait un responsable de FO, après avoir pris connaissance du vote du patronat en faveur de la CFDT. Pour FO, le coup est dur. Deux mois après avoir été contrainte de céder la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie, la centrale, qui s'est illustrée depuis sa fondation par la *« politique de la présence »*, chère à André Bergeron, n'a pas reconquis l'Unedic, que ce dernier avait coprésidé pendant trente-deux ans. C'est un échec pour une stratégie fondée à la fois sur la contestation et la cohabitation avec les pouvoirs. FO ne dirige plus qu'un seul régime paritaire, l'Arrco, alors que la petite CFE-CGC préside la Caisse nationale d'assurance-vieillesse et l'Agirc.

Le secrétaire général de FO a déjà trouvé un responsable d'un tel gâchis : Alain Juppé, qui, selon lui, *« a fait pression sur le patronat »* pour l'éjecter du jeu paritaire. Cet échec devrait radicaliser le discours de la centrale de l'avenue du Maine et pousser FO peu ou prou dans les bras de la CGT. M. Blondel a cependant de la ressource. Une radicalisation de FO, à l'origine du premier rassemblement réussi de la rentrée, avec les 15 000 personnes réunies, le 21 septembre, à la Bastille, se situerait ainsi en phase avec un climat social qui demeure tendu.

La CFDT est devenue le partenaire privilégié de la politique contractuelle. Mme Notat a achevé au forceps la mue de son syndicat, entamée par Edmond Maire et poursuivie par Jean Kaspar. Un véritable axe s'est construit entre M. Gandois et Mme Notat, où *« l'entreprise citoyenne »* de l'un rejoint *« le parti pris de la solidarité »* de l'autre. Détentrice d'une vision globale et cohérente de la vie économique et sociale, la CFDT compose avec le gouvernement sur l'assurance-maladie comme avec le patronat sur l'assurance-chômage.

Assurée d'être élue à l'Unedic, pour l'instant avec les seules voix du patronat et de ses propres administrateurs, à moins que le candidat de la CFE-CGC ne se retire, Mme Notat devra justifier cette alliance qui apparaîtra, pour son opposition interne, comme une compromission. Cette élection confortera aussi les ex-CFDT passés à SUD de la justesse de leur choix. A la CFDT de faire la preuve qu'elle peut utiliser cette position centrale au service des salariés.

A. B.-M.



Jacques Chirac célèbre l'esprit d'initiative et dénonce le pessimisme ambiant

En visite dans le Pas-de-Calais, le président de la République se lance à la reconquête du pays

Sous un ciel triste, lundi 30 septembre, le chef de l'Etat a voulu mettre en évidence la chaleureuse volonté de ceux qui entreprennent localement, dans le département sinistré du Pas-de-Calais, pour conquérir des marchés mondiaux, en appelant l'Etat à se mettre au service du dynamisme. Ce voyage de M. Chirac se déroule sur fond de lancement de campagne pour les élections législatives prévues dans dix-huit mois.

ARRAS
de notre envoyée spéciale

Parfaite, la pluie. Impeccable, le brouillard. On aurait même apprécié plus froid. Envoyez le vent sur les terrils, la bise sur les friches industrielles ! Pour sa deuxième journée dans le Pas-de-Calais, le président de la République ne pouvait rêver meilleure météo que celle de ce lundi 30 septembre. C'est comme cela qu'il le voulait, ce département : triste, mouillé et désespérant de l'extérieur, pour mieux le révéler optimiste, chaleureux et entreprenant à l'intérieur.

Pour inaugurer le nouveau discours du chef de l'Etat sur les *« initiatives locales, moteur de la croissance »*, qui marque l'engagement présidentiel dans le champ de la politique intérieure à dix-huit mois des élections législatives, le décor a fait l'objet d'un soin minutieux. Le Pas-de-Calais présentait tous les avantages. En toile de fond, il offre un clin d'œil à sa campagne présidentielle, qui avait été lancée à l'automne 1994 dans le département voisin du Nord, pour signifier aux sceptiques que M. Chirac entend rester fidèle à son discours de candidat sur la *« fracture sociale »*.

Au second plan, il symbolise à lui seul toutes les tourmentes économiques des vingt dernières années et le désarroi d'une partie du territoire, qui serait légitimement fondé à désespérer. Enfin – et, là, la réalisation est exemplaire –, on aperçoit, sur le devant de la scène, les nouveaux héros du chiraquisme présidentiel : des jeunes qui créent leur entreprise, des anciens chômeurs qui s'accrochent et qui s'en sortent, des filières condamnées, comme le textile, qui ressuscitent. Dans le bassin minier, des primevères annonciatrices de printemps poussent sur les terrils endeuillés. L'épilogue est donc tout trouvé : c'est sur ces terres ancrées à gauche que le chef de l'Etat décide de partir à la reconquête du pays.

C'est à Arras, tout d'abord, en compagnie de Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, qu'il a reçu une sélection de jeunes chefs d'entreprise, nouveaux conquérants de ces *« niches mondiales »* désormais omniprésentes dans le vocabulaire présidentiel. Des gens for-mi-dables, s'est réjoui M. Chirac. Des gens, comme il les aime, qui pestent contre les *« titillements administratifs »*, les contrôles vétérinaires kafkaïens, la *« jungle des aides »*, les banquiers qui *« ne sont jamais là quand on en a besoin et qui reviennent tout d'un coup vous voir quand ça va mieux »* ; des gens qui sont *« à quatre heures du matin sur le carreau, m'sieu le président »*, qui n'ont *« pas pris un jour de congé de l'année »*, qui ne se sont pas versé de salaire *« pendant un an, pour assurer celui de mes salariés »* ; des gens, enfin, qui *« ne sont pas des fils à papa »*, qui, armés de leur *« seul CAP et de beaucoup de volonté »*, se sont *« lancés dans un challenge »*.

LE DROIT D'ENTREPRENDRE

Pour tous ces porteurs d'espoir, le chef de l'Etat a appelé au respect de l'un des *« droits de l'homme dont on ne peut pas dire qu'il est aujourd'hui vraiment respecté : le droit d'entreprendre »*. *« L'Etat*, leur a-t-il dit, *ne doit pas être une espèce de tuteur omniprésent, un empêcheur, même pétri de bonnes intentions. Il doit se mettre au service du dynamisme. Il doit privilégier une culture de responsabilité contre une culture de l'assistance, qui ne peut conduire qu'à la décadence. »*

Dans l'après-midi, le programme présidentiel a été consacré à la cueillette médiatisée de ces merveilleuses primevères des terrils. La première a fleuri à Calonne-Ricouart, au cœur du bassin minier. Son maire, André Delcourt, communiste, a emmené le chef de l'Etat patauger sur les greens détrempés du golf municipal avant de le laisser partager son déjeuner avec douze salariés d'une jeune entreprise d'aménagement d'espaces verts et de jardins. La seconde, déjà aperçue le matin, était l'usine d'étagères multicolores des deux frères entreprenants et néanmoins sociaux, où M. Chirac a pu se livrer à son plaisir favori de la poignée de main virile et chaleureuse.

Enfin, est venue l'heure du bouquet. Dans la salle des fêtes d'Aire-sur-la-Lys, deux à trois mille personnes l'attendaient, dans un décor imposant et sobre, tout de gris officiel et de blanc, dont le fond était simplement barré de mots sonnant comme un slogan de campagne : « L'esprit de création est notre richesse ». Seul à s'exprimer à la tribune, le chef de l'Etat a lancé son adresse au pays, son cours de morale civique à l'intention des pessimistes en tout genre, en leur renvoyant le *« bel exemple »* de ce Pas-de-Calais qui *« tout en restant fidèle à sa tradition industrielle »*, a su *« explorer d'autres voies, se remettre en question et jouer la carte du changement »*.

Puis le chef de l'Etat est sorti comme il était entré, par la petite porte, après avoir salué les parlementaires installés au premier rang de la salle. Nulle traversée galvanisante de la salle. Nul bain de foule. Nulle ovation prolongée. Il ne faudrait tout de même pas croire que la campagne des élections législatives a commencé et que son directeur s'appelle Jacques Chirac !

Pascale Robert-Diard

« Je ne me résoudrai jamais à la résignation »

VERBATIM

DANS LE DISCOURS qu'il a prononcé lundi 30 septembre à Aire-sur-la-Lys, dans le Pas-de-Calais, le président de la République a déclaré : *« Les Français sont inquiets. Les Français sont sceptiques. Les Français doutent de tout, y compris de notre aptitude à faire face. Les objectifs de la politique du gouvernement demeureraient incertains. Les résultats se feraient attendre. Les réformes entreprises manqueraient d'efficacité, de cohérence et de lisibilité. Bref, il n'y aurait rien d'autre à faire que de laisser aller ou de renoncer. »*

« C'est un tout autre message que je voudrais délivrer aujourd'hui », a-t-il affirmé, ajoutant : *« Il est vrai qu'un certain nombre de réformes sont trop longues à entrer dans les faits, en sorte que les Français croient inefficaces des mesures qui ne sont pas encore appliquées. »* Le chef de l'Etat a indiqué : *« La tâche est immense, et il faut au gouvernement détermination et constance pour tenir le cap. Il ne manque aujourd'hui ni de l'une ni de l'autre. »* Après avoir évoqué l'assainissement des finances publiques, M. Chirac a dit : *« Trop de scandales ont indigné l'opinion au cours de ces dernières années pour que l'on ne réagisse pas aujourd'hui clairement, ce qui suppose de sanctionner les responsables. On ne peut pas demander des efforts aux Français en laissant impunies des dérives qui, au-delà de leurs conséquences financières souvent considérables, ont fait beaucoup de mal dans les têtes. »*

Au sujet de la mondialisation, qui *« n'est pas seulement une menace, un risque »*, mais *« aussi une chance à saisir »*, le président a mis en évidence *« les cartes superbes que nous avons en main : une monnaie qui inspire confiance, une inflation maîtrisée, une avance technologique dans bien des domaines, des entreprises parmi les plus performantes au monde ; mais, surtout, des hommes et des femmes compétents, créatifs, qui ne demandent qu'à s'impliquer dans leur métier et dans leurs responsabilités »*.

« Aujourd'hui, a-t-il indiqué, *la priorité, c'est de désengorger l'Etat, de rapprocher la décision du citoyen (...). Après la décentralisation, l'heure de la déconcentration est maintenant venue (...), mais c'est une œuvre de longue haleine, qui n'ira pas sans résistances, sans combats d'arrière-garde. Je demande au gouvernement de tenir le cap et d'aller au-delà des premières mesures qu'il a prises. »*

A propos du malaise dans la majorité, il a souligné : *« J'observe avec inquiétude une tendance au pessimisme. Je sais bien, nous sommes fiers de notre esprit critique (...), mais prenons garde qu'il ne se transforme en esprit de dénigrement systématique, suscitant scepticisme et réserve face à toute ambition affichée, à toute conviction affirmée ! » « Nous avons longtemps tenu le discours du changement sans oser le faire. (...)Je sais* [que les réformes] *porteront leurs fruits. Je comprends toutes les impatiences, mais je ne me résoudrai jamais à la résignation, qui est la plus mauvaise conseillère. »*

Le gouvernement programme la rigueur budgétaire jusqu'en 2001

SI CERTAINS DÉPUTÉS de la majorité espéraient, à l'instar de Lionel Jospin en 1983, que la rigueur ne serait qu'une parenthèse, ils déchanteront en prenant connaissance des engagements budgétaires à cinq ans que le gouvernement entend prendre devant eux. Joint en annexe du projet de loi de finances pour 1997, le traditionnel « rapport économique et financier », transmis mardi 1er octobre à l'Assemblée nationale ne laisse aucun doute à ce sujet : pour les cinq années qui viennent, le déficit budgétaire continuera d'être sensiblement réduit et les dépenses de l'Etat évolueront nettement moins vite que les prix – autrement dit, elles baisseront en volume.

Le gouvernement avait déjà pris un premier engagement devant le pays, celui de baisser l'impôt sur le revenu de 25 milliards de francs en 1997, puis de 12,5 milliards de francs les quatre années suivantes, jusqu'en 2001. Le nouveau rapport qui vient d'être transmis au Parlement complète ce calendrier, en fixant une « perspective quinquennale » d'évolution du déficit et de la dépense publique. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'un engagement formel, à l'image de celui pris par Edouard Balladur, quand il avait présenté en 1993 une loi quinquennale sur les finances publiques. Il s'agit plutôt d'un engagement moral, mais qui encadrera fortement la politique budgétaire.

Le gouvernement se fixe d'abord pour objectif de réduire le déficit budgétaire de 92,9 milliards de francs en cinq ans. Celui-ci devrait ainsi passer de 283,7 milliards de francs en 1997 à 257,3 milliards en 1998, puis 236,9 milliards en 1999, 214,8 milliards en 2000 et 190,8 milliards en 2001. Chaque année, la baisse sera donc comprise entre 20,4 et 26,4 milliards de francs. En conséquence, le déficit budgétaire devrait reculer de 3,45 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997 à 2 % en 2001, au sens de la comptabilité nationale, et de 2,9 % à 1,9 % selon les critères européens.

NORME DRACONIENNE

En contrepartie, le gouvernement estime donc qu'il faudra poursuivre une politique de maîtrise très stricte de la dépense. Pour 1997, le projet de loi de finances avance une prévision très rigoureuse. Alors qu'au cours des années récentes les crédits de l'Etat ont souvent progressé au rythme de 4 % l'an, le budget de l'an prochain prévoit une simple reconduction des dépenses en francs courants, soit une baisse en volume du montant de l'inflation.

Au-delà, la norme sera légèrement assouplie, mais devrait rester tout de même draconienne. Sur les cinq années, les dépenses de l'Etat ne devraient ainsi progresser que de 71 milliards de francs, passant de 1552,9 milliards de francs en 1997 à 1624 milliards en 2001. Cette progression correspond à une augmentation en valeur de 0,75 % en 1998, puis de 1,25 % au-delà. Autrement dit, les dépenses de l'Etat devraient continuer à baisser en volume tout au long de la période, ce qui impliquerait la poursuite de très sérieux efforts d'économies.

Comme toute projection, celle-ci est évidemment aléatoire. Le gouvernement l'a en effet assise sur une hypothèse de croissance de 2,5 % l'an. Or celle-ci peut, certes, être plus forte. *« Lorsque la croissance s'avérera plus dynamique, le gouvernement utilisera la marge de manœuvre ainsi dégagée pour accélérer la réduction du déficit (...) tout en procédant à des allégements d'impôts supplémentaires. Ceux-ci s'effectueront en priorité par la suppresssion des majorations exceptionnelles de la TVA et de l'impôt sur les sociétés intervenues en 1995 »*, précise le rapport.

Qu'adviendrait-il si la croissance était plus faible ? La réponse coule de source : pour respecter ces engagements, il faudrait réaliser encore plus d'économies. Au risque de ne toujours pas refermer la parenthèse de la rigueur.

Laurent Mauduit

Pour Alain Madelin, « il y a des différences entre les races »

ALAIN MADELIN a refusé de *« reprendre à son compte »* les qualificatifs de *« raciste, antisémite et xénophobe »* appliqués récemment par Alain Juppé à Jean-Marie Le Pen. Invité, lundi 30 septembre, de la nouvelle émission politique de France 2, « Franchement », l'ancien ministre de l'économie a jugé que cette formule lui *« paraît entraîner une dangereuse escalade »*. Relevant que les propos de M. Le Pen sur *« l'inégalité des races »* avaient entraîné un *« charivari »*, le vice-président du Parti républicain a demandé : *« Qui a répondu à M. Le Pen ? Il est vrai qu'il y a des différences entre les races. Il est vrai que personne ne sait très bien ce qu'est une race. »* M. Madelin a précisé : *« Non, monsieur Le Pen, il y a une égale dignité de tous les êtres humains, et nous ne partageons peut-être pas les mêmes valeurs sur ce point. »*

Le Conseil d'Etat condamne la gestion de l'eau à Saint-Etienne

LE CONSEIL D'ÉTAT a confirmé, lundi 30 septembre, le jugement du tribunal administratif de Lyon qui avait annulé, en décembre 1993, plusieurs délibérations du conseil municipal de Saint-Etienne relatives au prix de l'eau et à la concession de ce service à la Société stéphanoise des eaux, filiale commune de la Lyonnaise des eaux et de la Compagnie générale des eaux. Les juges considèrent que *« l'institution de redevances à la charge des usagers sans que celles-ci trouvent leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service »* est entachée d'une erreur de droit. *« Rassuré »*, le maire (UDF-rad.) de Saint-Etienne, Michel Thiollière, juge cette décision conforme à la délibération de la majorité du conseil municipal, en décembre 1995, qui avait instauré une redevance unique d'occupation du domaine public et un nouveau prix de l'eau tenant compte des conclusions d'une expertise diligentée par le tribunal administratif de Lyon. Pour Gérard Lindeperg, président du groupe socialiste et radical, cet arrêt doit être l'occasion, de *« remettre ce dossier à plat »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **MAJORITÉ : deux députés de la majorité ne voteront pas la confiance au premier ministre**, mercredi 2 octobre, à l'Assemblée nationale : Bruno Retailleau, député (non-inscrit) de la Vendée, « villiériste » et Jean-Louis Beaumont, député (UDF) du Val-de-Marne.

■ **RPR : Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR**, a mis en place, lundi 30 septembre, une commission interne chargée d'élaborer des propositions sur la modernisation de la vie politique. Parmi les dix-sept membres de cette commission, on relève les noms de Nicolas Sarkozy et de Pierre Mazeaud.

■ **AMBULANCIERS : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales**, a ajourné, lundi 30 septembre, jusqu'au terme des travaux sur les transports sanitaires, fixé au 10 octobre, l'application de la circulaire réduisant la prise en charge de certains frais de transport liés à l'hospitalisation. Ce texte est vivement contesté par les ambulanciers (*Le Monde* du 19 septembre).

■ **CORSE : le FLNC-canal historique a revendiqué, lundi 30 septembre, l'attentat commis contre la cour d'appel d'Aix-en-Provence**, le 28 septembre. Cela pourrait signifier que les nationalistes clandestins ont stoppé le *« processus de paix »* entamé le 12 janvier. José Rossi (UDF-PR) a demandé au président de l'Assemblée nationale une mission d'information parlementaire sur la Corse.

JUSTICE Dans un arrêt rendu lundi 30 septembre, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a autorisé la prolongation de l'instruction menée depuis 1993 par le juge Valat dans l'affaire dite des *« écoutes de l'Elysée »*. ● LA COUR D'APPEL a estimé que l'espionnage mis en place par la « cellule antiterroriste » constituait non seulement le délit d'atteinte à l'intimité de la vie privée, mais aussi le crime d'« attentat à la Constitution », prévu par l'ancien code pénal. Elle considère donc que ces faits, commis dans les années 1983-1986, ne sont pas prescrits. ● CETTE DÉCISION ouvre la voie à un procès. Six personnes ont déjà été mises en examen dans ce dossier, dont les deux anciens directeurs de cabinet de François Mitterrand et de Laurent Fabius – Gilles Ménage et Louis Schweitzer – et le chef de la cellule, Christian Prouteau. *(Lire aussi notre éditorial page 13.)*

Les écoutes de l'Elysée étaient un « attentat à la Constitution »

Constatant, dans son arrêt rendu lundi 30 septembre, que ce crime a disparu du nouveau code pénal, la cour d'appel de Paris ouvre cependant la voie à un procès pour « atteinte à l'intimité de la vie privée ». De 1982 à 1986, trois mille conversations ont été captées par la cellule présidentielle

EN INSTITUANT, à l'abri des murs de la présidence de la République, entre 1983 et 1986, un véritable réseau d'espionnage d'Etat, fondé sur la pratique intensive des écoutes téléphoniques, les hommes de la défunte cellule antiterroriste de l'Elysée se sont rendus coupables, non seulement d'une atteinte à l'intimité de la vie privée d'avocats, de journalistes, d'hommes politiques et de bien d'autres personnes, mais aussi d'un *« attentat à la Constitution »*. Telle est la principale conclusion de l'arrêt rendu, lundi 30 septembre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris *(lire ci-dessous)*.

Par cette décision, qui valide et autorise la prolongation de l'instruction conduite, depuis le 19 mars 1993, par le juge Jean-Paul Valat, la juridiction présidée par Martine Anzani ouvre la voie à un procès de l'affaire dite *« des écoutes de l'Elysée »*. Dans son arrêt, la chambre d'accusation prend acte de *« l'institutionnalisation du système »* mis en place sous couvert d'antiterrorisme, et de *« l'ampleur des écoutes »* effectuées. Outre les membres de la cellule et leur chef, l'ancien gendarme devenu préfet Christian Prouteau, les deux anciens directeurs des cabinets de François Mitterrand et de Laurent Fabius – alors premier ministre –, Gilles Ménage et Louis Schweitzer, ont été mis en examen dans ce dossier.

En remettant à un gendarme du palais de justice, le 14 février 1995, cinq disquettes informatiques contenant une partie des fichiers de l'ancienne cellule sur les ordinateurs du 2, rue de l'Elysée, une mystérieuse femme *« d'assez grande taille, brune, cheveux coupés au carré »*, jamais identifiée, a fait basculer l'instruction du juge Valat (*Le Monde* daté 19-20 février 1995). Ce véritable annuaire des personnes surveillées, écoutées ou simplement « entendues » par les hommes de M. Prouteau, qui attestait la réalité et la matérialité de l'espionnage, avait en effet mis à mal la défense des anciens de la cellule et de celui qui passe pour leur supérieur, Gilles Ménage.

PRESCRIPTION PLUS LONGUE

A compter de la création de la cellule antiterroriste, en 1982, et jusqu'à la victoire de la droite aux élections législatives de 1986, quelque trois mille conversations furent ainsi captées et retranscrites dans les souterrains des Invalides, siège du Groupement interministériel de contrôle (GIC), l'organisme chargé des écoutes gouvernementales, avant d'être *« traitées »* par les hommes – gendarmes et policiers – du préfet Prouteau.

Devant la chambre d'accusation, le représentant du ministère public avait considéré que les faits mis au jour à la suite de la révélation, par *Libération*, le 4 mars 1993, d'écoutes ayant visé notre collaborateur Edwy Plenel ne constituaient qu'un délit – une *« atteinte à l'intimité de la vie privée »* – et se trouvaient donc prescrits trois ans après leur commission. Les défenseurs des personnes mises en examen soutenaient la même argumentation. Considérant en revanche que cet espionnage constituait le crime d'*« attentat à la Constitution »*, les avocats du *Monde* et de la compagne d'Edwy Plenel, dont la ligne avait été écoutée, M[es] Christine Courrégé et Michel Laval, avaient invoqué les délais de la prescription criminelle, qui sont de dix ans.

La chambre d'accusation a partiellement suivi leurs conclusions. Dans son arrêt, elle considère que les faits constituent non seulement une atteinte à l'intimité de la vie privée, mais aussi une atteinte à la Constitution au sens de l'article 114 de l'ancien code pénal. *« Lorsqu'un fonctionnaire public, un agent ou un préposé du gouvernement*, note ce texte, *aura ordonné ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire soit à la liberté individuelle soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, soit à la Constitution, il sera condamné à la peine de la dégradation civique. »* Edictée, selon les magistrats, *« dans le but de lutter contre tout arbitraire émanant des autorités publiques »*, cette disposition entendait par *« actes attentatoires à la Constitution »* les *« atteintes à la jouissance et à l'exercice de toutes libertés en général, pourvu qu'elles soient garanties par la Constitution »*.

Les magistrats précisent que, *si* cet article a disparu du nouveau code pénal, entré en vigueur le 1[er] mars 1994, il se trouvait toujours en application au moment où la plainte initiale fut déposée, en 1993. *« L'abrogation par le nouveau code pénal (...) du texte criminel prévoyant la répression des atteintes à la Constitution est sans influence sur l'interruption de la prescription antérieurement intervenue »*, ajoute la chambre d'accusation. L'enquête du juge Valat pourra donc se poursuivre.

Les hommes de la cellule de l'Elysée et leurs éventuels commanditaires n'encourent cependant plus de sanction criminelle puisque l'atteinte à la Constitution ne figure plus dans le nouveau code pénal. Cet article a en effet été remplacé par l'*« acte attentatoire à la liberté individuelle »*, qui, selon la chambre d'accusation, ne protège que la seule *« liberté d'aller et venir »*. C'est donc sur l'unique fondement de l'atteinte à l'intimité de la vie privée que pourront être jugés les responsables des *« interceptions »* dont l'enquête a montré qu'elles furent effectuées par le GIC sur le contingent des lignes attribuées à la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), c'est-à-dire les services secrets, placés sous l'autorité du ministre de la défense et du premier ministre.

Ancien chef du bureau des affaires réservées au cabinet du ministre de la défense, Charles Hernu, de septembre 1983 à août 1984, le général François Fresnel avait expliqué au juge d'instruction, le 13 juin 1995, dans quelles circonstances certains responsables militaires s'étaient efforcés de prendre leurs distances à l'égard d'*« un processus qui* [leur] *semblait être à la limite »*. *« Nous étions amenés à demander des précisions complémentaires*, avait-il déclaré, *mais pour la cellule, M. Hernu nous disait de ne pas le faire. Il nous précisait que la cellule disposait d'autres renseignements qui ne nous étaient pas communiqués et qui justifiaient les demandes (...). Seul M. Hernu signait les demandes venant de la cellule. »*

Conseiller du chef de l'Etat, directeur adjoint puis directeur de son cabinet à l'Elysée, M. Ménage a, pour sa part, toujours nié avoir eu la responsabilité hiérarchique de la cellule, tout en admettant, devant le juge Valat, n'avoir *« pas ignoré complètement »* ce que faisaient ses membres. Mais à l'instar des anciens de l'équipe de Christian Prouteau, il s'est jusqu'ici retranché derrière le *« secret défense »* pour refuser *« de dire qui a été écouté, comment et par qui »* (*Le Monde* du 15 mars).

Voyant dans l'arrêt de la chambre d'accusation *« une sorte de préjugement difficilement admissible »*, le défenseur de Christian Prouteau, M[e] Francis Szpiner, a indiqué, lundi 30 septembre, qu'il avait l'intention de former un pourvoi en cassation. *« La chambre d'accusation, dont ce n'est pas le rôle, considère comme acquis des faits qui font encore l'objet d'une information judiciaire*, nous a déclaré M[e] Szpiner. *En outre, elle nous condamne, de fait, pour des faits qualifiés d'attentat à la liberté alors qu'aucune des mises en examen n'a été prononcée de ce chef, et qu'aucun des mis en examen n'a été en mesure de répondre de cette accusation, en violation flagrante des droits de la défense. »* Le défenseur de Louis Schweitzer, actuel PDG de Renault, a également annoncé son intention de se pourvoir en cassation contre l'arrêt du 30 septembre. Ce n'est qu'au terme de l'examen de cette procédure par la Cour de cassation que pourra se tenir, le cas échéant, le procès de l'affaire des écoutes.

Hervé Gattegno

Six mises en examen

Depuis le début de l'instruction, en 1993, six personnes ont été mises en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »* par le juge parisien Jean-Paul Valat. L'une d'elles, Pierre-Yves Guezou, s'est suicidée le 13 décembre 1994.

● **Gilles Ménage,** directeur de cabinet adjoint de François Mitterrand à l'Elysée de 1981 à 1988, a été mis en examen le 9 décembre 1994. M. Ménage, président d'EDF de 1992 à 1995, est aujourd'hui chargé de mission auprès du ministre de l'industrie, Franck Borotra.

● **Christian Prouteau,** ancien chef de la cellule anti-terroriste, a été mis en examen le 9 décembre 1994. M. Prouteau est aujourd'hui préfet hors cadre.

● **Jean-Louis Esquivié,** ancien colonel de gendarmerie, cofondateur de la cellule de l'Elysée, a été mis en examen le 9 décembre 1994. M. Esquivié est aujourd'hui général, commandant des écoles de gendarmerie.

● **Pierre-Yves Guezou,** ancien capitaine de gendarmerie, affecté, à partir de 1983 au Groupement interministériel de contrôle (GIC), a été mis en examen le 9 décembre 1994.

● **Pierre-Yves Gilleron,** ancien commissaire de la DST, membre de la cellule de l'Elysée, a été mis en examen le 9 décembre 1994. Il travaille aujourd'hui dans le secteur de la sécurité privée.

● **Louis Schweitzer,** directeur de cabinet de Laurent Fabius à Matignon de 1981 à 1986, a été mis en examen en novembre 1995. Il est aujourd'hui PDG de Renault.

« Institutionnalisation du système »

VOICI un extrait de l'arrêt rendu, lundi 30 septembre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris.

« Les faits dénoncés dans la présente procédure sont de nature à constituer non seulement une atteinte à l'intimité de la vie privée de particuliers, pris chacun dans leur individualité, mais également une atteinte à la Constitution, en raison de l'institutionnalisation du système et de l'ampleur des écoutes, de surcroît réalisées par une cellule constituée par les plus hautes autorités de l'Etat, et commises au préjudice de très nombreuses personnes à raison de leur profession notamment de journalistes, d'avocats et hommes politiques, écrivains, etc.

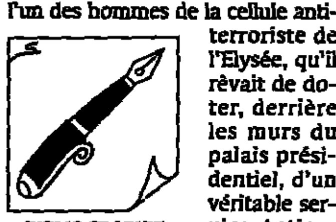
VERBATIM

» L'atteinte à la Constitution, en tant que telle, résulte également du fait que de tels actes sont susceptibles d'avoir porté atteinte à de nombreuses libertés publiques constitutionnellement reconnues, telles les libertés d'opinion, de communication, d'expression, de la presse, le respect des droits de la défense, l'inviolabilité du domicile, ainsi qu'à l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 disposant que la force publique est instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

» En conséquence, il convient de constater que les faits reprochés étaient susceptibles de recevoir cumulativement la qualification criminelle d'attentat à la Constitution et la qualification correctionnelle spécifique d'atteinte à l'intimité de la vie privée. »

L'indécence de deux amateurs de mots volés

LES DEUX HOMMES s'étaient mis, en leur temps, au service de François Mitterrand. Pistolet au poing, l'ex-gendarme Paul Barril fut l'un des hommes de la cellule antiterroriste de l'Elysée, qu'il rêvait de doter, derrière les murs du palais présidentiel, d'un véritable service Action. Imprudemment qualifié par l'ancien chef de l'Etat de *« meilleur écrivain de sa génération »*, Jean-Edern Hallier avait défilé, le 10 mai 1981, jusqu'au Panthéon, sur les pas du nouveau monarque. Que l'ancien capitaine et l'écrivain-provocateur aient aujourd'hui lancé, comme dans un même élan, deux violentes charges contre le prince qu'ils aspiraient à servir n'est pas une surprise : il y a beau temps que tous deux étaient entrés, de gré ou de force, en dissidence du mitterrandisme.



BIBLIOGRAPHIE

Leurs réquisitoires constituent d'abord de longs plaidoyers *pro domo*, dans lesquels deux personnages sulfureux, toujours en mal de reconnaissance, s'efforcent avant tout de justifier leurs propres dérives, d'expliquer le passé et de ménager l'avenir. Aujourd'hui, Jean-Edern Hallier se prévaut volontiers de ses amitiés au sein du nouveau pouvoir chiraquien, et Paul Barril donne dans l'allégeance benoîte : *« J'ai confiance. Un nouveau président de la République, un gouvernement digne de la France, des hommes de cœur et de valeur, honnêtes et désintéressés, sont à l'œuvre... »*

On aurait tort, pourtant, de traiter à la légère la publication quasi-simultanée des nouveaux *« Mémoires »* de l'ex-capitaine Barril et du *« roman-vérité »* de Jean-Edern Hallier. Car au-delà même de la violence qu'ils recèlent, ces deux livres suscitent plus qu'un malaise. Fort de son – bref – passage à l'Elysée et de son *« intime conviction »*, l'ancien gendarme accuse Michel Charasse d'avoir commandité l'assassinat de François de Grossouvre, officiellement maquillé en suicide, cependant que l'écrivain, retranché derrière le paravent commode de la *« littérature »*, s'autorise à accuser Roland Dumas d'avoir voulu sa mort, sur la foi des confidences d'un petit voyou. Les preuves manquent à l'appel, mais à quoi bon ? La seule publication de telles assertions ne suffit-elle pas à leur conférer un commencement de légitimité ? Que Jean-Edern Hallier confonde le pamphlet et l'injure, la divagation littéraire avec la diffamation publique, est finalement moins grave que de voir des considérations commerciales abolir les dernières barrières pour convaincre un éditeur d'y apposer son label.

En livrant avec jubilation les prétendus secrets de sa propre intimité, au motif qu'ils furent surpris par les écoutes présidentielles, Jean-Edern Hallier ouvre la voie à un mélange des genres qui fait bon marché des libertés. C'est peu dire que l'ancien capitaine Barril s'engouffre à plaisir dans cette voie scabreuse, qui n'est pas sans rappeler le clair-obscur des *reality-shows* télévisés. Voici François de Grossouvre promptement réhabilité – *« c'était un national »*, écrit l'ex-gendarme à son propos –, et convoqué d'office à témoigner *post-mortem* contre François Mitterrand. Voici le corps des nageurs de combat de la DGSE, muets par profession, appelé à la rescousse pour dénoncer les *« manipulations »* du *« pseudo-journalisme d'investigation »* après l'affaire Greenpeace.

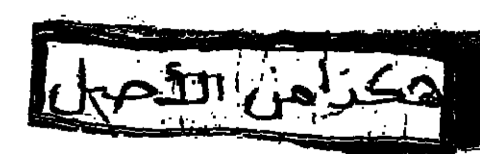
Les cibles privilégiées de ce réquisitoire sans nuance sont, outre l'ancien président lui-même, les conseillers de M. Mitterrand, nombre de dirigeants socialistes, certains dirigeants policiers, des avocats, et les journalistes du *Monde*. L'indécence maximale est atteinte avec la divulgation, sans vergogne, de pages entières de conversations captées, au téléphone, par les espions de la cellule de l'Elysée, contre lesquels M. Barril a lui-même déposé plainte pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »*... De ces mots volés, extorqués, archivés, pour être un jour retournés contre ceux qui les prononcèrent, l'ancien capitaine prétend tirer la preuve de collusions et de compromissions qu'il se fait un devoir de dénoncer. Dans son entreprise de révélation, Paul Barril omet, certes, de signaler l'origine de cette vindicte anti-journalistique. Singulièrement épargné dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, l'ancien numéro deux de la cellule antiterroriste de l'Elysée dut à sa défaite, dans un procès qu'il engagea contre *Le Monde*, la seule reconnaissance publique – et judiciaire – de sa culpabilité dans le *« montage policier »* orchestré contre les militants irlandais.

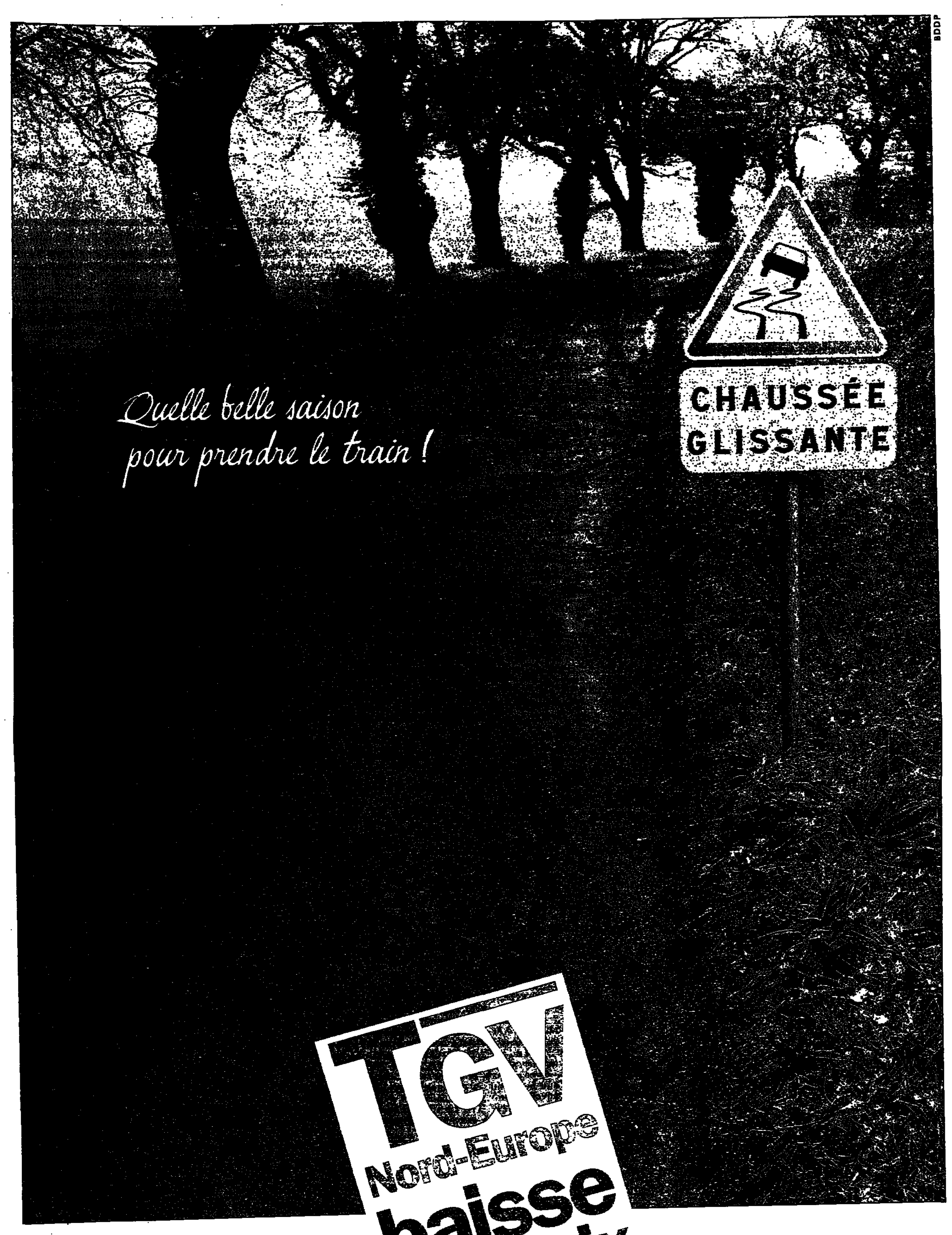
On ne saurait mieux dire combien, près de quinze ans après les faits, l'étrange absence de la justice dans ce dossier continue de laisser la porte ouverte au mensonge public. Assuré d'une diffusion spectaculaire, l'ex-capitaine, ainsi d'ailleurs que Jean-Edern Hallier, peut bien se moquer des faits, puisque les chiffres parleront pour lui. A la lecture des classements des meilleures ventes en librairie revient ce mot d'André Gide : *« Le succès n'est qu'une imitation frelatée de la gloire. »*

H. G.

★ *Guerres secrètes à l'Elysée*, de Paul Barril. Editions Albin Michel, 368 pages, 130 francs.

★ *Les puissances du mal*, de Jean-Edern Hallier. Editions du Rocher/Les belles lettres, 310 pages, 129 francs.





Les premières grosses pluies annoncent l'automne, mais aussi la saison des glissades. C'est le moment pour prendre le train, et se laisser conduire en toute sécurité. D'autant plus qu'être prudent n'empêche pas d'être économe, car les prix du TGV Nord-Europe ont baissé, maintenant Paris-Lille c'est 140 F avec Vermeil. Voilà un prix qui devrait vous encourager à quitter la route pour aller prendre le train.*

**Prix réduit en 1ère classe, soumis à certaines conditions.*

À NOUS DE VOUS FAIRE PRÉFÉRER LE TRAIN.

La journée de grève dans l'éducation nationale a été largement suivie à Paris et en province

Les syndicats ont dénoncé le « tournant de la politique gouvernementale »

La journée de grève dans l'éducation nationale, à laquelle appelaient la quasi-totalité des syndicats lundi 30 septembre, a été fortement suivie. Plusieurs manifestations se sont déroulées à Paris et en province pour protester contre les restrictions budgétaires programmées dans le projet de budget 1997. Cette mobilisation intervient avant la journée d'action dans la fonction publique prévue le 17 octobre.

LA JOURNÉE devait servir de test : lundi 30 septembre, près de 75 % des instituteurs et 65 % des enseignants du second degré étaient en grève, selon les syndicats. Même si le ministère plaçait la jauge un peu plus bas – 59 % de grévistes dans les écoles, 44 % dans les collèges et les lycées – ces chiffres prouvent que les enseignants ont répondu massivement à l'appel quasi unitaire des syndicats. En quittant ainsi leur classe, des centaines de milliers d'enseignants entendaient protester contre les 5 000 suppressions de postes annoncées au budget 1997 (une première depuis la Libération, soulignent les syndicats), contre la dégradation de leurs conditions de travail et la précarité qui frappe les non-titulaires.

A l'unisson, les organisations syndicales se sont félicitées de cette *« grosse grève »*, faisant valoir qu'il *« ne s'agissait pas seulement de revendications catégorielles »*. Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, a exprimé un point de vue largement partagé parmi les dirigeants syndicaux : *« Nous avons le sentiment d'assister à un véritable tournant dans la politique gouvernementale vis-à-vis de l'éducation, qui ne semble plus être une priorité. Il s'agit de répondre massivement pour que le gouvernement sache qu'il ne peut tailler dans l'éducation comme dans le reste »*, a-t-il déclaré.

RÉPÉTITION GÉNÉRALE

Deux conseillers régionaux Front national d'Ile-de-France, Jean-Yves Le Gallou et Olivier Pichon, ont critiqué la grève qualifiée de *« cache-sexe de la déroute de l'éducation nationale »*. M. Le Gallou a estimé que *« la dernière fonction encore assurée par l'éducation nationale »*, celle d'*« hôtellerie-garderie »* avait fait défaut en raison de cette grève.

A Paris, environ 8 000 manifestants ont défilé dans une ambiance bon enfant avec un ballet aérien des ballons géants de la FSU, du SNU-ipp et du SNES sur fond musical. En tête de cortège, les dirigeants syndicaux affichaient, bras dessus, bras dessous, leur unité retrouvée pour l'occasion. Côte à côte, Jean-Michel Boullier (SGEN-CFDT), Guy Le Néouanic (FEN), Hervé Baro (SE-FEN), Michel Deschamps (FSU), Daniel Le Bret (SNU-ipp), Monique Vuaillat (SNES), entourés de militants de la CGT, ont remonté le boulevard Saint-Michel, suivis par l'immense banderole du « collectif des non-titulaires ». Le SNES et le SNU-ipp, ainsi que d'autres syndicats de la FSU, bien implantés dans la région parisienne, formaient le gros des troupes, suivis par les lycéens de la FIDL, le syndicat des enseignants (SE-FEN), la FEN, une poignée d'anarchistes de la CNT et une centaine de manifestants de SUD-éducation. Pour nombre de manifestants, cette démonstration faisait figure de répétition générale avant la journée d'action de la fonction publique, le 17 octobre.

« SANS-CULOTTES DE L'AN 2000 »

Des dizaines de manifestations rassemblant quelque 50 000 personnes se sont déroulées à travers le pays : 4 000 manifestants à Marseille, 3 000 à Lille et à Lyon, 2 000 à Bordeaux ainsi qu'à Grenoble, Montpellier, Toulouse, Caen et Limoges, 1 400 à Nice, 1 300 à Clermont-Ferrand, 1 000 à Avignon et Rouen... La Bretagne a également été à la pointe avec 3 000 manifestants à Nantes, 500 à Quimper et 2 000 à Lorient.

A Rennes, la manifestation a réuni 4 000 personnes selon les organisateurs. Comme ailleurs, les enseignants, avec le renfort de parents d'élèves de la FCPE, étaient venus montrer leur solidarité avec les maîtres-auxiliaires sans poste, protester contre le projet de budget, et réclamer au passage *« l'amélioration des carrières et des salaires »*. Nombreux mais disciplinés, les manifestants n'avaient laissé, lundi en fin de matinée, qu'une banderole accrochée aux grilles du rectorat, signée du Mouvement des jeunes communistes : *« Sans-emploi, sans-logement, sans-diplôme, sans-droit, soyons les sans-culottes de l'an 2000 ! »*

Béatrice Gurrey et Martine Valo (à Rennes)

Incendie d'une clinique bretonne : sept condamnations

SEPT DES NEUF PRÉVENUS qui avaient comparu en juin devant le tribunal correctionnel de Rennes pour l'incendie de la clinique psychiatrique de Bruz (Ille-et-Vilaine) ont été condamnés, lundi 30 septembre, à des peines d'amende et de prison avec sursis. L'incendie, provoqué par une patiente dans la nuit du 24 au 25 juin 1993, avait fait vingt morts. Le docteur Lucien Maarek, PDG de Médipsy, filiale de la Générale des eaux qui avait racheté la clinique en 1990, François Grosfilley, directeur technique, et Dominique Urien, architecte, ont été condamnés chacun à dix-huit mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende. Le tribunal a également prononcé des peines de prison avec sursis à l'encontre de Luc Teffaud, maître d'oeuvre, et de Tanguy Claret-Roller, sapeur-pompier. Retenant des *« imprudences »* et des *« négligences »*, le tribunal a accordé un total de 9 millions de francs d'indemnités aux familles des victimes.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : les magistrats du siège et du parquet des tribunaux d'instance et de grande instance de Grenoble** ont adopté, lundi 30 septembre, une motion dénonçant *« les pressions »* exercées par le parquet général sur le déroulement des « affaires » grenobloises. *« Les magistrats du tribunal de grande instance ne supportent plus les pressions intéressées qu'exercent les chefs du parquet général sur le déroulement des affaires politico-financières en cours »*, déclare le texte adopté à l'unanimité lors d'une assemblée générale réunissant trente des cinquante magistrats grenoblois.

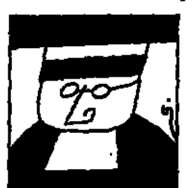
■ **EXCLUSION : un Français sur deux craint de devenir un jour lui-même un exclu** et huit sur dix pensent que la fracture sociale s'aggrave, selon un sondage CSA-FNARS-*La Rue*, publié mardi 1er octobre. Alors que les ministres en charge du dossier, Jacques Barrot et Xavier Emmanuelli, ont présenté, lundi 30 septembre, l'avant-projet de loi de cohésion sociale, 62 % des Français disent ne pas faire confiance au gouvernement pour lutter contre l'exclusion (contre 41 % en 1995) et 34 % seulement pensent que la lutte contre la fracture sociale fait partie de ses objectifs prioritaires.

■ **IMMIGRATION : une trentaine d'étrangers en situation irrégulière ont été interpellés**, lundi 30 septembre, dans un foyer où résident 600 travailleurs migrants à Poissy (Yvelines), à la suite d'une opération de lutte contre l'immigration clandestine diligentée par le parquet de Versailles. Somaliens, Sénégalais et Kurdes, ils ont été placés en garde à vue dans différents commissariats. Une compagnie de CRS et plusieurs dizaines de policiers ont participé à l'opération.

Le suicide de Patrice Vic, adepte de l'Eglise de scientologie

LYON
de notre envoyé spécial

« Un jour, nous avons reçu un prospectus dans la boîte aux lettres. Par curiosité, mon mari a fait le test. On lui a dit qu'il avait des points négatifs et qu'il pouvait s'améliorer. Au début, je ne savais pas ce que c'était. Après, c'est devenu un harcèlement (...), ça a créé des tensions entre nous. Il prenait du recul avec les enfants. Mon mari disait : « Je me remets en question, je fais le vide. »


PROCÈS

M. Mazier m'a appelé : « Votre mari est dans mon bureau, j'ai quelque chose à lui proposer. » Ils sont venus tous les deux l'après-midi. Il s'agissait d'une cure de purification, un programme à 30 000 francs. J'ai dit que c'était de la folie. M. Mazier m'a répondu : « Si c'est un problème d'argent, on peut vous consentir un prêt. » Le soir, mon mari était agité. Il n'arrêtait pas de souffler. Il me demandait mes fiches de paie. J'ai dit non. Le matin, vers 5 heures, il m'a dit : « Ne me retiens pas, c'est la seule solution. » Il s'est dirigé vers le balcon... Et voilà. »

Nelly Vic est la veuve de Patrice Vic, ce scientologue de trente et un ans, qui s'est défenestré le 24 mars 1988 du douzième étage de son immeuble. Son témoignage est l'un des deux piliers de l'accusation, qui poursuit, depuis lundi 30 septembre devant le tribunal correctionnel de Lyon, vingt-trois adeptes et responsables du mouvement, dont Jean-Jacques Mazier, ancien président de sa branche lyonnaise, pour atteinte involontaire à la vie d'autrui et escroquerie (*Le Monde* du 1er octobre). L'autre pilier sera examiné mercredi : un rapport d'expertise, qui affirme qu'il existe *« une relation directe »* entre la mort de Patrice Vic et *« le traitement auquel il était soumis par l'Eglise de scientologie de Lyon »*.

En *« homme d'Eglise »*, M. Mazier se défend. Il est, dit-il, *« comme un missionnaire de l'Eglise catholique »*, qui distille *« la bonne parole »*, les écrits du fondateur Ron Hubbard. La voix est posée, de celle des confesseurs. Fondateur de la branche lyonnaise du mouvement en 1986, l'homme à la veste bleu électrique manque de mots pour dire ici-bas son *« ascension spirituelle vers l'être suprême »*. *« La scientologie, c'est quelque chose de trop fort. »* Voilà tout.

200 000 FRANCS POUR DEVENIR « OT5 »

Ce n'est pas la première fois que l'Eglise de scientologie est ainsi passée au crible de la justice. En 1978 déjà, Ron Hubbard avait été condamné à quatre ans de prison ferme pour escroquerie, ainsi que deux autres responsables de l'organisation. Mais en leur absence le jugement avait été prononcé par défaut. Et le président de la branche parisienne, seul présent, avait été relaxé en appel. Cette fois, la chaîne est complète, de l'adepte au responsable, du « pré-clair » à l'« OT5 ». *« Donc, vous êtes clair, mais vous n'avez pas de degré de conscience supérieure ? »*, s'assure le président Patrick Lifschutz, qui explore avec Jean-Jacques Mazier la hiérarchie scientologue. Rires et sourires égayent un parterre soigné de prévenus mères de famille, employés de banque, plombiers, chômeurs, comptables, cadres en informatique.

Le tribunal sait que l'objet du procès n'est pas de juger le bien-fondé des croyances. Il en revient aux faits et à la connexion juridique qu'il reste à établir entre la mort de Patrice Vic et ses fréquentations du centre de dianétique. Jean-Jacques Mazier rappelle que Nelly Vic a affirmé que son mari *« n'allait pas très bien »* les deux années précédant son suicide. Il conteste que la victime ait entamé une cure de purification. Il nie avoir conseillé l'endettement. Selon lui, Patrice Vic a juste suivi quatre heures d'*« auditions »* (400 francs) et un *« cours d'intégrité personnelle »* (entre 500 et 800 francs). On apprend incidemment qu'il faut débourser 200 000 francs pour devenir « OT5 ».

« Est-ce que l'argent vous intéresse ? coupe le président. *– J'avais des permanents*, répond le scientologue. *Il fallait bien faire tourner tout cela.* [Et de confesser :] *C'est peut-être plus cher que l'Eglise catholique. »*

Jean-Michel Dumay

Un député RPR propose la castration chimique des pédophiles

EN ATTENDANT que le conseil des ministres adopte, le 20 novembre, date de la Journée internationale des droits de l'enfant, des mesures réprimant les abus sexuels envers les mineurs, Odile Moirin, député (RPR) de l'Essonne, devait remettre, mardi 1er octobre en fin d'après-midi, un rapport à Hervé Gaymard, secrétaire d'état à la santé et à la Sécurité sociale, préconisant notamment une information plus offensive en direction du grand public. Avec ce premier objectif, elle rejoint les souhaits exprimés par Xavier Emmanuelli, secrétaire d'état à l'action humanitaire d'urgence, chargé de *« piloter »* le dossier entre les différents ministères concernés (la justice, les affaires sociales, la santé).

Pour Mme Moirin, il paraît nécessaire de diffuser de façon hebdomadaire un spot télévisé et d'afficher le numéro vert national (Allô enfance maltraitée, 05 05 41 41), les numéros des structures similaires départementales et des procureurs dans les écoles et les lieux fréquentés par les enfants.

Le 24 septembre, journée nationale de l'enfance maltraitée, M. Gaymard avait déjà annoncé que les mesures de novembre comprendraient *« une campagne nationale de prévention, un renforcement de l'aide aux victimes et un projet de loi renforçant la répression contre l'exploitation sexuelle des mineurs »*. M. Emmanuelli, pour sa part, s'était prononcé, en septembre, en faveur d'une *« structure permanente »* proposant une aide médicale et psychologique aux familles où les enfants pourraient se voir prodiguer *« soins et réinsertion »*.

Dans son rapport, Odile Moirin suggère de définir un *« statut juridique »* pour l'enfant victime. Au niveau de la prévention, le député propose la création de cours *« spécifiques et obligatoires »* dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). En amont, le rapport imagine de *« rendre obligatoire un entretien médico-psychologique avant toute prise en fonction »* des enseignants et des éducateurs, les pédophiles étant *« attirés par les professions où ils peuvent être mis en contact avec les enfants »*. Dans son rapport, Mme Moirin appelle enfin à créer *« une peine spéciale imposant dans certains cas la castration chimique »* qui serait infligée à des condamnés pour viol.

« SUIVI THÉRAPEUTHIQUE »

Dans son édition datée du 1er octobre, *Libération* dévoile les grandes lignes d'un avant-projet de loi élaboré par le ministère de la justice. Le texte propose notamment de renforcer *« la répression et la prévention des atteintes sexuelles contre les mineurs et les infractions portant atteinte à la dignité des personnes »*. Une peine de *« suivi thérapeutique »* serait créée, obligeant le délinquant sexuel à suivre *« un traitement médical ou psychologique pendant la durée déterminée par la juridiction de jugement »*. Ce traitement pourrait se poursuivre pendant cinq ans en cas de délit, dix ans pour un crime, et vingt ans par *« décision spécialement motivée de la cour d'assises »*. Si le condamné manque à cette obligation de soins, il pourrait se voir infliger une nouvelle peine de deux ans de prison.

Selon un rapport de l'ODAS (Observatoire décentralisé de l'action sociale) (*Le Monde* du 18 septembre), 65 000 enfants en danger ont été recensés en 1995 en France, soit une augmentation de 12 % sur un an.

Aude Dassonville

Sept magistrats européens lancent à Genève un appel à la lutte contre la corruption

PLUSIEURS MAGISTRATS devaient lancer, mardi 1er octobre, à l'université de Genève, un *« appel »* aux dirigeants européens pour qu'ils prennent la mesure de la corruption *« qui prospère sans vergogne »* au cœur de l'Union. Pour la combattre, affirment-ils, il est *« urgent d'abolir les protectionnismes dépassés en matière policière et judiciaire »*.

D'ordinaire réservés, ces magistrats ont décidé de s'exprimer publiquement de manière à ce que les opinions publiques prennent conscience de la menace que le crime organisé fait peser sur les démocraties. Ils sont sept : Bernard Bertossa, procureur de Genève ; Edmondo Bruti-Liberati, substitut général près la cour d'appel de Milan ; Gherardo Colombo, substitut du procureur de Milan ; Benoît Dejemeppe, procureur du roi au parquet de Bruxelles ; Baltazar Garzon Real, juge d'instruction à Madrid ; Carlos Jimenez Villarejo, chef du parquet anticorruption de Madrid, et Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la cour d'appel de Rennes.

CRI D'ALARME

Véritable cri d'alarme, cette prise de position intervient à l'occasion du lancement d'un livre, *La Justice ou le Chaos*, dans lequel ces mêmes juges exposent au journaliste français Denis Robert les difficultés qu'ils rencontrent dans leur lutte contre *« l'Europe des paradis fiscaux »* et de l'argent sale.

Plusieurs fois freiné dans ses enquêtes sur le financement des partis politiques, Renaud Van Ruymbeke estime dans cet ouvrage que la situation française n'a pas grand-chose à envier à celle de l'Italie. *« Sans thermomètre, on ne peut pas déceler la fièvre*, affirme-t-il. *La corruption est réellement importante dans notre pays, mais les juges français n'héritent de certains dossiers que par hasard, (...) jamais par la volonté délibérée de ceux qui sont en charge de l'action pénale, c'est-à-dire les parquets. »* Les premiers responsables sont, selon lui, les procureurs, qui *« à force d'obéir* [au pouvoir politique], *acquièrent des réflexes de soumission »*. Pour le magistrat rennais, le système judiciaire français, *« où le voleur, quand il est chômeur ou SDF, est sanctionné quotidiennement, alors que les plus gros fraudeurs échappent aux mailles du filet grâce à leurs appuis »*, n'est plus seulement *« inadapté et archaïque »*, mais *« insupportable »*.

Le procureur général de Genève, Bernard Bertossa, qui jouit d'une position unique au cœur d'un bastion de la finance internationale, dresse pour sa part un constat *« très inquiétant »*. *« La corruption*, dit-il, *est en soi un véritable moteur qui, de moteur auxiliaire, risque de devenir le moteur principal. »* *« Pour ce qui est de la libre circulation des marchandises, il n'y a pas de problème, mais la libre circulation des informations judiciaires n'a même pas été envisagée »*, constate le procureur général de Genève.

Aux dirigeants qui prétendent *« tout faire »* contre la corruption, M. Bertossa rappelle qu'*« aucun gouvernement ne s'est jamais beaucoup plaint auprès des autorités suisses des lenteurs de l'entraide judiciaire »*. Au contraire : *« La fameuse intervention de M. Toubon a même montré que la France souhaitait plutôt que l'entraide fonctionne le plus mal possible. »* Le procureur fait référence à une lettre du 4 août 1995 dans laquelle le ministre français de la justice rappelait à son homologue suisse que les informations transmises aux magistrats français devaient emprunter la voie diplomatique, beaucoup plus lente, au lieu de faire l'objet de procédures d'urgence, de juge à juge. Cette demande intervenait alors que plusieurs affaires embarrassantes pour le PR et le RPR connaissaient des prolongements financiers à Genève.

Dénonçant les lenteurs destinées à *« protéger les tricheurs »*, M. Bertossa souligne le *« peu d'empressement que le gouvernement français a toujours mis à poursuivre pénalement ses membres, anciens membres et amis »*. Sous les socialistes, la première demande concernant l'affaire des fausses factures de l'Olympique de Marseille, payées sur un compte genevois, est restée douze mois bloquée à la chancellerie, à Paris.

Gherardo Colombo évoque quant à lui une demande italienne présentée à la Suisse au printemps de 1992 et qui attend toujours une réponse.

Pour le juge espagnol Baltazar Garzon, l'Union européenne doit s'attaquer en priorité aux paradis fiscaux. *« On peut*, dit-il, *passer des heures à parler du blanchiment, de la coordination de la lutte, de l'unification des espaces policiers et judiciaires : si les paradis fiscaux ne disparaissent pas, tout cela n'a pas de sens. »* En effet, poursuit-il, *« on aura beau avoir les législations les plus parfaites, en moins de deux heures un bon ingénieur financier qui monte une opération dans un paradis fiscal a accès à tous les pays qu'il veut. Il blanchit l'argent sans bouger de son fauteuil, en voyageant d'un compte à l'autre et en payant des commissions »*. Il fait en une heure ce qu'un magistrat mettra entre deux ou trois ans, compte tenu des lenteurs de l'entraide judiciaire, à identifier...

QUESTION DE VOLONTÉ

Tout dépend aujourd'hui de la volonté de dirigeants qui ont trop souvent donné l'impression de *« se cacher derrière leur petit doigt »*, estime le juge Garzon. Et rien n'indique qu'ils soient sur le point de changer. *« Pourquoi voudriez-vous que les dirigeants de l'Europe politique mettent de la bonne volonté à supprimer ces réseaux d'argent sale dont ils se sont servis pour asseoir leur pouvoir ? »*, se demande Renaud Van Ruymbeke, avant d'ajouter : *« Lorsque vous entravez la coopération des juges en matière de corruption, vous l'entravez pour les trafics de drogue, le proxénétisme, la Mafia et toutes les formes financières du crime organisé. »*

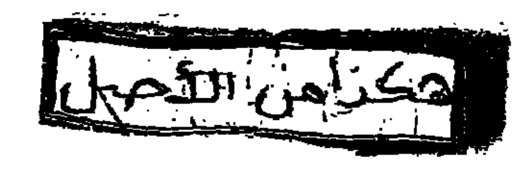
Roland-Pierre Paringaux

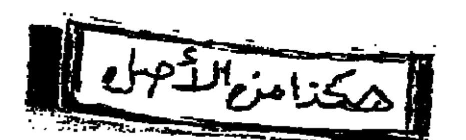
★ *La Justice ou le Chaos*, par Denis Robert. Editions Stock, 347 pages, 130 francs.

« Un véritable espace judiciaire »

L'appel lancé à Genève affirme qu'*« il devient nécessaire d'instaurer un véritable espace judiciaire européen au sein duquel les magistrats pourront, sans entraves autres que celles de l'Etat de droit, rechercher et échanger les informations utiles aux enquêtes en cours »*. *« Nous demandons l'application effective des accords de Schengen prévoyant la transmission directe de commissions rogatoires internationales et du résultat des investigations entre juges, sans interférence du pouvoir exécutif et sans recours à la voie diplomatique. »*

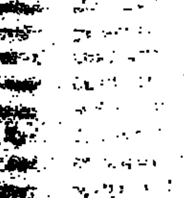
Les sept magistrats demandent l'adoption de conventions garantissant la levée du secret bancaire lors de demandes d'entraide judiciaire en matière pénale, la relation directe entre juges européens et le renforcement de l'aide administrative en matière fiscale. Ils pressent tout particulièrement leurs dirigeants de ratifier la convention de Strasbourg du 8 novembre 1990 relative au blanchiment et à la saisie des produits du crime.

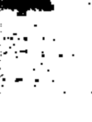


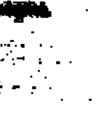


ie clinique
t condamnati

propose la castrat
des pédophiles









HORIZONS

REPORTAGE

Depuis leur prise de Kaboul, les « moines soldats » imposent leur nouvel ordre moral, stricte application de la « charia ». Au-delà de ce fondamentalisme, ils veulent rétablir la domination séculaire des Pashtounes

Le Coran, arme des talibans

A la sortie méridionale de Kaboul, les chars et les batteries *antiaériennes* qui jalonnent la route mi-bitumée, *mi*-empierrée, forment un saisissant contraste avec le havre de quiétude qu'était la capitale en cet été 1995. Nous sommes en pleine ligne de front, à la hauteur de Mohammad Agha, là où les talibans se tapissent en attendant l'assaut final. *Passé le dernier check-point* des gouvernementaux, tenu par des gamins affalés sous des toiles de tentes, le no man's land se noie dans la poussière ocre.

Puis surgit le premier poste taliban : des adolescents, eux aussi, piqués d'un poil immature et que rien ne distingue des autres gavroches enrôlés dans l'autre camp, si ce n'est le turban plus soigné. L'ambiance est plutôt bon enfant. Armés de leurs AK-47 et accoudés à un char, ils filtrent une maigre circulation où dominent des camions chargés de troncs de bois en prévision de l'hiver rude qui s'annonce. *Un brin fanfarons, ils agitent* crânement leur quincaillerie sous l'oeil de l'appareil à photos.

On demande à rencontrer leur chef. Le mollah Abdul Salam, responsable des « affaires militaires » de la province du Logar, nous reçoit en bord de route dans une case en torchis qui fait office de QG de campagne. La pièce est protégée de la chaleur ambiante par d'épaisses parois de glaise. Front ceint d'un turban bleu et barbe lissée, il se restaure en compagnie de son état-major en trempant une galette de blé dans un plat de purée de haricots. Les kalachnikov sont adossées au mur et des lampes à pétrole trônent sur des étagères creusées dans la glaise. La voix d'Abdul Salam est douce. Et son propos lumineux. *« Nous voulons instaurer en Afghanistan les préceptes de Dieu et du Coran. »* On le presse de questions. Mais il n'a rien d'autre à dire. Son projet se résume à trois idées : le Coran, tout le Coran, rien que le Coran.

Abdul Salam doit sans doute être aujourd'hui à Kaboul, la ville impie tombée dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 septembre. Pris en tenaille par le sud et par l'est, le régime du président déchu Burhannudin Rabbani, qui avait jusqu'à présent triomphé de tous les sièges, s'est effondré comme un château de cartes. Après deux jours de combats à la périphérie, la ville s'est figée dans un silence pesant. Les rebelles se sont glissés nuitamment dans la ville sans essuyer la moindre résistance. A Microrayon, *sinistre* banlieue hérissée de cités HLM à la soviétique, ils ont même été acueillis par des manifestations *de joie. Les habitants* leur savent gré de ne pas avoir bombardé le quartier.

Le lendemain, un porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a eu ce mot terrible qui restera dans les annales : *« La ville est calme, ce matin. Elle était déjà calme, hier soir. Les talibans sont entrés dans la ville calmement, comme les Khmers rouges à Phnom-Penh. »* Les Khmers rouges avaient mis quelques heures pour vider Phnom-Penh de ses habitants. Les talibans, eux, ont mis quelques heures pour imposer *« calmement »* leur ordre : pendaison d'un ancien chef communiste, dont le cadavre à été noué à un réverbère, interdiction aux femmes de travailler, menace de lapidations pour les couples adultères, etc. L'Afghanistan – ou plus précisément les deux tiers de ses provinces – vit désormais sous l'inflexible *charia* des talibans.

Qui sont-ils donc, ces nouveaux « fous d'Allah » de Kaboul ? Les experts restent perplexes devant un phénomène encore nimbé de mystère. On sait qu'ils sont majoritairement d'ethnie pashtoune, affiliés à la tribu des Dourrani, dont est issue l'ancienne monarchie afghane. Le noyau dur de leurs troupes est formé d'étudiants en théologie – ou talibans – éduqués dans les madrassas (écoles coraniques) des camps de réfugiés des provinces pakistanaises du Balouchistan et de *la frontière du nord-ouest*. Parrainées par le parti sunnite pakistanais Jamiat-Ulema-e-Islami (JUI), *proche du premier ministre* Benazir Bhutto, ces écoles professent un islam se réclamant de la version la plus orthodoxe du soufisme. L'enseignement y est centré sur la récitation litanique du Coran et l'apprentissage de l'arabe, mais ne fait que peu de place aux matières scientifiques ou à l'anglais, contrairement aux programmes dispensés par les factions moudjahidines se réclamant d'un islam révolutionnaire. C'est que les talibans sont foncièrement des ultraconservateurs.

L'entrée en scène de ces « moines soldats » n'aurait sans doute pas eu lieu sans l'impulsion décisive du Pakistan, ou plus précisément de certains de ses cercles dirigeants. Depuis son retour au pouvoir en 1993, le premier ministre Benazir Bhutto cherche, en effet, à extraire le dossier afghan de l'emprise des services secrets (ISI), proches de ses adversaires politiques *et dont les manœuvres au* sein du mouvement moudjahidine se sont révélées calamiteuses. Leur favori *afghan, Gulbuddine* Hekmatyar, chef du parti intégriste Hezb-e-Islami, cumule en effet inefficacité et mauvaises fréquentations. Non seulement il n'a pas réussi à *s'emparer* de Kaboul – tombé après la débâcle communiste de 1992 aux mains des Tadjiks du commandant Massoud, abhorré à Islamabad –, mais il effarouche surtout Washington en raison de ses liens avec le terrorisme islamiste international. L'Arabie saoudite, elle aussi, est contrariée qu'Hekmatyar se soit rangé sous la bannière de Saddam Hussein lors de la guerre du Golfe. L'homme devient gênant.

Benazir Bhutto *décide donc* de le lâcher. Elle confie à son ministre de l'intérieur, Nasirullah Babar, un fin *connaisseur des tribus pashtounes* de la zone frontalière, la tâche de trouver une solution de remplacement. *L'objectif du pouvoir* pakistanais est double : rendre les clés de Kaboul aux Pashtounes – sur lesquels *Islamabad* pense avoir une certaine prise – et ouvrir une voie commerciale vers les marchés émergents d'Asie centrale, qu'une myriade de commandants moudjahidines pilleurs rend inaccessibles.

Les talibans seront l'instrument de cette stratégie, qui s'apparente à un grand nettoyage. A l'automne 1994, on les voit quitter subitement leurs *madrassas* des camps de réfugiés et passer la frontière, lourdement armés. Ils s'illustrent en volant *au secours d'un convoi* intercepté dans le Sud afghan par des cheffaillons locaux. La collusion *est manifeste : la trentaine de ca*mions appartient à la National Logistics Cell, une entreprise de l'armée pakistanaise *qui avait assuré* des « missions spéciales » (transport d'armes et de drogue) durant la guerre antisoviétique. Le convoi gagnera ensuite sans encombres le Turkménistan, d'où il reviendra chargé de coton. Ainsi l'épopée taliban débute-t-elle sous le signe de la liberté du commerce.

> « La ville est calme, ce matin.
> Elle était déjà *calme, hier soir*. Les talibans
> sont entrés dans la ville calmement,
> comme les Khmers rouges à Phnom-Penh »

Les manipulations d'Islamabad n'expliquent pourtant pas tout. Car Le *« phénomène »* taliban se propage comme une traînée de poudre, à la surprise générale. Les nouveaux venus sont accueillis en quasi-libérateurs au sein d'une population pashtoune exaspérée par l'*anarchie que* font régner des groupes moudjahidines dévoyés. Les villageois ne souffrent plus ces petits seigneurs de la guerre sanguinaires et corrompus, voleurs de femmes et rançonneurs de convois. Ils veulent l'ordre et la sécurité. C'est justement ce que les talibans leur proposent.

La tactique est simple : les « étudiants » arrivent avec le Coran grand ouvert dans les mains et crient : *« Ne tirez pas, frères, nous sommes pour la paix et non la guerre. »* Qui va tirer sur un dévot armé d'un Coran et acclamé par la population ? Les moudjahidines s'inclinent et les jeunes séminaristes, kalachnikov en bandoulière, entassés dans des 4 x 4 où flotte un drapeau blanc, proclamant qu'*« il n'est de Dieu que Dieu »* et que *« Mahomet est son prophète »*, enchaînent les conquêtes. Quasiment sans tirer un coup de feu, ils enlèvent l'ancienne capitale royale Kandahar (novembre 1994), *la* cité proche de la frontière iranienne Herat (septembre 1995) puis la ville orientale de Jellalabad (septembre 1996). Au fil de leur avancée, leurs troupes s'enflent de transfuges zélés : commandants moudjahidines, anciens officiers de l'armée royale et même… anciens chefs communistes en déroute. Le mouvement finit ainsi par s'adosser à une véritable armée, forte d'environ 25 000 hommes et équipée de chars et d'avions de chasse.

Dans les villes conquises, le préjugé favorable ne tarde pourtant pas à virer au désenchantement. Mêlant archaïsme et intolérance, l'ordre taliban est implacable. Le *couvre-feu est décrété à partir de* 21 heures. Symboles d'une modernité exécrée, les appareils de télé*vision et de vidéo sont brisés et fi*celés à un poteau où pend une pancarte indiquant : *« Sandouq-e cheytân » (boîte à diable). Tout ce* qu'ignore le Coran – cinémas, théâtres, jeux de hasard ou cerfs-*volants – est prohibé.*

LES écoles de filles sont fermées. *Les femmes sont inter*dites de travail – la faculté d'économie d'Herat a perdu la totalité de ses professeurs, car tous étaient des femmes – et elles ne peuvent plus sortir que drapées du *tchadri* intégral. Elles ne sont plus que des silhouettes fugitives, glissant entre deux murs de pisé. On ampute les voleurs et on lapide les couples adultères. Au nom de la foi, on force les gens à se rendre à la mosquée. A Kandahar, on tire même des cordes pour mieux canaliser les passants vers le lieu de prière. Les récalcitrants sont rossés sans ménagements. Yeux fardés de khôl et crâne rasé sous le grand turban noir, les miliciens du nouvel ordre moral inspectent les rues à bord de pick-up japonais diffusant des chants coraniques. Mais faut-il s'en tenir aux apparences ? Adepte de la *charia*, les talibans ? Certes, mais le régime en place qu'ils ont combattu se réclamait, lui aussi, de la loi islamique.

En vérité, au-delà du fondamentalisme de façade des talibans, perce une farouche volonté de restaurer la domination séculaire des Pashtounes, que les Tadjiks avaient détrônés à la faveur de la *djihad* antisoviétique. *A bien des égards*, le rigorisme et la bigoterie des talibans puisent dans le code de l'honneur pashtoune – le *pashtounwâli* –, dont le caractère contraignant dépasse souvent les préceptes coraniques.

Voilà pourquoi les talibans sont perçus commes des « occupants » dans les régions non pashtounes comme Herat, où s'organise une résistance passive. *« C'est une honte de voir de tels obscurantistes à l'aube du XXI[e] siècle »*, s'indigne Abdou, un ancien fonctionnaire. *« Pourquoi empêchent-ils donc nos femmes d'étudier ou de travailler ? Nulle part dans le Coran il n'est dit que nos épouses et nos sœurs doivent rester cloîtrées »*, tempête un professeur *de littérature*, contraint de vendre des légumes à la fin des cours pour arrondir ses fins de mois. Dans cette ville de haute culture persane, ancienne capitale du monde islamique, on tient les talibans pour une bande de fermiers mal dégrossis *« incapables de s'exprimer en persan »*. Face à un tel environnement sourdement hostile, l'ordre taliban est contraint de composer.

DANS le bazar de Herat, on trouve toujours des cassettes de musique en dépit des interdits officiels. De même, la fermeture des écoles de filles n'a pas découragé les mères. Elles ont reconstitué un réseau d'enseigne*ment* à domicile. Les talibans le savent et ferment les yeux. Enfin, à Kandahar comme à Herat, les *moins obtus des talibans* comprennent ce que peut avoir d'absurde l'interdiction faite aux *femmes médecins de travailler*. Ce sont leur propres épouses qui en souffrent, puisqu'elles ne peuvent *consulter un médecin mâle. Aussi* autorise-t-on au compte-gouttes quelques infirmières et doctoresses à retravailler, sous la surveillance de la police.

Enfants du Coran et du *pashtounwâli*, les talibans ont déjà fait la démonstration dans leurs bastions de leur incapacité à gérer un Etat moderne. Ils vont dans doute recevoir le renfort empressé d'exilés, tels ces réfugiés monarchistes des Etats-Unis qui ont salué leur victoire. Mais que pèseront ces quelques retours face à l'exode massif des Kaboulis qui a commencé : un quart de la population. Comme à Phnom-Penh ?

Frédéric Bobin et Bruno Philip
Dessin : Pierre Lohner

Europe : le peuple doit se prononcer

par Philippe de Villiers

IL y a tout juste seize mois, Jacques Chirac était porté à la charge suprême par le peuple français. Aujourd'hui, ceux qui l'ont choisi sont en plein désarroi. J'ai été candidat à l'élection présidentielle en faisant campagne sur deux idées qui me paraissent vitales pour la France : un pacte d'honnêteté et de sécurité publiques, pour redonner aux Français, sur le milieu politique, un regard de confiance ; une rupture nette et claire avec la politique européenne de la monnaie unique, pour redonner la première place au combat pour l'emploi.

Dans les derniers jours précédant l'élection, j'ai entendu Jacques Chirac marteler avec force son intention de *« rompre avec la pensée unique »*. Chacun croyait comprendre là sa volonté de réduire la *« fracture »* entre les Français et la classe dirigeante.

Au soir du premier tour, j'ai donc immédiatement demandé aux 1 400 000 Français qui avaient voté pour moi de se reporter sur lui au second tour. 1 400 000 voix, c'est juste – coïncidence heureuse – l'écart des voix entre lui et son compétiteur.

C'est précisément au nom de ces Français loyaux à mon endroit depuis les élections européennes, et qui – sur ma recommandation – ont fait la différence, que je m'adresse au chef de l'Etat pour lui dire aujourd'hui leur profonde déception.

Que voient-ils ? Un gouvernement à la ramasse et qui, en forme de récompense de son échec et d'encouragement parlementaire à poursuivre dans la même impasse, s'apprête à obtenir le soutien unanime de 480 députés au licol serré dans un hémicycle sur commande qui n'est plus qu'un théâtre d'ombres.

Ils voient les chiffres du chômage, notre pays qui s'enfonce dans les mêmes erreurs, la fameuse *« fracture sociale »* qui s'élargit et la fracture politique qui s'ouvre comme une béance d'incompréhension et de ressentiment. Ils voient la vie politique qui, à force de tourner sur elle-même, soudain désorbitée, et comme aspirée, aimantée, tourne désormais autour de l'astre noir du racisme. Ellipse de la haine. Eclipse de la politique.

Et puis ils voient que la politique conduite depuis seize mois met Jacques Chirac en porte à faux par rapport à tous ses engagements. Les Français constatent chaque jour qu'on fait le contraire de ce qui avait été annoncé, et que jamais la pensée unique n'a été à ce point la pensée officielle.

Beaucoup de gens ont l'impression d'avoir été joués : la rupture promise et annoncée n'a pas eu lieu. La France souffre aujourd'hui d'un manque de volonté politique : nos gouvernants successifs se laissent imposer leur politique par les administrations – technocrates des ministères, eurocrates de Bruxelles, banquiers de Francfort. Bref, ce sont les administrations qui commandent et qui prélèvent.

Mais il y a plus grave : ce manque de volonté politique cache un autre manque, un manque de vision politique : les Français ne voient pas où on les conduit. Les hommes politiques semblent se résigner à l'effacement de la France au moment où elle est en train de perdre son identité et sa souveraineté. On croit qu'il n'y a pas de ligne. En réalité, il y a bien une ligne, invisible, inexprimée ; toute la politique de la France ne se résume plus que dans cette locution financière : la monnaie unique.

Cette politique porte des fruits de plus en plus amers : la perte des libertés du peuple français, au profit d'un ensemble fédéral sous influence germanique. Et puis naturellement le chômage, la désertification et, depuis une obscure réunion financière de Dublin qui s'est tenue le 21 septembre, la rigueur à perpétuité.

Il faudra tôt ou tard changer de politique, c'est-à-dire changer de ligne, retrouver une vision française, une volonté nationale.

Un gouvernement à la ramasse s'apprête à obtenir, en forme de récompense de son échec et d'encouragement à poursuivre dans la même impasse, le soutien unanime de 480 députés au licol serré

Comment accepter sur le plan politique que nous mettions mille ans de savoir-faire diplomatique au service d'un couple exclusif, le *« couple franco-allemand »*, dont tout le monde voit bien aujourd'hui que c'est le partenaire allemand qui commande et qui *décide* ?

Les deux principes de l'Europe idéologique – l'ultralibéralisme inconditionnel et le monétarisme à l'allemande – nous broient comme les deux bras d'un piège mortel qui se referme sur nos entreprises.

La monnaie est devenue une fin en soi. La flexibilité ne se fait plus par les taux d'intérêt, ou par les finances publiques, elle se fait par le chômage.

C'est vers le chef de l'Etat que, de plus en plus souvent, le peuple français va se tourner. Pour lui adresser un message et une question très simples : on nous dit qu'il faut faire des efforts, réduire les déficits et l'endettement. Personne ne conteste ce passage obligé. Mais pour aller où ? Au nom de quoi ? Au nom de la mise en œuvre d'un traité qui consacre l'abandon de notre souveraineté monétaire et de notre indépendance politique ?

C'est donc à son niveau désormais que les choix vont devoir être faits. Ce n'est pas une question technique, ou une question d'homme. C'est une question hautement politique qui n'appartient pas à sa seule réflexion, qui doit être, un jour ou l'autre, posée au peuple français : puisque l'Europe va si mal et que la France se traîne, pourquoi ne pas envisager autre chose ? Pourquoi pas une France qui redevienne maîtresse de son propre destin, pourquoi pas un franc flexible, une vraie protection européenne de l'emploi, un authentique concert politique européen ?

Pour sortir du piège de la monnaie unique, Jacques Chirac pourrait s'appuyer sur quelques faits nouveaux : la monnaie unique n'est plus une construction à douze pays mais à cinq ou six ; la montée inexorable du chômage en Allemagne et en France, contrastant avec le dynamisme économique des grands espaces concurrents dans le monde ; les négociations de la conférence intergouvernementale sur Maastricht II qui s'enlisent. Il faut donc en sortir par le haut.

Prenant appui sur ces faits nouveaux, le président pourrait poser au peuple français la question de la ligne politique à suivre par référendum, avant la date fatidique du choix des pays irréversiblement liés par une seule monnaie. Il s'y était engagé pendant sa campagne. S'il ne le fait pas, les élections législatives tiendront lieu de référendum sur le chômage, donc sur la monnaie unique, donc sur la souveraineté, donc sur le destin de la France.

Philippe de Villiers *est président du Mouvement pour la France.*

AU COURRIER DU « MONDE »

Questions aux anti-DHL de Strasbourg

Bravo aux anti-DHL de Strasbourg. Ils ont gagné... peut-être. Tant pis pour les plus de cinq cents personnes qui ont envoyé leur CV dans l'espoir de décrocher un emploi, même sous-qualifié, même en CDD. Eux continueront à avoir des insomnies, en espérant que rien ne les poussera à perdre espoir. Les médecins qui dénoncent les effets du bruit sur la santé ont-ils lu les rapports relatifs à l'effet du chômage sur la santé ?

Heureuse Alsace qui peut se permettre de sélectionner ses futurs employeurs. Mais a-t-on pensé aux riverains des autoroutes, des lignes SNCF, des grands axes urbains qui sont gênés par le bruit ? Peut-être ces riverains sont-ils moins nantis que les riverains d'Entzheim ?

Messieurs les maires, vous qui avez manifesté, car par chance vos électeurs influents sont encore plus nombreux que vos chômeurs, comment comptez-vous attirer des créateurs d'emplois dans nos communes ?

Aux quinze mille personnes ayant défilé le 14 septembre : êtes-vous chiches de nous faire parvenir un chèque de 100 francs pour aider deux cents personnes sans qualification à se former ?

Et si tous ceux dont le sommeil est troublé par leur chômage ou celui d'un proche se faisaient entendre ? Si on se faisait une petite manif dans chaque village anti-DHL ? Nous ferions certainement plus de bruit qu'un vol de nuit.

Et pour les jusqu'au-boutistes qui veulent la fermeture nocturne de l'aéroport : qui osera envoyer les lettres de licenciement à ceux qui perdront leur emploi ?

F. X. Gutapfel,
Duppigheim (Haut-Rhin)

Les immigrés, bénédiction ou nécessité ?

par François Maspero

« *LES immigrés sont une bénédiction.* » Cette phrase de Mario Vargas Llosa (*Le Monde* du 6 septembre) a, par sa charge humaniste, toute ma sympathie. Mais elle reste un slogan tant qu'elle n'est pas assortie de précisions concrètes, voire chiffrées. Voici quelques questions auxquelles, n'étant ni économiste, ni démographe, ni statisticien, j'aimerais avoir des réponses plus précises.

1) Les instances du pouvoir affichent le nombre de clandestins refoulés par charters, énumèrent les mesures prises aux frontières, etc. Pourtant, un nombre (controversé) d'immigrés trouve en France le moyen d'y vivre ou d'y survivre, dans des conditions qui, si elles insultent souvent la notion de dignité humaine, semblent préférables à celles qu'ils ont quittées. Sinon, comme le dit Mario Vargas Llosa, n'étant pas des imbéciles, ils ne viendraient pas et, surtout, ne resteraient pas.

Evidemment, étant *« sans papiers »*, ils travaillent au noir. Or les mêmes instances restent (comparativement aux informations concernant leur action sur les immigrés illégaux) étrangement discrètes sur le nombre d'employeurs poursuivis et pénalisés pour les employer illégalement. Qui sont ces employeurs ? Quelles poursuites sont engagées, quelles condamnations prononcées contre eux et combien ? On lit semaine après semaine : *« Soixante-dix clandestins Maliens expulsés »*, et bien plus rarement : *« Soixante-dix – ou même un seul – employeurs français de Maliens mis en examen »*.

N'y a-t-il pas, dans la liste de ceux qui pratiquent impunément l'emploi clandestin, des firmes célèbres d'une importance considérable et des sous-traitants indispensables à celles-ci, dans la confection, le bâtiment ou d'autres branches majeures ?

2) Quel est le poids de ces employeurs dans l'économie française ? Marginal ou décisif ? Quelle est la perte des rentrées fiscales et sociales qu'ils font subir au budget national ? Les pénalités infligées à leurs entreprises compensent-elles cette perte ? Autrement dit : quelle est la part des « employeurs clandestins » (et non, comme on le demande démagogiquement, des « travailleurs clandestins » dans le déficit budgétaire et dans le « trou » de la Sécurité sociale, par défaut de paiement des impôts et des cotisations patronales afférentes ?

Corollairement, donc : à combien se monterait le solde créditeur apporté par la régularisation des *« sans papiers »* ?

3) En supposant que tous ces employeurs, forcément français de par la loi, soient obligés de se mettre en accord avec ladite loi, quelle serait l'incidence de ce surcroît de charges sur la rentabilité de leurs entreprises, le prix de revient de leurs produits, leur prix de vente, leur compétitivité nationale et internationale ?

En d'autres termes : l'économie française peut-elle supporter le poids de la régularisation, non des travailleurs clandestins, mais des entreprises qui les emploient clandestinement ?

4) Question qui découle des précédentes : l'économie française ne subira-t-elle pas un choc inacceptable pour elle en l'absence de travailleurs immigrés exploités, illégalement ou non, par des entreprises françaises ? Ceux-ci ne restent-ils pas, même régularisés, plus qu'une bénédiction (morale) voire un enrichissement (culturel), une nécessité (économique) ?

Corollairement, donc : des entreprises françaises étant mises ainsi en difficulté, quel est le nombre de suppressions d'emplois (et non de créations comme il est dit démagogiquement) qui risque de découler de la disparition des immigrés ?

5) Quelle est la part de ces immigrés dans l'achat des biens de consommation dans notre pays – donc dans le soutien et la stimulation d'une production nationale fragilisée ? A combien se monte la somme annuelle de leurs achats de ces produits (voitures, télévisions, machines à laver, etc. – sans oublier leur participation au marché du logement dont on nous prouve qu'il est en pleine déprime et dont ils sont, par force, les premiers demandeurs) dans le chiffre d'affaires global du circuit de ces biens en France ? Et cela dans les deux cas de figure : achats dans la perspective de se fixer en France, soit pour un long temps, soit à demeure (étant entendu que ces achats sont d'autant plus importants qu'est laissée la possibilité du regroupement familial) ; et achats destinés à être expédiés au pays, soit pour en gratifier des proches, soit dans un but lucratif.

Corollairement, donc : combien perdrait l'économie française en se privant de ce marché qui est, par définition, neuf, et s'oppose au marché autochtone qui est saturé ? A combien se monterait la baisse du taux de croissance de l'économie française en cas de non-emploi de ces immigrés ? Celui-ci ne deviendra-t-il pas franchement négatif ?

Deux mensonges : parler de ce que coûtent les immigrés sans chiffrer ce qu'ils rapportent ; fermer les frontières en faisant semblant de croire que cela sera sans incidence sur la présence française dans le monde

6) En mettant un barrage draconien aux demandes de visa dans la majorité du monde – que ce soit le *« tiers-monde »* ou les pays dits de l'Est – sans trop faire le tri entre les demandeurs (les services consulaires étant obsédés par les consignes reçues et la peur de faire une « gaffe »), la France a réussi cet exploit de voir le nombre des ressortissants étrangers en général et des étudiants en particulier venus pour un séjour plus long que le circuit des châteaux de la Loire se réduire de façon spectaculaire. Quelle est et quelle sera l'incidence de cet état de fait sur l'avenir de son « rayonnement » en général et de l'usage de la langue française en particulier ? Quel sens cela peut-il avoir encore de parler de « francophonie » si l'on fait obstacle aux séjours des francophones en France ?

7) Dans la mesure où le fait d'apprendre, d'étudier ou tout simplement de parler français ne garantit pas la possibilité de résider en France, à quoi sert-il d'entretenir des Instituts français, des Alliances françaises, etc., et *a fortiori* la coûteuse institution de la francophonie, qui ne peuvent créer que des frustrés ?

En poussant à son terme le raisonnement par l'absurde, le pouvoir n'aurait-il pas intérêt, puisqu'il recherche de façon forcenée des économies budgétaires, à fermer ces sources d'attraction vers un pôle désormais défendu et à couper court à des motifs de nostalgie, voire de rancœur, pour promouvoir, selon le souhait exprimé par le président de la République, des représentations essentiellement commerciales, guidées par les seuls critères économiques, lesquelles devront bien évidemment, si elles veulent être compétitives, s'exprimer dans la seule langue de la compétition : l'anglais ?

Ce sont deux mensonges – au moins par omission – que je soupçonne ici : le premier consiste à parler de ce que coûtent les immigrés sans chiffrer ce qu'ils rapportent. Le second à fermer les frontières françaises en faisant semblant de croire que cela sera sans incidence sur la présence française dans le monde.

François Maspero *est écrivain.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 995 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La course de M. Chirac contre le temps

Suite de la première page

Aux interlocuteurs qu'il avait rencontrés durant l'été, le chef de l'Etat n'avait pas dissimulé sa perplexité. Avec François Léotard, il avait évoqué l'hypothèse de dissoudre l'Assemblée nationale, alors même que, le 14 juillet, à la télévision, il avait expliqué que la dissolution n'est pas une thérapie de confort remise à la disposition du président de la République par la Constitution.

Avec Charles Pasqua, il avait été question d'une réforme du mode d'élection des députés, de nature à limiter un probable mouvement de balancier en faveur de la gauche et à assurer aux électeurs du Front national qu'ils seraient représentés au Palais-Bourbon. Aux uns et aux autres, il avait donné le sentiment de ne pas écarter l'éventualité d'une réforme institutionnelle, qui pourrait porter à la fois sur les modes de scrutin, sur le non-cumul des mandats et sur la place des femmes dans les assemblées représentatives.

CONTINUITÉ

Ces interrogations avaient eu pour effet que, sans varier dans sa volonté de maintenir M. Juppé dans ses fonctions, M. Chirac avait paru ouvrir la voie aux spéculations sur un calendrier qui pourrait comporter, à terme, un remaniement gouvernemental, voire un changement de premier ministre ; bref, une redistribution des cartes au sein de la majorité afin d'affronter l'échéance des élections législatives dans des conditions meilleures que celles qui dominent aujourd'hui. L'épisode du Havre – le message de M. Chirac transmis par Michel Péricard aux parlementaires du RPR le 26 septembre – a montré que M. Juppé, premier ministre et chef du parti présidentiel, s'est interrogé lui-même sur les intentions du chef de l'Etat et a éprouvé le besoin d'une clarification.

Le discours du Pas-de-Calais est décisif sur un point : l'action du gouvernement se situe bien, aux yeux de M. Chirac, dans la continuité des objectifs qu'il avait définis durant sa campagne électorale et à sa prise de fonctions. Les critiques mettant en cause une dérive ou un écart par rapport à l'inspiration initiale sont implicitement rejetées comme non pertinentes.

Ce propos vaut réponse, notamment et notablement, à Philippe Séguin, qui, le 1er septembre, à Istres, avait interpellé le président de la République en expliquant que sa fonction exige qu'il ne soit pas *« un simple arbitre »*, mais *« un donneur d'impulsions »*. L'impulsion est donnée, affirme aujourd'hui M. Chirac, et, si besoin est, entretenue ; c'est à cette impulsion que le gouvernement répond, même s'il ne le fait pas toujours avec toute l'efficacité souhaitée. M. Juppé et ses ministres n'inscrivent donc pas leur action dans une « parenthèse » de remise en ordre financière, qui aurait été ouverte en octobre 1995 et qui pourrait se fermer à l'approche des élections législatives.

Pour le reste, le champ des possibles reste étonnamment ouvert.

Si le président de la République et le premier ministre peuvent s'appuyer sur la confiance des marchés – qui ne se dément pas – dans leur détermination à mener à bien l'assainissement des finances publiques nécessaire pour satisfaire, en temps et en heure, aux critères de la monnaie unique européenne, ils savent aussi qu'ils souffrent, auprès de l'opinion, d'un manque de « visibilité » politique.

Le vote de la « confiance », mercredi, à l'Assemblée nationale, ne suffira pas à dissiper les *« doutes »* dont M. Chirac a longuement pris acte. Tout au plus permettra-t-il à M. Juppé et aux membres de son gouvernement de se prévaloir de l'engagement de la majorité pour s'opposer à d'éventuels amendements de fond lors de la discussion du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1997.

La recherche d'une initiative présidentielle est à l'ordre du jour. En atteste l'inhabituel discours prononcé lundi par le chef de l'Etat, qui, lors de ses précédents déplacements « sur le terrain », en province, s'était gardé jusqu'à maintenant de toute allocution de ce genre et, même, de tout propos à caractère général. Son insistance sur la réforme de l'Etat et sur la nécessité de mieux répartir les responsabilités entre les différents niveaux administratifs indique une piste.

Les *« résistances »* qu'il a dénoncées peuvent-elles être surmontées par de simples votes du Parlement sur des projets de loi ? N'y aurait-il pas lieu de songer, faute du référendum promis sur l'éducation nationale, à une consultation populaire qui porterait, à la fois, sur une redéfinition des pouvoirs administratifs et sur les modes d'élection des assemblées locales ?

PRUDENCE

La tonalité de campagne électorale anticipée, donnée à leurs dernières interventions publiques par M. Juppé (le 28 septembre dans le Bordelais) et par M. Chirac (dans le Pas-de-Calais), vient nourrir une autre hypothèse, celle d'élections législatives anticipées. Proche du président de la République, l'écrivain Denis Tillinac confiait, dans un entretien publié lundi par *Le Figaro*, son souhait de voir hâter cette échéance. Encore faudrait-il, si l'on s'en tient à la lettre des propos présidentiels du 14 juillet, que surgisse une crise politique ou sociale, dont les signes sont guettés par les observateurs, mais qui reste, pour le moment, purement théorique.

Cet « inconvénient » mis à part, la tentation peut être grande, pour le chef de l'Etat, de prendre de court une opposition de gauche encore dépourvue de tout programme et dont les élections cantonales partielles montrent qu'elle ne profite pas vraiment, dans les urnes, du ressentiment des électeurs envers le gouvernement.

En attendant, la prudence prévaut : le ministre des affaires sociales ajourne le décret qui mettait en émoi les ambulanciers depuis trois semaines : les dirigeants de la SNCF négocient avec les syndicats les suppressions d'emplois qui déclenchaient des grèves dans les dépôts : M. Juppé reçoit, hors agenda officiel, Nicolas Sarkozy, qui reprend modestement une place dans les instances du RPR. Le temps se gagne au jour le jour.

Patrick Jarreau

RECTIFICATIF

AFGHANISTAN

Le dernier président du régime communiste tombé en avril 1992, Najibullah, qui vient d'être assassiné par les talibans, n'a pas été membre du parti islamiste Jamiat-e-Islami, comme il était indiqué par erreur dans notre édition du samedi 28 septembre.

PRÉCISION

MARCHANDAGE

Danielle Rapoport, citée dans l'article « Le marchandage a de plus en plus d'adeptes » paru dans *Le Monde* du 1er octobre, est sociologue de la consommation et directrice du cabinet Danielle Rapoport Conseil.

Le Monde

ÉDITORIAL

La justice face au crime d'Etat

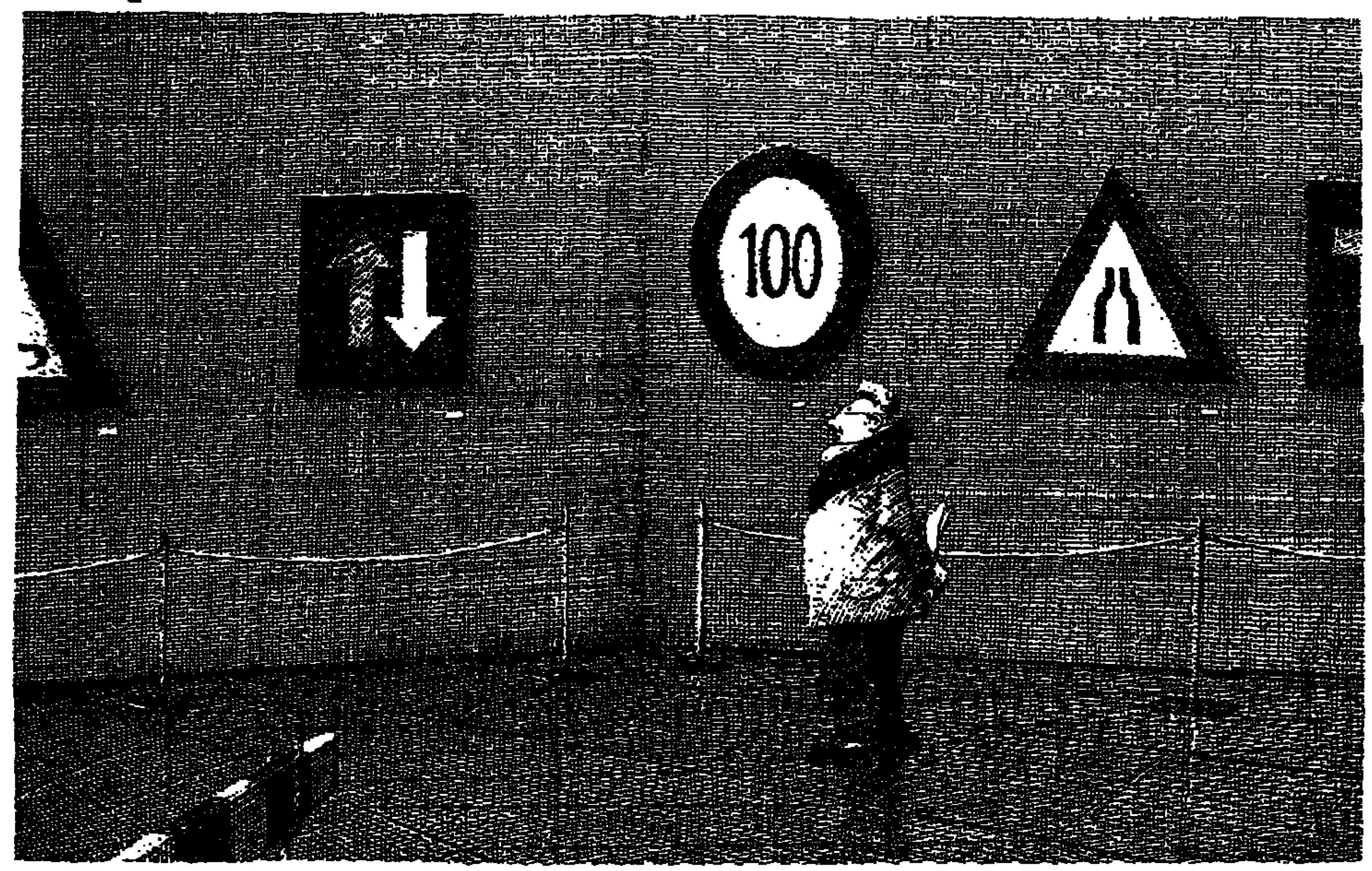
« LA force publique est instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée. » En rappelant ce vieux principe républicain, énoncé le 26 août 1789 par la Déclaration des droits de l'homme, la première chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par Martine Anzani, a situé l'enjeu symbolique de l'affaire des écoutes de l'Elysée.

Son arrêt, qui permet à l'instruction judiciaire de se poursuivre alors que, par la voix du parquet, le ministère public souhaitait enterrer définitivement ce dossier, souligne que l'Etat n'est pas au-dessus du droit. Violation de l'intimité privée, instrument de chantage et de pression, persistance des pratiques monarchiques du « cabinet noir » : l'appétit d'écoutes illégales au sommet de l'Etat témoigne d'une tentation totalitaire au cœur des sociétés démocratiques. Ordonnée contre un opposant politique, un journaliste trop curieux, voire un proche trop indépendant, l'écoute téléphonique est ce moment où le pouvoir s'émancipe de la morale publique et s'habitue à ce que la fin justifie les moyens. D'un point de vue éthique, il n'y a guère de différence entre la banalisation de cet espionnage d'Etat et le recours, dans des périodes autrement plus dramatiques, à la torture qui, durant la guerre d'Algérie, fut un cancer au cœur de la République.

Aussi aurait-on tort de réduire cet interminable feuilleton au Bottin mondain des « écoutés », non sans curiosité malsaine. Parce que la France a toujours été impuissante à sanctionner le crime d'Etat, l'arrêt rendu le 30 septembre fera date. Il énonce en effet que la notion de *« liberté individuelle »* ne se confond pas avec celle des *« libertés »* qui recouvre l'ensemble des libertés publiques. Infraction criminelle jusqu'en 1994, et passible à ce titre de la cour d'assises, l'attentat à la Constitution recouvrait l'ensemble des atteintes aux libertés constitutionnellement reconnues – libertés d'opinion, de communication, d'expression, de la presse, etc. Or, selon la chambre d'accusation de Paris, c'est bien ce crime qui fut commis *« par une cellule constituée par les plus hautes autorités de l'Etat »*. Hélas, il n'est plus sanctionné par le code pénal... Sous un gouvernement socialiste, proclamant pourtant son attachement aux libertés, la défense de ces mêmes libertés publiques a en effet régressé : l'article 114 du code pénal qui sanctionnait le crime d'atteinte à la Constitution a été abrogé à compter du 1er mars 1994. S'il est une leçon à tirer de l'arrêt de Mme Anzani, c'est que cette infraction, qui protège les citoyens contre les abus de pouvoir, doit être rétablie.

A suivre l'attitude de l'actuelle chancellerie dans l'affaire des écoutes, il n'est pas certain que cet appel sera entendu. L'instruction judiciaire pouvant continuer, sur la seule base toutefois du délit d'atteinte à l'intimité de la vie privée, le droit continuera d'affronter une raison d'Etat qui transcende les familles politiques. Car le dossier des écoutes n'est pas seulement un solde du passé. Il est actuel : sanctionner celles du mitterrandisme, c'est, d'abord et surtout, combattre la tentation de ses successeurs d'y succomber à leur tour.

L'art *par Leiter*



La lecture : c'est Juin 40 !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LA CHASSE est ouverte aux intellectuels qui se sont trompés en politique. D'ordinaire, la battue reprend tous les quatre-cinq ans. En période de démagogie anti-élite comme maintenant, le rythme s'accélère. La vox populiste se régale de dénoncer nos préposés à la clairvoyance : ce qu'ils se sont gourrés, fillette-fillette ! Comment osent-ils prendre encore la parole ? Car ils la gardent, et sans peine. Une tradition toute française de la prime à l'erreur veut que les ex-fourvoyés s'accusent en rond, la mauvaise foi primant la bonne.

Question aveuglement des clercs, les années 40 se sont surpassées. Les premiers numéros de la *NRF* occupée voient Drieu disserter sur les côteaux modérés de la campagne française, Chardonne offrir son meilleur cognac aux envahisseurs, et Gide escompter que les esprits gagneront à perdre de leur excessive liberté...

La même *NRF* de l'automne 1996 rachète ses étourderies anciennes avec des diagnostics et pronostics terrifiants sur ce qui fonda son credo et sa vie même : la LECTURE. La livraison d'octobre (numéro 525) ne se contente pas de reprendre à son compte les alarmes périodiques de la presse quant aux progrès de l'illettrisme, des fautes d'orthographe et des perles d'inculture répandues jusque dans les copies de grands concours. Les enseignants Danièle Sallenave, Richard Millet et Gérard Spitéri crient à la faillite inexorable du Livre. L'optimisme relatif et charmeur de Daniel Pennac et de Patrick Grainville serait l'exception confirmant la règle d'un naufrage, d'une débâcle après quoi rien ne sera reconstruit : quelque chose comme un Juin 40 culturel.

L'orthographe qui se perd, c'est secondaire, guérissable. Après tout, son invention est récente. On vivait très bien au Paradis des mots avant la Faute, comme le rappelle avec flamme l'historien de la langue Bernard Cerquiglini (*Le Roman de l'orthographe*, Hatier, 1996). La crise est plus profonde. C'est la lecture comme instrument unique de regard sur le monde et sur soi que le XXe siècle a évacuée en quelques décennies. La langue a cessé d'être l'objet d'un savoir républicain facteur de liberté et d'égalité. Elle est réputée dépassée, discriminatoire, vexatoire, inefficace. La vérité dont elle permet l'approche n'est plus considérée que comme une opinion parmi d'autres. Le discours du profit et de la réclame a gagné. L'économique et la tyrannie du marché ont imposé aux esprits leur magie, déguisée en rationalité unique malgré ses risques de faillite planétaire.

La faute à qui, cette capitulation de l'écrit en moins de trente ans ? Pour le café du commerce – aujourd'hui : les cafétérias, y compris universitaires –, c'est l'Ecole qui a perdu la Foi. Selon les *a priori* idéologiques de chacun, des explications, atténuantes ou non, sont cherchées dans l'invasion des immigrés et de la télévision, dans de vieux complots marxistes contre la culture dite bourgeoise, dans l'obsession d'une modernité qui rendrait le Livre démodé, caduc, inopérant, dans les foutaises des directives pédagogiques...

> L'abandon par le vingtième siècle
> de la notion de richesse
> et de liberté personnelles
> par le livre représente une perte
> aussi tragique et lourde de conséquences
> que l'anéantissement
> par les deux guerres mondiales
> du concept d'humanité

De fait, après tant de mises en garde comme celles de Jacqueline de Romilly et d'Hélène Carrère d'Encausse, Millet et Spitéri dénoncent les bricolages linguistiques, animations, rogatons de théories et autres diversions qui ont remplacé une formation ardente du goût de lire. Après tout, deux générations d'instituteurs de la Troisième République ont réussi à alphabétiser, et à ouvrir aux prestiges de la vie-avec-les-mots, des petits paysans patoisants encore moins préparés à ce miracle que nos zappeurs et rappeurs d'aujourd'hui !

Il n'en reste pas moins excessif de titrer, comme le fait la *NRF* : *« L'école contre la lecture »*. Le mal vient de plus loin. C'est le tout-économique ambiant qui ruine les chances du gratuit dans les apprentissages. Dans le temps où la langue se voit reprocher ses illogismes décrétés inenseignables (alors qu'ils forment la meilleure initiation aux règles de la vie sociale et du cheminement intérieur), le profit et la consommation imposent sans combat leur fétichisme de la marchandise, leur dictature du rentable, leur tyrannie de la manipulation pavlovienne (*« J'ai envie-j'ai pas envie »*), leur immoralité foncière (témoin le recel des vols nazis par les banques suisses), leurs violences en chaîne, et leur avilissement de l'accomplissement de soi et des aspirations de l'humanité en appropriation immédiate, jamais satisfaite, de biens matériels.

L'abandon, par le XXe siècle, de la notion de richesse et de liberté personnelles par le Livre représente une perte aussi tragique et lourde de conséquences que celle du concept d'humanité dont Alain Finkielkraut analyse l'anéantissement par les deux guerres mondiales (*L'Humanité perdue*, Seuil, 1996). C'est Juin 40 !, vous dis-je.

A toutes les fractures qui affligent la fin du siècle et dont retentissent les discours dominicaux, il faudra ajouter une rupture de soi avec soi et avec le monde, rupture dont seul pouvait guérir le dialogue intime avec les *mots*, inexcusablement saccagé.

DISPARITIONS

Elisabeth Gille

Traductrice, éditrice et romancière

L'ÉCRIVAIN et éditrice Elisabeth Gille est morte lundi 30 septembre des suites d'un cancer. Elle était âgée de cinquante-neuf ans. Née au cœur de la vie littéraire et éditoriale, Elisabeth Gille n'aura pas eu le temps de s'éloigner d'un monde auquel elle aura voué toute son existence en tant que traductrice, éditrice et romancière. La maladie, dont elle avait fait avec panache, humour, conscience parfois cruelle, le sujet de son deuxième livre, *Le Crabe sur la banquette arrière* (Mercure de France, 1994), l'a emportée alors qu'elle venait de publier un roman accueilli comme l'un des événements de la rentrée.

Ces temps derniers, elle se savait le centre de l'attention des journaux : elle était heureuse de participer à cette effervescence littéraire et de constater que *Un paysage de cendres* (Seuil) était chaleureusement accueilli par la critique, impressionnée par la simplicité, l'émotion, la justesse de ton d'une fiction que l'on rattachait selon elle excessivement à des éléments autobiographiques. Rebelle, singulière, Elisabeth Gille était parvenue, en trois livres forts différents, à imposer son nom d'auteur alors qu'on pouvait la croire seulement éditrice et traductrice (entre autres de Peter Taylor, Alison Lurie, J. G. Ballard et Mary Gordon).

Du métier d'écrivain, elle connaissait tous les ressorts et les travers, les miracles aussi. Elle n'avait pas imaginé devenir à ce point elle-même protagoniste de la vie littéraire, de l'autre côté, c'est-à-dire sous les feux de la rampe. C'est pourtant ce qui se produisit dès son coup d'essai tardif avec *Le Mirador* (Presses de la Renaissance, 1992), biographie de sa mère, Irène Némirovsky. Elisabeth Gille sous-titra ce livre écrit comme un roman « Mémoires rêvées », s'autorisant à user de la première personne pour faire revivre l'écrivain d'origine russe disparu à Auschwitz, en 1942, à l'âge de trente-neuf ans.

Elisabeth Gille ne se contentait pas d'approximations ni de vagues consensus : pour comprendre ce qui conduisit sa mère, romancière estimée, à la fois originale et populaire, à être abandonnée à la merci des nazis, elle entreprit une enquête approfondie qui lui permit de se trouver elle-même. Il était assurément difficile d'être la fille d'un tel écrivain et l'on conçoit qu'Elisabeth Gille, malgré un tempérament profondément littéraire, ait eu besoin d'attendre pour prendre la plume et, surtout, ait dû tenter de résoudre l'énigme du destin tragique de sa mère.

Née le 20 mars 1937, Elisabeth Gille n'avait pas de souvenirs de ses premières années, qui précédèrent la déportation de ses parents en 1942. C'était aussi pour reconstituer cette zone obscure qu'elle voulut écrire. Dans de courtes pages intermédiaires du *Mirador*, elle réinvente sa propre mémoire et jette sur sa soeur aînée, Denise, et elle-même, un regard intrigué et bouleversant pour le lecteur. En contrepoint, « l'autobiographie » imaginaire de sa mère révèle les faiblesses d'une aristocrate juive de Saint-Pétersbourg, convaincue que la bourgeoisie française de droite, qui la célèbre, la protégera. Pourquoi une telle candeur, s'interroge sa fille, chez une romancière par ailleurs psychologue si aiguë et si impitoyable ? Lorsque le cancer s'attaque à elle, Elisabeth Gille décide d'en sourire. On est stupéfait devant le ton léger qu'elle choisit pour décrire son état, son rapport avec ses amis, sa famille, et, surtout, le milieu hospitalier et médical. Alors qu'elle est « remerciée » par son employeur, Elisabeth Gille, qui a toujours travaillé dans l'édition (chez Denoël, où elle a dirigé la collection de science-fiction « Présence du futur », chez Flammarion, où elle s'occupait de littérature étrangère, chez Julliard – où elle édita de jeunes révélations comme Lydie Salvayre et Régine Detambel, mais aussi Françoise Sagan –, et, enfin, chez Rivages), se retrouve seule devant la maladie.

Plutôt que de la dissimuler ou d'accepter des messages de compassion, elle raille l'ennemie et clame sa volonté de se battre. On n'était guère habitué à cette façon de parler de soi, de l'amitié, de la médecine. Récupérant des forces grâce à ce livre – qui a été adapté par le cinéaste Jean-Pierre Vergnes, avec Macha Méril –, l'écrivain poursuivit alors parallèlement son activité éditoriale au comité de lecture du Seuil.

En revenant à sa propre jeunesse, Elisabeth Gille voulait éviter l'écueil autobiographique. Certes, elle était hantée par la période de l'après-guerre, mais ce qu'elle raconte dans *Un paysage de cendres* n'est pas un récit d'enfance véridique (« Le Monde des livres » du 13 sptembre). Mettant en écho la deuxième guerre mondiale et la guerre d'Algérie, ce livre offre un tableau extraordinairement ramassé et frappant d'un pays qui tardait trop à s'affranchir des fantômes de la haine raciale.

René de Ceccatty

François Renard

Journaliste au « Monde », curieux et passionné

NOTRE CONFRÈRE François Renard est mort samedi 28 septembre, à l'âge de soixante-sept ans.

François Renard était un homme heureux. Il n'a jamais fait que ce qu'il rêvait de faire. Jusque dans sa mort, paisible, entouré de ceux qu'il aimait : sa femme, Catherine, ses trois fils, « *ses renardeaux* », et sa petite-fille, Laure. Il y a un mois, il naviguait encore, seul, sur son bateau, déjà malade mais si robuste que les médecins les uns après les autres s'y méprenaient, diagnostiquant une trachéite là où il y avait ce qu'on nomme « *une longue et douloureuse maladie* ». La sienne fut courte et le choc pour ses proches d'autant plus rude. Pourtant, un homme bon ne meurt jamais tout à fait. Avalé le premier chagrin, ses amis sourient. François ne leur a laissé que de bons souvenirs. Chacun, ému, y va de son anecdote, et il y en a beaucoup tant ce curieux, doté d'une énergie et d'une générosité inépuisables, s'intéressait à tout et à tous, multipliant les grands et petits gestes, toujours débordé, parfois grognon mais incapable de dire non, qu'il s'agisse d'un article, d'une corvée de week-end ou d'un coup de pouce.

On l'appelait « Papy » par tendresse et révérence. Entré au *Monde* à quarante-deux ans après une carrière déjà remplie d'énarque et de haut fonctionnaire, il était depuis toujours l'aîné, l'homme d'expérience qui tutoyait les présidents, à la fois membre et observateur de cet establishment que ses confrères ne font que frôler. Car rien ne destinait François Renard au métier de journaliste, n'était son insatiable curiosité. Issu de la grande bourgeoisie parisienne, catholique et fortunée, il entame d'abord un cursus très classique : Sciences-Po, l'ENA (promotion 1954), puis le ministère des finances à la direction des relations économiques extérieures (DREE). Suivent quatre années au Gabon, comme conseiller financier, et deux au ministère de la coopération.

Derrière le parfait administrateur civil de 1re classe, perce l'original, rétif à toute routine et à toute contrainte horaire, gourmand de la vie, épris de mer et de nature, qui lit saint Augustin et les bandes dessinées. En 1954, au sortir de l'ENA, il fait son stage au Maroc. Jeune officier des affaires indigènes et « *seul maître après Dieu* », il gère une province, avec, entre autres responsabilités, celle de la maison close locale, épisode dont il régalera souvent ses amis. En 1956, il entre au conseil d'administration du club des Glénans, auquel, passionné de voile, il a adhéré dès sa création en 1947. Président du club en 1958-1959, il en restera trésorier pendant vingt ans, initiant à la gestion des générations de jeunes sportifs. Entre les missions officielles, il réussit à réaliser deux autres rêves : trois mois dans une mine et une campagne de pêche dans le Grand Nord.

En 1966, il lâche finalement l'administration pour pantoufler à la charge d'agent de change de son ami Yves Flornoy, où, fondé de pouvoir, il « *tient un carnet* », c'est-à-dire passe des ordres à la Bourse. Le virus de l'information l'a déjà touché : il tient une chronique dans l'hebdomadaire *Les Informations*. Et il rêve du *Monde*, « son » journal depuis vingt ans.

En 1970, lorsque François-Henri de Virieu lui propose de diriger les pages Bourse du quotidien, il n'hésite pas. Pourtant le choc est rude. Recommencer une carrière à quarante-deux ans, dans un milieu inconnu, où l'on se méfie des énarques et encore plus des « boursiers », n'est pas une sinécure. Il faut toute la passion, l'humour et le caractère en or de François pour subir sans broncher l'épluchage, voire le dépeçage des premiers papiers, les horaires à rallonge et les week-ends perdus, sans compter une forte baisse de salaire – il fêtera, un an avant sa retraite en 1994, le retour de son salaire d'embauche en francs constants. Très vite, *Le Monde* devient une seconde famille – en 1984, en pleine crise de succession, il est élu président de la Société des rédacteurs.

« *Au* Monde, dit un de ses proches, *il a trouvé une éthique et une culture.* » Et un grand souffle de liberté. Il pouvait tout faire, et d'ailleurs il faisait tout. La Bourse, bien sûr, et la finance, qu'il connaissait comme sa poche, mais aussi l'industrie, le budget, la monnaie, et même la conjoncture. Plus quelques à-côtés, fruit de ses innombrables curiosités : voile, montagne, roses, foie gras, etc., sans oublier le vin, une autre passion, qu'il goûtait comme personne et collectionnait depuis toujours. Tous les ans, à la veille de la vente des Hospices de Beaune, il s'approchait du rubricard agricole en se frottant les mains d'un air gourmand : « *Mon bon ami, je m'apprête à piétiner sauvagement vos plates-bandes.* » Il piétinait beaucoup, mais personne ne lui en voulait tant il mettait d'enthousiasme, d'honnêteté et parfois de candeur à exercer ce « *métier de chien* », qui était le rêve de sa vie.

Véronique Maurus

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Danielle et Michaël LEVINAS
sont heureux d'annoncer la naissance de

Elie Emmanuel.

Paris, le 30 septembre 1996.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire

Papa,
général-maçon... et musicien !

Nadine, Jacques,
Et toute la famille.

Mariages

– Leurs amis ont la joie d'annoncer le mariage de

Elisabeth STAELS
et
Xavier DELCHIARO,

le 5 octobre 1996, à Ninove (Belgique).

Anniversaires de mariage

– Belle-Ile, Toulouse.

Yves.

Merci pour ces vingt ans.

Monique.

Décès

– Thérèse Benoit,
Alain, Anne, Laurence
et leurs conjoints,
Mathilde, Elsa, Colas, Pauline, Arthur,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean BENOIT,

leur époux, père et grand-père, survenu le 20 septembre 1996, dans sa soixante-septième année.

L'incinération a eu lieu au crématorium du Père-Lachaise, le 25 septembre. Les cendres reposent au cimetière Rabelais de Saint-Maur, dans le caveau de famille.

5, rue Lagarde,
75005 Paris.

– Gérard et Elissar Wolber,
Sarah et Herrick,
Maria Pilar Abos,
Myriam et Claude Billet,
Jean Joire et ses enfants,
Pierre et Maryvonne, Jean-Eric et Danièle, Catherine,
ont la douleur de faire part du décès de

Monette WOLBER,

survenu au Cannet, le 20 septembre 1996.

Monette a rejoint

Jacques,

au cimetière du Claus.

– Jean-Joël, Jean-Gabriel,
Jean-Philippe Blanc,
leurs épouses et leurs enfants,
font connaître à leurs amis le départ de

Mme Odette BLANC,
née **CONSTANTIN,**
veuve de **Robert BLANC,**
administrateur civil,
président fondateur de « l'Uzège »,

endormie dans la paix du Seigneur, le 23 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu à Uzès (Gard), dans l'intimité familiale.

« Nous avons dans le ciel
[une maison éternelle,
L'âme retourne à Dieu
[qui l'a donnée. »

– Ses sept enfants,
Ses dix-neuf petits-enfants,
Et ses treize arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, le 26 septembre 1996, de

Marie-Madeleine CAHEN,
née **MARTINEAU,**
fille d'**Henri MARTINEAU,**
fondateur des éditions du Divan
et de la librairie Le Divan.

Les obsèques ont eu lieu à La Flèche, le 28 septembre.

« Et que se taisent les colombes :
Parle tout bas, si c'est d'amour,
Au bord des tombes. »

Paul-Jean Toulet.

Famille Cahen,
50, rue Saint-Jacques,
72200 La Flèche.

– Les professeurs
Dominique et Geneviève DURAND,
ses parents,
Benoît, Anne et Frédéric,
ses frère, sœur et beau-frère,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Edouard,

survenu le 26 septembre 1996, à l'âge de vingt-deux ans, à Paris.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 3 octobre, à 9 heures, en l'église Saint-Ferdinand-Sainte-Thérèse, 27, rue d'Armaillé, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière de Sérigny (Vienne), à 16 heures.

34, rue Poncelet,
75017 Paris.

– Versailles, Grasse, Abbeville, Paris.

Vincent, Marianne, Alain, Véronique,
ses enfants,
Lyliane, Charlot,
ses petits-enfants,
font part du décès de

Jean-Charles HAYEM,

dans sa quatre-vingt-cinquième année, à Grasse, le 22 septembre 1996.

– Dominique Couturier-Heller,
son épouse,
Mélanie et Paul-Arthur Heller,
ses enfants,
Le docteur et Mme Louis Heller,
ses parents,
Denis, Marthe Marchon
et Bénédicte Berthelot,
ses frère et sœurs,
Ses beaux-frères, belle-sœur, neveux et nièces,
Les familles Heller et Couturier,
ont la tristesse de faire part du décès de

Yves HELLER,

survenu à Paris, le 26 septembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e.

35, rue du Sommerard,
75005 Paris.
122, avenue de Wagram,
75017 Paris.

(*Le Monde* du 28 septembre.)

– Mme Félix Laurent,
sa mère,
Annick Courtet,
sa compagne,
Le docteur et Mme François Laurent
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Pierre-Gilles Zeller
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Hubert LAURENT,

survenu le 29 septembre 1996, à l'âge de quarante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 2 octobre, à 16 h 30, en l'église de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

8, route de Saint-Romain,
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
10, square Adanson,
75005 Paris.
18, chemin de Pessay,
74000 Annecy-le-Vieux.

– Le 23 septembre 1996.

René LEGRAND

a largué les amarres pour toujours.

Il laisse dans la tristesse sa famille et ses amis.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Gulf Stream,
Les Minimes,
17000 La Rochelle.

– Mme Paulette Kwater,
M. et Mme Claude Wacjman,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Szlama WACJMAN,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix du combattant volontaire 1939-1945,

survenu le 30 septembre 1996.

Les obsèques auront lieu le 2 octobre, au cimetière de Bagneux, à 16 h 45.

– Martine Blanc,
sa compagne,
Rémy,
son fils,
Roger,
son frère,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Francis GUÉDIDOU,
journaliste,

dans sa quarante-neuvième année.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 3 octobre 1996, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Croix, 2 *bis*, rue Julien-Lacroix, Paris-20e, qui sera suivi de l'inhumation au Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue de la Plaine,
75020 Paris.

– Champigny-Autricourt (Côtes-d'Or).
Essoyes (Aube).

Nous avons la tristesse de faire part du décès du

docteur Marcel HUGUENY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaillé de la Résistance,
Military Cross,
commandeur de l'Etoile noire du Bénin,
conseiller national des évadés de guerre,
citoyen d'honneur de la Ville de Paris,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année, le 19 septembre 1996.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale en l'église et au cimetière d'Essoyes, le 23 septembre.

De la part de
Conception Sampere-Hugueny,
son épouse,
Max Hugueny,
Michèle et Bruno Tachon,
Claire et Patrick Desperques,
ses enfants,
Christophe, Eve, Clément et Lucie,
ses petits-enfants,
Eugène Ruffie,
son beau-fils,
Jean-Claude et Marie Hugueny,
son neveu et sa nièce,
Jacques et Françoise Sampere,
son beau-frère et sa belle-sœur,
Et toute la famille.

Château de Champigny,
21570 Autricourt.

– Pierre et Denyse Zémor,
Sandra et Delphine,

Josée et Guy Landrien,
Bruno et Anouk,

ses enfants et petits-enfants,

Marie-Antoinette Blandin,
sa compagne,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu à Caen, le 27 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-septième année, de

Désiré ZÉMOR.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Anny Rubinlicht-Proux,
sa fille,
M. Henri Rubinlicht,
son gendre,
Michel et Emmanuel Rubinlicht,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marguerite PROUX,

survenu le 23 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Ses obsèques ont eu lieu au temple de La Rochelle, le 27 septembre.

Elle repose auprès de son époux,

Raymond PROUX,
1898-1970,

dont le souvenir est ici rappelé.

45, boulevard de la Saussaye,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme François Renard,
son épouse,
Le Père Dominique Renard,
M. et Mme Bruno Renard
et Laure,
M. Patrick Renard,
ses enfants et sa petite-fille,
font part du rappel à Dieu, entouré des siens, de

M. François RENARD,

survenu le 28 septembre 1996, dans sa soixante-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 octobre, à 9 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes.

(Lire ci-dessus.)

– M. Jean-Claude Tobelem,
M. et Mme Henri Iaich
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Leroy
et leurs enfants,
Mme Yolande Tobelem,
Le docteur et Mme Jacques Seban,
Le docteur et Mme Robert Seban,
M. et Mme Georges Seban,
M. et Mme Paul Seban,
La famille Bensahel,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Viviane TOBELEM,
née **SEBAN,**

survenu le 26 septembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu le 30 septembre, dans l'intimité familiale.

51, rue Jean-Bleuzen,
92170 Vanves.

– Swarthmore, Sceaux, Nice.

John Wallace Smith,
son époux,
Denise et Dominique Magnant,
Leurs enfants et petits-enfants,
Jean et Gisèle Voisin,
ont la douleur de faire part du décès, le 28 septembre 1996, à Swarthmore (Pennsylvanie, USA), de

Simone VOISIN-SMITH,
croix de guerre
et médaille de la Résistance,
professeur émérite à Swarthmore College.

Hommages

Claude KELMAN,
ancien vice-président
du Fonds social juif unifié (FSJU)
et membre fondateur
de l'Appel unifié juif de France (AUJF),

est décédé à Paris, le 27 septembre 1996.

Claude Kelman, après avoir été sous l'Occupation un dirigeant de l'action clandestine juive, fut, dès la Libération, l'un des maîtres d'œuvre de la reconstruction de la communauté juive française.

Par son action au sein du FSJU et de l'AUJF, il a fortement contribué à la renaissance de cette communauté.

Les présidents, les dirigeants et les militants du FSJU et de l'AUJF gardent de lui un souvenir ému et reconnaissant.

– Les proches,
Les collègues,
Les amis de

Jean PLAUD,

se réuniront le mercredi 9 octobre 1996, à 18 heures, au Foyer des lycéennes (grand salon), 10, rue du Docteur-Blanche, Paris-16e, métro Jasmin ou Ranelagh.

Vous êtes invités à participer à ce moment de recueillement à la mémoire de notre regretté collègue et ami.

Anniversaires de décès

– En mémoire de

Pierre Louis
LAJUGIE de La RENAUDIE.

Conférences

– La Chapelle Saint-Bernard de Montparnasse vous propose un cycle de quatre conférences animées par Xavier de Chalendar, sur le thème : Les pouvoirs dans l'Eglise (Clercs/Laïcs), première rencontre le 8 octobre 1996, à 20 h 30, intitulée : *« L'appréciation de la situation actuelle. »*

Les trois autres soirées auront lieu les 22 octobre, 12 novembre et 26 novembre.

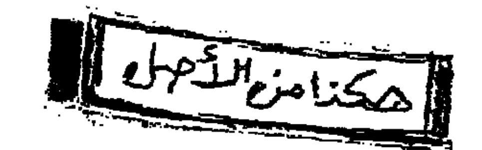
Saint-Bernard de Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-15e. Métro Montparnasse-Bienvenüe.

Expositions

– « 1936-1945. Magnum avant magnum. » Photographies de Cartier-Bresson, Capa, Rodger & Seymour. Jusqu'au 28 octobre, au CHRD, 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon. Rens. : 78-72-23-11.

Soutenances de thèse

– M. **Alain Corbellari** soutiendra le samedi 12 octobre 1996, à 14 h 30, à la salle des Actes de l'université Paris-IV (Paris-Sorbonne), Centre administratif, 1, rue Victor-Cousin, Paris-5e, sa thèse de doctorat en littérature médiévale dirigée par M. le professeur Philippe Ménard : « Joseph Bédier, figure de la science française (1864-1938). Etude de sa personnalité et de son œuvre. »



AUTOMOBILE Depuis le 30 septembre à minuit, la prime Juppé (reprise des véhicules de plus de huit ans pour 5 000 ou 7 000 francs) n'existe plus. Elle ne sera pas reconduite. Anticipant cette fin des aides gouvernementales, les clients se sont rués dans les concessions en septembre : le marché à bondi de 85,7 % à 216 492 unités. ● SUR LES NEUF PREMIERS MOIS de l'année, les immatriculations françaises ont progressé de 13 %. Les marques étrangères se sont arrogé 43,7 % du marché contre 39,6 % il y a un an. ● DEPUIS LE 1er OCTOBRE, les constructeurs ont pris le relais des aides gouvernementales à coup d'offensives commerciales. ● RENAULT a, le premier, annoncé une baisse de ses prix catalogues. Ford vend désormais ses breaks au prix de ses berlines. Fiat baisse le prix de sa petite Punto de 13,5 % et instaure une prime qualité sur ses petits modèles (Punto, Cinquecento, Panda).

Les constructeurs adoptent des politiques commerciales agressives

Dopées par la fin de la prime Juppé, les immatriculations françaises ont bondi de 85,7 % en septembre. Mais tous les groupes redoutent le contrecoup et multiplient promotions et baisses de prix pour soutenir les ventes

MATRAQUAGE publicitaire, nocturnes et ouvertures dominicales : constructeurs et concessionnaires automobiles n'ont pas lésiné sur les moyens pour attirer le client en ces derniers jours de septembre. Ils ont un argument de taille. La prime qualité automobile (5 000 ou 7 000 francs de reprise pour un véhicule de plus de 8 ans selon le modèle racheté), surnommée « *juppette* », qui a expiré lundi 30 septembre à minuit, n'aura pas de remplaçante.

L'argument a porté : en septembre, le marché automobile français a augmenté de 85,7 % à 216 492 unités par rapport au même mois de 1995. De la même manière, en juin 1995, dernier mois d'existence de la prime à la casse du gouvernement Balladur, le marché s'était envolé de 46,3 % à 198 900 unités.

Sur les neuf premiers mois de l'année, les immatriculations ont enregistré une progression de 13 %. Les marques étrangères sont les grandes gagnantes avec une part de marché à fin septembre de 43,7 % contre 39,6 % un an avant. Le groupe Volkswagen (Volkswagen, Audi, Seat et Skoda) a vu son taux de pénétration en France passer de 8,8 % à 10 % sur cette période. La notoriété de la Golf et le succès de la nouvelle Polo ont tiré les ventes du groupe vers le haut. D'autant que le constructeur allemand a baissé ses prix et augmenté les équipements en série.

Fiat, dont la gamme a été intégralement renouvelée et qui a profité de la dévaluation de la lire, a également vu sa part de marché progresser très fortement à 8,2 % contre 6,1 % un an avant.

Les constructeurs français, en revanche, ont tous perdu du terrain. Renault, qui reconnaît désormais que ses prix sont trop élevés, affiche la plus mauvaise performance, avec des immatriculations en baisse de 0,6 %. Peugeot (+ 9,9 %) et Citroën (+ 12,3 %) s'en sortent mieux mais progressent moins que le marché.

BREAKS ET BERLINES : MÊME PRIX

Les marques nationales ont souffert de l'offre importante des groupes étrangers sur le segment des petites voitures, particulièrement stimulé par la prime Juppé. Fiat, par exemple, ces derniers mois, vendait en France 48 % de ses voitures avec la « juppette », alors que la moyenne nationale des ventes aidées est de 25 %.

Sur les douze derniers mois, 250 000 des 600 000 ventes aidées n'auraient pas eu lieu sans soutien gouvernemental. Quelle proportion de ces ventes correspond à des anticipations sur des achats qui auraient de toute façon été réalisés ?

Selon des déclarations récentes de Jacques Calvet, président du directoire de PSA Peugeot-Citroën, « *il y a eu au moins autant d'achats d'anticipation que des glissements d'intention d'achat d'un véhicule d'occasion vers l'achat d'un véhicule neuf* ». Les mois prochains seront, à coup sûr, difficiles pour les constructeurs présents en France.



Les annonces de journées de chômage technique se sont d'ailleurs multipliées depuis deux semaines.

De l'avis général, le marché européen, qui s'est accru de 6,2 % sur les huit premiers mois de l'année, ne devrait pas progresser de plus de 4 % en 1996 : le marché français, handicapé par la fin de la prime Juppé, devrait le faire plonger.

Dans ce contexte, les constructeurs adoptent des politiques commerciales aggressives, quitte à reprendre à leur compte une partie de l'ancienne aide publique. Renault a, le premier, ouvert les hostilites. Le 25 septembre, la marque au losange annonçait une baisse de ses prix catalogue de 3,5 à 5 % selon les modèles, à partir du 1er octobre. Ford, pour sa part, a choisi de vendre ses breaks Escort, Mondeo et Scorpio aux mêmes prix que les berlines du même nom. Ce qui correspond à une remise de 5 000 à 7 000 francs selon le modèle. Le constructeur américain espère ainsi faire passer la part des breaks dans ses ventes de 15 à 25 %.

Fiat reste le plus agressif. Le groupe italien baisse le prix catalogue de la Punto de 13,5 % : elle est désormais vendue, tout comme la Cinquecento et la Panda, à un prix net, qui ne doit normalement subir aucun rabais ultérieur de la part du concessionnaire. Fiat a aussi décidé de créer une « *prime qualité Fiat* » : cette prime à la casse de 5 000 francs pour les véhicules de plus de 8 ans prend le relais de la « juppette ». Une Panda coûte désormais, avec reprise, 32 900 francs, une Cinquecento 34 900 francs et une Punto 46 200 francs.

Les autres constructeurs devraient profiter du Mondial de l'Automobile – ouvert au public du 3 au 13 octobre à Paris – pour annoncer à leur tour leurs nouvelles stratégies commerciales. « *La guerre des prix est devant nous pour plusieurs années* », déclarait, le 29 septembre, Louis Schweitzer, PDG de Renault, invité du Club de la presse d'Europe 1.

La compétition sera d'autant plus rude que l'Europe souffre de surcapacités, que les tarifs varient fortement d'un pays européen à un autre et que les Sud-Coréens, avec leurs voitures 15 à 20 % moins chères que leurs concurrentes européennes, se sont déjà arrogé 2 % du marché européen en deux ans. La tendance à la baisse des prix, inéluctable, oblige les constructeurs à baisser leurs coûts pour enrayer l'érosion de leurs marges, manifestes dans les résultats du premier semestre 1996.

Virginie Malingre

Bénéfices semestriels : les français plongent

La décrue des profits du premier semestre 1996 (par rapport à la même période de 1995) a affecté tous les grands constructeurs « généralistes » en Europe, à l'exception de Volkswagen. Le groupe allemand, numéro un européen, plus internationalisé, a réussi à tripler son bénéfice net. Mais il reste loin, en termes de rentabilité, d'Opel (General Motors) et de Fiat, qui a profité à plein de la lire dévaluée et du succès de ses nouveaux modèles. Parmi les principaux constructeurs du Vieux Continent, seul Renault devrait basculer dans le rouge cette année.

- ● Renault : 158 millions de francs (- 91 %).
- ● PSA Peugeot-Citroën : 602 millions de francs (- 50,6 %).
- ● Groupe Volkswagen : 960 millions de francs (+ 150 %).
- ● Fiat : 5,2 milliards de francs (- 2,8 %).
- ● GM-Opel : 3 milliards de francs (- 14,7 %).

« Cor » Boonstra succède à Jan Timmer à la tête de Philips

MARDI 1er OCTOBRE, Cornelis – dit « Cor » – Boonstra devait succéder à Jan Timmer à la présidence du directoire de Philips. M. Boonstra est vice-président du groupe néerlandais d'électronique depuis mai 1994. Annoncée en décembre 1995, cette succession intervient alors que la firme d'Eindhoven traverse une nouvelle passe difficile. Les comptes ont viré au rouge au deuxième trimestre 1996 (1,3 milliard de francs de perte nette). Sur l'ensemble du premier semestre, le résultat net s'est affaissé à 708 millions de francs, soit une chute de 82 % par rapport à la même période de 1995. Le groupe a prévenu que le résultat net hors éléments exceptionnels de l'exercice 1996 sera en baisse par rapport à celui de 1995.

L'électronique de loisirs est la principale cause de cette contre-performance. Confrontée à une conjoncture difficile en Europe et aux Etats-Unis depuis fin 1995, ainsi qu'à des baisses de prix permanentes, cette branche affichait à fin juin 1996 un résultat d'exploitation déficitaire. L'une des dernières décisions de M. Timmer aura été d'entamer, fin juillet, un nouveau plan de restructuration. Ciblées sur l'unité « *Sound & Vision* » (audio, vidéo), les mesures visent à supprimer 6 000 postes sur 70 000.

Les restructurations auront été au cœur de l'ère Timmer. Nommé à la mi-1990 à la tête d'un groupe en situation difficile (pertes, dettes, erreurs d'investissements et de marketing, etc), cet homme à la carrure impressionnante, au visage fermé, n'a pas fait mentir sa réputation de redresseur et ses différents surnoms (« le boucher », « Ouragan Gilbert ») : 60 000 suppressions d'emplois sur un effectif de 310 000 personnes, 3 milliards de francs de cessions d'actifs (informatique, télécommunications, etc)... Son programme, baptisé « Opération Centurion », a été essentiellement axé sur le retour à la rentabilité. Avec succès, puisque les comptes se sont redressés. Jusqu'au retournement de début 1996.

Sur le plan stratégique et marketing, en revanche, Centurion ne s'est pas traduit par de francs succès. La cassette compacte numérique, qui devait succéder à la tradionnelle cassette audio, a fait un flop et Philips a laissé beaucoup de plumes dans la bataille du disque compact interactif. Il reviendra à M. Boonstra (cinquante-huit ans), réputé pour ses talents d'homme de vente et de marketing, acquis notamment chez Sara Lee (lingerie), de redéfinir la stratégie pour relancer les ventes et regonfler les marges.

Egalement crédité d'un savoir-faire dans les réductions de coûts, M. Boonstra risque de devoir rapidement en faire la démonstration, compte tenu de la situation. Il lui reviendra de mettre en œuvre les mesures annoncées fin juillet dans la branche grand public. Mais on lui prête aussi, au sein du groupe, l'idée de procéder à de nouvelles réorganisations et à de nouveaux désinvestissements.

Philippe Le Cœur

L'endettement d'Olivetti a doublé en deux mois

LA DIRECTION d'Olivetti a publié, lundi 30 septembre, une nouvelle version – qui se veut définitive – des résultats semestriels. Ces dernières semaines, le groupe avait été sommé à plusieurs reprises par la Consob, la commission italienne des opérations boursières, de s'expliquer sur les résultats à fin juin 1996. La nouvelle mouture des comptes ne comporte aucune modification concernant les résultats et les ventes des six premiers mois de l'exercice : la perte d'exploitation est maintenue à 274 millions de francs, la perte nette à 1,5 milliard de francs, et le chiffre d'affaires à 14,3 milliards de francs.

TOURMENTE BOURSIÈRE

Le seul chiffre nouveau concerne l'endettement : à fin août, il atteint 8 milliards de francs, alors que le 3 septembre, lors de la première présentation des résultats semestriels, la direction d'Olivetti avait annoncé un endettement de 4,3 milliards de francs. Selon la direction, l'accroissement de la dette en juillet et août tient à des opérations financières (titrisation, affacturage), auxquelles s'ajoutent des éléments extraordinaires, provenant notamment de l'augmentation de capital (204 millions de francs) d'Omnitel, la filiale de téléphonie mobile, ainsi que 1,5 milliard de francs pour le paiement des fournisseurs. Olivetti, qui ne donne pas d'estimation de ses pertes à fin août, prévoit une réduction de l'endettement d'ici à la fin de l'exercice 1996.

Depuis la publication, début septembre, des résultats de la première moitié de l'exercice 1996, Olivetti est pris dans une tourmente boursière et judiciaire. Le point de départ a été la démission, le 4 septembre, du directeur général, Renzo Francesconi. Protestant contre la façon dont le bilan à mi-année a été établi, ce dernier a laissé entendre que la situation du constructeur italien était bien plus difficile qu'elle n'apparaissait.

Ces déclarations ont conduit la Consob à s'intéresser de près à Olivetti. Elles n'ont pas non plus laissé indifférents les magistrats d'Ivrea, ville où se trouve le siège social d'Olivetti : ceux-ci ont ouvert une enquête, à l'encontre notamment de Francesco Caio, qui avait été nommé administrateur délégué du groupe, début juillet, en lieu et place De Carlo de Benedetti.

M. Caio a été contraint de démissionner voici dix jours. Il a été remplacé par Roberto Colaninno, un proche de M. De Benedetti, ce qui a fait dire aux milieux d'affaires italiens que ce dernier reprenait indirectement le contrôle d'Olivetti. Après avoir abandonné la direction opérationnelle début juillet, M. De Benedetti a aussi été amené à démissionner de son poste de président du conseil d'administration en septembre. L'une des premières décisions de M. Colaninno a été d'annoncer, le 30 septembre, une nouvelle redéfinition de l'organigramme du groupe – la troisième en six mois – avec huit nominations.

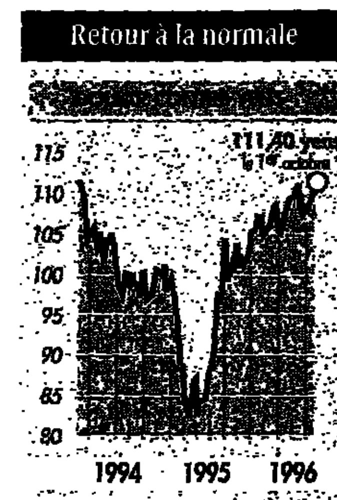
Ph. L. C.

Le dollar atteint son plus haut niveau depuis deux ans et demi face au yen

La devise nippone est pénalisée par les ratés de la reprise au Japon

Le dollar est monté, lundi 30 septembre, jusqu'à 111,70 yens, son cours le plus élevé depuis le mois de janvier 1994 face à la monnaie nippone. Il a également progressé face aux devises européennes. Depuis avril 1995, le dollar s'est apprécié de 39 % par rapport au yen et de 14 % face au mark. Les responsables économiques et financiers des sept pays les plus industrialisés (G7) ont réaffirmé, samedi 28 septembre, à Washington, leur attachement à un dollar fort.

LA REPRISE hésitante des économies européennes et japonaise se trouvera-t-elle renforcée par l'évolution des marchés financiers ? Depuis plusieurs semaines, les taux d'intérêt à long terme ne cessent de se détendre, élément favorable aux investissements, tandis que le dollar poursuit sa progression, facteur positif pour les exportations des entreprises. Le dollar est monté, lundi 30 septembre, jusqu'à 111,70 yens, son cours le plus élevé depuis le mois de janvier 1994 face à la monnaie nippone. Face aux devises européennes, le billet vert a aussi gagné du terrain, cotant 5,1740 francs et 1,5290 mark. Mardi 1er octobre, dans la matinée, il restait ferme, s'échangeant à 111,40 yens, 1,5240 mark et 5,1620 francs.



Le billet vert s'est apprécié de 39 % face au yen depuis le mois d'avril 1995.

TENDANCE HAUSSIÈRE CONFIRMÉE

La monnaie américaine a bénéficié, en premier lieu, des déclarations faites à l'occasion du sommet du G 7 de Washington, qui a réuni, samedi 28 septembre, les ministres de l'économie et des finances et les gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés. Ces derniers se sont félicités de la hausse du dollar observée depuis le mois d'avril 1995. Depuis cette date, le dollar s'est apprécié de 39 % face au yen et de 14 % face au mark. *« Tout va mieux quand le dollar est fort et le demeure »*, a déclaré Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank. Plus important encore, le secrétaire d'Etat américain au Trésor Robert Rubin, a réaffirmé qu'*« un dollar fort est dans l'intérêt des Etats-Unis »*. Ce rappel officiel n'était pas inutile, quatre jours seulement après que la Réserve fédérale américaine eut choisi, à la surprise générale, de ne pas relever ses taux directeurs. Il a permis de lever le soupçon selon lequel la Maison Blanche, pour gagner des voix dans les milieux industriels à deux mois de l'élection présidentielle, chercherait délibérément à affaiblir le billet vert.

« Le G7 a confirmé la tendance haussière du marché », a estimé Mitsuru Saito, analyste à la Sanwa Bank. Le dollar profite de l'accès de faiblesse du deutschemark, victime des progrès accomplis en matière de construction monétaire européenne. A la suite du sommet de Dublin, samedi 21 septembre, qui avait vu les ministres de l'économie des quinze Etats européens se mettre d'accord sur la création d'un SME bis et la mise en place d'un pacte budgétaire après le 1er janvier 1999, la monnaie allemande s'est repliée face aux devises européennes réputées faibles comme la lire, la peseta ou le franc français. Les investisseurs estiment que le mark perdra son statut de devise reine en Europe le jour où l'euro verra le jour. Ils estiment aussi que compte tenu des efforts d'assainissement budgétaire entrepris en Italie et en Espagne (*Le Monde* daté 29 et 30 septembre), l'intégration de ces deux pays dès 1999 ne peut plus être exclue. Ils choisissent, dans ce scénario, de détenir des lires ou des pesetas, actuellement mieux rémunérées que le deutschemark, et destinées à devenir la même monnaie avant l'an 2000.

MONNAIES À HAUT RENDEMENT

De façon générale, la préférence des opérateurs va aujourd'hui vers le groupe des devises à haut rendement dont la lire et le dollar font partie. Les taux à trois mois se situent à 7,95 % en Italie et à 5,60 % aux Etats-Unis. En comparaison, les rendements de même échéance s'établissent à 3 % en Allemagne et 0,50 % au Japon.

La timidité de la reprise économique nippone – la production industrielle a baissé de 1,9 % en août – devrait se traduire par un environnement monétaire durablement accommodant au Japon. *« Il y a reprise de l'activité, les facteurs permettant l'auto-entretien de la croissance se mettent progressivement en place mais le processus est laborieux et les accidents encore possibles »*, notent les économistes de la Banque française du commerce extérieur(BFCE). *« La conséquence en termes de politique monétaire est claire : il n'y a aucune raison de remettre en cause le statu quo depuis maintenant un an. »*

La Banque du Japon a ramené son taux d'escompte à 0,5 % au mois de septembre dernier. L'écart de taux d'intérêt et de rémunération entre le dollar et le yen devrait continuer à jouer durablement en faveur du premier. Les investisseurs privés nippons, attirés par les rendements des dépôts libellés en dollars, ont pris le relais des interventions de la Banque du Japon, dont le rythme d'achats de billets verts s'est nettement ralenti (à peine 2 milliards de dollars au mois d'août alors qu'il s'élevait à 10 milliards en moyenne il y a un an). De surcroît, l'excédent de la balance courante nippone tend à se contracter tandis que la dette publique du Japon atteint un niveaux très élevé, deux facteurs qui jouent en défaveur du yen. *« Tout va concourir à affaiblir la devise nippone face au dollar au cours des prochains mois »*, estiment les analystes de la BFCE. La seule limite au repli de la monnaie japonaise, paradoxalement, pourrait venir des milieux industriels nippons eux-mêmes. La délocalisation de l'industrie japonaise (69 % des téléviseurs et 78 % des radios et radiocassettes *made in Japan* sont désormais fabriquées en dehors du Japon) fait que les entreprises de l'archipel ne souhaitent pas un dollar inférieur à 110 yens, qui renchérit le prix des importations des produits qu'elles font fabriquer par leurs unités extérieures.

Pierre-Antoine Delhommais

La chute de l'aluminium s'accélère

L'ALUMINIUM est en dépression. La chute des cours du métal blanc, entamée depuis le printemps, s'est précipitée depuis la rentrée. A la Bourse des métaux de Londres, les prix au comptant, lundi 30 septembre, ont atteint 1 354 dollars la tonne, retombant à des niveaux proches de ceux de 1992, l'année de grande chute de l'aluminium. Et certains traders se préparent à voir le marché tester la ligne de soutien de 1 300 dollars.

Partout la demande est médiocre. Même si quelques clients japonais profitent des prix bas actuels pour regarnir leurs stocks, la plupart des Européens et Américains restent prudents.

Les producteurs ont quand même choisi de pousser les feux. Les groupes qui avaient arrêté des capacités dans le cadre du *Memorandum of understanding*, signé en février 1994 entre les principaux pays producteurs pour assainir le marché, les ont peu à peu redémarrées. Sur une production de 1,8 million de tonnes gelée par l'accord, la moitié environ a été relancée.

Pendant ce temps, les exportations russes se poursuivent. Selon la maison de courtage londonienne Billiton, elles ont même augmenté de 30 % sur les sept premiers mois de l'année, pour atteindre 1 526 millions de tonnes. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a trouvé une traduction directe sur le marché : les stocks frisent la barre du million de tonnes.

Les producteurs d'aluminium abordent une zone dangereuse. Les gouvernements, qui les avaient soutenus en 1994, ne sont pas prêts à leur renouveler leur soutien. L'accord signé sous leur égide ressemblait trop à une entente et n'a réglé aucun problème. Si les groupes ne s'autodisciplinent pas, les pertes, pour certains, s'annoncent sanglantes.

Martine Orange

Tamtam va créer 480 emplois au Futuroscope de Poitiers

RENÉ MONORY, PRÉSIDENT DU SÉNAT, a annoncé le 30 septembre l'implantation par TDR (groupe Générale des Eaux) d'un centre de gestion des appels du système de radiomessagerie Tamtam dans la zone économique du Futuroscope. Dans le cadre de sa politique de création d'emplois, le conseil général de la Vienne – que préside M. Monory – avait proposé à TDR une implantation dans un bâtiment de 2 000 mètres carrés que le département construira et louera 600 francs le mètre carré, avec un an de loyers différés en cadeau.

Ce centre pour la gestion des appels téléphoniques, qui ouvrira à l'automne 1997, devrait permettre à terme d'employer 480 personnes en contrats à durée indéterminée, et 120 à temps partiel en contrats à durée déterminée. Le recrutement concernera des jeunes de niveau bac à bac + 2.

Poitiers était en concurrence, pour ce projet, avec Lille-Roubaix, Marseille et Nancy. Cette dernière ville bénéficiera, elle aussi, d'un centre d'exploitation de la messagerie de poche Tamtam, avec 200 emplois qualifiés dès le démarrage, au printemps prochain. *(Corresp.)*

Les navettes spatiales américaines se mettent à l'heure du privé

UN CONTRAT DE 7 MILLIARDS DE DOLLARS (35 milliards de francs) portant sur le programme de lancement et d'entretien des navettes spatiales a été signé, lundi 30 septembre, au centre spatial Johnson de Houston (Texas), entre la NASA et le consortium United Space Alliance (USA) formé par Rockwell, constructeur des navettes, et Lockheed-Martin, responsable des opérations de maintenance au centre Kennedy de cap Canaveral (Floride). Cette signature finalise un accord conclu fin 1995. Elle entraînera la suppression de 7 500 emplois à la Nasa et dans les deux firmes. Ces dernières réalisaient déjà 80 % des tâches requises pour assurer le programme des navettes. Le consortium USA s'occupera désormais de toutes les opérations au sol et en vol et du soutien logistique, gestion du centre spatial Johnson et entraînement des astronautes compris. – *(AFP)*

DÉPÊCHES

■ **ALCATEL CABLE :** Gérard Hauser, 54 ans, va succéder à Bernard Pierre à la direction de la filiale d'Alcatel Alsthom. M. Hauser, diplômé de l'Institut d'études politiques et de droit, a travaillé chez Pechiney depuis 1975, après avoir passé dix ans chez Philips. En janvier 1995, il a été nommé directeur de l'activité emballage boisson monde de Pechiney.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : l'exploitant téléphonique allemand** ne serait pas satisfait de la valeur de 40 milliards de deutschemarks (135 milliards de francs) que Deutsche Bank, Dresdner Bank et Goldman, Sachs & Co lui attribuent, alors que ses propres auditeurs la situent à 60 milliards de DM, selon la lettre spécialisée Czerwensky Intern, datée du 1er octobre.

■ **CREUTZWALD : lundi 30 septembre, la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz** s'est donné deux mois pour désigner un repreneur de la société de téléviseurs Gooding-Creutzwald (ex-Grundig). Gooding SA affiche 64 millions de francs de passif. Trois groupes taïwanais ont fait part de leur intérêt, mais préfèrent garder encore l'anonymat et aucun d'entre-eux n'a, à l'heure actuelle, présenté un véritable plan de reprise.

■ **NOVARTIS : le groupe chimique suisse (pharmacie, nutrition),** né de la fusion de Ciba et de Sandoz, a annoncé, lundi, la suppression de 360 postes de travail en France, sur un effectif de 6 600 salariés, et le maintien en activité de la totalité de ses sites de producion.

■ **TORAY : le groupe japonais Toray (chimie et parachimie) va investir un milliard de francs d'ici 1999 à Saint-Maurice-de-Beynost (Ain).** L'annonce en a été faite lors de l'inauguration de son site européen, lundi 30 septembre. Cet investissement permettra *« de doubler la capacité de production »* de films polyester de ce site, racheté à Rhône-Poulenc par le groupe japonais.

■ **MYRYS : le tribunal de commerce de Limoux a confié lundi 30 septembre** le redressement du fabricant de chaussure Myrys (filiale du groupe Bata) à Jean-Pierre Canat, ancien directeur général du magazine *VSD*. Son plan prévoit le maintien de 833 emplois dans toute la France, sur un total de 1 061, dont une grande majorité à Limoux, dans la Haute-Vallée de l'Aude.

■ **BAP : Après plus de cent jours de grève,** un accord est intervenu entre les syndicats de Bourgogne Applications plastiques, (BAP, filiale de Crown Cork Seal) et la direction de ce groupe. Celui-ci s'engage à confier 36 millions de francs par an d'activités au futur repreneur de cette entreprise située à Chevigny-Saint-Sauveur (Côte d'Or). Environ 95 emplois devraient être maintenus sur 175, mais les licenciements secs devraient être évités. Les salariés ont cessé leur grève et sont en chômage technique en attendant que le repreneur soit connu.

■ **SCHNEIDER : le groupe électrique** a annoncé, lundi 30 septembre, la cession de sa filiale d'onduleurs MGE UPS Systems à Euro Capital Partners. Schneider conservera 14 % du capital de la société (2 milliards de francs de chiffre d'affaires), tandis que les salariés, qui s'étaient opposés à cette vente en avril dernier, en détiendront 15 %.

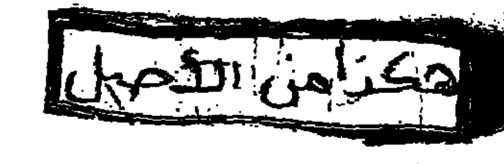
■ **VALEO : l'équipementier automobile a annoncé,** lundi 9 octobre, le rachat de la société allemande Lock Systems, spécialisée dans les systèmes de fermeture de porte et antivol. Le chiffre d'affaires de la branche sécurité habitacle de l'équipementier français va ainsi progresser de 50 %, à 3 milliards de francs.

■ **AIR LIBERTÉ : la compagnie privée suspend** sa liaison Orly-Montpellier à partir du 1er octobre. Air Liberté assurait deux vols par jour entre ces deux villes, en coordination avec la compagnie AOM, qui a dénoncé parallèlement son accord de partenariat. En dépôt de bilan depuis jeudi 26 septembre, Air Liberté continue pourtant son activité, grâce au sursis de six mois accordé par le tribunal de commerce de Créteil.

■ **SNCF : le trafic ferroviaire était toujours très perturbé** par une grève, mardi 10 octobre au matin, sur le réseau banlieue de Paris-est où circulait un train environ toutes les demi-heures. Les agents de conduite, en grève depuis dimanche à l'appel des syndicats CGT, CFDT et FGAAC (agents de conduite autonomes) devaient décider dans la matinée en assemblée générale des suites de leur mouvement (*Le Monde* du 10 octobre).

■ **SOLLAC : la filiale du groupe Usinor Sacilor** a annoncé, lundi 30 septembre, l'embauche de 400 jeunes en 1996. Ces recrutements ont été permis suite à la signature d'un avenant à l'accord social, en juillet 1995, facilitant l'aménagement du temps de travail.

■ **BANQUES AFB : le patronat et les syndicats** des banques AFB (Association française de banques) entameront des négociations jeudi 10 octobre sur la réduction collective du temps de travail dans le cadre de la loi Robien. Quatre syndicats (CFDT, FO, CGT et SNB-CGC) ont décidé d'organiser une journée nationale d'action le vendredi 15 novembre pour la défense de l'emploi.



Le CIC amorce sa privatisation en affichant de bons résultats au premier semestre

La banque veut conserver sa stratégie commerciale

Bernard Yoncourt, président du groupe Crédit industriel et commercial (CIC), souligne les bonnes performances du réseau bancaire. Il veut conserver les mêmes objectifs après la privatisation. Ceux-ci consistent à renforcer le contrôle des banques régionales par la holding et à se concentrer sur la clientèle des PME et des particuliers. La Société générale et la BNP s'intéressent au CIC. Les caisses d'épargne n'ont pas encore pris de décision.

« CE GROUPE aurait été à un tournant de toutes manières. Quand on regarde bien, c'est un petit peu un miracle de le voir dynamique après tout ce qu'il a vécu. » Bernard Yoncourt, président de la Compagnie financière de l'Union européenne depuis mars, sait de quoi il parle puisqu'il a été patron de l'une des banques du groupe, la Société nancéienne Varin Bernier (SNVB) de 1984 à 1993. Les chiffres lui donnent raison. Le conseil d'administration devait approuver, mardi 1er octobre dans la matinée, les comptes semestriels du groupe bancaire. Sur l'année, l'état-major s'était fixé un objectif de 850 millions de francs de résultat. Le bénéfice net part du groupe devrait atteindre plus de 500 millions de francs pour les six premiers mois, soit une hausse de près de 40 % par rapport à l'année précédente. Sans atteindre la performance de la Société générale (+ 8,6 %), l'augmentation du produit net bancaire (PNB) du groupe est analogue à celle la BNP (4,8 %).

S'il est vrai que le groupe, considéré longtemps comme ingérable et de santé délicate, semble aujourd'hui sur la voie du redressement, la véritable échéance interviendra tout de même à la fin de l'année. Si le calendrier est tenu, le groupe n'appartiendra plus à une compagnie d'assurances mais vraisemblablement à un établissement bancaire. Il sortira également du giron public.

PLUSIEURS CANDIDATS

Pour Bernard Yoncourt, la cession de 67 % du capital de la compagnie ne devrait pas modifier sa stratégie : celle-ci passe par la prise de pouvoir de la compagnie dans les conseils d'administration des différentes banques où la holding n'a, pour l'instant, pas la majorité. C'est déjà fait à la Bordelaise et au CIC-Paris. Ensuite, la rentabilité par rapport aux fonds propres doit être au moins égale au coût des ressources. Elle est aujourd'hui d'environ 6 %.

Que change la privatisation ? « *Rien*, répond, optimiste, Bernard Yoncourt. « *Il ne doit pas y avoir de remise en cause de notre stratégie commerciale. Nous devons rester en ligne avec nos objectifs et poursuivre les réformes d'organisation qui sont en cours.* » L'adossement du CIC lui semble nécessaire. « *Le groupe n'a pas la taille critique pour être dans le premier cercle. Il ne sera jamais banquier principal d'Alcatel ou de Pinault. Il ne l'a pas non plus dans la monétique ou la gestion des OPCVM.* » Mais il doit conserver sa spécificité de groupe décentralisé : « *Un directeur de banque n'aura jamais le même poids qu'un président de banque face à un patron de PME. C'est sa force.* »

Cette force, plusieurs groupes s'y intéressent. Les candidats se sont pressés dans la salle d'information ouverte depuis la fin du mois d'août. Les plus assidus sont la Société générale, la BNP et les caisses d'épargne.

Ces dernières vont-elles déposer une offre d'ici le 7 octobre, date limite imposée par le cahier des charges ? Jeudi 3 octobre, le Cencep, organe de surveillance des caisses d'épargne, doit se réunir pour le décider. Cette réunion, prévue le 18 octobre a déjà été repoussée. Le même jour, les syndicats de l'Écureuil devraient manifester contre ce rapprochement. Ils sont, sur ce point, sur la même ligne que les banques AFB, qui verraient d'un mauvais œil les caisses d'épargne faire irruption sur leur terrain, et que la Caisse des dépôts, qui détient 35 % du capital du Cencep.

UN AUTRE DOSSIER

L'acquisition du CIC par les caisses d'épargne sonnerait en outre le glas du monopole du Livret A. Faute d'obtenir un consensus au sein du groupement, les caisses pourraient se retourner vers un autre dossier : celui du Crédit foncier de France, qui cherche désespérément un partenaire.

Restent les deux « vieilles » : elles ne feront pas de cadeaux sur le prix, d'autant que le CIC a signé pendant l'été un contrat d'exclusivité de huit ans avec le GAN sur la distribution des produits d'assurances (*Le Monde* du 18 septembre). Le CIC est dans les comptes du GAN pour quelque 14 milliards de francs. Si les acquéreurs ne calculent pas le prix des 67 % sur cette base, non seulement le GAN devra enregistrer des moins-values mais les commissaires aux comptes pourraient imposer des provisions sur la participation que veut conserver le GAN. Des éléments qui pourraient amener à modifier le cahier des charges.

Babette Stern

Eurotunnel devrait parvenir à un accord avec ses banquiers

La mission des mandataires est achevée

LE PLAN de sauvetage d'Eurotunnel n'était toujours pas bouclé officiellement, mardi 1er octobre dans la matinée. La mission des mandataires *ad hoc* Lord Wakeham et Robert Badinter, chargés de conciliers les intérêts d'Eurotunnel et de ses 225 banques créancières s'était achevée lundi 30 septembre à minuit. Les négociations, qui ont duré tout le week-end et tard dans la nuit de lundi, devaient reprendre mardi.

Les parties semblaient plus proches d'un accord que de la rupture. « *Pour moi, le dossier est bouclé. Il ne reste qu'un point d'achoppement, d'ordre essentiellement symbolique* », explique-t-on dans les milieux bancaires. « *Il y a aura un accord dans les heures qui viennent, au plus tard demain matin, sauf si quelqu'un a la volonté de tout faire capoter* ». « *S'il y avait un accord, nous le dirions : les banques jouent au poker menteur* », rétorque-t-on chez Eurotunnel. Le tribunal de commerce de Paris devrait s'exprimer mardi.

MENACE

Eurotunnel, qui ne rembourse plus ses banquiers depuis le 14 septembre 1995, doit parvenir à un accord avec eux pour restructurer sa dette proche de 70 milliards de francs. Pour obliger les parties à s'entendre sur les grandes lignes de la restructuration financière d'Eurotunnel, le tribunal de commerce de Paris n'a pas hésité à brandir la menace de la mise en redressement judiciaire. La mission des madataires *ad hoc*, nommés en février, a déjà été prolongée à deux reprises. Jean-Pierre Mattei, président du tribunal de commerce, a prévenu qu'il n'y aurait pas de troisième prolongation.

Chacun a intérêt à un accord : les actionnaires échapperaient à la ruine définitive, tandis que les banquiers, notamment français, éviteraient d'avoir à provisionner l'intégralité de leurs créances sur Eurotunnel. Un risque subsiste : les 750 000 petits actionnaires, qui ont vu fondre l'essentiel de leur mise, n'ont plus grand chose à perdre. Ils sont capables de rejeter, en assemblée générale, un accord s'ils ne le jugent pas assez favorable à leurs intérêts.

D'où l'intransigeance de Patrick Ponsolle, coprésident d'Eurotunnel, dans ses négociations. Pour les banques, qui doivent approuver à l'unanimité le plan de restructuration, il est normal, en cas de faillite, que les actionnaires soient dédommagés après les créanciers. Selon elles, les actions Eurotunnel ne valent plus rien.

DROIT DE LA FAILLITE

Si Eurotunnel était placé en redressement judiciaire, l'imbroglio juridique serait complet. Le droit de la faillite en France n'a rien à voir avec le droit britannique. Les banquiers demanderaient à exercer leur droit de substitution qui les autorise à se saisir de l'ouvrage en cas de défaillance financière.

Pour éviter les mouvements spéculatifs sur le titre, la direction d'Eurotunnel a suspendu depuis lundi « *dans l'attente d'un communiqué* » la cotation de l'action Eurotunnel. Cette suspension de cotation ne sera levée qu'une fois connu l'échec ou le succès des discussions.

Arnaud Leparmentier

La Cour des comptes s'interroge sur le passé de la BUE

À L'HEURE où le CIC s'apprête à être privatisé, la Cour des comptes se penche sur le passé chahuté du groupe bancaire. Le rapport rédigé par les magistrats concerne à la fois la Compagnie financière de l'Union européenne de 1986 à 1994, la holding des banques CIC, et la Banque de l'Union européenne (BUE) de 1988 à 1990. La BUE a été fusionnée avec la Compagnie financière en 1990. Selon les rapporteurs, le réseau a été terriblement secoué par des changements constants de président. Repris en main depuis le début des années 90, il dispose d'un bon fonds de commerce sur les PME. La Compagnie financière a cependant souffert de l'arrivée de la BUE : « *La situation de la nouvelle société Union européenne de CIC ne se rétablit que lentement après la fusion. Elle reste déficitaire jusqu'en 1992.* »

La BUE avait rejoint le CIC en 1983. Jacques Delors, alors ministre des finances, adossait les petites banques en difficulté fraîchement nationalisées à des groupes publics : la banque Worms était arrimée à l'UAP, la banque Rothschild au CCF, la Banque Vernes à Suez et... la BUE au CIC. Cette décision, prise par François Cariès, alors président de la holding, se heurte alors à de nombreuses objections. La banque perd de l'argent. Elle a une culture à l'opposé de celle d'une banque régionale et, enfin, la fusion interdit définitivement sa vente. Malgré les hésitations de Pierre Bérégovoy, la fusion est réalisée. Le Gan détient déjà 75 % du capital du groupe CIC et François Heilbronner, son président, tient à l'opération.

BAISSE D'ACTIVITÉ

La BUE subit une grave crise, souligne le rapport, et « *rencontre des difficultés croissantes à maintenir une activité viable sur son fonds de commerce traditionnel, ce qui l'amène à s'engager sur des opérations très risquées et à tenter de se diversifier vers de nouveaux secteurs d'activités* ».

Entre 1985 et 1990, le total de bilan de la BUE passe de 40 à 54 milliards de francs (+35 %). Mais le produit net bancaire, de 890 millions de francs en 1987, chute à 583 millions en 1990. Cette baisse d'activité n'est pas accompagnée d'une réduction des frais généraux. Résultat, en 1990, le résultat brut d'exploitation (RBE) est négatif de 1,3 million de francs. Déjà, en 1988, le résultat net de 82 millions de francs était le fait de revenus exceptionnels de 221 millions de francs dus essentiellement à la vente à Natwest de succursales de la BUE en province. En 1990 aussi la perte avait été limitée à 50 millions de francs grâce aux revenus exceptionnels de 890 millions de francs, dont 867 millions réalisés par la cession-bail d'une des parties des immeubles du siège. Insuffisamment provisionnés, les risques-pays ont dû être couverts en 1990 à hauteur de 922 millions de francs.

La Cour des comptes s'interroge aussi sur plusieurs opérations mal ficelées dont certaines pourraient donner lieu à une enquête plus approfondie. La première concerne un prêt de 160 millions de francs accordé au Congo pour lui permettre d'attendre un financement de la Banque africaine de développement (BAD). Ce prêt-relais ne bénéficie pas de garanties suffisantes. La Compagnie financière ne parvient à récupérer que 135 millions de francs en 1994 auprès du gouvernement congolais. Et seuls 93 millions rentreront dans les caisses de la banque : une commission de 41 millions de francs est versée à la société Autraco pour son intervention dans la récupération de la créance.

DANS LA FOLIE IMMOBILIÈRE

Un préfinancement pour 80 millions de francs de raffineries de sucre dans le Nordeste, au Brésil, laisse également la Cour perplexe, les projets n'ayant jamais été identifiés. L'opération Vitrine de France, le financement d'une usine de palme au Libéria, pays non solvable, le projet de construction d'un hôtel à Moscou en coopération avec le groupe Pelège, qui laisse une ardoise de 16 millions, la production d'un film dont le budget enfle au fur et à mesure du tournage et dont la distribution n'est pas vraiment prévue, ou encore l'acquisition de la société de Bourse Magnin-Cordelle sont autant de dossiers qui marquent une époque : diversification dans des métiers que l'on ne maîtrise pas, absence de contrôle, fuite en avant.

La BUE n'échappera pas non plus à la folie immobilière. Jusqu'à la fin des années 80, la banque réalise des opérations via sa filiale, la Sicomi Locindus, qui est, avec 49,4 % du capital, le premier actionnaire de l'UIC. A partir de 1990, donc très tardivement, elle se lance « en direct ». Fin 1991, au moment du retournement du marché, les engagements sur l'immobilier représentent 10 % du total de ses créances à la clientèle. Entre 1986 et 1991, les bons résultats de l'UIC permettent de compenser, bon an mal an, les déficits de la BUE. Ce n'est qu'en 1993 que les pertes apparaissent, mais l'UIC est alors passé dans le giron du Gan.

Ba. S.

Jean-Marc Espalioux pourrait devenir le premier président du directoire d'Accor

À LA FAVEUR du changement de statut d'Accor, Jean-Marc Espalioux, actuel directeur général adjoint de la Générale des eaux, pourrait devenir le premier président du futur directoire du groupe hôtelier. Comme annoncé lors de la publication des résultats, au mois d'avril, la transformation d'Accor de société anonyme en société à directoire et conseil de surveillance est en passe d'être finalisée avec la nomination prochaine du président du directoire lors d'une assemblée générale extraordinaire. Il était acquis que les actuels coprésidents du groupe, Gérard Pélisson et Paul Dubrule, demanderaient à être nommés coprésidents du conseil de surveillance, mais ces derniers avaient laissé planer le mystère sur la future désignation du président du directoire. Celui-ci devait-être « *jeune* » et pouvait être choisi « *à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe* ».

Longtemps, le nom de Sven Boinet, vice-président chargée de la branche hôtelière, a circulé. Mais il n'a pas fait l'unanimité parmi les administrateurs : les avis étant partagés entre ceux qui lui reprochent d'avoir « *accompagné le mouvement sans modifier le cours des choses* » et d'autres qui notent qu'il est « *très soutenu par ses équipes* ».

Le choix semble s'être porté sur une candidature extérieure. Depuis plusieurs semaines, le nom de Jean-Marc Espalioux, actuel directeur général adjoint de la Générale des eaux et administrateur d'Accor depuis 1988, était évoqué sans que les deux groupes concernés n'infirment ni ne confirment la rumeur. Jean-Marc Espalioux, qui niait fermement il y a quelques semaines être désigné pour accéder à ce poste, a réalisé l'essentiel de sa carrière à la Générale des eaux. Agé de quarante-trois ans, cet inspecteur des finances est entré à la Générale en 1984 comme chargé de mission auprès de Guy Dejouany avant de devenir directeur financier du groupe. A son arrivée au mois de décembre 1994, Jean-Marie Messier lui a renouvelé sa confiance.

La désignation de Jean-Marc Espalioux devrait avoir dans un premier temps un effet bénéfique sur le titre du groupe, estime un analyste financier, bien que la désignation d'une personnalité extérieure « *ne plaide pas forcément pour la motivation des équipes* ». Jean-Marc Espalioux a le mérite d'être un financier qui maintiendra sans aucun doute le « *cap du désendettement* ».

François Bostnavaron

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 1er octobre en baisse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a cédé 0,43 %, pour s'inscrire en clôture à 21 462,97 points.**

■ **LE FRANC cédait un peu de terrain, mardi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 3,3850 francs pour 1 deutschemark.**

■ **L'OR a ouvert en baisse, mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'inscrivait à 378,40-378,70 dollars, son cours le plus faible depuis un an.**

■ **STATKRAFT, société nationale norvégienne d'électricité, a lancé, lundi 30 septembre, sur le marché international, un emprunt obligataire de 1,5 milliard de francs dirigé par la BNP.**

■ **LES COURS du pétrole ont reculé, lundi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de référence *light sweet crude*, échéance novembre, a cédé 22 cents à 24,38 dollars.**

LES PLACES BOURSIÈRES

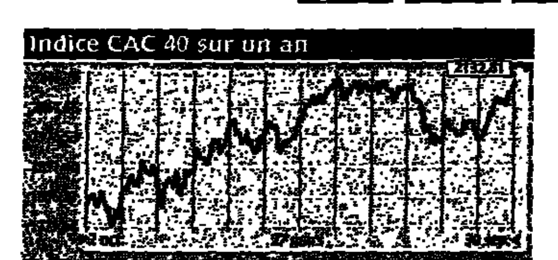
CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗	↗	↗	↗	↗	→	↗	↘
Clôture	1 mois	1 an	1 mois	DOW JONES	FT 100	MIB 30	DAX 30

Prises de bénéfice à Paris

APRÈS cinq séances de hausse consécutives, la Bourse de Paris cédait du terrain, mardi 1er octobre, sous le poids des prises de bénéfice. Ce repli s'effectuait en dépit d'une nouvelle baisse des taux à long terme en France. En repli de 0,38 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un recul de 0,15 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises baissaient en moyenne de 0,24 % à 2 126,77 points. Le volume des transactions s'élevait à 1,4 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel.

Aux Etats-Unis, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans remontait à 6,93 %, contre 6,88 % en début de journée et 6,91 % vendredi soir. Ce marché s'est tendu après la publication des ventes de logements neufs et de l'indice des prix payés établi par les directeurs d'achats de la région très manufacturière de Chicago, qui ont relancé les spéculations sur un relèvement des taux directeurs en novembre. Cet indice a grimpé à 59,3 en septembre, comparativement à 51,8 en août. La Réserve fédérale (Fed) avait laissé sa politique monétaire inchangée la semaine dernière.

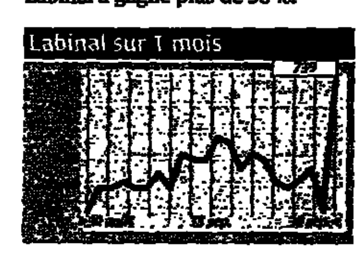
La vive hausse du marché la veille est attribuée aux investisseurs américains ainsi qu'à l'arrivée à échéance des contrats à terme sur indice.



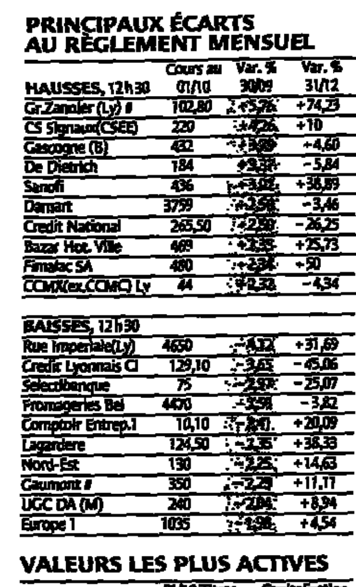
CAC 40 5 jours

Labinal, valeur du jour

LA PUBLICATION de résultats semestriels meilleurs que prévu par l'équipementier aéronautique et automobile Labinal a été saluée en Bourse par une hausse de 6,8 % du titre lundi 30 septembre à 739 francs. Le groupe a annoncé une hausse de 13,5 % de son bénéfice sur les six premiers mois de l'année à 55,6 millions de francs. Selon les analystes, la valeur devrait bénéficier de l'amélioration des résultats du secteur aéronautique et du renforcement de la contribution aux bénéfices de l'activité internationale lié à la hausse de la lire. Depuis le début de l'année, l'action Labinal a gagné plus de 36 %.

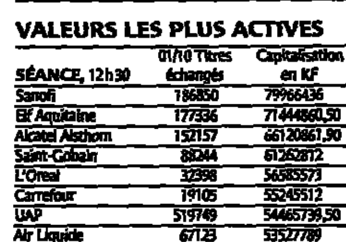


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



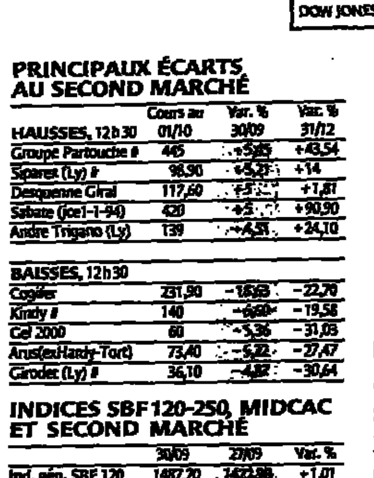
HAUSSES, 12h30	Cours au 01/10	Var. % 30/09	Var. % 31/12
Gr.Zannier (Ly) #	102,80	+5,26	+74,23
CS Signaux(CSEE)	220	+4,26	+10
Gascogne (B)	432	[illegible]	+4,60
De Dietrich	184	+3,37	−5,84
Sanofi	436	+3,02	+38,89
Damart	3759	+2,56	−3,46
Credit National	265,50	[illegible]	−26,25
Bazar Hot. Ville	469	+2,35	+25,73
Fimalac SA	480	+2,34	+50
CCMX(ex.CCMC) Ly	44	+2,32	−4,34
BAISSES, 12h30			
Rue Imperiale(Ly)	4650	−4,32	+31,69
Credit Lyonnais CI	129,10	−3,65	−45,06
Selectibanque	75	−2,97	−25,07
Fromageries Bel	4470	[illegible]	−3,82
Comptoir Entrep.1	10,10	[illegible]	+20,09
Lagardere	124,50	−2,35	+38,33
Nord-Est	130	−2,25	+14,63
Gaumont #	350	−2,29	+11,11
UGC DA (M)	240	−2,04	+8,94
Europe 1	1035	−1,98	+4,54

VALEURS LES PLUS ACTIVES



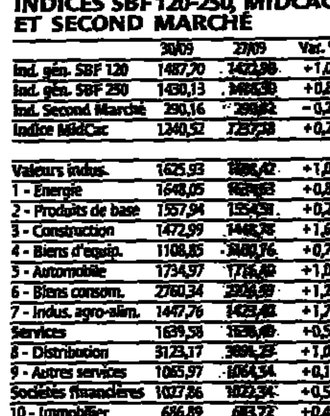
SÉANCE, 12h30	01/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Sanofi	186850	79966436
Elf Aquitaine	177336	71444860,50
Alcatel Alsthom	152157	66120861,90
Saint-Gobain	88244	61262812
L'Oreal	32398	56585573
Carrefour	19105	55245512
UAP	519749	54465739,50
Air Liquide	67123	53527789
Eaux (Gle des)	82981	46503590
Societe Generale	78136	44170762

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

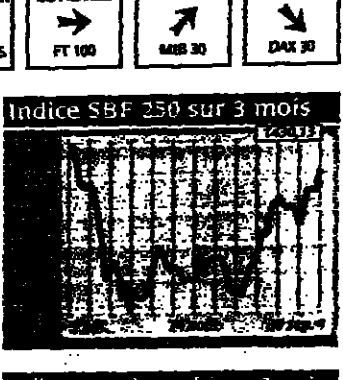


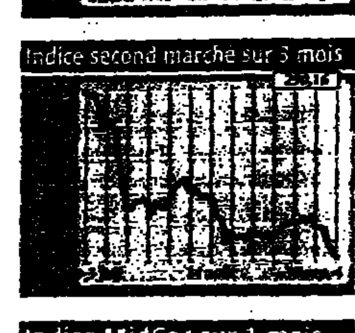
HAUSSES, 12h30	Cours au 01/10	Var. % 30/09	Var. % 31/12
Groupe Partouche #	445	[illegible]	+43,54
Siparex (Ly) #	98,90	+5,21	+14
Desquenne Giral	117,60	[illegible]	+1,81
Sabate (jce1-1-94)	420	+5	+90,90
Andre Trigano (Ly)	139	+4,51	+24,10
BAISSES, 12h30			
Cogifer	231,90	[illegible]	−22,70
Kindy #	140	[illegible]	−19,58
Gel 2000	60	−5,36	−31,03
Arus(exHardy-Tort)	73,40	−5,22	−27,47
Girodet (Ly) #	36,10	−4,87	−30,64

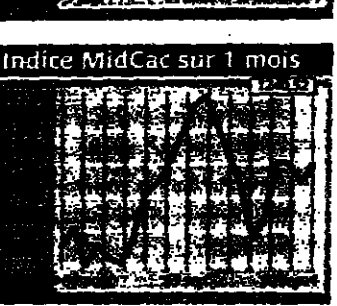
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	30/09	27/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1487,70	[illegible]	+1,01
Ind. gén. SBF 250	1430,13	[illegible]	+0,83
Ind. Second Marché	290,16	[illegible]	−0,22
Indice MidCac	1240,52	[illegible]	+0,27
Valeurs indus.	1625,93	[illegible]	+1,09
1 - Energie	1648,05	[illegible]	+0,82
2 - Produits de base	1557,94	[illegible]	+0,22
3 - Construction	1472,99	[illegible]	+1,67
4 - Biens d'equip.	1108,85	[illegible]	+0,74
5 - Automobile	1734,97	[illegible]	+1,08
6 - Biens consom.	2760,34	[illegible]	+1,24
7 - Indus. agro-alim.	1447,76	[illegible]	+1,71
Services	1639,58	[illegible]	+0,56
8 - Distribution	3123,17	[illegible]	+1,03
9 - Autres services	1065,97	1064,54	+0,13
Sociétés financières	1027,86	1022,34	+0,54
10 - Immobilier	686,89	683,72	+0,46
11 - Services financ.	1019,63	1013,35	+0,62
12 - Sociétés invest.	1297,41	[illegible]	+0,33







La Bourse de Tokyo en recul

LA BOURSE DE TOKYO a fini en baisse de 0,43 % mardi 1er octobre. L'indice Nikkei a perdu en clôture 93,43 points, à 21 462,97 points, victime de prises de bénéfice après cinq séances consécutives de hausse.

Wall Street a terminé en modeste hausse, lundi 30 septembre, des prises de bénéfice dans l'après-midi ayant réduit les gains enregistrés plus tôt par les valeurs les plus sensibles aux cycles économiques. Ces dernières ont bénéficié de la publication de statistiques soulignant toujours la vigueur de la croissance aux Etats-Unis. Les ventes de logements neufs en août outre-Atlantique ont fait un bond de 4,7 % (les analystes attendaient un recul de 4,5 %), les dépenses de consommation et les revenus des ménages ont augmenté de 0,6 % le même mois.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 9,25 points (+ 0,16 %), à 5 882,17 points.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est remonté à 6,93 % contre 6,88 % en début de journée et 6,91 % vendredi soir. Enfin, lundi, la Bourse de Londres avait terminé en hausse de 0,18 %.

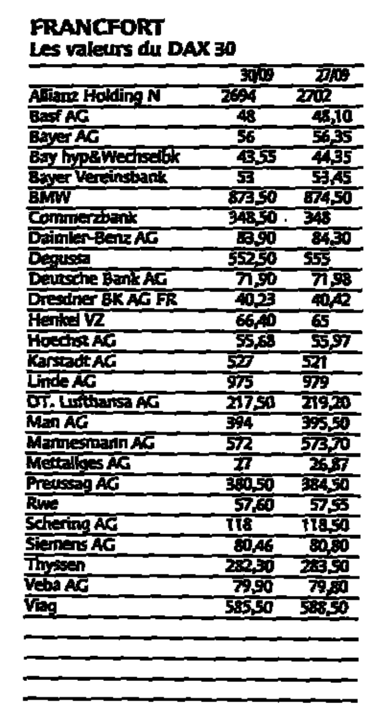
INDICES MONDIAUX

	Cours au 30/09	Cours au 27/09	Var. en %
Paris CAC 40	2132,81	[illegible]	+1,21
New-York/DJ indus.	5901,40	5872,92	+0,48
Tokyo/Nikkei	21556,40	[illegible]	+0,04
Londres/FT100	3907,50	3907,50	—
Francfort/Dax 30	2651,85	[illegible]	−0,27
Frankfort/Commer.	926,77	929,50	−0,29
Bruxelles/Bel 20	2110,30	[illegible]	−0,11
Bruxelles/Général	1771,23	1773,21	−0,11
Milan/MIB 30	972	971	+0,10
Amsterdam/Gé. Cbs	392,70	[illegible]	+0,92
Madrid/Ibex 35	366,06	366,45	−0,11
Stockholm/Affarsal	1618,32	[illegible]	—
Londres FT30	2859,50	[illegible]	+0,44
Hong Kong/Hang S.	11902,40	[illegible]	+1,20
Singapour/Strait t	2177,16	[illegible]	+0,28

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	30/09	27/09
Alcoa	59	59
American Express	46,25	46,25
Allied Signal	65,87	65,87
AT & T	52,25	52,25
Bethlehem	10	10
Boeing Co	94,50	94,50
Caterpillar Inc.	75,37	75,37
Chevron Corp.	62,62	62,62
Coca-Cola Co	50,87	50,87
Disney Corp.	63,37	63,37
Du Pont Nemours&Co	88,25	88,25
Eastman Kodak Co	78,50	78,50
Exxon Corp.	83,25	83,25
Gén. Motors Corp.H	48	48
Gén. Electric Co	91	91
Goodyear T & Rubbe	46,12	46,12
IBM	124,50	124,50
Intl Paper	42,50	42,50
J.P. Morgan Co	88,87	88,87
Mc Don Dougl	52,50	52,50
Merck & Co.Inc.	70,37	70,37
Minnesota Mng.&Mfg	69,87	69,87
Philip Moris	89,75	89,75
Procter & Gamble C	97,50	97,50
Sears Roebuck & Co	44,75	44,75
Texaco	92	92
Union Carb.	45,62	45,62
Utd Technol	120,12	120,12
Westingh. Electric	18,62	18,62
Woolworth	20,62	20,62

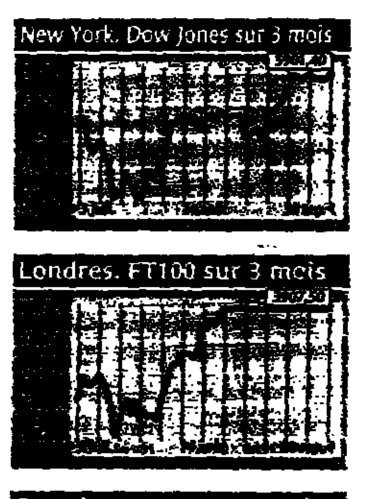
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100



	30/09	27/09
Allied Lyons	4,50	4,53
Barclays Bank	9,39	9,25
B.A.T. Industries	4,26	4,34
British Aerospace	10,56	10,48
British Airways	5,42	5,32
British Gas	1,99	2
British Petroleum	6,61	6,54
British Telecom	3,56	3,59
B.T.R.	2,71	2,71
Cadbury Schweppes	5,13	5,20
Eurotunnel	1,12	1,13
Glaxo	9,99	9,95
Grand Metropolitan	4,74	4,74
Guinness	4,57	4,53
Hanson Plc	1,56	1,54
Great Ic	6,41	6,49
H.S.B.C.	11,98	11,90
Impérial Chemical	8,45	8,30
Legal	8,05	7,90
Marks and Spencer	4,96	4,97
National Westminst	6,79	6,79
Peninsular Orienta	6,25	6,18
Reuters	7,38	7,40
Saatchi and Saatch	1,12	1,15
Shell Transport	9,75	9,78
Tate and Lyle	4,67	4,70
Univeler Ltd	13,65	13,73
Zeneca	15,85	15,80

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	30/09	27/09
Allianz Holding N	2694	2702
Basf AG	48	48,10
Bayer AG	56	56,35
Bay hyp&Wechselbk	43,55	44,35
Bayer Vereinsbank	53	53,45
BMW	873,50	874,50
Commerzbank	348,50	348
Daimler-Benz AG	83,90	84,30
Degussa	552,50	555
Deutsche Bank AG	71,90	71,98
Dresdner BK AG FR	40,23	40,42
Henkel VZ	66,40	65
Hoechst AG	55,68	55,97
Karstadt AG	527	521
Linde AG	975	979
DT. Lufthansa AG	217,50	219,20
Man AG	394	395,50
Mannesmann AG	572	573,70
Mettallges AG	27	26,87
Preussag AG	380,50	384,50
Rwe	57,60	57,55
Schering AG	118	118,50
Siemens AG	80,46	80,80
Thyssen	282,30	283,50
Veba AG	79,90	79,80
Viag	585,50	588,50



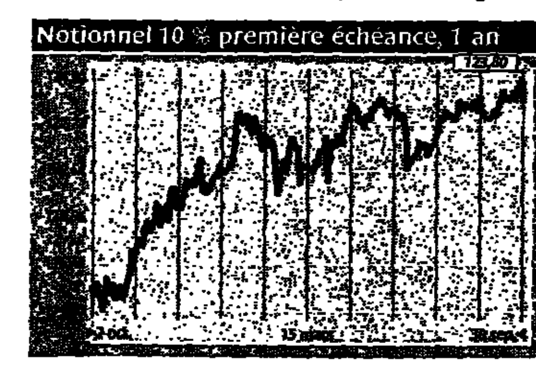
LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↗	↘	↗	↘	↘	↘
Jour le jour	OAT 10 ans	Jour le jour	Bonds 10 ans	Jour le jour	Bunds 10 ans

Repli du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, mardi 1er octobre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait 6 centièmes, pour s'établir à 124,76 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,11 %, soit 0,01 % au-dessus du rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, affecté par la forte hausse de l'indice des ventes de maisons individuelles en août aux Etats-Unis (+ 4,7 %), qui a relancé les craintes d'un resserrement de la politique monétaire américaine. Le taux de l'emprunt à trente ans est remonté à 6,93 %.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,44 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 30/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,37	[illegible]	6,92	[illegible]
Allemagne	2,94	[illegible]	6,89	[illegible]
Grande-Bretagne	5,69	[illegible]	8,12	[illegible]
Italie	8,12	[illegible]	9,46	[illegible]
Japon	0,47	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,44	[illegible]	6,93	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 30/09	Taux au 27/09	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,91	4,96	101,47
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,58	5,61	102,99
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,94	6	103,87
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,24	6,28	103,96
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,81	6,87	105,75
Obligations françaises	6,28	[illegible]	104
Fonds d'Etat à TME	−2,07	[illegible]	101,45
Fonds d'Etat à TRE	−1,61	−1,68	101,19
Obligat. franç. à TME	−1,96	[illegible]	100,25
Obligat. franç. à TRE	+0,10	+0,10	100,42

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 30/09	Vente 30/09	Achat 27/09	Vente 27/09
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	3,40	3,52	3,44	3,56
3 mois	3,46	3,58	3,47	3,59
6 mois	3,56	3,68	3,57	3,69
1 an	[illegible]	3,83	3,72	3,84
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,5352	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 30/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	47346	[illegible]	124,90	124,74	124,82
Mars 97	2030	[illegible]	124,72	124,62	124,66
Juin 97	25	123,62	123,62	123,56	123,60
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	17544	96,29	96,31	96,27	96,31
Mars 97	3316	96,23	96,26	96,23	96,26
Juin 97	1522	96,12	96,16	96,12	96,16
Sept. 97	693	95,99	96	95,98	96
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1488	[illegible]	93,44	93,34	93,34
Mars 97	—	0,36	0,36	0,36	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 30/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 96	25965	[illegible]	2131	[illegible]	2129,90
Oct. 96	28862	[illegible]	2136	[illegible]	2134
Nov. 96	1	2116,50	2116,50	2116,50	2139
Déc. 96	2984	[illegible]	2145	2119	2144

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↗	↗	↗	↗	↗
5,1715	1,5250	111,3500	3,3845	8,0785

Fermeté du dollar

LE DOLLAR restait ferme, mardi matin 1er octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 111,40 yens, 1,5240 mark et 5,1620 francs.

La veille, le billet vert était monté jusqu'à 111,70 yens, son cours le plus élevé depuis le mois de janvier 1994 face à la monnaie japonaise. Les déclarations des responsables économiques et monétaires des sept pays les plus industrialisés (G 7), réunis samedi 28 septembre à Washington, ont eu un effet positif sur le billet vert. « *Tout va mieux quand le dollar est fort et le demeure* », a notamment affirmé Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank.

Le franc cédait un peu de terrain, mardi matin, face à la monnaie allemande, cotant 3,3850 francs pour 1 deutschemark. La lire italienne s'inscrivait à 998 lires pour 1 mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 30/09	% 27/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,4500	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,4590	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1715	[illegible]	4,8600	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4410	[illegible]	15,8600	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	301,7400	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3880	[illegible]	3,1400	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,1300	[illegible]	82,5000	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2715	[illegible]	7,8800	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,0785	[illegible]	7,6300	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1435	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	77,9600	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	411,1600	[illegible]	398	[illegible]
Norvège (100 k)	79,4100	[illegible]	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,1110	[illegible]	46,3500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0230	[illegible]	3,7400	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3250	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7953	[illegible]	3,4900	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6332	[illegible]	4,4400	[illegible]
Finlande (mark)	113,0200	[illegible]	106,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR	01/10	30/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5250	[illegible]	+0,08
TOKYO : USD/Yens	111,3500	[illegible]	+0,48

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1250	[illegible]	5,1010	[illegible]
Yen (100)	4,6435	4,6485	4,6516	[illegible]
Deutschemark	3,3827	[illegible]	3,3827	3,3844
Franc Suisse	4,1287	[illegible]	4,1454	4,1429
Lire ital. (1000)	3,3865	[illegible]	3,3661	3,3633
Livre sterling	8,0030	7,9968	7,9711	7,9644
Peseta (100)	4,0270	[illegible]	4,0234	4,0186
Franc Belge	16,429	16,428	16,442	16,483

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,47	[illegible]	3,56
Eurodollar	5,41	5,56	5,75
Eurolivre	5,75	5,75	5,81
Eurodeutschemark	3,03	3,08	3,09

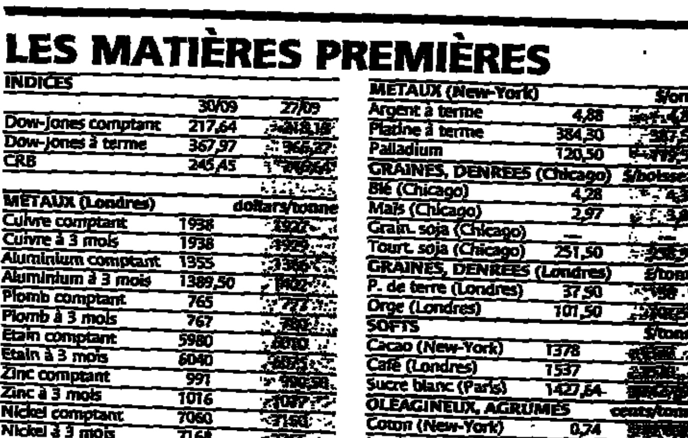
L'OR

	cours 30/09	cours 27/09
Or fin (k. barre)	62800	62800
Or fin (en lingot)	63350	63300
Once d'Or Londres	380,70	379
Pièce française(20f)	361	362
Pièce suisse (20f)	361	360
Pièce Union lat(20f)	361	362
Pièce 20 dollars us	2360	2365
Pièce 10 dollars us	1447,50	1312,25
Pièce 50 pesos mex.	2340	2335

LE PÉTROLE

En dollars	cours 30/09	cours 27/09
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

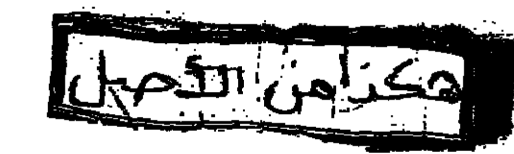
LES MATIÈRES PREMIÈRES

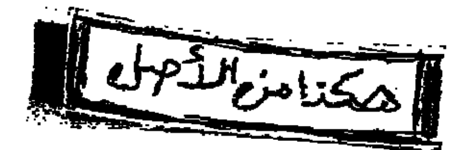


INDICES	30/09	27/09
Dow-Jones comptant	217,64	218,18
Dow-Jones à terme	367,97	366,27
CRB	245,45	[illegible]

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1938	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1938	[illegible]
Aluminium comptant	1355	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1389,50	[illegible]
Plomb comptant	765	[illegible]
Plomb à 3 mois	767	[illegible]
Etain comptant	5980	[illegible]
Etain à 3 mois	6040	[illegible]
Zinc comptant	991	[illegible]
Zinc à 3 mois	1016	[illegible]
Nickel comptant	7060	[illegible]
Nickel à 3 mois	7168	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,88	[illegible]
Platine à terme	384,30	387,50
Palladium	120,50	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,28	4,32
Maïs (Chicago)	2,97	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	251,50	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	37,50	[illegible]
Orge (Londres)	101,50	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1378	[illegible]
Café (Londres)	1537	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1427,64	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,74	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,13	[illegible]





RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 1er OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,31 %
CAC 40 : 2126,30

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	883	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	828	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1615	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	■ 1817	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1181	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	976	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
Accor	638	[illegible]	+ 1,72	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	144,60	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Air Liquide	800	[illegible]	− 1	[illegible]
Alcatel Alsthom	435,50	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Axa	309,40	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Axime	516	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Bail Investis	755	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Bancaire (Cie)	539	[illegible]	− 0,74	[illegible]
Bazar Hot. Ville	458,20	[illegible]	+ 2,35	[illegible]
Bertrand Faure	190	[illegible]	− 1,84	[illegible]
BIC	678	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
BIS	507	[illegible]	− 0,39	[illegible]
B.N.P.	195,60	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Bollore Techno	469	[illegible]	+ 2,13	[illegible]
Bongrain	2352	[illegible]	− 1,06	[illegible]
Bouygues	459,40	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Canal +	1270	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Cap Gemini	226	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Carbone Lorraine	759	[illegible]	+ 1,44	[illegible]
Carrefour	2899	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Casino Guichard	210	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Casino Guich.ADP	141	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Castorama Dl (Li)	936	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
C.C.F.	232	[illegible]	− 0,21	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	43	[illegible]	+ 2,32	[illegible]
Cegid (Ly)	479,50	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
CEP Communication	380,20	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Cerus Europ.Reun	128,80	[illegible]	− 0,62	[illegible]
Cetelem	1112	[illegible]	− 0,17	[illegible]
CGIP	1158	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Chargeurs Intl	191	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Christian Dior	604	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	175	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Cipe France Ly #	532	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Clarins	721	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Club Mediterranee	370	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Coflexip	221	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Colas	749	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Comptoir Entrep.1	10,35	[illegible]	− 2,41	[illegible]
Comptoir Moder.	2448	[illegible]	− 0,36	[illegible]
CPR	411,70	[illegible]	+ 0,80	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Cred.Fon.France	69	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Credit Local Fce	440	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Credit Lyonnais CI	134	[illegible]	− 3,65	[illegible]
Credit National	259	[illegible]	+ 2,50	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	211	[illegible]	+ 4,26	[illegible]
Damart	3665	[illegible]	+ 2,56	[illegible]
Danone	754	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Dassault-Aviation	900	[illegible]	—	[illegible]
Dassault Electro	342	[illegible]	− 1,69	[illegible]
Dassault Systemes	216,40	[illegible]	− 0,64	[illegible]
De Dietrich	178	[illegible]	+ 3,37	[illegible]
Degremont	389	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	37,15	[illegible]	+ 2,15	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	145	[illegible]	+ 0,68	[illegible]
Docks France	1243	[illegible]	− 1,68	[illegible]
Dynaction	129,90	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Eaux (Gle des)	561	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Eiffage	275,20	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
Elf Aquitaine	403,90	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Eramet	308,10	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
Eridania Beghin	797	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Essilor Intl	1366	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Essilor Intl ADP	1050	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Esso	517	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Eurafrance	2052	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Euro Disney	10,90	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
Europe 1	1056	[illegible]	− 1,98	[illegible]
Eurotunnel	9,15	[illegible]	—	[illegible]
Filipacchi Medias	1042	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Fimalac SA	469	[illegible]	+ 2,34	[illegible]
Finextel	75,75	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Fives-Lille	459	[illegible]	—	[illegible]
Fromageries Bel	4589	[illegible]	− 2,59	[illegible]
Galeries Lafayette	1496	[illegible]	− 0,06	[illegible]
GAN	116	[illegible]	—	[illegible]
Gascogne (B)	416,20	[illegible]	+ 3,79	[illegible]
Gaumont #	358	[illegible]	− 2,23	[illegible]
Gaz et Eaux	2036	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Geophysique	343	[illegible]	− 1,74	[illegible]
G.F.C.	402,50	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Groupe Andre S.A.	370,90	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	97,20	[illegible]	+ 5,76	[illegible]
GTM-Entrepose	248	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Guilbert	774	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Guyenne Gascogne	1785	[illegible]	+ 2,24	[illegible]
Havas	342,30	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Havas Advertising	544	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Imetal	750	[illegible]	—	[illegible]
Immeubl.France	325,10	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
Ingenico	70,10	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Interbail	202	[illegible]	—	[illegible]
Intertechnique 1	627	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Jean Lefebvre	274	[illegible]	—	[illegible]
Klepierre	637	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Labinal	739	[illegible]	− 1,89	[illegible]
Lafarge	304,50	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Lagardere	127,50	[illegible]	− 2,35	[illegible]
Lapeyre	248	[illegible]	− 1,20	[illegible]
Lebon	172	[illegible]	+ 1,74	[illegible]
Legrand	878	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Legrand ADP	540	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
Legris Indust.	196	[illegible]	—	[illegible]
Locindus	690	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
L'Oreal	1750	[illegible]	− 0,34	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
LVMH Moet Vuitton	1121	1131	+ 0,89	13,75
Lyonnaise Eaux	462	455,20	− 1,36	11,50
Marine Wendel	433	440,90	+ 1,82	15
Metaleurop	51,45	[illegible]	− 0,87	4
Metrologie Inter.	13,95	13,95	—	[illegible]
Michelin	263,50	262,60	− 0,34	2,75
Moulinex	90	90	—	[illegible]
Nord-Est	133	130	− 2,25	5,50
Nordon (Ny)	331	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	615	628	+ 2,11	[illegible]
OLIPAR	91,50	92	+ 0,54	[illegible]
Paribas	332	333,30	+ 0,39	[illegible]
Pathe	1319	1340	+ 1,59	[illegible]
Pechiney	219,50	[illegible]	− 0,82	[illegible]
Pernod-Ricard	286	284,60	− 0,48	[illegible]
Peugeot	569	567	− 0,35	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1900	1882	− 0,94	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	436,10	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Primagaz	543	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Promodes	1400	[illegible]	− 1,85	[illegible]
Publicis	445	442,50	− 0,56	[illegible]
Remy Cointreau	130,40	130	− 0,30	[illegible]
Renault	123,10	123	− 0,08	[illegible]
Rexel	1373	1364	− 0,65	[illegible]
Rhone Poulenc A	144	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Rochette (La)	24,65	[illegible]	—	[illegible]
Roussel Uclaf	1245	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4850	4650	− 4,12	[illegible]
Sade (Ny)	184	[illegible]	− 1,63	12,50
Sagem SA	3000	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Saint-Gobain	700	[illegible]	− 1,28	[illegible]
Saint-Louis	1248	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Salomon (Ly)	■ 4530	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Salvepar (Ny)	393	392	− 0,25	[illegible]
Sanofi	423,20	[illegible]	+ 3,02	[illegible]
Sat	1659	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Saupiquet (Ns)	740	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Schneider SA	243	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
SCOR	200,40	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
S.E.B.	899	[illegible]	—	[illegible]
Sefimeg	371,30	[illegible]	− 0,29	[illegible]
SEITA	217	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Selectibanque	77,30	[illegible]	− 2,97	[illegible]
SFIM	1070	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
SGE	92	[illegible]	—	[illegible]
Sidel	310	[illegible]	− 0,03	[illegible]
Simco	425	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
S.I.T.A.	1063	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Skis Rossignol	● 126,70	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Sligos	437	[illegible]	− 1,37	[illegible]
Societe Generale	571	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Sodexho	2491	[illegible]	+ 1,56	[illegible]
Sommer-Allibert	137	[illegible]	− 1,53	[illegible]
Sophia	175	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Spir Communication	468,50	[illegible]	− 1,60	[illegible]
Strafor Facom	409,90	[illegible]	− 1,80	5
Suez	205,90	[illegible]	—	[illegible]
Synthelabo	440,60	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Technip	471,90	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Thomson-CSF	153	[illegible]	—	[illegible]
Total	406,50	[illegible]	− 1,08	[illegible]
UAP	104,30	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
UFB Locabail	446	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
UGC DA (M)	245	[illegible]	− 2,04	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
UIC	37,90	38,50	+ 1,58	25
UIF	410	410	—	22
UIS	154	154,10	+ 0,06	14,29
Unibail	506	504	− 0,39	28
Union Assur.Fdal	604	604	—	16
Usinor Sacilor	79,70	81,35	+ 2,07	4
Valeo	284,90	286,50	+ 0,56	2,70
Vallourec	241,90	238,10	− 1,57	5
Via Banque	139,40	137,50	− 1,36	12
Worms & Cie	260	260,50	+ 0,19	8
Zodiac ex.dt divid	1293	1295	+ 0,15	9
Elf Gabon	1150	1130	− 1,73	85,39

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	287	286	− 0,34	4,12
Adecco S.A.	1390	1411	+ 1,51	—
Adidas AG #	470,40	468,10	− 0,48	0,62
American Express	240	237,50	− 1,04	4,97
Anglo American #	316,20	313	− 1,01	5,10
Amgold #	447,90	425,10	− 5,09	5,20
Arjo Wiggins App.	13,85	13,95	+ 0,72	0,25
A.T.T. #	● 188,50	193,50	+ 2,65	1,42
Banco Santander #	265	266	+ 0,37	2,10
Barrick Gold #	128,90	129,40	+ 0,38	0,27
B.A.S.F. #	162	162,80	+ 0,49	34,59
Bayer #	189,20	189,10	− 0,05	37
Blenheim Group	33,65	33,80	+ 0,44	0,55
Cordiant PLC	9,25	9	− 2,70	—
Crown Cork ord.	235	[illegible]	—	1,08
Crown Cork PF CV	227,10	[illegible]	—	2,03
Daimler Benz #	285,50	282	− 1,22	28,32
De Beers #	160,70	157,50	− 1,99	1,34
Deutsche Bank #	243,10	242,90	− 0,08	4,45
Dresdner Bank #	135,50	137	+ 1,10	3,34
Driefontein #	57,20	56,70	− 0,87	1,09
Du Pont Nemours #	455,10	453,20	− 0,41	2,45
Eastman Kodak #	405	402,70	− 0,56	3,72
East Rand #	2,56	2,56	—	0,10
Echo Bay Mines #	44,65	[illegible]	− 0,55	0,14
Electrolux #	288,60	296,40	+ 2,70	6,76
Ericsson #	129,50	129,70	+ 0,15	0,99
Exxon Corp. #	429,30	429,90	+ 0,13	3,40
Ford Motor #	157,40	162	+ 2,92	1,66
Freegold #	49,30	48,35	− 1,92	1,27
Gencor Limited #	18,35	17,90	− 2,45	0,20
General Elect. #	■ 468,10	[illegible]	+ 0,21	2
General Motors #	243,10	248,70	+ 2,30	1,72
Cie Belgique #	407	405	− 0,49	14,31
Grd Metropolitan	37,90	38,25	+ 0,92	0,45
Guinness Plc #	37,95	[illegible]	− 2,23	0,85
Hanson Plc	■ 12,35	12,10	− 2,02	0,23

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Harmony Gold #	44	41,65	− 5,34	0,47
Hitachi #	■ 49,70	49,60	− 0,20	0,27
Hoechst #	189,10	189,10	—	32,93
I.B.M #	647	641	− 0,92	1,49
I.C.I #	69,60	68,20	− 2,01	1,45
Ito Yokado #	289	289,10	+ 0,03	0,63
Matsushita #	■ 86,75	86	− 0,86	0,24
Mc Donald's #	251	245,80	− 2,07	4,32
Merck and Co #	364	363,30	− 0,08	1,72
Mitsubishi Corp.#	■ 66,70	64,85	− 2,77	0,35
Mobil Corporat.#	600	603	+ 0,50	4,26
Morgan J.P. #	465,70	460,30	− 1,15	5,54
Nestle SA Nom. #	5780	5750	− 0,51	70,80
Nipp. MeatPacker #	72	70,90	− 1,52	0,62
Nokia A	228,10	228,90	+ 0,35	3,18
Norsk Hydro #	241,90	242,60	+ 0,28	4
Petrofina #	1580	1600	+ 1,26	43,45
Philip Morris #	464,50	462,10	− 0,51	5,23
Philips N.V #	184,60	185,30	+ 0,37	5,64
Placer Dome Inc #	122,10	121,20	− 0,73	0,28
Procter Gamble #	501	502	+ 0,19	1,94
Quilmes	295	294	− 0,33	10,07
Randfontein #	31,95	30,55	− 4,38	0,85
Rhone Poul.Rorer #	385	380	− 1,29	1,38
Royal Dutch #	804	802	+ 0,37	7,82
R T Z #	79,90	79,10	− 1	1,01
Sega Enterprises	■ 221,40	221	− 0,18	0,58
Saint-Helena #	33,90	37,50	− 4,12	1,40
Schlumberger #	438,20	435,10	− 0,70	1,96
SGS Thomson Micro.	246,90	244,20	− 1,09	—
Shell Transport #	79,90	79,75	− 0,18	1,62
Siemens #	273,50	272,90	− 0,21	32,52
Sony Corp. #	■ 326,80	327,10	+ 0,09	8,98
Sumitomo Bank #	■ 94,50	94,65	+ 0,15	0,16
T.D.K #	■ 318,20	318,80	+ 0,18	8,97
Telefonica #	95	[illegible]	− 0,42	1,40
Toshiba #	■ 35,80	35,45	− 0,97	0,19
Unilever #	811	810	− 0,12	18,57
United Technol. #	622	618	− 0,64	2,37
Vaal Reefs #	417	413	− 0,95	17,43
Volkswagen A.G #	1938	1900	− 1,96	14,86
Volvo (act.B) #	113	[illegible]	—	7,16
Western Deep #	160,80	154,10	− 4,16	3,69
Yamanouchi #	■ 107,70	110,10	+ 2,22	0,39
Zambia Copper	4,25	4,20	− 1,17	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ *coupon détaché*; ● *droit détaché.*

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 1er OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	117,30	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,36	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,71	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	118	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,55	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	116,30	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,59	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,64	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	117,87	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,94	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,31	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	121,30	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	—	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,57	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	116,07	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,76	[illegible]
Finansder 9%91-06#	120,95	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,50	5,068
Floral9,75% 90-99#	113,18	[illegible] o
OAT 8,5% 87-97CA#	103,38	2,352 d
OAT 9,90%85-97 CA#	106,90	8,080
OAT 88-98 TME CA#	102,08	3,526
OAT 9/85-98 TRA	101,50	8,062 d
OAT 9,50%88-98 CA#	109	2,629
OAT TMB 87/99 CA#	99,79	2,746 ↑
OAT 8,125% 89-99 #	109,35	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,94	4,025 ↓
OAT 85/00 TRA CA#	106,34	0,376 ↑
OAT 10%5/85-00 CA#	116,92	3,562 d
OAT 89-01 TME CA#	103,75	3,527
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,82	3,282 d
OAT 8,50% 89-19 #	120,45	8,012 d
OAT 8,50%92-23 CA#	120,79	3,273 o
SNCF 8,8% 87-94CA	108,96	5,891
Lyon.Eaux 6,5%90CV	944	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	145,80	146
Bains C.Monaco ■	472,80	[illegible]
B.N.P.Intercont.	417,10	411,20
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	350,50	350
Champex (Ny) ◆	17,20	17,20
CIC Un.Euro.CIP	372,50	370
C.I.T.R.A.M. (B)	1801	1870
Concorde-Ass Risq	850	850
Darblay ◆	475	475
Didot Bottin	841	840
Eaux Bassin Vichy ◆	3600	3600
Ecia	605	605
Ent.Mag. Paris ◆	1011	1011
Fidei	29,70	30
Finalens	342	344,10
F.I.P.P. ◆	109,50	109,50
Fonciere (Cie) ◆	505	505
Fonciere Euris	217	225
Foncina #	410,50	411
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1345	1345
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot ◆	925	925
G.T.I (Transport)	288,80	275
Immobail ◆	105	105
Immobanque ◆	541	541
Lucia ◆	56,50	56,50
Monoprix ◆	160	160
Metal Deploye ◆	402	402
Mors #	9	8,90
Navigation (Nle)	72,10	68,50
Paluel-Marmont	222	222
Exa.Clairefont(Ny)	1250	1201
Parfinance	211,10	215
Paris Orleans	250	250
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI) ◆	915	915
PSB Industries Ly	312	310
Rougier #	380	370
Saga ◆	90	90
Salins du Midi	448	440
Silic	690	705
S.I.P.H. ◆	219,70	219,70
Sofal ◆	60	60
Sofragi ◆	3791	3791
Sovabail ◆	255,40	255,40
Taittinger	1549	1510
Tour Eiffel ◆	270	270
Vicat	385	380

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150,60	150,60
Commerzbank AG	1172	1172
Fiat Ord	15,50	15,50
Gevaert	293	298
Gold Fields South	147,60	147,60
Kubota Corp. ■	27,90	27,90
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical ■	42,40	42,40
Robeco	392,10	394
Rodamco N.V.	143,20	143,50
Rolinco	420,30	420,60
Solvay SA	3100	3100

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ *demande réduite*; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 1er OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50,05	[illegible]
AFE #	510	[illegible]
Aigle #	165	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	132,90	[illegible]
Altran Techno. #	1442	[illegible]
Montaignes P.Gest.	730	[illegible]
Assystem #	452	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	564	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	238,40	[illegible]
Bque Vernes ◆	197,90	[illegible]
Beneteau #	395	[illegible]
B I M P ◆	57	[illegible]
Boiron (Ly) #	571	[illegible]
Boisset (Ly)#	253,90	[illegible]
But S.A.	346	[illegible]
Cardif SA	728	[illegible]
C.E.E #	210	[illegible]
CEGEP #	250	250
Cermex # (Ly)	337	[illegible]
CFPI #	224	225
Change Bourse (M)	257	257
Christ.Dalloz #	1550	[illegible]
CNIM CA#	157	155
Codetour	286	286
Comp.Euro.Tele-CET	384	400
Confiandey S.A.	259,90	259,90
C.A.Haute Normand.	350	349
C.A. Paris IDF	782	790
C.A.Ille & Vilaine	344	343,90
C.A. Oise CCI	267,40	267,40
Creeks ◆	34	34
Devanlay	470	[illegible]
Devernois (Ly)	450	440,50
Ducros Serv.Rapide	66	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	408,10	408,10
Europ.Extinc.(Ly)#	265	[illegible]
Europ Propulsion	500	[illegible]
Expand s.a	331	[illegible]
Factorem	680	680
Faiveley #	324	326
Finacor	88	[illegible]
Finindo	535	535
Fructivie	610	[illegible]
Gautier France #	271	271
Gel 2000	63,40	[illegible]
GFI Industries #	639	[illegible]
Girodet (Ly) #	37,95	36,10
GLM S.A.	325	324,90
Grandoptic.Photo #	683	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	148	148
Kindy #	149,50	140
Guerbet	288,70	282
Hermes internat.1#	1211	1235
Hurel Dubois ◆	475	475
ICBT Groupe #	191	190,50
I.C.C.	141	[illegible]
Idianova	77	77
Int. Computer	104	105
IPBM	75,10	78
M6-Metropole TV	469,50	[illegible]
Manitou #	529	[illegible]
Manutan	417	408
Marie Brizard	979	975
Maxi-Livres/Profr.	182	184,90
Mecelec (Ly)	79	78
MGI Coutier	235	237
Monneret Jouet Ly#	76,70	78
Naf-Naf #	45,60	46,20
NSC Schlum. Ny	674	646
Onet #	865	882
Paul Predault #	165	[illegible]
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	92,95	92,95
Pochet ◆	849	849
Poujoulat Ets (Ns)	230	[illegible]
Radiall #	489	481
Rallye(Cathiard)Ly	192	192
Reydel Indust.Li	1001	1037
Robertet #	1151	1168
Rouleau-Guichard	325	325
Securidev #	76	77
Smoby (Ly)#	490	485,30
Sofco (Ly)	89,95	89,95
Sofibus ◆	360	360
Sogepag # ◆	132,20	132,20
Sogeparc (Fin)	665	669
Sopra	294	294,50
Steph.Kelian #	77,95	78
Sylea	556	554
Teisseire-France	182	179
TF1-1	573	561
Thermador Hold(Ly)	285	283
Trouvay Cauvin #	70	70
Unilog	480	479
Union Fin.France	559	562
Viel et Cie #	115,80	116
Vilmorin et Cie #	470	470
Virbac	582	583

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MARDI 1er OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	108	109
Coil	226	223,50
Electronique D2	465	472
FDM Pharma n.	300	380
Genset	258	268,80
High Co.	210	214
Infonie	195	198
Joliez-Regol	100	100
Mille Amis	103,40	103,40
Picogiga	144	144,10
Proxidis	56,50	55,20
Stelax ◆	4,40	4,40

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 1er OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	700	700
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	61	61
Mumm ◆	1400	1400
Nobel ◆	145	145
Sté lecteurs du Monde ◆	180	180

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon *détaché*; ● *droit détaché*; *o = offert*; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande *réduite*; # *contrat d'animation.*

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 30 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa) ◆	121,40	115,62
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2451,27	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9536,05	[illegible]
Arbitr. Première	9358,31	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17490,51	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	864183	[illegible]
Natio Court Terme	13882	[illegible]
Natio Court Terme2	377019	[illegible]
Natio Epargne	2215,09	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16867,26	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2575,82	[illegible]
Natio Ep. Obligations	220,60	[illegible]
Natio Epargne Retraite	137,55	134,85
Natio Epargne Trésor	10847,41	10825,76
Natio Epargne Valeur	562,50	[illegible]
Natio France Index	1139,83	[illegible]
Natio Immobilier	1194,05	[illegible]
Natio Inter	1898,38	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5383,70	5383,70
Natio Opportunités	156,96	[illegible]
Natio Patrimoine	1518,38	[illegible]
Natio Perspectives	1257,63	[illegible]
Natio Placements C/D	77177,68	77177,68
Natio Revenus	1104,60	[illegible]
Natio Sécurité	11697	11697
Natio Valeurs	1061,44	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monéden	90266,47	[illegible]
Oblig. très caté.	242,83	239,24
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	655,63	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	884,27	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2212,48	2208,06
Patrimoine Retraite C	302,69	[illegible]
Sicav Associations C	2381,81	2381,81
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19200,61	19200,61
Mutual. dépôts Sicav C	18651,51	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	214,99	210,27
Ecur. Capicourt C	225,08	225,08
Ecur. Capitalisation C	232,71	232,71
Ecur. Distrimonétaire D	10374,44	10374,44
Ecur. Expansion C	80958,63	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2909,74	2852,60
Ecur. Investis. D	175,96	172,51
Ecur. Monépremière	11073,84	11073,84
Ecur. Monétaire C/D	12798,03	12798,03
Ecur. Trésorerie C/D	314,78	314,78
Ecur. Trimestriel D	1990,82	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	194,95	194,95
Géoptim C	12055,39	[illegible]
Géoptim D	11732,25	[illegible]
Horizon C	1737,23	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	100,90	100,90
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11542,74	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11658,77	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12338,41	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ◇	117088,28	117088,28
Atout Amérique	140,79	137,36
Atout Asie	100,90	98,44
Atout Futur C	605,23	590,62
Atout Futur D	577,33	563,25
Coexis	1867,56	1832,74
Dieze	1904,09	1868,59
Elicash ◇	928633,57	928633,57
Epargne-Unie	169,41	165,28
Eurodyn	1878,80	[illegible]
Indicia ◆	1270,87	1239,64
MonéJC ◇	11709,94	11709,94
MonéJD ◇	11709,94	11709,94
Oblifutur	511,68	502,34
Oraction	1720,62	1678,65
Revenu-Vert	1215,67	1198
Sévéa ◆	107,15	104,54
Synthésis	16672,02	16345,12
Uni Foncier	1213,64	1188,04
Uni France	670,85	654,49
Uni Garantie C	1772,03	1738,99
Uni Garantie D	1440,77	1413,91
Uni-Régions	1560,32	1522,26
Univar C ◇	308,48	308,48
Univar D ◇	297,72	297,73
Univers Actions	189,97	185,34
Univers-Obligations	223,59	219,42
CIC BANQUES		
Francic ◆	562,87	546,48
Francic Pierre	116,05	112,67
Francic Régions ◆	1608,11	1561,27
CIC PARIS		
Cicamonde ◆	1301,74	1263,83
Convertcic ◆	356,09	350,83
Ecocic	1445,48	1403,38
Oblicic Mondial ◆	3408,30	3357,93
Oblicic Régions	1163,03	1145,84
Rentacic ◆	166,97	164,50
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1345,62	1332,38
Lion 20000	16857,42	16857,42
Lion Association	11406,67	11406,67
Lion Plus	1461,08	1432,43
Lion Trésor	2411,17	2367,30
Oblilion	1874,26	1855,70
Sicav 5000	582,97	571,48
Slivafrance	977,32	958,16
Slivam	487,17	477,62
Slivarente	232,57	228,01
Slivinter	606,16	594,27
Trilion	5238,54	5177,31
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2116,03	2074,54
Créd.Mut.Act.France	126,07	122,70
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	882,72	882,72
Créd.Mut.Ep.Ind. C	106	103,16
Créd.Mut.Ep.J	22530,69	22530,69
Créd.Mut.Ep.long.T.	238,63	232,24
Créd.Mut.Ep.Monde	1251,44	1212,98
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1769,75	1735,05
Créd.Mut.Ep.Quatre	1102,82	1081,20
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	704,85	674,30
Saint-Honoré Capital ◆	18541,78	18001,73
St-Honoré March. Emer. ◆	643,11	[illegible]
St-Honoré Pacifique ◆	764,54	731,62
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1802,48	1802,48
Stratégie Actions	968,42	931,17
Stratégie Rendement	1837,20	1779,37
LA POSTE		
Amplitude Monde C	814,51	794,64
Amplitude Monde D	793,47	774,12
Amplitude Europe C/D	115,81	112,99
Eanciel D	133,63	130,37
Emergence Poste D	112,73	109,98
Géobilys C	630,28	620,97
Géobilys D	601,56	592,67
Intensys C	115,24	115,07
Intensys D	110,36	110,19
Latitude C	145,72	145,72
Latitude D	137,09	137,09
Oblitys D	597,25	588,42
Plénitude D	159,87	155,97
Poste Gestion C	43606,37	43606,37
Revenus Trimestr. D	5305,92	5253,39
Solstice D	2350,47	2344,61
Thésora C	937,68	928,40
Thésora D	853,51	845,06
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37266,34	37266,34
Actimonétaire D	31718,09	31718,09
Cadence 1 D	1077,94	1067,27
Cadence 2 D	1065,13	1054,58
Cadence 3 D	1053,01	1042,58
Capimonétaire C	403,37	402,97
Capimonétaire D	374,78	374,41
Capioblig C	8685,95	8599,95
Interoblig C	6610,88	6545,43
Intersélection France D	585,68	574,20
S.G. France opport. C	1669,91	1637,17
S.G. France opport. D	1610,37	1578,79
Sogenfrance C	1501,42	1471,98
Sogenfrance D	1385,64	1358,47
Sogépargne D	318,60	315,45
Soginter C	1811,68	1776,16
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1169,44	1146,51
Sogeliance D ◆	1649,21	1632,88
Sogenfrance Tempo D ◆	144,88	144,88

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SANTÉ L'interdiction presque totale de l'amiante en France, qui interviendra le 1er janvier 1997, met fin à l'utilisation d'une fibre naturelle dont le pouvoir cancérogène est pourtant connu depuis des décennies. Cette décision tardive repose la question des substituts à l'amiante, et plus largement celle de l'innocuité des fibres artificielles. ● UN RAPPORT remis récemment au ministère du travail souligne le caractère pathogène de certaines fibres minérales, pouvant éventuellement donner lieu à des cancers chez l'homme. ● LES EXPERTS réclament que des études complémentaires soient menées sur les risques induits par l'inhalation de produits fibreux artificiels. ● DES INDUSTRIELS, qui naguère n'hésitaient pas à souligner les dangers présentés par les substituts à l'amiante afin de protéger le marché de l'« or blanc », font aujourd'hui valoir une opinion contraire.

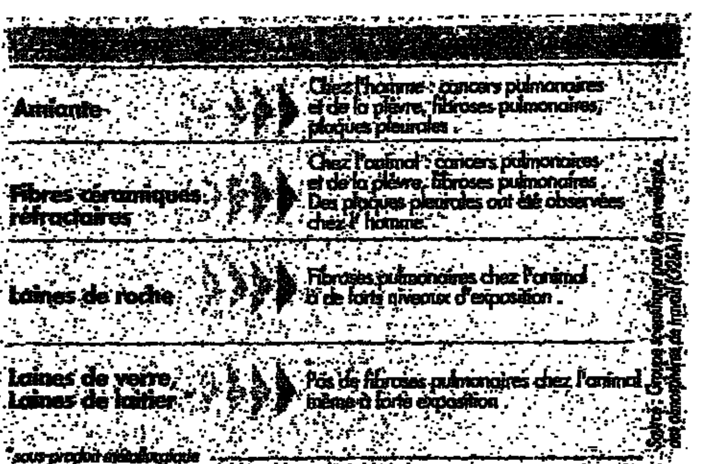
Après l'amiante, les experts s'alarment de la toxicité des fibres artificielles

Le ministère du travail dispose d'un rapport sur les risques pathologiques induits par l'inhalation de produits fibreux. Mais les industriels prétextent des incertitudes scientifiques pour retarder le renforcement des réglementations

IRREMPLAÇABLE, l'amiante ? Longtemps, face aux attaques dont ils faisaient l'objet, les producteurs et transformateurs de cette fibre « naturelle » ont fait valoir qu'aucun produit ne présentait les mêmes qualités universelles d'isolation et de résistance à la chaleur. En France, regroupés au sein du Comité permanent amiante, comprenant aussi d'éminents scientifiques et des représentants des syndicats et des pouvoirs publics, ils n'hésitaient pas à souligner *« l'action cancérogène chez l'animal de certaines fibres de substitution »*, mettant ainsi en question, plus largement, l'innocuité des fibres artificielles utilisées dans l'industrie. S'agissait-il d'une simple stratégie de diversion ou bien d'une mise en garde scientifiquement fondée ?

Une réponse, encore partielle, a été apportée à cette interrogation par le Groupe scientifique pour la surveillance des atmosphères de travail (G2 SAT). Cet organe consultatif, rattaché au conseil supérieur des risques professionnels, a remis cet été un rapport présentant une synthèse sur la toxicité des fibres minérales artificielles. Dans ce domaine, les experts distinguent les laines de verre, les laines de roche ou de laitier (constituées d'éléments métalliques) ainsi que les fibres céramiques, utilisées dans l'industrie pour leur fort pouvoir calorifuge, qui en font un concurrent de l'amiante pour les hautes températures.

Depuis 1988, ces fibres sont classées comme *« cancérogènes possibles »* pour l'homme (groupe 2 B) par l'Organisation mondiale de la santé, sur la base d'une étude du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de Lyon. Mais la révision de cette échelle fait, pour certaines d'entre elles, l'objet de débats houleux. Le G2 SAT propose un classement, par ordre décroissant de risques pour la santé, de ces fibres, passant de l'amiante aux fibres céramiques réfractaires, aux laines de roche, puis enfin aux laines de laitier et de verre.



Dans ses conclusions, ce groupe scientifique note que, si l'épidémiologie n'a pas montré, comme elle l'a fait pour l'amiante, le rôle de cancérogène pulmonaire pour l'homme des fibres minérales artificielles, on peut cependant *« penser, en particulier pour les fibres céramiques réfractaires (silice-alumine) bio-persistantes, que le caractère relativement récent de la production industrielle ne permet pas un recul suffisant pour en juger valablement »*. Si bien que, d'un point de vue préventif, il lui semble *« avisé »* de suivre et d'approfondir les connaissances relatives à *« toutes les fibres utilisées à l'échelle industrielle »*.

Pour certains experts, ces conclusions paraissent trop modérées. Le toxicologue Henri Pézerat, qui a été le fer de lance de la lutte contre l'amiante, estime ainsi qu'une nouvelle réglementation est nécessaire pour les fibres céramiques, même s'il considère que, en raison d'un dégagement plus faible des fibres inhalables, il est *« probable que les dégâts sanitaires seront plus faibles qu'avec l'amiante »*.

Dans la mesure où il n'existe pas de fibre susceptible de remplacer les céramiques capables de résister à des températures supérieures à 1 000 C, M. Pézerat doute qu'on puisse les interdire purement et simplement. Mais il conseille d'en contrôler strictement la diffusion auprès du grand public. En ce qui concerne les laines de roche présentant un effet *« cancérogène faible pour le poumon »*, ainsi que celles de verre et de laitier, moins nocives encore, il serait à son sens *« prudent d'abaisser les valeurs limites actuellement acceptées »*.

Pour ce faire, toute la difficulté consiste à mettre en évidence un impact épidémiologique, alors que la maladie éventuelle peut survenir trente ans après l'exposition. Il n'est pas plus aisé de transposer à l'homme les résultats des expérimentations animales. Une étude épidémiologique conduite par le CIRC depuis le début des années 80 auprès de 22 000 travailleurs de 13 usines implantées dans 7 pays européens – les industriels français ont refusé de s'y associer – a bien montré une augmentation du risque de cancer du poumon dans les lignes de production de laine de verre et de roche.

Mais *« cette augmentation reste dans la "marge d'incertitude" statistique »*, note Paolo Poffeta, chef du service épidémiologique du CIRC, si bien qu'il conviendra de contrôler plus finement les niveaux d'exposition passés de travailleurs. Le tabagisme ou le séjour dans des usines d'amiante pourraient avoir faussé les données. Les résultats, qui permettront de réévaluer le classement de l'OMS, ne seront cependant pas disponibles avant 1998.

Les industriels n'hésitent pas à jouer de ces incertitudes. Charles Morscheidt, directeur de l'environnement à Isover-Saint-Gobain, souligne qu'aucune étude n'a pu prouver la toxicité pour l'homme des laines de verre et de roche. Il fait cependant valoir que, afin de réduire le risque, Saint-Gobain investit de 20 à 30 millions de francs par an depuis 1990 pour mettre au point des fibres dont la bio-persistance dans le poumon est réduite. En se solubilisant, ces fibres devraient en principe disparaître rapidement.

> Toute la difficulté consiste à mettre en évidence un impact épidémiologique, alors que la maladie éventuelle peut survenir trente ans après l'exposition

En Allemagne, où la législation contraint les industriels à produire des fibres à bio-persistance réduite, Saint-Gobain a modifié ses chaînes de production, mais n'envisage pas de le faire en France tant que la législation ne sera pas renforcée ! Du reste, ces précautions laissent de côté d'autres modes possibles d'action pathogène des fibres, comme les réactions d'oxydation ou la production de radicaux libres.

Pour les producteurs de fibres céramiques, matériau dont la toxicité paraît mieux établie, le problème est plus complexe : la solubilité est difficilement compatible avec la résistance aux hautes températures et les atmosphères agressives. Une solution pourrait consister à augmenter la taille des fibres pour faire en sorte qu'elles ne soient plus respirables, mais les performances thermiques s'en trouveraient alors amoindries.

Face aux menaces de reclassement comme cancérogène probable (groupe 2 A) des céramiques, l'Association européenne des fibres réfractaires céramiques (Ecfia), qui regroupe notamment Saint-Gobain et Thermal Ceramics, évoque les risques de délocalisation industrielle vers des pays où la réglementation serait moins contraignante. Pour l'heure, elle note que ces produits n'ont pas fait de victimes. *« De tels arguments sont irrecevables*, s'insurge un membre du G2 SAT. *Les industriels cherchent à gagner du temps, sans souci véritable de prévention. Le désastre de l'amiante ne devrait-il pas servir de leçon ? »*

L'amiante tuera près de 2 000 personnes en France en 1996 (*Le Monde* du 3 juillet). Risque-t-on de voir se renouveler avec les fibres et les substituts les négligences qui ont prévalu dans sa production et son utilisation ? Au niveau européen, les discussions piétinent depuis 1990, et, en France, le ministère du travail et de la santé envisage seulement de confier à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) une expertise sur les substituts, produit par produit. Une étude dont certains considèrent qu'elle aurait dû être conduite il y a au moins dix ans...

Hervé Morin

Un mode d'action mal compris

La toxicité des fibres est un phénomène encore mal expliqué, y compris pour l'amiante. On considère généralement qu'elle dépend de trois facteurs, qui sont la dose respirée, la dimension de la fibre et sa durabilité, c'est-à-dire la persistance de sa présence dans le système respiratoire.

Lorsque le diamètre est inférieur à 10 microns (10 millièmes de millimètre), la fibre est dite « respirable » et peut atteindre la trachée broncho-pulmonaire. Lorsque son diamètre ne dépasse pas 1 micron, la fibre peut pénétrer jusqu'aux alvéoles pulmonaires. Selon sa nature chimique et ses propriétés de surface, elle peut soit se dissoudre, soit persister au sein de l'organisme et interagir avec les tissus.

Les fibres organiques – bois, cellulose, aramides –, dont certaines sont très persistantes, sont, selon l'Institut universitaire romand de santé au travail de Lausanne, suspectées de présenter les mêmes risques que les fibres minérales.

Les aborigènes australiens prennent un coup de vieux

Dans le nord du continent, des cercles ont été gravés dans la roche il y a peut-être 75 000 ans par « Homo sapiens sapiens », notre ancêtre direct

DEPUIS des temps immémoriaux, la roche avait gardé son secret. Elle l'avait enfoui sous les collines de Jinmium, à quelques dizaines de kilomètres à l'est de Kununurra (Australie du Nord). Là, dans les strates souterraines d'un gigantesque monolithe, repose peut-être la manifestation de l'art humain la plus ancienne au monde : des milliers de petits cercles réguliers gravés dans la pierre.

Sont-ils vraiment l'œuvre, pour les plus vieux d'entre eux, d'*Homo sapiens sapiens* ayant peuplé l'Australie il y a 75 000 ans ? C'est en tout cas ce qu'affirment ceux qui les ont mis au jour, Richard Fullagar (anthropologue au Muséum de Sydney), Donald Price et Lesley Head (géologues à l'université de Wollongong). Avec des arguments assez solides pour être publiés, en décembre, dans la prochaine livraison de la revue britannique spécialisée *Antiquity*.

D'ÉTRANGES CUPULES

Quel que soit leur âge, ces cercles – les experts parlent de « cupules » – laissent rêveur. Rien à voir avec les gravures rupestres connues (par dizaines de milliers) dans le nord de l'Australie, datées pour la plupart de 20 000 à 10 000 ans et peuplées de crocodiles ou de kangourous. Ici, les cercles gravés sur la roche ne représentent qu'eux-mêmes. Mais ils sont des milliers, et couvrent des superficies impressionnantes. D'environ trois centimètres de diamètre, ils se répètent avec une hallucinante régularité, leur taille et leur profondeur ne variant guère de plus de quelques millimètres. Pour Paul Tacon, anthropologue réputé de l'Australian Museum qui a examiné le site, le doute n'est pas permis : ces petits cercles gravés à la pointe du silex ne peuvent qu'être d'origine humaine, et représentent *« une forme d'art totalement nouvelle »*.

Si l'âge attribué à ces étranges cupules est confirmé, la découverte fera assurément date dans la préhistoire de l'art. Les dessins admirablement maîtrisés de la grotte Chauvet, récemment découverte en Ardèche, ne datent que de 32 000 ans, et représentent l'une des formes artistiques les plus évoluées pour cette période. Mais la naissance de l'art nous reste pour l'essentiel inconnue, et tout dans ce domaine peut toujours être remis en question. Notamment en Australie, dont la date présumée d'occupation par l'homme moderne (*Homo sapiens sapiens*) ne fait que reculer à mesure que les recherches avancent.

« Il y a dix ans, on pensait que les premiers peuplements d'hommes modernes en Australie remontaient tout au plus à 30 000 ans. Aujourd'hui, on pencherait plutôt pour 50 000 à 60 000 ans, précise Denis Vialou, préhistorien à l'Institut de paléontologie humaine (IPH) de Paris. L'archéologue Rhys Jones (Australian National University, Canberra) est ainsi parvenu à dater, par thermoluminescence (méthode fondée sur la capacité des roches cristallines à stocker l'énergie lumineuse sous forme d'électrons), deux sites du nord de l'Australie, connus pour leurs gravures rupestres sous le nom de Nauwalabila I et Malakunanja II (*Science*, 31 mars 1995). Âge annoncé : 60 000 ans environ.

CONSÉQUENCES CAPITALES

Si les datations effectuées – également par thermoluminescence – par l'équipe de Richard Fullagar sur le site de Jinmium se confirment, elles vieilliront donc de 15 000 ans de plus les premiers frémissements artistiques décelés sur le continent australien. Les conséquences ? Pour les anthropologues, elles peuvent être capitales. En effet, il est un point sur lequel tous s'accordent : c'est *Homo sapiens sapiens* – autrement dit notre ancêtre direct – qui nous a légué les premières manifestations symboliques (sculptures, peintures ou gravures) de l'humanité, et non pas une espèce d'*Homo sapiens* archaïque, tel l'homme de Neandertal.

Suivant la théorie la mieux admise aujourd'hui (dite de « l'Arche de Noé »), les spécialistes des origines de l'homme, estiment que l'*Homo sapiens sapiens* est apparu en Afrique il y a 140 000 à 100 000 ans. De là, et à pied, il aurait conquis progressivement la Terre entière. On le retrouve en Chine aux alentours de 70 000 ans, en Europe vers 50 000 à 40 000 ans.

Alors, pourquoi pas en Australie il y a 75 000 ans ? Pourquoi pas, en effet, admettent les experts. Si ce n'est qu'il lui aurait alors fallu franchir le bras de mer de 70 à 100 kilomètres de large qui séparait à cette époque glaciaire l'île de la Sonde de la Grande Australie. Or, les plus anciennes traces de navigation connues dans le monde remontent à moins de 15 000 ans... Comment, alors, expliquer la présence il y a 75 000 ans de ces artistes, hommes modernes assez évolués pour avoir gravé durant des centaines d'heures des petits cercles dans la roche ?

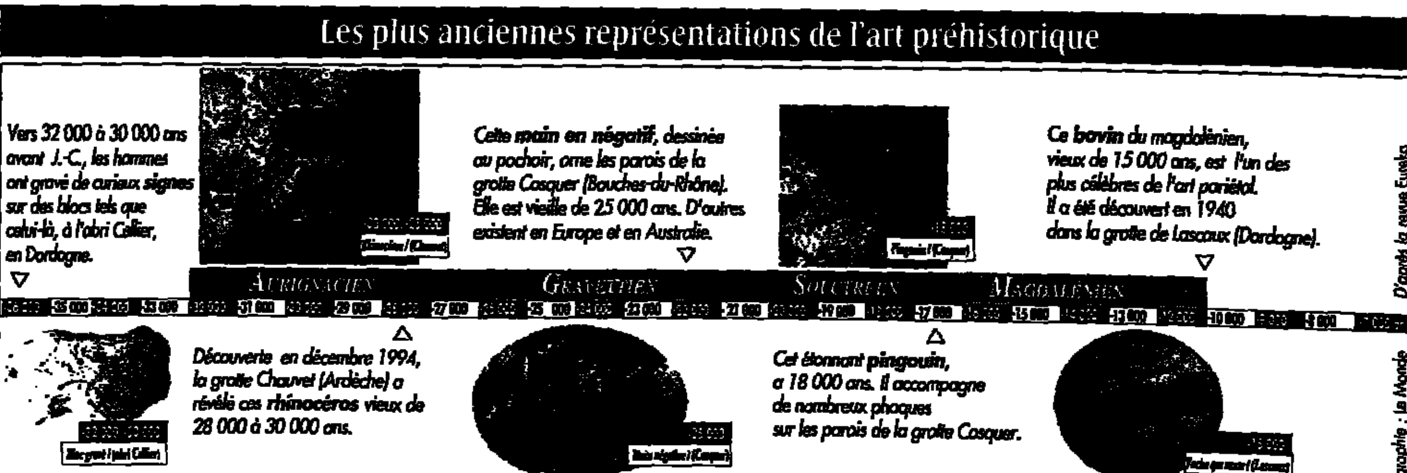
PRUDENCE

Il y aurait bien une solution : ils seraient nés sur place. On retrouve là l'hypothèse dite du « candélabre », selon laquelle des *Homo sapiens* archaïques ont évolué parallèlement, dans diverses régions du monde, en *sapiens sapiens*. Une thèse qui a ses défenseurs, mais que contrarie fortement depuis une dizaine d'années – fossiles et études génétiques à l'appui – la thèse de « l'Arche de Noé ».

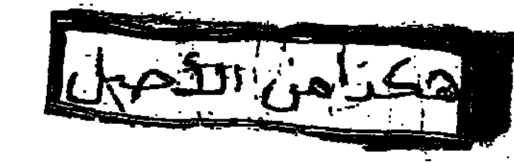
Comment résoudre cette énigme ? Comme toujours, en attendant de nouvelles découvertes. Les trois chercheurs australiens n'en sont peut-être pas loin. Dans les couches sédimentaires jouxtant le monolithe, ils auraient trouvé des traces d'ocre et des fragments de pierres taillées qui, cette fois, dateraient d'entre 116 000 ans et 176 000 ans. Signes de la présence, dès cette époque, de *sapiens* archaïques, qui auraient ensuite évolué en *sapiens* modernes ? Là encore, la prudence s'impose tant que ces datations n'auront pas été confirmées. Sur ce site et sur d'autres.

Catherine Vincent

Les plus anciennes représentations de l'art préhistorique



Dans cette rapide chronologie de l'art pariétal, on ne saurait oublier des représentations très anciennes. Des blocs gravés vieux de 30 000 à 32 000 ans ont été découverts à l'abri Cellier (Dordogne). Des statuettes de 32 000 à 33 000 ans ont été mises au jour à Vogelherd (Allemagne) et à Galgenberg (Autriche). Et l'on connaît des parures plus anciennes encore, [illegible], qui peuvent être considérées comme des premiers symboles de l'expression artistique. Moins anciens cependant, si cela se confirmait, que les motifs de Jinmium, découverts dans le nord-ouest de l'Australie.



Les clubs grecs se paient les meilleurs basketteurs d'Europe

ATHÈNES
de notre correspondant

Les Grecs sont connus pour leur capacité d'adaptation. L'arrêt Bosman a été l'occasion de le vérifier dans le domaine du basket, sport-roi des Hellènes. Ils ont raflé pour la saison une pléiade de joueurs européens de l'Espagne à l'Islande, de l'Irlande à la Suède. Dans ce panorama du Vieux Continent, seule la France est absente. Même si le PAOK de Salonique s'est laissé séduire par Michel Gomez, l'ancien entraîneur de l'Elan béarnais Pau-Orthez, champion de France 1996.

Les présidents des neuf plus importantes parmi les quatorze équipes de première division ont dépensé jusqu'à présent la bagatelle de 2,565 milliards de drachmes (environ 54 millions de francs) pour s'attirer les faveurs des joueurs de l'Union. La palme revient aux trois joueurs venus d'Allemagne payés 690 millions de drachmes (14,8 millions de francs), suivis des onze joueurs venus d'Italie, avec 640 millions de drachmes (13,3 millions de francs).

Vingt-sept Européens au total ont été actuellement embauchés, un record que la Grèce détient devant la France, qui en a attiré seize dans son championnat. Sans compter les vingt-huit autres joueurs étrangers, américains principalement et ex-yougoslaves, qui évolueront cette année sous les couleurs des équipes grecques. Les meilleurs, dont des vedettes américaines venues du championnat de NBA, ou l'Allemand Michael Koch, ont été engagés avec des contrats annuels qui atteignent les 300 000 millions de drachmes (6,4 millions de francs). Les équipes comptent également des étrangers « hellénisés » de longue ou de fraîche date, ou encore des Grecs de la diaspora.

Ces arrivées massives ont bouleversé la composition de nombreuses équipes. Ainsi, le Panathinaïkos d'Athènes, champion d'Europe, qui rencontre Villeurbanne, mercredi 2 octobre, dans l'Euroligue, a complètement changé son équipe : seuls deux des joueurs qui ont conquis le titre la saison dernière (le premier de l'Histoire pour un club grec) figurent encore dans l'équipe.

PARTOUT DES PANIERS

Depuis son triomphe dans le championnat d'Europe des Nations qu'il organisait en 1987, le basket grec a bien changé. Les paniers ont poussé sur toutes les places, dans tous les quartiers, les villages, et jusque dans les chambres des enfants. On joue tout le temps, même tard le soir. L'engouement a été général, le basket a détrôné le foot, les taux d'Audimat des retransmissions des matches atteignent des records, les réussites et l'argent ont suivi. Les hommes d'affaires ont, depuis, pris les choses en main.

Socrate Kokkalis, président du petit empire électronique Intrakom, a acheté l'Olympiakos du Pirée, l'industriel de la pharmacie Pavlos Yannakopoulos a acquis Panathinaïkos. Les deux clubs affichent les plus gros budgets européens. Panathinaïkos a dépensé la saison dernière 2 milliards de drachmes (42,3 millions de francs) au total. Ses recettes provenant de la publicité, de la vente des billets (le stade Maroussi, où joue Panathinaïkos, contient 20 000 places, c'est la plus grande salle d'Europe) et des droits de télévision lui ont rapporté 2,1 milliards de drachmes (43,5 millions de francs). Pour sa part, Yannis Philippou, le roi des yaourts Fage, qui a acquis l'AEK d'Athènes, a déjà dépensé plus de 1,5 milliard de drachmes (31,6 millions de francs) pour hisser son équipe au niveau des grands.

Tous ces millions tournent la tête et risquent, avancent certains, de dénaturer le basket grec, de poser des problèmes aux joueurs nationaux et à l'homogénéité des équipes. Oubliés les Gallis et les Giannakis d'antan, héros adulés qui ont lancé l'amour du basket dans les cours d'école. Place aux Européens donc, mais à quel prix !

Didier Kunz

Lille croit en ses chances de rester dans la course pour l'attribution des Jeux olympiques de 2004

Guy Drut déclare que « la France veut les JO » et affirme « le soutien du gouvernement tout entier »

Les chances pour Lille de figurer dans les quatre ou cinq villes qui, le 7 mars 1997, resteront en lice pour l'attribution des Jeux olympiques d'été de 2004 ne semblent pas négligeables après la visite de la métropole nordiste du 25 au 28 septembre par la commission d'évaluation du Comité international olympique (CIO). Après être passée par Saint-Pétersbourg et Stockholm, celle-ci doit se rendre successivement à Séville, Rome, Istanbul, Athènes, San Juan de Porto Rico, Rio de Janeiro, Buenos Aires et, pour finir, Le Cap.

LE COMPTEUR continue à égrener les secondes. La commission d'évaluation du Comité international olympique (CIO) a quitté Lille, samedi 28 septembre, après quatre jours passés à se faire présenter le dossier de candidature et à inspecter les sites proposés pour l'organisation des Jeux olympiques de 2004. Et les Lillois vont passer pendant cinq mois encore devant l'immense chronomètre installé sur la Grand-Place. Celui-ci décompte le temps qu'il reste jusqu'au 7 mars 1997. Quatre ou cinq « villes candidates finalistes » seront choisies ce jour-là par le CIO sur la liste de onze villes en compétition.

Pourquoi la ville de Lille attend-elle cette date et pas celle du 5 septembre 1997, jour de la désignation de la ville qui accueillera les 2es Jeux du troisième millénaire ? « *Parce que le 7 mars est une date importante pour maintenir la mobilisation de la population* », explique Francis Ampe, le directeur de l'association Lille 2004.

Probablement aussi parce que ce serait sans doute déjà une victoire pour la métropole nordiste, une des plus petites villes à s'être jamais portées candidates à l'organisation des JO, de se retrouver sur la « *short list* » qui comprendra des concurrents aussi prestigieux que Stockholm, Rome, Istanbul, Athènes, Rio-de-Janeiro ou Buenos-Aires.

Et, à Lille, on ne doute plus une seconde d'avoir augmenté, la semaine dernière, les chances de figurer aux côtés des grandes capitales. La visite de la ville aurait impressionné favorablement les quinze membres du CIO, des fédérations sportives internationales et des comités nationaux olympiques venus sur place.

« *Nous avions tout à leur faire découvrir : la région, ses atouts, sa localisation en Europe. La plupart des membres du CIO ne connaissaient même pas le TGV,* explique Francis Ampe. *Il ne leur a fallu que cinquante minutes pour se rendre du centre de Lille à Roissy. Pas plus que pour aller du centre d'une capitale européenne à son aéroport international.* » Lille aurait donc surmonté ses handicaps de petite ville en jouant de la surprise.

QUESTIONS TRÈS TECHNIQUES

Les responsables du comité de candidature estiment « *n'avoir été pris en défaut sur rien* » par les questions, souvent très techniques, des membres du CIO. Le directeur des services vétérinaires était là au bon moment, par exemple, lorsqu'il a été question des visas d'importation des chevaux du concours complet.

Thomas Bach, le président de la commission d'évaluation du CIO, s'est montré rassurant malgré l'absence de la plus grande partie des équipements. Il a ainsi déclaré à la fin de sa visite qu'il est plus important pour le CIO d'être certain d'avoir dans huit ans des équipements performants faisant appel aux techniques les plus modernes que de pouvoir visiter dès maintenant des installations qui risquent de devenir obsolètes.

Après les faiblesses du « tout-privé » d'Atlanta, le CIO aurait été rassuré par les garanties de bon financement des équipements. Elles sont apportées autant par les collectivités locales que par le gouvernement, représenté par un Guy Drut enthousiaste. Le ministre de la jeunesse et des sports a ainsi déclaré à Lille : « *La France veut les JO de 2004. Je suis là pour prouver le soutien du gouvernement tout entier.* »

Les chapitres sur les transports, la qualité de l'air et de l'eau, ou sur le recyclage des déchets auraient été jugés très positifs par les délégués du CIO, qui rappellent volontiers que l'environnement est le « *troisième pilier du mouvement olympique, après le sport et la culture* ». Ce dossier environnemental avait fait l'objet d'une préparation toute particulière en accord avec les associations locales. Et le militantisme de Marie-Christine Blandin, la présidente (Verts) de la région Nord - Pas-de-Calais, qui apporte un soutien remarqué à la candidature de Lille, n'y était sans doute pas étranger.

Enfin, les membres du CIO n'auraient pas été insensibles à la fameuse « *chaleur des gens du Nord* ». La candidature de Lille a déjà recueilli le soutien de plus de 250 000 habitants de la région. Ils ont signé une pétition dont le chiffre est régulièrement mis à jour sur la Grand-Place. En terminant sa visite dans une ville mobilisée pour l'occasion, Thomas Bach a d'ailleurs salué « *l'enthousiasme populaire* » que suscite cette candidature.

Christophe de Chenay

Les difficultés financières minent le championnat de France de hockey sur glace

LORS de la cinquième journée du championnat de France de Nationale 1A, qui a eu lieu samedi 28 septembre, les responsables des clubs de hockey ont plus évoqué leurs difficultés financières que les choix techniques de leurs équipes. Au bord des patinoires, l'optimisme n'est pas de mise.

Nombre de joueurs français sont allés grossir les rangs du lucratif championnat allemand. Les Dragons rouennais, cinq fois champions de France ces huit dernières années, jonglent avec un passif de 20 millions de francs. En redressement judiciaire, le club normand a été autorisé par le tribunal de grande instance de la ville à reprendre l'entraînement pour une période probatoire de quatre mois renouvelables.

Le club des Huskies de Chamonix, dont la patinoire a été inondée pendant l'été, et qui est en proie à des difficultés financières, a suspendu ses activités. Remplacée dans le championnat par les Boucs de Megève, la commune haut-savoyarde a prêté certains joueurs et en a mis d'autres au chômage. Le championnat de Nationale 1A dont la formule a déjà subi plusieurs transformations ces dernières saisons vient d'être élargi de 8 à 12 équipes. L'entrée en lice des Dogues de Bordeaux, du Club des patineurs lyonnais, des Rapaces de Gap et de l'Image club d'Epinal – alors que le vivier de joueurs français ne peut satisfaire que six équipes de haut niveau – risque de créer une compétition à deux vitesses.

Pourtant un élan avait été donné par l'exploit de l'équipe de France, quart de finaliste, face aux Américains, aux Jeux d'Albertville en 1992. Les responsables de la programmation de France 2 s'étaient laissés aller à diffuser le match en première partie de soirée. Du jamais vu en France. A l'époque, certains pensaient que le hockey allait descendre dans les plaines et que le championnat prendrait une dimension nouvelle.

Dans l'euphorie, les clubs se sont offert les coûteux services de joueurs franco-canadiens. Mais, l'exaltation olympique retombée, les sponsors n'ont pas manifesté l'intérêt escompté. Au lendemain des Jeux de Lillehammer, l'espoir est revenu. Séduite par les résultats des patineurs artistiques français, TF 1 a acheté, en juillet 1994, pour 15 millions de francs répartis sur cinq ans – une somme récemment portée à 20 millions –, l'exclusivité sur les manifestations des onze sports régis par la Fédération française des sports de glace (FFSG). Les présidents de clubs de hockey se sont alors réjouis. Ils pensaient que les images télévisés feraient venir les commanditaires. « *Le président de la Fédération nous avait fait miroiter les avantages de cet accord, or on n'a vu que deux fois du hockey sur TF 1 cette saison et aux environs de minuit,* soupire Briec Bounoure, président des Albatros de Brest. *Et France Télévision boycotte désormais notre sport par mesure de représailles.* » Sauf France 3 qui en offre quelques images dans ses résumés régionaux.

Un sport attrayant et spectaculaire, mais aux infrastructures rarement adaptées au travail des équipes de télévision

Bernard Goy, président de la FFSG, déplore l'ingratitude des clubs mécontents. « *Je suis issu des rangs du hockey, un sport télégénique mais dont l'audimat reste à travailler. Je m'étais investi pour qu'on ait un championnat de France « Elite » de bonne qualité à huit équipes. le Comité national de hockey sur glace (CNHG) l'a fait repasser à 12 équipes cette saison et la première partie du championnat risque de ne pas être suffisamment homogène pour intéresser la télévision. De toute façon, j'ai obtenu en mai une dérogation auprès de TF 1 qui libère les clubs de leurs obligations envers la chaîne.* »

A TF 1, on a rendu sans difficulté sa « liberté » à un sport attrayant et spectaculaire, mais au calendrier de phases finales trop imprévisible et aux infrastructures rarement adaptées au travail des équipes de télévision. Le contrat avec la FFSG ne contenait d'ailleurs aucune clause spécifique sur l'obligation de diffusion du championnat de France Elite. Les responsables de la chaîne insistent sur l'opiniâtreté avec laquelle Bernard Goy défend le hockey. « *J'ai eu le courage de soutenir les huit clubs Elite grâce à une subvention fédérale de 400 000 francs chacun pour la saison 1994-1995,* ajoute celui-ci. *De l'argent généré par les autres disciplines de la FFSG, car hormis ce que rapportent les licences, le hockey a trop peu de ressources.* »

Pour la saison 1995-1996, les huit clubs Elite n'ont reçu de la FFSG que 100 000 francs chacun et une autre traite de 100 000 francs, revenue impayée, il y a quelques semaines. « *On nous avait déjà fait la promesse que le championnat serait retransmis et maintenant on nous donne des chèques en bois, c'est un mode de gestion original,* raille Briec Bounoure. *Mais nous* [les présidents de clubs] *mettrons dehors, y compris par voie judiciaire, ceux qui commettent ce type d'action.* »

« *Nous nous trouvons dans la période de l'année où nous sommes le plus juste en trésorerie,* se défend Bernard Goy, mais il affirme que tout sera régularisé rapidement. « *Nous avons fait confiance naïvement et aveuglément,* regrette Charles Marcelle, président du club de Reims, *mais pour moi, une parole d'homme compte beaucoup. Nous nous sommes retrouvés pieds et poings liés à cause du contrat avec TF 1. En fait, le hockey souffre d'avoir été un petit sport des Alpes. La région parisienne fait la loi et on a sacrifié trop de nos joueurs juniors au profit d'étrangers sous prétexte d'obtenir des résultats.* »

Certains veulent tout de même croire à un miracle. Grâce à la commission de contrôle de gestion formée il y a deux ans, à l'instar de celle du football, les désastres financiers pourront peut-être être évités. « *Elle avait un rôle consultatif et éducatif,* explique son secrétaire, André Ville. *Il s'agissait de sensibiliser les clubs, de leur fournir un plan comptable et un budget prévisionnel-type, d'examiner les feuilles de rémunération des joueurs. Mais nous avons rencontré des réticences dans certains clubs. Le comité directeur nous donne donc son appui pour mettre au point un système de sanctions s'ils ne fournissent pas leur comptabilité.* »

Patricia Jolly

Bordeaux limite ses investissements

Nouvellement promu en Nationale 1A, le club de hockey sur glace de Bordeaux a choisi de limiter ses investissements. Joël Labatut, banquier et président du club d'Aquitaine, explique : *« Nous montons en première division sans changer notre masse salariale. On a demandé un effort à tous nos joueurs. »* Selon lui, il ne faut pas compter sur la manne financière fédérale, mais *« ouvrir son carnet d'adresses et faire preuve d'imagination pour trouver des sponsors, organiser des cocktails, des dîners »*. Le club a donc recruté un responsable de la communication à plein temps pour essayer de mieux faire connaître ses activités.

Ce discours enchante Patrick Francheterre, directeur des équipes de France, en quête d'une relève pour sa formation nationale vieillissante. Il considère l'élargissement du championnat comme un *« assainissement »*. *« On va former des jeunes et jouer à notre niveau,* promet-il. *« Les juniors n'avaient pas leur place avant, du fait du nombre réduit d'équipes et de la quantité de joueurs étrangers. »*

22 millions de francs d'indemnité pour l'ex-entraîneur de Mike Tyson

LE BOXEUR Mike Tyson a été condamné à payer 4,4 millions de dollars (22,4 millions de francs) à son ancien entraîneur Kevin Rooney par un jury fédéral à Albany (New York), lundi 30 septembre. Rooney poursuivait le champion du monde des poids lourds (WBA), pour avoir rompu le contrat à vie qui les liait depuis 1982. Il avait réclamé 49 millions de dollars de dommages et intérêts (environ 250 millions de francs). A l'audience, Kevin Rooney n'avait pas été en mesure de produire un contrat écrit. Il s'est référé à un arrangement passé avec Cus d'Amato, le premier entraîneur de Tyson, décédé en 1985. « *J'ai l'intention de faire appel de cette décision injuste* », a déclaré le champion du monde à l'issue du verdict, tandis qu'une vingtaine de ses partisans manifestaient devant le tribunal. – (*AP*.)

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Michel Platini a présenté la maquette du stade de France** à Sao Paulo (Brésil), lundi 30 septembre, à l'occasion de l'exposition *France 2000*, vitrine de la technologie française. Le co-président du comité d'organisation de la Coupe du monde 1998 a indiqué aux Brésiliens que l'épreuve « *aura son lot d'innovations, car elle sera la première à accueillir trente-deux équipes* ». – (*AFP*.)

■ **Fabrice Moreau a signé un contrat de deux ans** en faveur du Rayo Vallecano de Madrid, club de division 1 espagnole. Le milieu de terrain, âgé de 29 ans, évoluait jusqu'alors à Toulon en deuxième division. Le montant de l'opération serait de un million de francs, a indiqué le club varois.

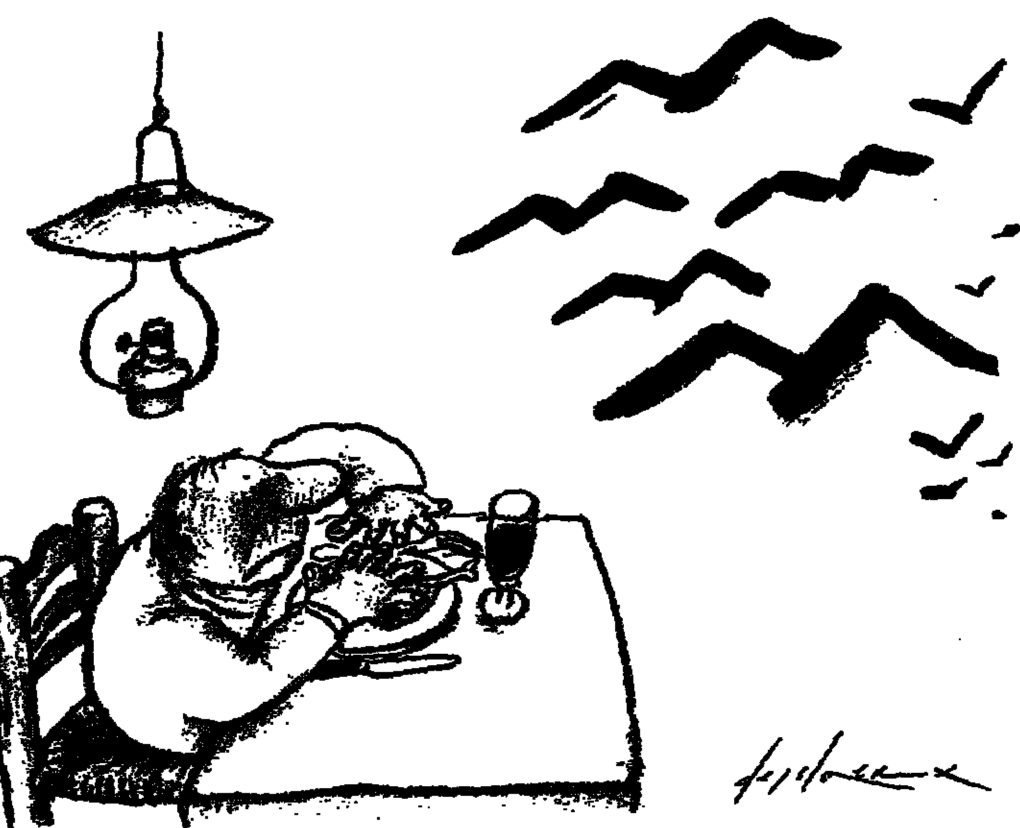
■ **Bruno N'Gotty sera indisponible pendant trois semaines.** Le milieu de terrain défensif du Paris-Saint-Germain souffre d'une déchirure musculaire du mollet droit. Il n'avait pu tenir sa place contre Guingamp, dimanche 29 septembre, lors de la neuvième journée du championnat de France de division 1.

■ **TENNIS : Stefan Edberg a déclaré forfait** pour le tournoi de Lyon, lundi 30 septembre. Le joueur suédois, qui était tête de série numéro 7, a dû renoncer en raison d'une forte fièvre. Ancien numéro un mondial, Edberg prendra sa retraite sportive à la fin de la saison. Il devrait disputer auparavant la finale de la Coupe Davis contre la France à Malmö du 29 novembre au 1er décembre.



Le dernier repas de Van Gogh

A Auvers-sur-Oise, l'auberge Ravoux garde toujours une table pour le peintre



LA PROVENCE avait commis ses ravages d'orgies solaires, mais il était sorti de l'asile de Saint-Rémy avec un certificat de bonne conduite : « *Guéri* », comme l'affirmait son médecin traitant, le docteur Peyron. Il rejoint son frère Théo à Paris et va prendre ses quartiers de convalescence à Auvers-sur-Oise, une campagne que ne détestaient pas les peintres en vue de l'époque. 20 mai 1890, Vincent Van Gogh passe sa première nuit à l'auberge Ravoux.

C'est un bistrot d'ouvriers et d'artistes tenu avec bienveillance par un certain M. Arthur-Gustave Ravoux et sa dame. Les prix sont brefs et les chambres spartiates. Van Gogh a choisi la localité pour son climat et ses paysages, mais également pour y consulter le docteur Gachet, un ami des arts doublé d'un spécialiste en troubles mentaux. Les deux hommes se rencontrent. En professionnel du cognement contre les murs, le peintre constate assez rapidement que le praticien est pour le moins aussi gravement atteint que lui en disjonctions nerveuses.

Entre celui qui avait consacré sa thèse de médecine à une étude de la mélancolie et le profond dépressif qu'était le nouvel Auversois, la grosse poignée de semaines qu'ils passeront plus ou moins ensemble seront marquées par des hauts et des bas. Les deux tableaux que Van Gogh peint de son « protecteur » sont pareillement accablés d'une semblable et inconsolable neurasthénie ; meublés d'un regard trop vague pour que le Néerlandais n'ait voulu émettre des doutes sur l'estime que nourrissait à son égard ce dernier compagnon de route. Amical, certes, Gachet n'achète pourtant aucune toile à Vincent ; prévoyant, il se servira avec largesse dans le fonds laissé en offrande aux amis par Théo le jour de l'enterrement.

C'est au moins ce qu'un esprit curieux pourrait rapporter d'une promenade à la campagne, si l'idée lui venait d'aller déjeuner à Auvers, dans cette auberge Ravoux, aujourd'hui en grande banlieue verte de la capitale. Il ne faut pas toujours se moquer du gag tragique de la reconstitution à l'identique. Quelquefois, ça marche. C'est ici le cas. Reste à savoir si les fantômes, eux, bougent encore.

Soixante-neuf jours de villégiature à la dure ; presque autant de tableaux. Celui qui signe ses toiles « Vincent » s'emporte. Après les coups de chaud du Midi, le bain frais de l'Ile-de-France. Il accélère son programme. En réponse à la *Route des cyprès*, voici l'*Eglise d'Auvers* ; les Arlésiennes passent au Nord; les blés changent de ciel. Sa cagna est minuscule, la lumière a à peine le temps d'y entrer pour faire sécher l'écriture de ses tubes. Et Gachet qui l'invite dans des repas bourgeois, lui volant son temps, ne comprenant pas les agacements de ce dératé pressé de continuer; impatient d'en finir.

Alors, voyons la salle de cette auberge réaménagée à grand renfort de précautions, où le saint homme, dans un français lent, mais clair, amusait Adeline, la jeune fille de la maison. Tout y est faux; avec respect. Il a fallu passer par un portillon, loin derrière, pour entrer dans cette principauté, territoire tout entier consacré à l'artiste et à sa mémoire. Pour un peu, on le verrait à table.

Il avait pris la route, comme tous les jours, avec son barda, comme les peintres qui vont travailler sur le motif. Les nouvelles de Théo, son tuteur, son soutien, son mécène, n'étaient pas très bonnes : il ne viendrait pas passer ses vacances avec lui ; sa fille avait été gravement malade. Et lui, Van Gogh, outre ses vermillons et ses verts Véronèse, tenait sans le vouloir, planquée contre lui, une petite arme à feu volée ou sortie d'on ne sait d'où, et dont il trouve l'usage. A l'abri d'une meule de foin, il s'exécute d'une balle tirée dans la poitrine. Du côté gauche.

SOUS LA CHAMBRE MORTUAIRE

Geste de protestataire, commis à l'artiste : de travers. Il rentre chez les Ravoux, la démarche un peu penchée et l'air noble. Les femmes, auxquelles on ne la fait pas, suivent les traces sanglantes et appellent du renfort. Gachet, qui avait horreur des scalpels, refuse le transfert du blessé vers l'hôpital; et le curé de la paroisse, l'office religieux, quarante-huit heures plus tard. Le suicide avait mis du temps à être réussi, mais il finissait par l'être. 29 juillet 1890.

On dira que tout ça n'est pas vraiment gai, et que s'en aller casser une graine sous la chambre mortuaire, et classée par les monuments historiques, peut paraître bizarre. Mais on n'arrête pas le commerce, encore moins la ferveur populaire que le personnage ne cesse d'entretenir autour de sa pitoyable et lumineuse existence. Van Gogh est un Jésus coloré vers lequel nous ne cessons de lancer nos prières dans l'espoir que la grâce nous touche et nous fasse posthumement gagner autant d'argent que lui dans les fournaises à dollars de chez Christie's. Un pauvre devenu trop tard immensément riche. Comme l'œuvre, on n'a pas fini d'en déchiffrer la leçon.

En attendant, déchiffrons le menu. Ou plutôt, choisissons celui qui s'impose, une reconstitution encore, menée avec fermeté comme l'ensemble du décor, à cette différence près que la cuisine, elle aussi d'époque, est servie dans la plus fraîche actualité. Une carte à trois plats, façon du père Ravoux : pressé de lapereau sur salade de lentilles, oignons confits ; gigot de sept heures, pommes de terre sautées au lard ; jatte de mousse au chocolat avec sabayon. Service des plus aimables, cuisinier des plus francs. L'église d'Auvers est à deux pas.

Jean-Pierre Quélin

★ Auberge Ravoux, Maison de Van Gogh, place de la Mairie, 95430 Auvers-sur-Oise. Tél. : 34-48-05-47. Fermé le dimanche soir et le lundi soir. Carte : 140 F et 175 F. Menu : environ 200 F.
***Une vie de Vincent Van Gogh*, David Sweetman, Presses de la Renaissance, 1990, Livre de poche, 42 F.**

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE VIADUC CAFÉ

■ Non loin de l'Opéra Bastille, d'élégantes échoppes abritent sous les arcades boutiques et artisans. Le Viaduc Café s'inscrit entre deux travées aux pierres apparentes qui dessinent une puissante voûte d'arêtes. L'impression d'« *entrer dans la pierre* », comme disait Fernand Pouillon du Thoronet, tient à la sobriété du décor. Jean-Baptiste Aubertin – un ancien comédien – a imaginé un restaurant moderne, un brin dépouillé, six entrées, autant de plats et de desserts : de simples poivrons rouges rôtis au basilic, un tartare de saumon au couteau à l'huile d'olive, des côtelettes d'agneau au thym frais, un pain perdu. Le succès, depuis avril dernier, tient d'abord à la qualité des produits. Bientôt, une terrine de joue de bœuf et des plats mitonnés. De 9 heures à 2 heures du matin, l'on peut aussi prendre un verre ou un en-cas. Des vins, peu nombreux, mais bien choisis et à prix doux. Un lieu branché ? Oui, mais très recommandable. A la carte, compter 150 F.
★ Paris, 43, avenue Daumesnil (75012). Tél. : 44-74-70-70. Tous les jours jusqu'à 2 heures du matin.

LE RENDEZ-VOUS DES QUAIS

■ Les six salles de cinéma ouvertes récemment le long du bassin de La Villette par Marin Karmitz et baptisées « 14 Juillet-sur-Seine » sont flanquées d'un bistrot-cafétéria au décor un peu brutaliste, mais avec terrasse sur le bassin, là où l'on pouvait s'attendre à trouver un *fast-food* de trop. Heureuse surprise, c'est tout le contraire, avec une carte certes réduite et adaptée à la fonction, mais réalisée avec des produits corrects par un chef, un vrai, Bruno Neveu, un ancien du Ritz. Des salades, des œufs – une amusante omelette au confit de canard et concassée de tomates – et une petite carte suffiront au bonheur des cinéphiles gourmands. La formule « Autour d'un vin » (68 F) permet, à l'entracte, de déguster un onglet aux oignons confits et des frites taillées au couteau avec un verre d'anjou villages (Domaine de Mongilet) et un café. A la carte, compter 150 F.
★ Paris. 14, quai de la Seine (75019). Tél. : 40-37-67-67. Tous les jours. De 9 heures à 1 heure du matin.

Brasserie

LA BRASSERIE DES ARTS

■ A Neuilly, sous une verrière colorée et un décor d'affiches anciennes, Jean-Marie Dureau reçoit avec la verve d'un amateur de beaux vins. Des vins de Bordeaux, simples et efficaces : un haut-bailly 1992 (108 F) ou l'élégant ducru-beaucaillou à prix coûtant, ce qui peut s'entendre comme un service rendu à la clientèle. Pour l'essentiel, on trouve ici une cuisine simple, servie dans une ambiance conviviale : de fameux harengs délicatement marinés avec des pommes de terre tièdes, le pied de porc à la façon de Sainte-Menehould, les poissons du jour et aussi un très bon tartare-pommes frites maison, ou bien un épatant filet de bœuf aux deux poivres. Une brasserie à la mode, mais à l'atmosphère détendue et dans un cadre agréable. Menu à 158 F. A la carte, compter 200 F.
★ Neuilly, 2, rue des Huissiers (92200). Tél. : 46-24-56-17. Fermé le dimanche.

Gastronomie

LES CRAYÈRES

■ C'est l'ambassade culinaire des vins de Champagne, dans l'ancien hôtel de Mme Pommery, qui appartient au premier groupe agroalimentaire français, Danone (ex-BSN), également associé dans la gestion du restaurant. Sa vocation était sans doute d'être l'écrin des fastes culinaires d'une élite fortunée. Par choix personnel, Gérard Boyer estime que la haute cuisine doit plutôt révéler la parcelle de créativité de chacun, cuisinier et client. Il est l'unique chef « trois étoiles » à employer deux équipes, l'une à midi, l'autre le soir. Quelques cèpes des bois alentour, délicatement poêlés, séchés, puis à nouveau sautés vivement, le saumon fumé à la minute et pommes de terre en robe des champs à la crème de caviar, et la magie opère. Arrive le filet de bar, légumes à la coriandre et citron confit au thym, plat souverain – nous sommes à Reims – avec un meursault « Les Rougeots » de Coche Dury 1990. Les rognons de veau relevés d'un trait de xérès sont escortés d'un petit flan au foie gras. Impossible de conclure sans découvrir l'inattendu mariage du chocolat amer à la truffe noire. Contesté à l'automne dernier, Gérard Boyer a réagi. Avec l'aide de son second, Thierry Voisin, sa cuisine pétille à nouveau au pied de la montagne de Reims. Champagnes à prix très raisonnables, commentés par Werner, le délicieux maître d'hôtel. A la carte, compter cependant entre 600 et 800 F.
★ Reims, 64, boulevard Henry-Vasnier (51100). Tél. : 26-82-80-80. Fermé lundi et mardi midi.

Jean-Claude Ribaut

Arômes d'herbes

Pois, haricots, lentilles : quand il inventa dans les années 1880 ses premières farines de légumineuses, Julius Maggi n'eut qu'un souci : faire patronner son invention par la Société suisse d'utilité publique. Quatre-vingt-cinq ans après sa mort, les produits qui sortent encore sous sa griffe, comme ces *« noix de saveurs »* apparues il y a quelques mois, ne se fâcheraient pas non plus à l'idée de se voir décerner un brevet d'utilité publique.

« *Révolutionnaires* », commente avec toute la sobriété voulue Christophe Le Bret, en parlant des mélanges d'herbes sous forme de tablettes que commercialise sa société. Balayé, le bouillon Kub que Julius créa en 1907 (sous forme de capsule), oubliés le bouillon de volaille inventé en 1956 et les bouillons dégraissés lancés en 1985, à l'époque de l'allégé. Tout cela, c'était au temps où la cuisine mijotée avait son mot à dire. Cuisson à l'eau, en cocotte, à l'étouffée : les bouillons y avaient leur place.

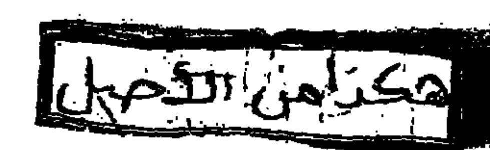
Aujourd'hui, des études montrent, paraît-il, que les jeunes laissent leurs casseroles au placard. L'ustensile serait devenu obsolète. Pour aller plus vite, pour se simplifier la vie, la génération Mitterrand cuisine à la poêle. Collant à l'actualité, les industriels ont donc mis au point de nouvelles tablettes aromatiques à faire fondre directement à la poêle.

« Ail-persil », « Ail-oignon », « Herbes de Provence », « Aneth-citron » : c'est Knorr qui a ouvert le bal avec ses « secrets d'arômes ». Ces petits rectangles de moins de 10 grammes ne sont pas passés inaperçus. Le mélange « Ail-Persil », par exemple, a beau être comme les autres enveloppé d'aluminium, il est si fortement dosé que certains clients se sont plaints de l'odeur en rayon. Bien plus forte que la plante à l'état naturel. Il n'y a pourtant pas plus de 5 % d'ail dans cette recette, et cette odeur surpuissante provient sans doute de la présence d'arôme d'ail, signalé sur le côté de l'emballage.

Point commun entre les deux marques concurrentes, que ce soit Maggi ou Knorr, les nouvelles tablettes qui fondent à la poêle ont beau afficher en gros caractères : « ciboulette », « persil », « aneth » ou « basilic », elles ne contiennent jamais plus de 5 % de chacun de ces ingrédients. Reste à savoir si ces herbes aromatiques, qu'on incorpore si chichement, ont été préalablement déshydratées ou lyophilisées (on sait que le deuxième procédé donne généralement de meilleurs résultats). Knorr a fait pour l'occasion usage d'un brevet spécifique qui consiste à sécher des herbes fraîches par le froid sur un lit de sel. Quant à Maggi, il se contente de répondre qu'il s'agit de *« cuisine interne, sans intérêt pour le consommateur »*. Le cuisinier néophyte sera toutefois surpris d'apprendre que la graisse animale ou végétale qui constitue généralement l'essentiel de ces nouvelles tablettes ne fond pas toujours harmonieusement. Parfait si vous utilisez des légumes surgelés qui rendent de l'eau à la cuisson. Franchement pas terrible si vous cuisinez des pommes de terre crues.

Guillaume Crouzet

★ Noix de saveurs Maggi, 10,50 francs les dix tablettes. Secrets d'arômes Knorr, entre 9,50 et 15 francs les neuf tablettes.

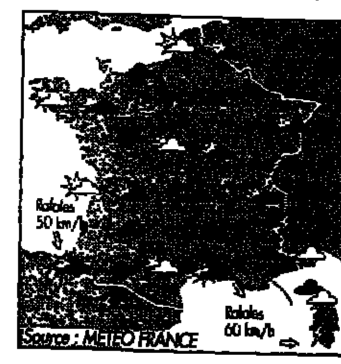


Pluies au sud, éclaircies au nord

MERCREDI matin, de la Bretagne au Poitou jusqu'à l'Aquitaine, les nuages seront nombreux, avec des pluies faibles éparses ou quelques averses. Le vent de nord-ouest soufflera assez fort près des côtes. Du Nord à l'Ile-de-France, au Centre, à la Bourgogne, jusqu'aux Ardennes, les brouillards seront fréquents au lever du jour et les éclaircies reviendront en cours de matinée. De la Franche-Comté aux Alpes jusqu'au sud-est, les ciel sera très nuageux avec quelques pluies faibles. En Corse, les pluies seront modérées, et parfois fortes sous orage. Sur le reste du pourtour méditerranéen, il fera beau, avec de la tramontane soufflant à 60 km/h en rafales. Dans le massif Central, les nuages bas masqueront le soleil dans les vallées. L'après-midi, des Alpes du Sud, au sud-est et à la Corse, il y aura encore des pluies et parfois des orages. Sur le Golfe du Lion, les passages nuageux n'empêcheront pas le soleil de faire de belles apparitions. Les nuages resteront abondants de la Franche-Comté aux Alpes du Nord. Dans le reste du pays, les nuages et les éclaircies alterneront, avec des averses dans la moitié sud. Dans les régions situées au nord de la Loire, le soleil deviendra de plus en plus généreux au cours de l'après-midi.

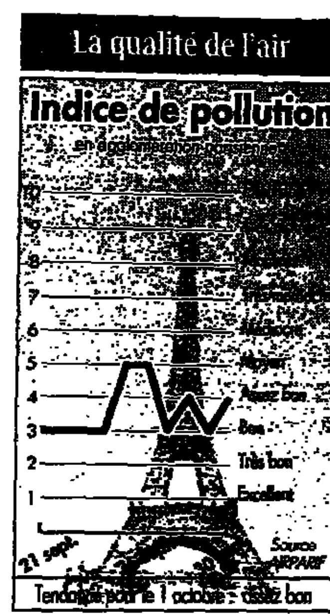
Les températures minimales iront de 7 à 9 degrés au nord, et de 10 à 14 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 14 à 17 degrés au nord et 18 à 23 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

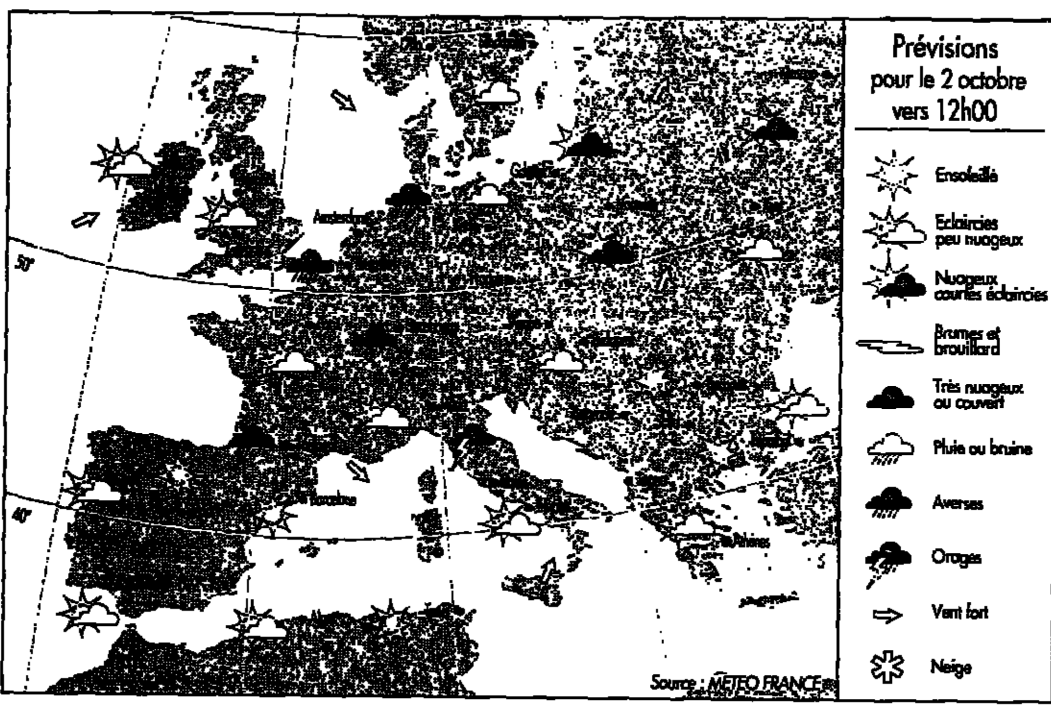


Prévisions pour le 2 octobre vers 12h00

La qualité de l'air



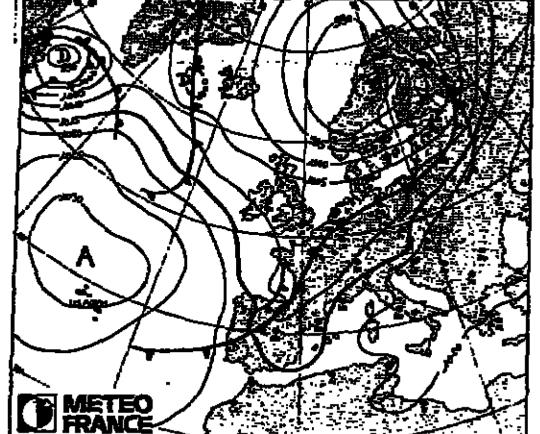
Tendance pour le 1 octobre : assez bon



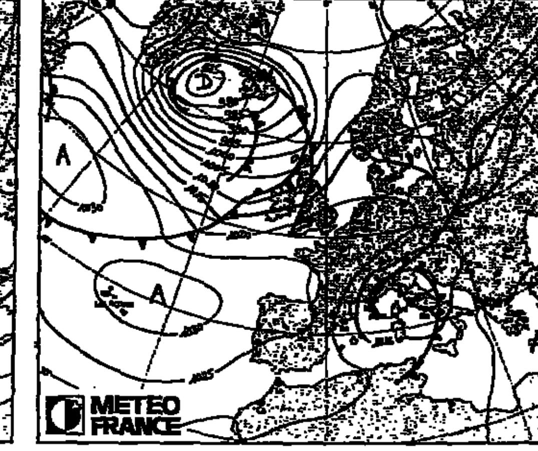


TEMPÉRATURES du 30 septembre maxima/minima

Ville	maxima/minima
FRANCE	
AJACCIO	22/12
BIARRITZ	28/12
BORDEAUX	26/14
BOURGES	25/14
BREST	15/10
CAEN	18/11
CHERBOURG	16/7
CLERMONT-F.	28/18
DIJON	23/16
FORT-DE-FR.	31/24
GRENOBLE	25/12
LILLE	16/10
LIMOGES	24/13
LYON	25/18
MARSEILLE	23/16
NANCY	25/14
NANTES	18/11
NICE	22/14
PARIS	21/11
PAU	31/12
PERPIGNAN	19/16
POINTE-À-PIT.	32/24
RENNES	18/11
ST-DENIS-RÉUNION	25/15
ST-ÉTIENNE	29/17
STRASBOURG	25/11
TOULOUSE	22/13
TOURS	23/11
ÉTRANGER	
ALGER	26/13
AMSTERDAM	17/9
ATHÈNES	21/16
BANGKOK	33/24
BARCELONE	23/21
BELGRADE	21/10
BERLIN	20/12
BOMBAY	30/25
BRASILIA	24/16
BRUXELLES	16/10
BUCAREST	17/2
BUDAPEST	20/8
BUENOS AIRES	24/16
CARACAS	26/21
CHICAGO	23/14
COPENHAGUE	16/9
DAKAR	31/26
DJAKARTA	33/25
DUBAI	41/26
DUBLIN	15/5
FRANCFORT	22/9
GENÈVE	24/12
HANOÏ	32/25
HELSINKI	10/7
HONGKONG	30/24
ISTANBUL	19/14
JERUSALEM	-/-
KIEV	9/7
KINSHASA	33/22
LE CAIRE	32/21
LIMA	19/16
LISBONNE	27/15
LONDRES	15/9
LOS ANGELES	22/18
LUXEMBOURG	20/11
MADRID	31/16
MARRAKECH	36/19
MEXICO	18/13
MILAN	22/12
MONTRÉAL	18/6
MOSCOU	7/4
MUNICH	24/5
NAIROBI	23/14
NEW DELHI	35/25
NEW YORK	21/16
PALMA DE M.	25/16
PÉKIN	19/12
PRAGUE	22/9
PRETORIA	27/17
RABAT	25/16
RIO DE JAN.	27/20
ROME	23/11
SAN FRANC.	15/12
SANTIAGO	16/6
SÉVILLE	32/16
ST-PETERS.	5/4
STOCKHOLM	15/10
SYDNEY	23/15
TENERIFE	35/22
TOKYO	17/16
TUNIS	27/17
VARSOVIE	17/11
VENISE	21/13
VIENNE	21/12



Situation le 1er octobre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 3 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

« Le Complexe de César »

JE M'ÉTONNE de n'avoir trouvé aucune référence à Barrès dans *Le Complexe de César* de Jean Dutourd, dont le propos rappelle honorablement l'intention de *Sous l'œil des Barbares* et d'*Un homme libre*.

C'est l'histoire d'une éducation spirituelle, présentée sous forme d'essais systématiquement traités à l'ancienne mode des moralistes d'autrefois : *De la paresse*, *De la lecture*, *De la conversation*, *De la vacance*, ou *De la politique*, *De l'amour*, etc.

Ne vous laissez pas rebuter par le caractère solennel et un peu pédant d'une telle mise en page. Sous cet artifice rhétoricien, qui d'ailleurs sent son humaniste, c'est un tempérament extraordinaire d'écrivain qui s'exprime, avec une désinvolture, une maestria, une assurance dignes du Barrès piaffant et insolent de ses débuts.

Je ne sais qui est M. Dutourd, ni son âge. A quelques indications relevées en passant, j'imagine un « moins de trente ans », jeune mobilisé en 1940, prisonnier, évadé, et rendu à la vie civile, en zone libre, *« poursuivi par trois polices »* sous l'Occupation.

Cet ouvrage est son premier livre. A l'accent, à la *fermeté*, au souci du style, il y a là quelqu'un certainement promis à une belle fortune littéraire.

Jean Dutourd commence par dire *Je*. En quoi il rejoint le premier Barrès, c'est que *Le Complexe de César* est un manuel d'égotisme, un nouveau *« moyen de parvenir »* à la possession de soi, à ranger, étant bien écrit, en bonne place au rayon des autobiographistes, à côté de la *Théorie de l'ambition* d'Hérault de Séchelles. On espère seulement pour lui que Jean Dutourd finira mieux.

Émile Henriot
(2 octobre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6921

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■		■	
III									
IV			■				■		
V		■							■
VI					■				
VII					■				
VIII				■			■		
IX			■						
X		■				■			
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Est évidemment sans réplique. – II. Quand on est au bord, tout paraît noir. – III. Les petits « tabourets ». – IV. Terminaison latine. Déesse. Pronom. – V. Des hommes de poids. – VI. On risque de s'y perdre quand il est mauvais. Tout est prêt quand elle est en main. – VII. Peuvent faire l'objet d'un traitement. Mesura comme autrefois. – VIII. Sigle. Son jour est férié. Symbole. – IX. Un petit peu de poussière. Menu, pour la friture. – X. Une grosse verrue. Pousse un cri. – XI. Une croûte, aujourd'hui. Parfois battus pour allumer.

VERTICALEMENT

1. Des spécialistes qui travaillent sur les mines. – 2. Fait facilement son trou. N'ont pas leur compte d'électrons. – 3. N'admet pas. Montagne de Grèce. A sa clé. – 4. Suit un parcours jalonné de trous. Ne trompe personne quand il est blanc. – 5. Sierra, en Afrique. Parfois en plein ciel. – 6. Une comtesse la légua au pape. – 7. Est étendu. Le préféré du collège. Choix. – 8. Peut être assimilé au capital. – 9. Peut soutenir un quartier. Fruits.

SOLUTION DU N° 6920

HORIZONTALEMENT

I. Crâneuses. – II. Yohimbine. – III. Gl. Viager. – IV. Percées. – V. Epias. – VI. Eau. Snob. – VII. Ban. SO. Sa. – VIII. Ruineuses. – IX. Soldées. – X. Motivée. – XI. Ere, Sus !

VERTICALEMENT

1. Cygne. Brume. – 2. Roi. Peau. – 3. Ah ! Pianiste. – 4. Niveau. Noir. – 5. Emirs. Selve. – 6. Ubac. Soude. – 7. Sigean. Sées. – 8. Enée. Osée. – 9. Sers. Basses.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GUIDE.** *OAG vient de faire* paraître les quatre éditions de son guide de poche de tous les vols du mois d'octobre. Chaque édition du *OAG Pocket Flight Guide*, remise à jour mensuellement, couvre une région du globe (Europe - Afrique - Moyen-Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes) et fournit pour chacune l'ensemble des vols, des codes, des numéros de téléphone des bureaux de réservation des compagnies aériennes et des temps de correspondance des aéroports. Le prix d'un *OAG Pocket Flight Guide* par région et pour douze parutions est de 650 F hors taxe par an. (OAG France, 14, rue des Parisiens, 92600 Asnières ; tél. : 47-90-39-00).

■ **CUBA.** Le nombre des visiteurs étrangers ayant séjourné à Cuba a augmenté de 46 % au premier semestre par rapport aux six premiers mois de l'année dernière. En conséquence, le gouvernement cubain a décidé de faire passer le nombre des chambres offertes aux touristes de 24 000 à 50 000. – *(AFP.)*

■ **IRLANDE.** La compagnie irlandaise Aer Lingus vient de lancer Premier Europe, son nouveau service européen en classe affaires. Les sièges moins nombreux qu'auparavant sont plus confortables, la restauration à bord (boissons et menus) a été revue pour offrir davantage de choix et une qualité supérieure. Enfin les passagers de Premier Europe disposent de guichets d'enregistrement spéciaux, d'un embarquement prioritaire et d'un traitement particulier des bagages. Ce nouveau service est assuré sur tous les vols Dublin-Paris, Dublin-Londres, Dublin-Amsterdam, Dublin-Bruxelles, Dublin-Francfort et Dublin-Düsseldorf.

■ **HONGKONG.** Air France a ouvert, dimanche 29 septembre, à Honkgong son premier quartier général pour la région Asie-Pacifique. La compagnie française, qui effectue actuellement quatorze liaisons dans onze pays et territoires de cette région, envisage d'augmenter ses vols entre l'Asie et l'Europe ainsi que la capacité de ses avions. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 3 octobre

■ **MARAIS :** sept des plus vieilles maisons de Paris (50 F), 10 h 30, place Baudoyer, devant la mairie du 4e (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE :** exposition Calder (30 F + prix d'entrée), 12 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE BOURDELLE :** le portrait sculpté (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture flamande au XVIIe siècle, 11 h 30 ; *Le Triptyque Braque*, de Van der Weyden, 12 h 30 ; peinture et théâtre au XVIIIe siècle, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** une œuvre à voir, *Un Enterrement à Ornans*, de Courbet (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS :** un autre regard sur la peinture, support et matière (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** à Saint-Médard (50 F), 14 h 30, parvis de Saint-Etienne-du-Mont (Frédérique Jannel).

■ **DE SAINT-MERRI** à la rue Quincampoix (50 F), 14 h 30, sortie du métro Rambuteau (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE CERNUSCHI** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE PARC DE LA BUTTE DU CHAPEAU ROUGE** (35 F), 14 h 30, devant l'entrée côté avenue Debidour (Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER DE REUILLY** (40 F), 14 h 30, sortie du métro Montgallet (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE QUARTIER DES AMBASSADES** dans le 16e arrondissement (45 F), 14 h 30, sortie du métro Kléber (Le Passé simple).

■ **LES SALONS DE LA MARÉCHALE DE LA MEILLERAYE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland côté rue de Sully (Connaissance de Paris).

■ **LA RUE DU BAC** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Sèvres-Babylone devant le Lutétia (Christine Merle).

■ **LE COUVENT DES CARMES** (45 F), 15 heures, 70, rue de Vaugirard (Monuments historiques).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (45 F), 15 heures, 184, rue du Faubourg- Saint-Antoine (Monuments historiques).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

FIAC Cent quarante-quatre galeries, dont 60 % venues de l'étranger, seront présentes Quai Branly pour animer, du 2 au 7 octobre, la 23e Foire internationale d'art contemporain de Paris. L'attention se porte sur la Corée, représentée par une quinzaine de marchands. Le comité d'organisation de la FIAC a mis l'accent sur la qualité des invités et leur rajeunissement. ● LE CIRQUE 96, manifestation parallèle organisée au Cirque d'Hiver par le galeriste frondeur François Mitaine, réunit soixante-quinze artistes et performers, et plusieurs spectacles de premier plan, afin, selon son promoteur, de retrouver un peu le goût de la fête. ● ARTE diffusera le vendredi 4 octobre un film-document consacré aux galeristes Marianne et Pierre Nahon. Ce film, qui met au jour des pratiques commerciales peu recommandables, est déjà au centre d'un vif débat.

La Foire internationale d'art contemporain fait peau neuve

Le rendez-vous annuel des galeristes a lieu à Paris jusqu'au 7 octobre. Cette vingt-troisième édition est marquée par le retour des vendeurs étrangers. Les organisateurs s'emploient à séduire les acheteurs prestigieux

23e Foire internationale d'art contemporain, Espace Eiffel-Branly, 29-55 quai Branly, Paris 7e. Métro Alma-Marceau, Iéna, Ecole-Militaire. RER ligne C, station Pont-de-l'Alma. Jusqu'au 7 octobre, de 12 heures à 20 heures. Nocturne le jeudi 3 octobre jusqu'à 23 heures. Le week-end, de 10 heures à 20 heures. Tél. : 44-18-41-41. Entrée : 60 francs, Catalogue : 312 pages, 100 francs.

La FIAC est morte, vive la FIAC ! La grand-messe parisienne de l'art contemporain a connu une édition 95 désastreuse – moins de bons marchands, fermeture de l'espace « jeunes galeries », nombre de visiteurs en chute libre, résultats financiers médiocres. Neuf galeries frondeuses avaient même boycotté une édition jugée *« trop franco-française, antidémocratique, mal sélectionnée, trop chère »*.

Depuis, la FIAC a connu une révolution de palais. Le comité d'organisation (Cofiac) a été internationalisé, rajeuni, élargi. Les dissidents y sont entrés en force – excepté Michel Durand-Dessert qui boude toujours la manifestation. Anne Lahumière, galeriste et présidente du Comité des galeries d'art, se dit *« époustouflée »* par la présence d'autant de bonnes galeries cette année : *« Des collectionneurs étrangers que je n'avais pas vus depuis cinq ou six ans m'ont téléphoné pour que je leur trouve un hôtel. »*

PLUS DE GALERIES ÉTRANGÈRES

Quoi de neuf ? Yvon Lambert a remplacé Denise René à la présidence du Cofiac. Avec Marwan Hoss (vice-président) et Patrick Bongers, de la Galerie Louis-Carré (secrétaire général), il a pris son bâton de pèlerin pour « vendre » *« l'image rajeunie »* de Paris dans les autres foires d'art, à Bâle, Cologne, Chicago ou Madrid.

La mise en espace des tentes du Quai Branly n'a pas changé, la foire dure un jour de moins qu'en 1995 – du 2 au 7 octobre – mais l'offre s'est étoffée : cent quarante-quatre galeries présentes contre cent vingt en 1995. Avec surtout 60 % de marchands étrangers et le retour – entre autres – des Américains Tony Shafrazy et Sperone Westwater, du Suisse Bruno Bischofberger, de l'Autrichienne Nächst St. Stephan... Il y a, sans aucun doute, un regain d'intérêt des grands marchands étrangers pour la scène parisienne, une vague sympathie tempérée de beaucoup de scepticisme quant aux possibilités de vendre aux Français, qui ne sont pas connus pour leur goût de collectionneurs.

Les responsables de la FIAC ont néanmoins persuadé ceux de la très internationale Marlborough Gallery qu'une exposition de Kitaj, Grand Prix de la Biennale de Venise 1995, pourrait être un succès. Bruno Bischofberger espère recueillir les fruits de la récente exposition de Miquel Barcelo au Jeu de paume. Bernard Jacobson, de Londres, pense pour sa part que les Français, sensibilisés à l'art de Ben Nicholson par la rétrospective que lui a consacrée le Musée de Saint-Etienne, pourraient se laisser tenter.

« Un choix plus sévère » a guidé la sélection, écrit Yvon Lambert en introduction du catalogue. Avec la volonté de mettre en valeur les marchands de tableaux qui font découvrir les artistes, et non les simples courtiers. Ainsi, trente « jeunes galeries » (entre trois et sept ans d'existence) seront à la FIAC, mais aussi une quinzaine de galeries coréennes, même si les meilleurs représentants de ce pays ne semblent pas tous en faire partie.

Le prix des stands a baissé de 20 % sur deux ans. Finis aussi *« les stands de mégalo »*, comme les appellent Marwan Hoss, tenus par des Français qui occupaient les meilleures places. Ils ont été ramenés à 100 mètres carrés maximum, et *« les étrangers seront les mieux servis »*, explique le vice-président : *« C'est la meilleure façon de les attirer. Et d'espérer, en retour, de bénéficier du même traitement quand nous irons dans les foires étrangères. »* Quant aux jeunes galeries, elles pourront partager à deux leurs 30 mètres carrés et elles ont reçu une aide de 5 000 francs.

L'activisme du Cofiac se manifeste par l'invitation d'une trentaine de collectionneurs et d'une quinzaine de conservateurs de musées étrangers. Ces *« VIP cinq étoiles »* seront particulièrement choyés et conviés à la réception donnée mercredi 2 octobre par le président Jacques Chirac à l'Elysée. Pour les organisateurs, tout a été fait pour *« renverser la vapeur »* et créer *« un octobre de l'art à Paris »*.

CONTRÔLE DES STANDS

A l'initiative de Marwan Hoss, une fédération des cinq grandes foires (Bâle, Chicago, Cologne, Madrid et Paris) a même été créée. Nommée ICAFA (International Contemporary Arts Fairs Association), elle est destinée à lutter contre l'emprise grandissante des maisons de ventes aux enchères sur l'art moderne et contemporain et à moraliser le marché par une charte commune. L'affaire des faux Basquiat, tableaux présentés à la FIAC 1994 par Daniel Templon, plane encore. Tous les marchands présents à Paris ont donc accepté un principe nouveau : un collège d'experts, anonymes, a pour mission de contrôler les stands. Au moindre doute, ils feront décrocher les tableaux litigieux.

Mais déjà une autre polémique a surgi : un film documentaire *(voir ci-dessous)* consacré aux galeristes Pierre et Marianne Nahon, diffusé le 4 octobre sur Arte, fait scandale : *« Dans le milieu, au ministère, dans les musées, on ne parle que de ça »*, s'inquiète un marchand. D'autant que la galerie Nahon fait partie de l'assemblée générale du Cofiac... Une exclusion est envisagée.

Reste une inconnue. Et si la FIAC ne marchait pas ? Le marché français reste en effet au plus bas : d'où la confidence d'un marchand étranger : *« Que nous soyons conviés à l'Elysée, c'est bien. On gardera tous un excellent souvenir de Paris. Mais, si on ne vend rien, il est peu probable que l'on revienne l'année prochaine. »* Et Marwan Hoss de conclure : *« Si les étrangers voient qu'on a fait un travail formidable, même si ça ne marche pas, ce ne sera pas de notre faute. »*

Harry Bellet et Michel Guerrin

La petite folie de François Mitaine

Contre la morosité, une fête parallèle au Cirque d'Hiver

LE CIRQUE 96, « une manifestation d'artistes contemporains ». Cirque d'Hiver, 110, rue Amelot, Paris 11e. Mo Filles-du-Calvaire. Tél. : 49-87-50-50. Du mardi 1er au lundi 7 octobre, de 14 heures à 2 heures du matin. Entrée 30 francs (hors spectacles).

François Mitaine est galeriste à Paris depuis 1990. Cet homme de quarante-huit ans ne déteste pas vendre, mais trouve l'ambiance des foires bien morose. Il a donc décidé de croquer un héritage récent pour louer le Cirque d'Hiver, et s'offrir durant la FIAC une petite folie.

L'idée de départ, pourtant, était raisonnable. Il s'agissait de confronter des industriels aux artistes qui usent de leurs produits. Les entreprises devaient financer la réalisation des œuvres et bénéficiaient en contrepartie d'un stand pour présenter leurs activités. Pour François Mitaine, *« cela permettait de réintégrer l'art contemporain dans le tissu général de l'activité économique »*. Las, les entreprises n'ont pas suivi, les banques non plus, et Mitaine finance l'opération de ses propres deniers : *« Entre 3 millions et 5 millions de francs. Je ne sais pas encore exactement. »* A 30 francs l'entrée, il lui faudra entre 100 000 et 160 000 visiteurs pour rentabiliser l'évènement.

Soixante-quinze artistes, de Ben à Lawrence Weiner en passant par Jochen Gerz, mais aussi Camille Saint-Jacques, Othoniel ou Bernard Lallemand vont côtoyer les DJ's les plus en vue choisis par la radio FG, mais aussi la comédienne Sylvie Joly, le chorégraphe Bill T. Jones ou les défilés de mode de Xuly Bët et W&LT. Des personnalités venues d'horizons différents qui, d'ordinaire, ne se croisent jamais.

A la FIAC, on trouve l'initiative sympathique, sans plus. La plupart des marchands considèrent l'opération comme un baroud d'honneur, dont Mitaine n'a aucune chance de sortir indemne, au moins au plan financier. Pas question donc de collaborer avec lui. Ni d'accéder au souhait de Komar et Melamid, deux artistes présentés au cirque, qui travaillent depuis 1995 avec Renée, sympathique pachyderme du zoo de Toledo (Ohio). Les trois compères souhaitaient visiter la FIAC. Refus ferme du comité d'organisation. Un jeune conservateur considère d'ailleurs qu'avec le retour de certains grands marchands de stature internationale les éléphants seront bien assez nombreux comme cela sous les tentes du quai Branly.

Ha. B.

Programme

● **Mercredi 2 :** Performances de 18 heures à 19 heures. Débat à 19 heures (« Quelles alternatives au marché de l'art aujourd'hui ? »). Danse à 21 heures : Bill T. Jones. 150 F et 280 F.

● **Jeudi 3 :** Performances de 18 heures à 20 heures, puis à 23h30. Théâtre à 21 heures : « La Vie si jolie de Sylvie Joly. » 150 F et 200 F.

● **Vendredi 4 :** Performances de 18 heures à 19 heures. Musique-mode de 20 heures à 6 heures : « La Nuit blanche » (DJ's, *easy-listening*, défilé de W & LT, Bar House, etc.). 110 F et 130 F.

● **Samedi 5 :** Performances de 18 heures à 20 heures. Forum à 20 heures : « Artistes et entreprises, quel partenariat ? » Musique-mode à 22 heures : « La Nuit noire » (concert de Keziah Jones-Xuly Bët, etc.). 150 F et 200 F.

● **Dimanche 6 :** Performances de 18 heures à 20 heures, puis à 23 h 30. Mode à 21 heures : Paco Rabanne (rétrospective et spectacle avec les Elastonautes). 150 F et 200 F.

● **Lundi 7 :** Performances de 17 heures à 18 heures. Soirée de gala au profit de trois associations de lutte contre le sida, HEPS, SOS PAD et OPALS, de 19 heures à 6 heures (la parade de Philippe Guillotel, vente aux enchères, concert de Lili Boniche, etc.). Tarif spécial : 450 F et 600 F.

★ Réservations : 49-87-50-50. Minitel : 3615 FNAC et LEMONDE.

Pierre et Marianne Nahon, des pratiques pas ordinaires

Le documentaire d'Arte dévoile les dessous du métier de marchand de tableaux

UN MARCHAND, SES ARTISTES ET SES COLLECTIONNEURS. Documentaire de Jean-Luc Léon. Arte, vendredi 4 octobre à 22 h 25 (durée 1 h 10).

Il ne serait pas dit que la FIAC, nouvelle mouture, n'ouvrirait pas ses portes sans le moindre nuage apparent. Celui-ci s'est formé autour de Pierre et Marianne Nahon, marchands bien connus à Paris, Vence et hors de France, promoteurs d'Arman et de bien d'autres artistes contemporains. Jean-Luc Léon, un réalisateur de télévision,les a suivis pendant un couple d'années, dans l'exercice quotidien de leur métier. Un métier qui, en l'occurrence, paraît bien petit et le spectateur non averti des pratiques mercantiles risque de ne pas en revenir, voire de rempocher ses billets de banque, à supposer qu'il ait l'envie de profiter de prix à la baisse.

En regard des Nahon, le client fait figure de pigeon, tout comme l'artiste d'ailleurs. Le pire est là, quand le peintre Dado, qui pourtant se rebiffe, accepte de biffer d'une de ses toiles le « zizi » que Pierre Nahon lui demande d'enlever. Idem quand Louis Cane essaie de négocier à la hausse son travail pictural, mais se montre par ailleurs plutôt arrangeant.

C'est que le peintre a besoin de son marchand. Arman s'en explique : pour vivre, il faut qu'il vende cinquante tableaux par an, donc qu'il ait cent-cinquante collectionneurs, lesquels n'achètent pas tout de suite. Il faut donc les relancer, les inviter à déjeûner, ou à dîner... Ce que font les Nahon, non sans cynisme parfois. Pierre ne se permet-il pas de dire, en substance, qu'Arman, qui est un des piliers de sa galerie, serait un très grand artiste s'il était mort il y a vingt ans...

Sous la caméra insidieuse de Jean-Luc Léon, on aperçoit aussi beaucoup de monde dans un de ces dîners organisés dans le presque château-galerie des Nahon à Vence. On entend Marianne en hôtesse réaliste recommander de mettre un peu moins de sauce dans les assiettes plates que dans les creuses. On suit le couple et ses petits travers, à Beyrouth pour l'inauguration du Monument à la paix que le gouvernement libanais à commandé à Arman, à New york chez Léo Castelli pour le vernissage de Lichtenstein où, le temps de quelques secondes, le marchand new-yorkais réussit à donner une autre envergure à la profession : *« Oui, c'est beau »*, dit-il des dernières toiles du peintre, en rajoutant que ça ne fait aucun doute, et en murmurant que justement cela le gêne presque qu'il n'y ait pas de doute possible.

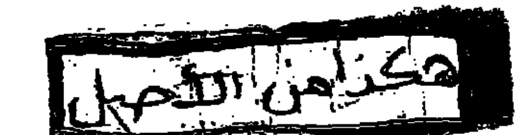
Pour Jean-Luc Léon, qui, dit-il, n'avait pas l'intention de nuire, il s'agit simplement d'une comédie humaine, sans gravité, puisqu'elle ne concerne que les riches. Il en a vu d'autres et de bien plus graves en filmant les gens en Chine, ou en Russie... D'ailleurs il donne le ton de son film, qui est drôle et tout sauf ennuyeux, en ponctuant les séquences avec l'air de *« Tout va très bien madame la marquise »*.

ÉMOI DES PROFESSIONNELS

Non, tout ne va pas très bien. Les Nahon qui aiment se montrer, jouer la carte médiatique, attirer la publicité sur eux tout autant que sur leurs artistes (ils ont un logo : l'image du couple de profil, face à face) ont parfois oublié la caméra et le micro, et se sont fait prendre au jeu comme des bleus...

Résultat : débat, émoi du côté des professionnels au moment de la FIAC, où on aimerait donner une image plus reluisante de l'activité de galeriste, moins entâchée de pratiques déontologiquement contestables. Cela aurait été possible en suivant d'autres marchands. Aussi le Cofiac a-t-il obtenu que le titre du film ne soit plus *Le Marchand, l'artiste et le collectionneur* mais *Un marchand, ses artistes et ses collectionneurs*. Il n'a pas pu ou pas voulu obtenir la censure d'une séquence embarrassante, où oubliant la caméra, Pierre Nahon, ayant deux clients pour une même œuvre, se propose de remplacer celle qu'il a déjà vendue par une autre assez proche en pariant que son acheteur n'y verra que du feu...

Geneviève Breerette



Les ultimes chantiers de la Bibliothèque nationale de France

Informatisation, budget, succession du président actuel, effectifs : des dossiers essentiels restent à régler entre l'institution, Bercy et le ministère de la culture. Le 17 décembre, les espaces grand public seront ouverts

Jean Favier, président de l'établissement public de la Bibliothèque nationale de France, devait présenter le mardi 1er octobre, à la faveur d'une conférence de presse, les choix ultimes de l'informatisation de cette institution. Il devait préciser son calendrier d'ouverture, qui a subi un retard de plusieurs mois. Les espaces grand public ouvriront comme prévu le 17 décembre. En revanche, les salles réservées aux chercheurs ne seront pas accessibles avant juin ou septembre 1998. Le *déménagement des collections* commencera six mois avant cette date. De nombreux dossiers sont encore suspendus aux arbitrages du ministère des finances. Les plus difficiles concernent l'emploi : trois à *quatre cents embauches sont nécessaires* pour qu'en 1998 les services proposés par la bibliothèque soient à la hauteur de ses ambitions initiales.

EN DÉPIT de la tristesse du décor environnant, les tours de la Bibliothèque nationale de France (BNF) ne sont pas abandonnées : près de 700 personnes y travaillent déjà. Et Jean Favier, président de l'établissement public devait y tenir une conférence de presse, mardi 1er octobre, pour y annoncer qu'une étape décisive vient d'être franchie qui concerne le département informatique, secteur largement responsable du retard pris par l'établissement.

Sans doute les premiers utilisateurs de ce coûteux instrument (8 milliards de francs) seront-ils accueillis le 17 décembre : à cette date, les espaces destinés au grand public ouvriront leurs portes. Les chercheurs, en revanche, devront attendre 1998 (juin ou septembre) pour avoir accès aux salles qui leurs sont réservées. Si la BNF se trouve, aux yeux de l'opinion, dans une sorte de no man's land favorable à l'éclosion de toutes les rumeurs *(lire ci-contre)*, *« le pire est derrière nous »*, affirme Philippe Bélaval, directeur général de l'établissement.

Le plus gros problème à résoudre était celui de l'informatique puisqu'il commande le calendrier. La réalisation du système intégré avait été confiée à Cap Gémini et IBM. C'est Bull-France qui vient de remporter les marchés de l'équipement de la bibliothèque. *« Un projet informatique est d'autant plus rapide à mettre en place que l'on sait ce que l'on veut faire*, constate Daniel Renoult, directeur de l'informatique et des nouvelles technologies. *Or quand le schéma directeur de la BNF s'est mis en place en 1993, il subsistait de grandes incertitudes du côté de l'informatique. »* Le rapport Bélaval, remis en 1993, puis l'audit conduit par la société SEGOS, préconisent une large révision du concept informatique. *La démarche initiale ressemblait*, affirme l'un des analystes, à *« une gigantesque usine à gaz, qui devait fonctionner d'un bloc ou pas du tout et dans laquelle se perdaient les concepteurs eux-mêmes. »*

Cette vision est peut-être partiale, mais en 1994, l'équipe informatique est entièrement renouvelée. Alain Giffard laisse la place au tandem André Zysberg/Serge Salomon. La cellule est alors renforcée : de douze personnes, elle passe à quarante-cinq personnes. Dans la douleur – André Zysberg a quitté la BNF –, une architecture simplifiée est proposée. *« Elle permet d'étaler l'ouverture dans le temps, sans dommage »*, indique Daniel Renoult. Cette souplesse permet surtout le découplage de l'ouverture. Celle de décembre se fera avec un pré-programme qui fonctionnera sur CD-ROM (pour le catalogue de la bibliothèque grand public) et le progiciel IREC (pour la billetterie). La mise en place du système informatique définitif se fera en trois phases. En avril 1998, les principales fonctions du catalogue général seront en place *ainsi que* l'accréditation et la gestion du flux des usagers : une partie du magasinage sera informatisée. En novembre 1998, il sera totalement informatisé *ainsi qu'une partie de la gestion* (conservation, acquisition, ressources financières). En mai 1999, toutes les fonctions de la BNF le seront.

9 % DU BUDGET DE LA CULTURE

Restent les problèmes économiques. Le fonctionnement de l'institution est estimé de 1 à 1,2 milliard de francs, c'est-à-dire près de 9 % du budget total du ministère de la culture. Le ministère des finances tente de réduire les coûts financiers de cette énorme machine bicéphale (Richelieu et Tolbiac) qui possède en outre quelques annexes (Marne-la-Vallée, Sablée, Versailles, l'Arsenal). Première décision : confier le bâtiment de l'Arsenal au ministère des affaires étrangères et installer son contenu rue de Richelieu dans les locaux laissés vacants par le départ des 10 millions d'imprimés vers Tolbiac. Les périodiques entassés à Versailles sur 30 kilomètres de rayonnages prendront le même chemin et les Grandes Ecuries seront rendues au château. Bercy veut plus : renoncer, par exemple, à un ou deux exemplaires du dépôt légal (sur quatre) au profit des bibliothèques universitaires ou des grandes bibliothèques municipales. Mais l'économie sera mince. Comme celle induite par la fermeture envisagée par Bercy des salles d'exposition de la rue de Richelieu. *Les coupes significatives ne* peuvent se faire que sur l'emploi.

La Bibliothèque nationale employait 1 200 personnes avant sa fusion avec la BNF et 1 560 après. Aujourd'hui 2 000 personnes y travaillent : 250 ont été recrutées en 1995, 550 postes devaient être pourvus en 1996 – 380 l'ont été effectivement. Aucun poste ne sera créé en 1997. Or il manque encore 300 à 400 employés pour faire tourner la BNF à l'horizon de 1998. A moins de réduire les heures d'ouverture de la bibliothèque. Mais *« les services proposés par la rue de Richelieu sont pour nous un plancher. On ne peut proposer moins aux usagers de Tolbiac »*, affirme Philippe Bélaval.

Reste aussi à régler le sort des départements spécialisés restant rue de Richelieu (estampes, manuscrits, monnaies et médailles). Ainsi que l'avenir, de plus en plus hypothétique, de la future Bibliothèque des arts. Les deux rapports remis à ce sujet par Michel Laclotte, ancien directeur du Louvre, n'ont toujours pas été divulgués. Il faudra enfin à trouver un successeur à Jean Favier, *« pape de transition »*, dont le mandat s'achève en janvier 1997 et qui ne pourra pas être renouvelé du fait de son âge. La dernière ligne droite avant l'ouverture pleine et entière s'avère plus difficile que prévu.

Emmanuel de Roux

Rumeurs sur des inondations

Plusieurs rumeurs courent la capitale : de graves infiltrations *d'eau se produiraient dans les sous-sols de la BNF.* Conséquences d'une remontée de la nappe phréatique ou d'une isolation insuffisante par rapport à la Seine, ces inondations interdiraient le stockage d'une partie des livres. Par ailleurs, la climatisation serait impossible à maîtriser.

Pour Michel Prinzie, directeur des travaux, ces bruits sont sans fondement : *« Il n'y a jamais eu à Tolbiac d'infiltration, ni de la nappe phréatique, ni de la Seine. Il y a eu trois ou quatre ruptures de canalisation, notamment en août 1996. Quelques locaux techniques ont pu être ponctuellement inondés. Mais aucune zone de stockage n'a été touchée : les canalisations n'y passent pas. Quant à la climatisation, elle a été difficile à régler, surtout à l'échelle d'un édifice aussi vaste. C'est aujourd'hui chose faite. »*

Aperghis fait chanter les « Tristes tropiques » de Lévi-Strauss

TRISTES TROPIQUES, opéra de Georges Aperghis, livret de Catherine Clément. Yannis Kokkos (mise en scène). Avec Vincent Le Texier, René Schirrer, Jean-Marc Salzmann, Jean Nirouët, Antoine Garcin, Thomas Morris, Christophe Fel, Eric Prachey. Chœurs de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Ensemble Atrium, Bernhard Kontarsky (direction). Opéra du Rhin, Strasbourg, première le 29 septembre. Les 5 et 8 octobre, à 20 heures. Tél. : 88-21-02-21. Mulhouse : le 11 octobre, à 20 h 30 et le 13, à 15 heures. Tél. : 89-36-28-28. De 70 F à 230 F.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Il y a douze ans que Georges Aperghis n'avait pas composé d'opéras. Après *L'Echarpe rouge* en 1984, il revient avec *Tristes tropiques,* d'après le livre de Claude Lévi-Strauss. A l'origine, Catherine Clément, qui a écrit le livret, avait fait le pari de partir d'une comparaison de l'ethnologue entre un coucher de soleil et un spectacle d'opéra pour transposer à la scène lyrique le récit de son voyage chez les Indiens.

Un tel projet, qui se situe dans la lignée des opéras qui confrontent deux civilisations – *Les Indes galantes* de Rameau, *Fernand Cortez* de Spontini, *Lakmé* de Delibes, *Madame Butterfly* de Puccini – peut paraître *a priori* séduisant. Mais où trouver dans le livre de Lévi-Strauss l'intrigue amoureuse ou politique susceptible de créer entre les personnages ces tensions qui suscitent le chant ? Entre les lignes : ce sont les Indiens qui chantent, qui s'aiment, qui dansent...

RÉCITATIF SOBRE

L'ethnologue présent sur la scène du début à la fin, observe et commente. Ce qui, si l'on pense à la place privilégiée qu'occupe le récit à l'opéra, depuis le songe d'Iphigénie jusqu'au monologue de Wotan, n'est pas une extravagance gratuite. Il n'en reste pas moins que les qualités littéraires *du livre de Lévi-Strauss (qui a tenu* à rester absolument en dehors de cette adaptation) ne sont pas de celles qui appellent les prouesses vocales. Aperghis a donc composé un récitatif très sobre que Vincent Le Texier dit à la perfection. Et cependant, les inflexions mélodiques sur certains mots, dans un contexte aussi linéaire, leur confèrent un poids excessif, alors que, dans les passages où le héros se contente de parler, le ton devient plus juste.

C'est l'éternel écueil du récitatif qui n'est pas porté par un texte très dramatique. La trame orchestrale qui le soutient, avec ses fulgurances, ses sombres coups de boutoir, y supplée en partie. Les auteurs ont voulu éviter l'emphase, l'apitoiement, la récupération théâtrale d'un sujet aussi tragique que l'extermination d'une civilisation pacifique par la barbarie bien-pensante d'une autre. Mais l'opéra, comme les jeux du cirque, ne saurait être moral, encore *moins philosophique*.

La trame de ces trois actes est donc l'embarquement de l'ethnologue à bord d'un paquebot, puis ses rencontres successives avec des tribus de plus en plus démunies dont il déchiffre peu à peu les rites, les secrets ; son voyage est une initiation au terme de laquelle il découvre la vanité de la civilisation alors que le souvenir lancinant d'une étude pour piano de *Chopin ne cesse de le hanter* comme un vestige de l'Occident au milieu de la déchéance pathétique des Indiens. Aperghis en a glissé une citation avec une grande subtilité.

PERSONNAGES ÉPISODIQUES

En face de l'ethnologue, quelques personnages épisodiques, chefs indiens, inquisiteur, *« Indien du pape »*, une « voix prophétique » ont à chanter des phrases plus vocalisantes sans qu'il s'agisse d'airs à proprement parler. Les chœurs tiennent une grande place. Une place de choix qu'ils partagent avec des percussions, présentes d'un bout à l'autre, qui alternent avec des chants indiens réinventés, car, naturellement, il n'y a pas une note de vrai folklore dans la partition. Mais Aperghis, qui a toujours su apprivoiser et rendre parlants les bruits et les phonèmes, est ici dans son univers.

Si quelqu'un pouvait offrir à l'*auditoire européen un équivalent* de ces musiques raffinées sans être vraiment savantes, c'est bien lui et, à défaut d'une œuvre lyrique puissamment charpentée, il nous offre des moments de grâce où ses qualités d'invention, sa fantaisie rythmique et sonore, sa rigueur aussi, font merveille.

Le livret de Catherine Clément suggérait au metteur en scène de faire intervenir les choristes. La nécessité de garder la partition sous les yeux explique sans doute qu'ils soient sagement assis au fond de la scène comme un second orchestre. La mise en scène minimaliste de Yannis Kokkos, la chorégraphie, la projection en surimpression de photos prises par *Lévi-Strauss, des éclairages nocturnes*, la lueur d'un feu, suppléent plus ou moins à l'absence d'enjeu dramatique et, partant, de vie scénique. Musicalement l'interprétation de l'ouvrage semble tout à fait remarquable.

Gérard Condé

Avis d'expulsion contre la Cinémathèque

LE PRÉSIDENT de la Cinémathèque française, Jean Saint-Geours, n'est pas content et l'a écrit on ne peut plus clairement au ministre de la culture. Le conseil *d'administration* de l'institution fondée par Henri Langlois, et composé de représentants des professions du cinéma, a approuvé les termes d'un courrier dont *Le Monde* a obtenu la copie : *« Je ne puis croire à ce qui pourrait paraître une véritable voie de fait, contraire aux conventions signées avec le ministère de la culture en 1969 et 1978*, écrit M. Saint-Geours. *Cela a été jugé inacceptable à l'unanimité par le conseil d'administration qui a émis une fin de non-recevoir à cette notification. »* Cette « notification » équivaut à un avis d'expulsion, délivré d'étrange manière.

L'incident résulte de la collision entre deux calendriers. L'un s'est emballé : le projet du musée soutenu par la direction du patrimoine, pourtant loin d'être définitif. Ce musée occuperait la quasi-totalité du palais de Chaillot, dont la Cinémathèque – plus exactement le Musée Henri-Langlois et les bureaux, la salle de projection étant maintenue, au moins à court terme. Le programme des travaux prévoyait de laisser à la Cinémathèque le temps de trouver un nouveau lieu. *Ses responsables ont* été surpris lorsque, sans qu'ils en aient jamais été avisés officiellement par leur tutelle, ils furent informés par les architectes préparant le chantier du Centre de Chaillot pour le patrimoine monumental et urbain qu'ils avaient à quitter les lieux le 1er janvier 1997. A la Cinémathèque, on explique cette précipitation par la volonté du ministre d'avoir *« quelque chose à inaugurer »* avant les législatives, ce que ne permettait pas le calendrier initial du Centre patrimonial.

Cette opération surprise est d'autant plus mal vécue que pendant ce temps-là, un projet vieux de dix ans piétine toujours. Les pouvoirs publics se sont engagés à faire du palais de Tokyo un « *palais du cinéma* » dont la Cinémathèque serait l'un des fleurons. Depuis, il a fait l'objet de tant de manœuvres que le doute sur sa naissance a fini par poindre. Il est sûr qu'aucun des délais annoncés par quatre ministres successifs, Jack Lang, François Léotard, Jacques Toubon et Philippe Douste-Blazy, n'ont été tenus. *Que les travaux, commencés*, sont suspendus *sine die*. Que la Femis, l'école de cinéma prévue dans ces lieux, a fini par préférer son site provisoire, rue Francœur.

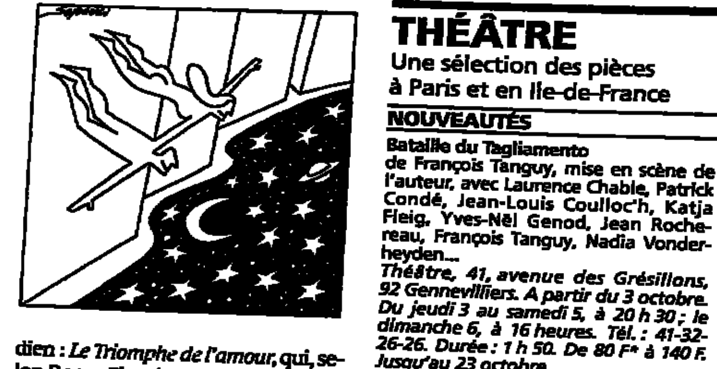
Résultat, l'Etat somme la Cinémathèque de déménager, sans avoir tenu ses engagements quant à sa future implantation. La mise en cartons des pièces du Musée Langlois pose des problèmes matériels et symboliques considérables. *Sans compter que, si le* ministère demande à la Cinémathèque d'aller loger ailleurs, il ne lui propose aucun lieu de repli.

Jean-Michel Frodon



Rendez-vous avec Marivaux à Villeurbanne

Au TNP, Roger Planchon met en scène « Le Triomphe de l'amour »



EN 1959, Roger Planchon, nouvellement installé au théâtre de Villeurbanne, frappait un grand coup en présentant *La Seconde Surprise de l'amour*, de Marivaux, qui divisa la critique et l'opinion. Comme pour *George Dandin*, de Molière, qu'il avait montée en 1957, le metteur en scène proposait une nouvelle lecture, délestée des attributs de la convention. Quinze ans plus tard, pour ouvrir la première saison du théâtre de Villeurbanne devenu TNP, Patrice Chéreau – qui en était le codirecteur avec Roger Planchon – lançait la bombe de *La Dispute*, un spectacle historique, un autre Marivaux. Et voici aujourd'hui un troisième caillou blanc sur le chemin marivaldien : *Le Triomphe de l'amour*, qui, selon Roger Planchon, *« met à nu la folie, la cruauté, la grandeur de l'amour dans le pauvre cœur des hommes. »* Un « pauvre cœur » qu'il ausculte dans une mise en scène réunissant Nathalie Krebs, Michel Lescot, Alain Payen, Régis Royer, Isabelle Gélinas, Claire Borotra et Roger Planchon lui-même, dans le rôle d'Hermocrate, le philosophe.

★ Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon, 69100, Villeurbanne. Tél. : 78-03-30-30. Du 2 au 18 octobre. Mardi, vendredi et samedi à 20 h 30. Mercredi et jeudi à 19 h 30. Dimanche à 17 heures. 175 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Morris Day and The Time
Au début des années 80, Morris Day et The Time accompagnaient leur copain Roger Nelson – plus connu sous le nom de Prince – et inventaient sur les scènes de Minneapolis et d'ailleurs une nouvelle forme de funk. Depuis longtemps séparé de son génial comparse, le groupe n'a jamais accédé au succès de masse. Malgré les numéros volontiers clownesques de Morris Day.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. M° Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 1er et 2 octobre. Tél. : 42-00-14-14. 120 F.

Laurent De Wilde & Sylvain Beuf Quartet
Attention pointures. Le saxophoniste Sylvain Beuf (prix Django-Reinhardt 1993) a commencé dans le sillage de Stan Getz, pour le contrôle du son, pour la maîtrise du discours. Il s'affirme de jour en jour plus nettement. Sa courbe ressemble au fond à la trajectoire de Laurent de Wilde (pianiste remarqué, auteur d'un très vif *Monk*), qui cultive un sens analogue de l'élégance et de la délicatesse souvent débridée.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. M° Châtelet. 22 h 30, les 2 et 3 octobre. Tél. : 40-26-46-60. 80 F.

Orchestre de Paris
Le chef d'orchestre Myung-Whun Chung dirigera l'Orchestre de Paris pour trois concerts exceptionnels. Au programme, la *Symphonie n° 5* de Mahler et *Les Offrandes oubliées*, de Messiaen. C'est la première fois qu'il dirige à Paris depuis son départ de l'Opéra Bastille le 14 octobre 1994.
– Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. M° Ternes. 20 h 30, les 2 et 3 octobre. Tél. : 45-61-65-89. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.
– Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. 11 heures, le 5 octobre. Tél. : 40-28-28-40. 30 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Bataille du Tagliamento
de François Tanguy, mise en scène de l'auteur, avec Laurence Chable, Patrick Condé, Jean-Louis Coulloc'h, Katja Fleig, Yves-Nël Genod, Jean Rochereau, François Tanguy, Nadia Vonderheyden...
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. A partir du 3 octobre. Du jeudi 3 au samedi 5, à 20 h 30 ; le dimanche 6, à 16 heures. Tél. : 41-32-26-26. Durée : 1 h 50. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 23 octobre.*

Contes d'exil
de Michel Azama, mise en scène de Philipp Crubézy, avec Marjorie Currenti, Damien Dodane, Isabelle Mirova et Henriette Nhung Pertus.
Centre du Théâtre de l'Opprimé, 78, rue du Charolais, Paris-12e. M° Dugommier. A partir du 2 octobre. Du mercredi 2 au samedi 5, à 20 h 30 ; le dimanche 6, à 17 heures. Tél. : 44-68-02-75. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 26 octobre.*

La Ferme des animaux
d'après George Orwell, mise en scène d'Eric Auvray, avec Gilbert Ponte.
Théâtre Hébertot (Petit), 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris-17e. M° Villiers-Rome. A partir du 1er octobre. Du mardi 1er au samedi 5, à 21 heures ; le dimanche 6, à 17 heures. Tél. : 45-08-43-16. 70 F et 100 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Les Grandes Forêts
Poèmes lus par Geneviève Page.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. M° Franklin-D.-Roosevelt. A partir du 2 octobre. Les mercredi 2 et mercredi 9, à 12 h 30 ; les jeudi 3, vendredi 4, à 18 h 30 ; le samedi 5, à 16 heures. Tél. : 44-95-98-10. Durée : 1 heure. De 40 F à 110 F. Jusqu'au 31 octobre.*

Huis clos
de Jean-Paul Sartre, mise en scène de Stéphane Aucante, avec Pascal Parsat, Christine Gidrol, Marine Arnault et Jean-Pierre Fermet.
Théâtre Hébertot (Petit), 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris-17e. M° Villiers, Rome. A partir du 1er octobre. Du mardi 1er au jeudi 3, à 18 h 30 ; le dimanche 6, à 15 heures. Tél. : 45-08-43-16. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 30 décembre.*

L'Ile des esclaves
de Marivaux, mise en scène d'Elisabeth Chailloux, avec Emile Abosso M'Bo, Fabrice Michel, Catherine Mongodin, William Nadylam Yotnda, Nathalie Newton et Amédée Douadou Gadié et Akonio Dolo (musiciens).
Théâtre Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry. A partir du 7 octobre. Du lundi 7 au samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 16 heures. Tél. : 46-72-37-43. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 3 novembre.*

Monsieur Malaussène
d'après Daniel Pennac, mise en scène de Daniel Pennac et Jean Guerrin, avec Jean Guerrin et Aldo Gilbert (musicien).
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris-20e. M° Pelleport, Saint-Fargeau. A partir du 1er octobre. Les mardi 1er, vendredi 4, samedi5, à 20 h 30 ; les mercredi 2 et jeudi 3, à 19 heures ; le dimanche 6, à 15 heures. Tél. : 43-64-80-80. Durée : 1 h 15. 90 F et 140 F. Jusqu'au 20 octobre.*

Semaine du théâtre autrichien
de Johann Nestroy, Arthur Schnitzler et Odön von Horvath, mise en scène de Heinz Schwarzinger, avec Féodor Atkine, Dominique Boissel, Isabelle Candelier, Catherine Dewitt, Laurence Février, Yves Gerbaulet, Danièle Lebrun, Philippe Mercier, Roger Mirmont, hélène Surgère...
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. M° Bastille, Voltaire, Bréguet-Sabin. Du lundi 7 au dimanche 13, à 19 h 30. Tél. : 43-57-42-14. Entrée libre.

Six métamorphoses d'Ovide
mise en scène de Christian Rist, avec Jean-Michel Deliers, Christian Fournier, Laure Huselstein, Serge Le Lay, hélène Leroux, Isabelle Morane, Christian Rist, Richard Sammel et Denis Zaidman.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 157, rue Saint-Martin, Paris-3e. M° Rambuteau. Le mardi 1er, à 21 heures. Tél. : 44-54-53-00. 40 F et 50 F.*

Slaves !
de Tony Kushner, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Isabelle Carré, Luc-Antoine Diquero, Jean-Claude Jay, Maria Verdi, Isabelle Sadoyan, Michel Peyrelon, Yann Collette, Isabel Karajan et Axelle Grelet.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. M° Gambetta. A partir du 3 octobre. Du jeudi 3 au samedi 5, à 20 h 30 ; le dimanche 6, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 1er décembre.*

SÉLECTION

Bonbon acidulé
de Ricardo Sued, mise en scène de l'auteur, avec Rosario Audras, Marie-Laure Dougnac, Jean-Claude Fernandez...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. M° Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 10. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Le Chanteur d'opéra
de Frank Wedekind, mise en scène de Louis-Do De Lencquesaing, avec Jean-Pierre Dougnac, Cécile Garcia-Fogel, Emilie Lafarge...
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. M° Bastille, Voltaire, Bréguet-Sabin. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 20. 70 F et 100 F. Jusqu'au 20 octobre.*

Etre sans père (Platonov)
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claire Lasne, avec Patrick Pineau, Anne Alvaro, Richard Sammut...
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. M° Porte-de-Pantin. Du mardi 1er au vendredi 4, à 19 h 30 ; le samedi 5, à 18 heures. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 4 heures. De 65 F à 135 F. Dernières.*

Le Faiseur
d'Honoré de Balzac, mise en scène de Françoise Petit, avec Jean-François Balmer, Clotilde de Bayser, Stéphane Bierry...
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, Paris-10e. M° Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-38-07-54. Durée : 2 heures. De 50 F à 200 F. Jusqu'au 17 novembre.

Léo Burckart
de Gérard de Nerval, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Andrzej Seweryn, Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël...
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris-1er. M° Palais-Royal. Le samedi 5, à 14 h 30 et 20 heures. Tél. : 44-58-15-15. Durée : 3 h 30. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 2 novembre.

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc...
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris-1er. M° Palais-Royal. Les jeudi 3, dimanche 6, mardi 8, à 20 h 30. Tél. : 44-58-15-15. Durée : 2 h 15. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 9 novembre.

Moi, Paul-Marie Verlaine, père et mère
de Philippe Faure, mise en scène de François Bourgeat et Philippe Faure, avec Philippe Faure, Jöelle Bruyas et Paul Predki.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. M° Franklin-D.-Roosevelt. Les mardi, jeudi, vendredi, à 21 heures ; le mercredi, à 19 h 30 ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-95-98-10. Durée : 1 h 15. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 19 octobre.*

Ne tue ton père qu'à bon escient ; Solomonie la possédée
de Gilbert Lely, mise en scène de Christian Rist, avec Jean-Michel Deliers, Christian Fournier, Laure Huselstein...
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 157, rue rue Saint-Martin, Paris-3e. M° Rambuteau, Du mercredi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 2 heures. 80 F et 120 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Oh, les beaux jours !
de Samuel Beckett, mise en scène de Peter Brook, avec Natasha Parry et François Berté.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10e. M° La Chapelle. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 46-07-34-50. Durée : 2 heures. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 2 novembre.

Quartier libre
de Guy Bedos, mise en scène de Didier Vignali, avec Djalila Abdelaziz, Nouredine Ahmed-Bacha, Ouahid Belmokadem...
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. M° Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 30. De 80 F à 160 F. Dernières.*

Route 33
de Stéphane Keller, mise en scène de Gérard Watkins, avec Antoine Basler, Barbara Bouley, Catherine Buquen...
Théâtre l'Echangeur, 59, avenue du Général-de-Gaulle, 93 Bagnolet. Du mardi 1er au samedi 5, à 21 heures. Tél. : 43-62-71-20. Durée : 1 h 45. 50 F et 70 F. Dernières.*

La Servante
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Damien Barbin, Anne Bellec, Christophe Bernard...
Manufacture des œillets, 25-29, rue Raspail, 94 Ivry-sur-Seine. Les mardi 1er, jeudi 3, vendredi 4, à 20 h 30 ; le samedi 5, à 20 heures. Tél. : 46-58-81-81. 75 F et 100 F. Dernières.*

Tite et Bérénice
de Pierre Corneille, mise en scène de Patrick Guinand, avec Claude Mathieu, Michel Favory, Isabelle Gardien...
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6e. M° Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 15. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 3 novembre.*

Variations énigmatiques
d'Eric-Emmanuel Schmitt, mise en scène de Bernard Murat, avec Alain Delon et Francis Huster.
Théâtre Marigny, carré Marigny, Paris-8e. M° Champs-Elysées - Clemenceau. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-56-04-41. Durée : 1 h 45. De 60 F à 290 F. Jusqu'au 30 décembre.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

A TOUTE VITESSE
Film français de Gaël Morel, avec Elodie Bouchez, Pascal Cervo, Stéphane Rideau, Meziane Bardadi (1 h 26).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

CINQ JOURS, CINQ NUITS
Film portugais de José Fonseca e Costa, avec Victor Norte, Paulo Pires, Ana Padrao, Canto e Castro, Teresa Roby, Miguel Guilherme (1 h 40).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

DARKLY NOON
Film britannique de Philip Ridley, avec Brendan Fraser, Ashley Judd, Viggo Mortensen, Loren Dean, Grace Zabriskie, Lou Myers (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er.

ENCORE
Film français de Pascal Bonitzer, avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni-Tedeschi, Natacha Régnier, Laurence Côte, Hélène Fillières, Michel Massé (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10).

PONETTE
Film français de Jacques Doillon, avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton, Delphine Schiltz, Leopoldine Serre, Luckie Royer, Carla Ibled (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LES SABLES MOUVANTS
Film français de Paul Carpita, avec Beppé Clerici, Daniel San Pedro, Guy Belaidi, Ludivine Vaillat, Philippe Dormoy, Laurence Ragon (1 h 45).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SÉLECTION

BEAUTIFUL THING
de Hettie MacDonald,
avec Linda Henry, Glen Berry, Scott Neal, Ben Daniels.
Britannique (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
de Todd Solondz,
avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Daria Kalinina, Matthew Faber, Angela Pietropinto, Bill Buell.
Américain (1 h 27).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
documentaire hollandais de Vincent Monnikendam,
Hollandais (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

CONTE D'ÉTÉ
de Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

LES CORNEILLES
de Dorota Kedzierzawska,
avec Karolina Ostrozny, Kasia Szczepanik, Anna Prucnal, Malgorzata Hajewska, Ewa Bukowska, Paul Verkade.
Polonais (1 h 06).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

COUPÉ COURT
de Joaquim Sapinho,
avec Carla Bolito, Marco Delgado, Orlando Sergio.
Portugais (1 h 35).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LES DIABLES, LES DIABLES
de Dorota Kedziezarwska,
avec Justyna Ciemny, Pawel Chwedoruk, Grzegro Karabin, Monika Niemczyk, Danuta Szaflarska, Krzysztof Plewka.
Polonais (1 h 26).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ÉLÈVE
de Olivier Schatzky,
avec Vincent Cassel, Caroline Cellier, Jean-Pierre Marielle, Caspar Salmon, Sandrine Le Berre, Sabine Destailleur.
Français (1 h 32).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergeï Toulaïev, Piotr Kichteev, Ioulia Inozemtseva, Konstantin Yeremeev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

FOURBI
de Alain Tanner,
avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier.
Suisse (1 h 54).
UGC Forum Orient Express, 1er ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LONE STAR
de John Sayles,
avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Ron Canada, Kris Kristofferson, Stephen Mendillo.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

MIKHAIL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS-MÉTRAGES INÉDITS
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PHÉNOMÈNE
de Jon Turteltaub,
avec John Travolta, Kyra Sedgwick, Forest Whitaker, Robert Duvall, Jeffrey DeMunn, Richard Kiley.
Américain (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).

SECRETS ET MENSONGES
de Mike Leigh,
avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Marianne Jean-Baptiste, Claire Rushbrook, Elizabeth Berrington.
Britannique (2 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

THE CELLULOID CLOSET
de Rob Epstein,
Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

THE VAN
de Stephen Frears,
avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
Britannique (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Odéon, 6e ; George-V, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81).

TIN CUP
de Ron Shelton,
avec Kevin Costner, Rene Russo, Cheech Marin, Don Johnson, Linda Hart, Dennis Burkley.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e. VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

L'ULTIME SOUPER
de Stacy Title,
avec Jason Alexander, Cameron Diaz, Nora Dunn, Charles Durning, Ron Eldard, Annabeth Gish.
Américain (1 h 25).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10).

LES VICTIMES
de Patrick Grandperret,
avec Vincent Lindon, Jacques Dutronc, Karin Viard, Florence Thomassin, Gérard Darmon, Cathy Capvert.
Français (1 h 34).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

LES CHIENS DE PAILLE (**)
de Sam Peckinpah,
avec Dustin Hoffman, Susan George, Peter Vaughan, T. P. McKenna, Del Henney, Ken Hutchinson.
Américain, 1971 (1 h 53).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE BITTER TEA OF GENERAL YEN
de Frank Capra,
avec Barbara Stanwyck, Nils Asther, Gavin Gordon, Toshia Mori, Walter Connolly, Richard Loo.
Américain, 1933, noir et blanc (1 h 28).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de douze ans.
(**) Films interdits aux moins de seize ans.

Jean-Michel Djian à la tête du « Monde de l'éducation »

JEAN-MARIE COLOMBANI a nommé Jean-Michel Djian directeur de la rédaction du *Monde de l'éducation*. Agé de quarante-deux ans, il succède à Alain Rollat, conseiller de la direction du *Monde*, à la tête de cette publication fondée en 1974. Titulaire d'un doctorat en sciences politiques, Jean-Michel Djian était, depuis 1990, collaborateur régulier du *Monde de l'éducation*, après avoir été successivement chroniqueur au *Quotidien du maire* et à *Ouest-France*. Il est par ailleurs professeur associé à l'Institut des études européennes de l'université Paris-VIII et directeur de la publication du mensuel *Culture Europe*.

■ **PUBLICITÉ** : *Le Figaro, Libération et La Tribune* se sont associés pour créer un *« produit publicitaire commun »* proposant aux annonceurs douze parutions en deux semaines, dans chacun des trois titres, baptisé « PQN Quadri News ». Il propose aux annonceurs un format unique en couleurs pour un prix forfaitaire de 1 million de francs. Ces trois journaux nationaux diffusent 640 000 exemplaires cumulés. Trois autres quotidiens nationaux – *L'Equipe, Les Echos* et *Le Monde*, soit 750 000 exemplaires cumulés – viennent de créer un produit publicitaire commun, « Plein cadre » (*Le Monde* du 4 septembre). Etudes et unités de recherches opérationnelles de la presse quotidienne nationale (EuroPQN) va lancer de son côté un produit similaire à celui de « PQN Quadri News », commun à ses onze titres adhérents (dont *Le Monde*) à la fin de l'année.

TPS table sur ses prix bas et ses options

Le bouquet de programmes satellitaires concurrent de CanalSatellite devrait démarrer en décembre. Il vise 240 000 abonnés à fin 1997

APRÈS L'ACHAT, conclu lundi 30 septembre, du catalogue de films de Paramount pour 2,5 milliards de francs (*Le Monde* du 26 septembre), *le bouquet de programmes* Télévision par satellite (TPS) regroupant TF 1, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), M 6, la Lyonnaise des eaux et France Télévision, allié à France Télécom, prépare son démarrage, prévu en décembre. Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et président de TPS, devrait dévoiler la composition et les tarifs d'abonnements de ce bouquet, lundi 7 octobre, à l'ouverture du Marché international des films et programmes pour la télévision, la vidéo, le câble et le satellite (Mipcom, à Cannes).

Lancé après CanalSatellite et AB Sat, le bouquet de TPS devrait s'en démarquer avec des tarifs plus modestes et des formules d'abonnement plus souples. *« L'idée est d'offrir trois ou quatre modules possibles sans obliger l'abonné à passer par un service de base »*, précise un responsable de TPS. Ces modules seront directement accessibles dès l'acquisition (2 990 francs) ou la location (45 francs par mois) du décodeur numérique. Chaque abonnement donnera accès aux services de paiement à la séance.

De son côté, CanalSatellite a choisi de commercialiser son bouquet de programmes sous la forme d'un service de base obligatoire (98 francs par mois) prolongé par des options payantes>

En décembre, les abonnés potentiels à TPS, munis de leur décodeur numérique, devraient pouvoir souscrire aux options « chaînes thématiques », « Cinéma » et « Méditerranée ».

L'offre « Chaîne thématiques » est constituée de plus d'une dizaine de programmes, RTL 9, France Supervision (16/9), M 6 musique, Odyssée (documentaires), Eurosport, Festival, Série Club, Teva, TV 5, la chaîne Histoire et d'autres, encore en négociation, comme LCI ou Paris Première. Elle devrait coûter environ 70 francs par mois.

L'ARGUMENT QUALITÉ

L'option « Cinéma », composée d'une ou deux chaînes de films, coûterait 80 francs par mois. Le nombre des programmes dédiés aux longs-métrages sera fonction des achats de catalogues américains réalisés par TPS, qui, après Paramount, négocie avec le studio MCA-Universal (*Le Monde* du 28 septembre). L'accord entre TPS et Paramount porte sur 100 millions de francs par an pendant au moins cinq ans. Il concerne uniquement l'approvisionnement en films pour la télévision payante et le *pay per view* (PPV). De son côté, TCM, société commune contrôlée par TF 1 (34 %), M 6 (33 %) et la CLT (33 %), devra verser 100 millions de francs par an pendant dix ans pour l'acquisition de droits de retransmission de films sur la télévision en clair. TPS et TCM devront encore verser près de 100 millions de francs par an pour avoir le droit de puiser dans la librairie de films de Paramount.

La troisième option, « Méditerranée », devrait regrouper les chaînes maghrébines du Maroc, *de l'Algérie et de la Tunisie*, voire des télévisions turques, ce qui devrait attirer vers TPS les 368 000 foyers arabophones déjà équipés d'une parabole (*Le Monde* du 30 août). Cette option pourrait être complétée par la diffusion numérique de chaînes internationales européennes et américaines déjà sur Eutelsat.

TPS, en concurrence avec CanalSatellite et Canal Plus, vise *« 240 000 abonnements à fin 1997 et 35 à 40 % de part de marché »*. Les abonnés, quelle que soit l'option choisie, auront accès aux programmes de paiement à la séance.

La diffusion des chaînes hertziennes (TF 1, France 2, France 3, M 6, Arte-La Cinquième), avec image et son stéréo numériques (donc, de très bonne qualité), constituera l'autre argument commercial de TPS. Diffusées en crypté, elles devraient être accessibles gratuitement et exclusivement avec un décodeur Viaccess. TPS devrait faire des offres commerciales aux 600 000 foyers qui se sont déjà équipés d'une parabole pour capter TF 1, France 2, M 6 et Arte-La Cinquième en mode analogique. Située dans des zones d'ombre ou de mauvaise réception, cette cible représente pour TPS un des plus importants gisements d'abonnés potentiels.

Guy Dutheil

Jean-François Kahn prépare un nouvel hebdomadaire pour le printemps 1997

DOUZE ANS après la création de *L'Evénement du jeudi* (novembre 1984), Jean-François Kahn se prépare à lancer en avril 1997 un nouvel hebdomadaire, baptisé pour l'instant *Marianne* : *« Quand je vois la mainmise du pouvoir sur les médias audiovisuels et le conformisme de ce que j'ai appelé « la pensée unique », je me dis qu'il y a de la place pour autre chose, proche de ce qu'était* Marianne *avant-guerre ou* L'Express *à ses débuts. »*

En 1932, Gaston Gallimard avait lancé sous la direction d'Emmanuel Berl le journal de la gauche modérée *Marianne*, avec des collaborateurs comme Edouard Herriot, Jules Moch, Colette, Tristan Bernard, Pierre Mac Orlan, Roger Martin du Gard ou Jean Giraudoux. Son tirage dépassait à peine 60 000 exemplaires et Gallimard céda le journal en 1937. Il disparut en 1940. S'il en a le droit, Jean-François Kahn reprendra ce titre pour ce journal qui veut défendre des *« valeurs républicaines et refuse le modèle pancapitaliste »*. *« Il a l'ambition d'être le lieu où se retrouvent des gens qui veulent se mobiliser contre la régression, sur la base d'une contre-offensive qui implique une vraie réflexion, il ne se contentera pas de dénoncer »*, dit le journaliste.

Ce ne sera pas un *« news magazine »* (*« Le genre news est mort »*, décrète Jean-François Kahn), mais un journal d'idées, d'opinions, de débats, de culture et de reportages, *« mais on ne traitera d'un sujet que si l'on a quelque chose à apporter »*. Il n'y aura pas de programmes de télévision, ni de pages « services », etc. *(« qui sont déjà ailleurs »)*. Le prix sera bas et Jean-François Kahn vise en trois ans une diffusion de plus de 300 000 exemplaires. Il prévoit un budget de 30 millions de francs et une équipe de 50 personnes au total. C'est un publicitaire réputé, Philippe Le Gris de la Salle, qui en assurera la régie et sera l'un des actionnaires du journal.

Jean-François Kahn réfléchit à ce projet depuis son départ de *L'Evénement du jeudi*. Il y a deux ans, avant le dépôt de bilan de son magazine, il avait proposé de transformer *L'Evénement* en un hebdomadaire à bas prix, associé à deux mensuels. Il y a un an, il est revenu avec un projet de nouvel *Evénement du jeudi* – dont il avait réalisé la maquette, la titraille et plusieurs textes –, et qui lui sert aujourd'hui de base à ce que sera *Marianne*.

Jean-François Kahn a passé l'été aux commandes de la rédaction de *L'Evénement*, histoire de se *« refaire la main »*. Il achève sa *Critique de la raison capitaliste*. Ses chroniques et émissions ont été supprimées sur France 2 et Europe 1. *« Comme il y a douze ans, j'ai compris que j'étais exclu des « gens bien » qui avaient le droit de s'exprimer dans les médias, alors autant créer mon propre organe de presse. Entre-temps, il y a eu une révolution : la crise et l'aggravation de l'oppression économique qui écrase l'homme et méprise le travail. »* Ce sera la cible de *Marianne*.

A. S.

MARDI 1er OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Après minuit. Feuilleton.
15.30 Hôtel. Série. La marque du passé.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Charlotte goes to Hollywood. Série.
18.10 Le Rebelle. Série. Les espoirs de Cheyenne.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE
Film de Jeannot Szwarc avec Christian Clavier (1993, 95 min). 951130
Un journaliste de télévision devient présentateur vedette d'une chaîne privée et délaisse sa femme qui se venge.

22.30

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (100 min). 8287994
Une famille, toutes générations confondues, réagit à l'actualité et fait part de ses craintes et de ses espoirs en rencontrant des acteurs de la vie politique ou du spectacle.

0.20 Journal, Météo.

0.35 Reportages (rediff.). 1.00 et 2.00, 3.15, 4.15, 4.55 TF1 nuit. 1.10 et 3.25, 4.25, 5.10 Histoires naturelles. 2.10 Le Vignoble des maudits. 5.05 Musique.

France 2

12.15 et 4.25 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. Poupée.
14.55 Le Renard. Série. Témoignages.
16.00 et 4.55 La Chance aux chansons.
17.05 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.35 Sauvés par le gong. Série.
18.05 Code Lisa. Série. Echange standart.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Le pyjama de Nicolas.
19.20 et 2.00 Studio Gabriel. Invitées : Romane Bohringer, Monica Belluci.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LA PETITE VOLEUSE ■ ■
Film de Claude Miller avec Charlotte Gainsbourg (1988, 110 min). 817828
D'après un scénario de François Truffaut, un film dur et tendre, passionné et violent.

22.55

TARATATA
Variétés présentées par Alexandra Kazan. Invités : Pow Wow et Teri Moïse, Petru Guelfucci, Peter Kirsch (70 min). 9850517

0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. Cinéma. Invités : Jean-Marc Barr ; Charlotte Gainsourg ; Irène Papas ; Donald Spotto ; Jean-Louis Gabin ; Christian Rist et Veronika Varga (80 min). 9580918

1.45 Histoires courtes. *Les enfants s'ennuient le dimanche*, de Matthieu Poirot-Delpech et Sophie Perrez, avec Laura Scozzi ; *Sang d'encre*, de Laurent de Bartillat. 2.30 Eurocops. Série. 3.25 Transantarctica. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo.

France 3

12.07 Flash d'information.
12.19 et 12.58 Télévision régionale.
12.32 Journal.
13.31 Keno.
13.40 Parole d'Expert ! *Invitée : Jane Manson.*
14.35 Madame X. Téléfilm de Robert Ellis Miller (95 min). 1105772
16.10 ▶ Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *La Cour des grands*, de Michel Déon.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

MODEL' 96
Divertissement (155 min). 44780791
Une compétition qui permettra de sélectionner, parmi les plus jolies candidates, celles qui demain succéderont à Cindy Crawford.

23.25 Journal, Météo.

23.55

COULEUR PAYS
Magazine. Programme des treize télévisions régionales (85 min). 4850913

1.20 Saga-Cités (rediff.). 1.50 Sidamag (rediff.). 2.05 Capitaine Furillo. Série. Personne n'est parfait. *Le sergent Esterhaus, blessé par le refus de Grâce pour sa demande en mariage, part avec son vieil ami pour se remonter le moral.* 2.55 Musique Graffiti (25 min).

La Cinquième

13.00 Chercheurs d'aventure [1/12]. 13.30 ▶ Demain les jeunes. 14.00 Les Antilles. 15.00 Qui vive. Le sommeil. 16.00 Vaisseau Terre [4/10]. 16.30 La Magie du climat. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours (rediff.). 17.30 Alf. 18.00 ▶ Histoire personnelle de la littérature. Rabelais raconté par Jean d'Ormesson. 18.15 L'Œuf de Colomb. Le scaphandre. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [18/52] Les Dalton courent toujours, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 4492
19.30 7 1/2 Présenté par Vivienne Radermacher. Enquête sur la réunification allemande (30 min). 9823
20.00 Archimède. Radioscopie ; leurre ; loto ; duperie ; faites vos jeux ! (30 min). 6536
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : LES PORTES DE LA MORT
Documentaire de Ben Fox (50 min). 5875791
Les rituels liés à la mort varient suivant les époques et les cultures. En Occident, la médecine joue le premier rôle. Ben Fox a filmé le travail de ceux qui accompagnent les corps dans leur dernier voyage et la façon dont est vécu le deuil dans des cultures et des milieux différents.

21.35

SOIRÉE THÉMATIQUE : ALFRED DÖBLIN
21.36 Alfred Döblin, portrait. Documentaire de Peter de Leuw et Wilfried F. Schoeller (v.o., 89 min). 104722536
23.05 Sur le pavé de Berlin (Berlin Alexanderplatz) ■ ■ Film allemand de Phil Jutzi avec Heinrich George (1931, N., v.o., 83 min). 2906772
0.30 Le Voyage fatidique. Documentaire. La fuite d'Alfred Döblin, de Wilfried F. Schoeller (v.o., 45 min). 2156598 *Adversaire du nazisme et exilé à Paris depuis 1934, Alfred Döblin et sa famille, ne se sentant plus en sécurité dans la France de Pétain, quittent Paris pour Marseille.*

1.15 Les Bâtards de Pékin ■ ■ Film chinois de Zhang Yuan avec Cui Jian (1993, v.o., rediff., 95 min). 2468937.

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Béni des dieux. Série.
13.25 Tout pour être heureuse. Téléfilm d'Arthur Allan Seidelman (95 min). 2564642
15.10 Drôles de dames. Série.
16.50 Télé casting. Musique.
17.05 et 3.45 Faites comme chez vous. Invités : Olmeta, Pow Wow.
18.00 Sliders. Série. Un monde très british.
18.55 Highlander. Le révolutionnaire. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 E = M 6 junior. Magazine. Les tortues.

20.55

DOCTEUR QUINN, FEMME MÉDECIN
(110 min). 4330488
Un cœur à prendre. *Loren et Horace cherchent la femme idéale pour Matthew.*
Le shérif. *Un représentant de la loi est devenu impératif.*

22.45

LE PRIX DE LA TYRANNIE
Téléfilm de David Greene (88 min). 3120913
Un jeune homme est arrêté pour le meurtre de la mère de sa petite amie. Il accuse cette dernière de l'avoir manipulé pour le pousser à commettre l'irréparable.

0.20 Capital. Magazine. L'argent de l'école.

2.20 Culture pub. Magazine. 2.45 Best of 100% français. Musique. 4.30 Jazz 6. Magazine (55 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Astérix et le coup du menhir ■ ■ Film d'animation de Philippe Grimond (1989, 77 min). 7177420
14.55 Le Regard d'Ulysse ■ ■ Film de Théo Angelopoulos (1994, 170 min). 38860555
17.45 Pas si vite (rediff.).
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs.

20.15

FOOTBALL
En direct. Le Havre-Lens. Match décalé de la dixième journée du Championnat de France de D1 ; à 20.30, coup d'envoi ; à la mi-temps, le journal du foot (135 min). 1658449
22.30 Flash d'information.

22.35

CRISTINA SANCHEZ, UNE FEMME MATADOR
Documentaire de Susanna Edwards. (50 min). 5685197
Pour Susanna Edwards, la condamnation de la tauromachie était sans appel. C'est pourtant elle qui signe ce portrait de Cristina Sanchez.

23.25 Corrida mondiale à Dax. L'hommage à Jose-Mari Manzanarés.
1.30 Clerks ■ ■ Film de Kevin Smith (1994, N., v.o., 87 min). 4735444

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Sylvio Gualda, un percussionniste aujourd'hui (2).
20.30 Archipel science. Les rencontres internationales *de l'audiovisuel scientifique.*
21.30 Grand angle. (rediff.). Les enfants de la source.
22.40 Nuits magnétiques. Lagrasse, le banquet des plaisirs.

0.05 Du jour au lendemain. Christian Prigent (Une phrase pour ma mère). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journée du jeudi 29 mars 1945 (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Régis Debray et la passion politique ; 2.27, La politique est-elle une passion inutile ? ; 3.16, Jean-Yves Jouannais, nanologue ; 4.03, Iossif Brodski, Prix Nobel 87 de littérature ; 5.22, Flannery O'Connor ; 6.46, Sonia Wieder-Atherton : le violoncelle au féminin.

France-Musique

20.00 Concert. 17e Festival d'Ambronay. Donné le 22 septembre, à l'Abbatiale d'Ambronay, par l'Ensemble Les Jeunes Solistes, dir. Rachid Safir : Œuvres de Dufay, Pecou.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Pärt.
23.07 Atout Chœur. Extraits du concert donné le 27 février, au théâtre des Champs-Elysées à l'occasion du 50e anniversaire de la Maîtrise de Radio-France.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Jolivet, Leveque, Foster, Castelnuovo-Tedesco, Dogson, Santorsola. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Joseph Joachim. Sonate op. 4, de Mendelssohn, Mintz, violon, Ostrovski, piano ; Fantaisie op. 131, de R. Schumann, par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Walberg, Kremer, violon ; Œuvres de Joachim, Liszt, Brahms.

22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Beethoven, Joachim, Bruch, Leipzig, Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial (France 2 du 26/9/96)
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture.
23.45 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 La Légende des bateaux volants. [1/6].
21.30 Transantarctica. [1/2].
22.30 Femmes soldats.
23.20 Photos de stars signées Horst.

Paris Première

21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Le J.T.S.
22.25 Le Dernier Tango à Paris ■ ■ ■ Film de Bernardo Bertolucci (1972, v.o., 130 min) 59475517

France Supervision

20.20 Ciné Actu.
20.30 Je sais rien, mais je dirai tout ■ Film de Pierre Richard (1973, 80 min) 85500285
21.50 Opéra : La Petite Renarde rusée. De Janacek. Enregistré au théâtre du Châtelet, en juin 1995 (110 min). 15675468
23.30 Mendiants, fous et rois. De Susan Todd et Andrew Young.
0.25 Concert : Lokua Kanza (60 min). 87871598
1.25 Voile *(50 min).*

Ciné Cinéfil

20.30 Le démon s'éveille la nuit ■ ■ Film de Fritz Lang (1951, N., v.o., 105 min) 2999541
22.15 Quand te tues-tu ? Film d'Emile Couzinet (1952, N., 85 min) 6869062
23.40 Si Paris l'avait su ■ ■ Film de Terence Fisher et Anthony Darnborough (1950, N., v.o., 85 min) 84635791
1.05 Les Mains sales ■ Film de Fernand Rivers (1951, N., 100 min) 49295958

Ciné Cinémas

20.30 Amoureuse ■ Film de Jacques Doillon (1992, 100 min) 5844212
22.10 L'Homme sans visage ■ Film de Mel Gibson (1994, v.o., 115 min) 39195130
0.05 Lawrence d'Arabie ■ ■ Film de David Lean (1962, 205 min) 34301376

Série Club

20.45 Les Champions. L'appât.
21.35 et 0.40 Médecins de nuit. Légitime défense.
22.30 Colonel March. Le fantôme vivant.
23.00 L'Homme du Picardie.
23.50 Quincy. Le syndrome du héros (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui détestait le fait maternel.
21.25 Le Fugitif. *Ticket pour l'Alaska.*
22.15 Chronique de la route.
22.20 Automobiles : Alfa Roméo.
23.10 VR5. Amour et mort.
0.00 Earth Two. Promesses tenues.

Eurosport

20.00 Body-building.
21.00 Boxe. *En direct. Championnat du Commonwealth.* Poids moyens : Robert McCracken - Fitzgerald Bruney. Au Sport and Leisure Center de Birmingham (Angleterre, 120 min). 378623
23.00 World Cup Legends.
0.00 Snooker (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Les Aventures du Baron de Munchhausen. Film de Terry Gilliam (1988, 130 min). Avec John Neville. *Comédie.* 22.40 Hélène de Troie. Film de Robert Wise (1954, 115 min). Avec Rossana Podesta. *Drame.* 0.50 Deux hommes dans Manhattan. Film de Jean-Pierre Melville (1959, N., 85 min). Avec Jean-Pierre Melville. *Drame.*

TMC

20.35 Les Lanciers noirs. Film de Giacomo Gentilomo (1963, 100 min). Avec Mel Ferrer. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-*Multimédia* ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Pédophilie : comment en guérir ?

Dans son magazine « La Marche du siècle », Jean-Marie Cavada s'interroge sur les moyens de combattre un fléau dont sont victimes chaque année en France des milliers d'enfants

PROFITANT de la vague d'émotion suscitée par l'affaire Dutroux, et une quinzaine de jours avant l'annonce, par le gouvernement, d'un plan de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, « La Marche du siècle » s'intéresse à son tour à un sujet qui a dominé, de manière tragique, l'actualité de la fin de l'été : la pédophilie. Le congrès de Stockholm sur l'exploitation sexuelle des enfants qui s'est tenu, par hasard, au moment où étaient révélés les actes criminels du pédophile belge, a rappelé que le fléau n'épargne aucun pays.

En France, selon les informations recueillies par l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), les cas d'abus sexuels (déclarés) dont sont victimes les enfants sont en augmentation. En 1995, 5 500 cas ont été traités par les services de l'Aide sociale à l'enfance. Dans les prisons, 3 000 pédophiles sont actuellement incarcérés. Des chiffres qui ne rendent compte que de manière partielle d'un problème souvent vécu silencieusement, et gardé secret.

Au-delà du fait divers monstrueux de Charleroi, le magazine de Jean-Marie Cavada a choisi de s'intéresser à la pédophilie plus « ordinaire », celle qui sévit au sein même des familles ou dans l'entourage proche. L'émission, organisée autour de deux thèmes – comment soigner les enfants et que faire des délinquants –, donnera la parole à des psychiatres (dont le docteur Roland Coutanceau, l'un des rares spécialistes de la délinquance sexuelle), des avocats et des magistrats, des associations d'aide aux victimes ainsi qu'à des parents de victimes. Odile Moirin, député de l'Essonne, auteur du rapport sur l'enfance maltraitée remis au gouvernement mardi, participera au débat.



RISQUE MÉDIATIQUE

Deux reportages ont été tournés pour cette émission par Pierre-Marie Bernoux, qui dit sortir « *très éprouvé* » des trois mois d'enquête qu'il a menée au sein des associations et dans les prisons. Le premier sujet, réalisé avec la collaboration de l'association L'Enfant bleu, rapporte les témoignages de deux jeunes victimes, l'une violée par son propre grand-père, l'autre par deux hommes de son entourage. « *Je me sens toujours sale, par moment j'ai honte de moi mais je ne sais pas pourquoi* », dit l'adolescente, qui bénéficie d'un soutien psychanalytique à l'Enfant bleu. Le deuxième reportage, dont on n'a vu, à ce jour, que des bribes, a été tourné à la prison de Fresnes, où le réalisateur a rencontré et interrogé des pédophiles volontaires pour suivre une psychothérapie.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel s'est par avance inquiété, vendredi 27 septembre, de la diffusion de témoignages de mineurs victimes d'abus sexuels. Dans un communiqué adressé à toutes les chaînes, le CSA met en garde contre les « *risques de traumatismes* » que de tels témoignages « *pourraient occasionner pour eux-mêmes, pour leur entourage, ou pour d'autres enfants* », et juge préférable de « *ne pas les solliciter* ». Dans le reportage diffusé par « La Marche du siècle », l'anonymat des deux jeunes victimes a été préservé. On peut néanmoins s'interroger sur les conséquences d'une telle révélation publique.

« *C'est aux adultes de venir témoigner,* estime Anne Debarède, psychologue. *Pour l'enfant victime, il y a des risques de complications supplémentaires que l'on ne maîtrise pas. Inutile d'ajouter au traumatisme* », dit-elle, sceptique quant à « *l'éventuel phénomène de catharsis* » d'un passage à la télévision. « *N'est-ce pas plutôt pour le parent qui a laissé faire, qui n'a pas su protéger son enfant, une manière de se laver de toute culpabilité ?* » s'interroge la psychologue qui craint, en outre, que l'effet médiatique ne suscite « *des faux témoignages de jeunes simplement motivés par l'envie de se montrer sur le petit écran. Même si,* précise-t-elle, *il y a plus d'enfants molestés que d'enfants qui racontent des histoires* ».

Sylvie Kerviel

★ « La Marche du siècle », France 3, mercredi 2 octobre à 20 h 50.

« Franchement » *par Agathe Logeart*

OÙ SOMMES-NOUS ? La pièce est grande. Filtrant de plusieurs ouvertures, une lumière violette s'échappe par endroits, découpant sur le sol des figures géométriques du plus gracieux effet. Les murs semblent être faits de briques laquées de peinture crème. Une cave, peut-être ? Il y a des étagères, sur lesquelles ont été disposés avec un apparent désordre des cassettes vidéo, des livres. Il y a aussi des canapés de cuir miel et les fauteuils assortis, cerclés de métal argenté. Des bureaux, avec des ordinateurs dessus, et des photos de la Terre, prises par satellite. Des lampes modernes, acier noir, ligne épurée, sont posées çà et là. Ce pourrait être le bureau des parents d'*Hélène et les garçons*, une page du catalogue d'Habitat, un stand d'exposition d'un Salon consacré à l'architecture d'intérieur. Raté ! Il s'agit du décor de la nouvelle grande émission politique de France 2, appelée « Franchement ».

Il est loin, le temps où, lorsque la télévision conviait un homme politique à sa table, il lui suffisait de le poser au milieu d'un studio, de régler trois éclairages, de lui poudrer le bout du nez et de faire ronronner les caméras, avant de lui poser les questions d'usage. Désormais, il convient, semble-t-il, pour retenir le téléspectateur volage ou lassé de consacrer beaucoup de soin à la mise en scène. Il faut créer un sentiment de proximité, une apparence de vie, mettre au point des éclairages doux, bricoler un intérieur cosy, pour donner le sentiment que la causerie à laquelle nous allons assister n'est pas désincarnée. L'homme ou la femme qui va plancher devant nous, nous exposer son programme, dévider ses idées, argumenter et tenter de nous convaincre, aurait ainsi besoin, pour passer la rampe, d'un habillage subtil. Les cloisons sont peut-être en carton, les livres factices, et vides les emballages de cassettes, qu'importe ! Ce qui compte, c'est de créer l'illusion. De fabriquer un écrin au discours, et, par le jeu des apparences, de lester les mots qui sont prononcés du contrepoids de la vraisemblance.

Alain Madelin était le premier invité de cette nouvelle formule de débat politique. Dire qu'il surprit serait exagéré. Le rappel insistant au titre de l'émission (« Franchement »), auquel se livrèrent les journalistes qui l'interrogeaient, ne suffit pas à faire craquer les coutures d'une expression assagie. Pas plus que l'intervention convenue de Robert Hue, déguisé en contradicteur-surprise. Le communiste n'a plus depuis longtemps le couteau entre les dents, et l'ultralibéral a limé ses griffes. Chacun joua donc sa partition, en respectant les indignations d'usage notées dans la marge. On apprit quelque chose, tout de même : si Alain Madelin a le nez cassé, il ne le doit pas à ses exploits de jeunesse, du temps où, membre du groupe d'extrême droite Occident, il faisait le coup de poing contre les gauchistes au Quartier latin, mais à un accident de... patinette quand il était enfant. On n'aura pas tout à fait perdu sa soirée.

MERCREDI 2 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa. Série. Comment l'apprendre aux garçons.
15.35 Superclub Dorothée. L'Ecole des passions ; les Années fac ; Power Rangers ; BC-BG.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Le silence de l'agneau. Série.
18.00 Le Rebelle. Gigolos. Série.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

LES GROSSES TÊTES
Divertissement. Avec Carlos, P. Castelli, V. Perrot, M. Méril, J. Courbet, D. Boutboul, Sim, P. Bellemare, A. Lear, S. Bern, D. Gilbert, T. Roland, B. Castel, F. Perrin, O. Lejeune, G. Montagné (120 min). 869289

22.50

52 SUR LA UNE
Magazine. Les Vagabonds du rail (60 min). 6553598
Dans les faubourgs déshérités de Manille, les Philippins se sont installés le long de la voie ferrée, qu'ils utilisent, en toute illégalité et sans conscience du danger.
23.50 Formule foot. 10e journee de D1.
0.25 Ushuaïa. Magazine. Mont-Saint-Michel, une bulle au gré du Mont ; etc. (60 min). 7932883
1.25 Journal, Météo.
1.40 et 3.25, 5.05 Histoires naturelles. 2.10 et 3.15, 4.15 TF1 nuit. 2.20 Le Vignoble des maudits. 4.25 Cas de divorce. 4.55 Musique.

France 2

12.45 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série.
16.00 et 4.55 La Chance aux chansons. Les coulisses de la Chance.
17.05 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.35 Sauvés par le gong. Série.
18.00 Code Lisa. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.10 Bonne nuit les petits. Gros Nounours pêche à la ligne.
19.20 et 1.45 Studio Gabriel. Invité : J.-F. Balmer.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

MADAME LE PROVISEUR
Série. Attention, peinture fraîche, de Jean Marbœuf, avec Daniel Gélin (105 min). 8806937
Chronique d'un lycée d'enseignement professionnel de mauvaise réputation.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Faut-il tout dire aux enfants ? Quand, comment et par qui les enfants doivent-ils apprendre la vérité ? (90 min). 698753
0.10 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Le Cercle de minuit. Magazine. Spécial cabaret à l'occasion de la rentrée du Théâtre de l'Odéon, qui s'installe dans une cabane en bois au cœur de Paris. (75 min). 5539048
2.15 Emissions religieuses (rediff.). 3.30 24 heures d'info. 3.40 Météo. 3.45 Aux marches du palais. 4.00 Outremers (rediff.).

France 3

12.32 Journal.
13.31 Keno.
13.35 Mike Hammer. Série.
14.30 Y a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 ▶ Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier (rediff.).
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.47 Un livre, un jour. *Stefan Zweig, le voyageur et ses mondes*, de Serge Niemetz ; *Stefan Zweig, l'ami blessé*, de Dominique Bona.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par Jean-Marie Cavada. Crimes sexuels : Comment soigner les enfants ? Que faire des délinquants ? (110 min). 820260
● Lire ci-dessus.
22.40 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Isaac Bashevis Singer, d'Isy Morgensztern (50 min). 2164173
Né en Pologne en 1904, Isaac Singer quitte son pays pour les Etats-Unis en 1935. Toute son œuvre - 22 romans et plus de 200 nouvelles - est écrite en yiddish. Il a reçu le prix Nobel en 1978.
0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 0.55 Capitaine Furillo. Série. Le Père Noël. *Pendant que s'exécutent les derniers préparatifs du réveillon au commissariat, Furillo se concentre sur la piste de quatre jeunes bandits ayant déjà fait plusieurs victimes.* 1.45 Musique Graffiti (15 min).

La Cinquième

12.30 Va savoir. A la remorque. 12.55 Image et science. 13.00 Planète blanche. Antarctica : la pêche à la centolla. 13.30 ▶ Demain le monde. Les soins. 14.00 L'Esprit du sport. Invités : Laurent Gerra, Virginie Lemoine. 15.00 La colline qui marche. Documentaire. L'éléphant d'Afrique. 16.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. Vidocq et compagnie. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours (rediff.). 18.30 Le Monde des animaux. Les chasseurs : les loups de Mongolie.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [19/52] Lucky Luke contre Pat Poker (30 min). 5043
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Vivienne Radermacher. Enquête sur la réunification allemande (30 min). 4314
20.00 Survival. Documentaire. Les crapauds des sables, de John Mills (30 min). 1227
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES COMPLICES D'HITLER
Documentaire [1/6]. Hess, le suppléant, de Guido Knopp et Christian Deick (55 min). 1584024
Hess, Himmler, Goebbels, Göring, Speer, Dönitz : six collaborateurs du Führer qui ont façonné le régime hitlérien et contribué à son fonctionnement. Images et témoignages.

21.40

MUSICA. MUSICARCHIVE.
Denise Duval-Francis Poulenc. Magazine (35 min). 5358043
22.15 Baka. Documentaire belgo-franco-camerounais de Thierry Knauff (1995, N., 55 min). 3834227
Chant et musique dans un village du sud-est du Cameroun. Superbe son stéréophonique. La mise en scène fait des Pygmées des objets de spectacle.
23.10 ▶ Persona ■■■ Film suédois d'Ingmar Bergman avec Bibi Andersson, Liv Ullmann (1965, N., v.o., 84 min). 3805005
0.35 L'Espace de la grâce ■■ Film germano-autrichien d'Andreas Gruber (1994, v.o., 103 min). 9110628. 2.15 Saut de culture : 50 années Rhénanie-Westphalie.

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Le hasard. Série.
13.25 M 6 Kid. Kidhistoire : Napoléon. Captain Planète ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; Robin des Bois junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.40 Hit Dance. Magazine.
17.05 et 2.20 Faites comme chez vous. Invité : Patrick Bruel.
18.00 Sliders. La fin du monde. Série.
18.55 Highlander. Série. La croix Saint-Antoine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50

FLASHBACK
Divertissement. Spécial Angleterre. Invités : France Gall, Murray Head, Véronika Loubry, Mouss Diouf, les Innocents, Karine Costa, Philippe Manœuvre, Laurence Romance et Robbie Williams (135 min). 58462734

23.05

PASSIONS TROUBLES
Téléfilm de Kevin Meyer, avec Robby Benson, Jennifer O'Neill (91 min). 6639735
Une ancienne top model devenue journaliste est persécutée par un maniaque, libéré sur parole depuis peu, qui travaille pour elle.
0.45 Sexy Zap.
1.20 Best of pop-rock. Musique. 3.05 E = M 6. Magazine. 3.30 Turbo. Magazine. 4.00 Fréquenstar. Magazine. Semaine de la chanson française. 4.50 Les Tribus du Nord. Documentaire (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'a 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny (rediff.).
14.25 Alien, l'univers des insectes. Documentaire [4/6] (30 min). 200647
14.55 The Rock'n'Roll Hall of Fame. Musique.
17.00 Football américain. Championnat de la NFL.
17.55 Billy the Cat... Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

MAVERICK ■
Film de Richard Donner avec Mel Gibson (1994, 122 min). 8013937
23.05 Flash d'information.
23.10 Jour de foot. La dixième journée du Championnat de France de D1 (45 min). 232395

23.55

THE CROW ■■
Film d'Alex Proyas avec Brandon Lee (1994, v.o., 98 min). 9997869
Guidé par un corbeau, un jeune musicien, qui a été assassiné par des loubards avec sa fiancée, sort de sa tombe pour se venger.
1.35 The Thing ■ Film de John Carpenter (1982, v.o., 103 min). 7036661
Une expédition américaine dans l'Arctique est menacée par un extraterrestre qui s'infiltre dans les organismes avant de les détruire.

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Sylvio Gualda, un percussionniste aujourd'hui (3).
20.30 Tire ta langue. Les patois lorrains.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Bernard Crettaz, ethnologue et conservateur du musée Ethnographique de Genève (1). Une émission de la Radio Suisse Romande.
22.40 Nuits magnétiques. Les champignons.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Baptiste Harang (Gros chagrin). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journée du jeudi 29 mars 1945 (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Ernesto Grassi et le troisième humanisme ; 2.21, Jacques Verger (L'amour castré : l'histoire d'Héloïse et Abélard) ; 3.56, Chrétien de Troyes ou l'invention du roman à la fin du XIIe siècle ; 5.28, Spécial Grands Textes : Agrippa d'Aubigné (Les Tragiques) ; 5.58, Pierre Corneille.

France-Musique

20.00 Concert. Donné les 2 et 3 mai, à Evry, par le Chœur Régional Vittoria d'Ile-de-France et l'Orchestre de la Cité, dir. Michel Piquemal, Danielle Borst, soprano, Jean-Louis Serre, baryton : Te Deum op. 103, de Dvorák ; Croix de lumière, cantate de la résurrection (création), de Girard ; Gloria, de Poulenc.
22.30 Musique pluriel. Les Corps éblouis, de Calon.
23.07 Musicales comédies. Œuvres de George et Ira Gershwin.
0.00 Jazz vivant. Festival de Vienne. Le Quartette du pianiste Tchangodei avec Itaru Oki et Noël McGhee. - Festival de Nancy. Le groupe du saxophoniste David S. Ware avec Matthew Shipp, William Parker et Whit Dickey. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La Finta Semplice, de Mozart, par l'Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, dir. Hager, Donath (Rosina), Holl (Cassandro), Johnson (Don Polidoro), Berganza (Giacinta), Ihloff (Ninetta), Moser (Fracaso), Lloyd (Simone).
22.50 Les soirées... (Suite). Œuvres de Haydn, Anne Hunter. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

21.00 Au nom de la loi.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Les Derniers Far-West.
23.20 Pulsations.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Des souris et des hommes.
21.25 Cerise, physiologie d'une distillation.
21.55 La Légende des bateaux volants. [1/6].
22.55 Transantarctica. [1/2].
23.50 Femmes soldats.
0.45 Photos de stars signées Horst (45 min).

Paris Première

21.00 Paris modes.
21.55 Le J.T.S.
22.25 Concert : Paolo Conte. Enregistré au Spectrum de Montréal, en 1988 (50 min). 73010753
23.15 Concert : Iggy Pop. Enregistré au festival de Phoenix, en Angleterre, en 1994 (50 min). 33449734

France Supervision

20.30 World Music. D'Eric Sandrin. Cheb Mami.
21.25 Concert : Cheb Mami (90 min). 75410937
22.55 Contes et légendes de Bretagne. Troisième et quatrième volets.
0.00 Opéra : La Petite Renarde rusée. De Janacek. Enregistré au théâtre du Châtelet, en juin 1995 (110 min) 39405593

Ciné Cinéfil

20.30 Les Mains sales ■ Film de Fernand Rivers (1951, N., 100 min) 7644294
22.10 La Ruée vers l'or ■■■ Film muet de Charles Chaplin (1925, N., v.o., 75 min) 80502024
23.25 Une vie de chien ■■ Film muet de Charles Chaplin (1918, N., 40 min) 6160802
0.05 A travers l'orage ■■ Film de Henry King (1935, N., v.o., 85 min) 83164574

Ciné Cinémas

20.30 Le Brasier. Film d'Eric Barbier (1990, 125 min) 87375005
22.35 Le Festin de Babette ■■ Film de Gabriel Axel (1987, 100 min) 17963802
0.15 Obsessions italiennes. Téléfilm érotique de Nicky Ranieri (80 min) 61084241

Série Club

20.45 Flash. Un bébé sur les bras.
21.35 et 0.40 Médecins de nuit. Palais royal.
22.30 Colonel March. Folie homicide.
23.00 Les Champions. L'appât.
23.50 Quincy. Un travail d'enfant de coeur (50 min).

Canal Jimmy

20.30 VR5. Amour et mort.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. J'aurai ta peau Hammer !
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 ▶ Seinfeld. Une vie de chien.
22.35 Friends. Celui qui détestait le lait maternel.
23.00 Father Ted. La peste.

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. EuroLigue : Panionios-CSP Limoges (125 min). 5999424
22.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Lyon (60 min). 877840
23.30 Course de camions.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.25 Les Chariots de feu. Film de Hugh Hudson (1981, 125 min). Avec Ben Cross. *Chronique.*
0.45 Crime et châtiment. Film de Georges Lampin (1956, N., 100 min). Avec Jean Gabin. *Drame.*

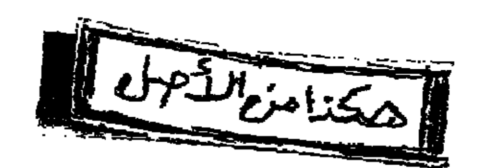
TMC

22.50 Les Séducteurs. Film de Bryan Forbes, Molinaro, Risi, Wilder (1980, 130 min). Avec Roger Moore. *Sketches.*

TSR

21.00 Moonraker. Film de Lewis Gilbert (1978, 125 min). Avec Roger Moore. *Aventures.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde

MERCREDI 2 OCTOBRE 1996

Bonn renonce au missile anti-piste Apache de Matra

L'ALLEMAGNE a annoncé à la France son intention de ne pas produire la version anti-piste du missile air-sol Apache, dont le groupe Matra a la maîtrise industrielle et dont l'adaptation à l'avion Tornado de la Luftwaffe avait été confiée au groupe allemand DASA. Pour expliquer sa décision, Bonn a invoqué deux motifs : des raisons financières, avec la réduction programmée de son budget de la défense, et des raisons proprement militaires, cette version de l'Apache – destinée à neutraliser des aérodromes par le biais de sous-munitions censées faire éclater le béton des pistes – n'étant plus jugée prioritaire par l'état-major.

C'est en 1983 que Matra et Messerschmitt-Bolkow-Blohm (MBB) ont choisi de coopérer sur ce missile air-sol, d'une portée de 150 kilomètres. En 1992, un accord liait Matra et DASA (le repreneur de MBB). La production de l'Apache anti-piste devait commencer outre-Rhin fin 1997. Pour la France, le développement de ce missile coûtera 4 milliards de francs.

CHANGEMENT D'ORIENTATION

L'état-major allemand a fait savoir qu'il donnait aujourd'hui une priorité à un projet de missile dit d'emploi général (EG), s'apparentant davantage à un missile de croisière air-sol. C'est sur un tel programme que Français et Britanniques viennent de s'entendre (*Le Monde* du 27 juillet), avec un projet de Matra et du groupe British Aerospace (BAe) de mettre au point un missile de croisière de 250 kilomètres de portée. Ce projet est baptisé Storm Shadow outre-Manche et Scalp EG en France. Le développement et la production sont évalués à 7,5 milliards de francs.

Pour l'occasion, BAe et Matra ont décidé de fusionner leurs activités dans les missiles, créant ainsi une société commune de 6 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 8 milliards de francs et un carnet de commandes qui s'établit d'ores et déjà à 21 milliards de francs. Le changement d'orientation observé à l'état-major de la Bundeswehr donne à croire que l'industrie allemande – DASA en la circonstance – devrait se rapprocher du groupe Matra-BAe Dynamics, comme l'offre lui a déjà été adressée. A Paris, au ministère de la défense, on laisse entendre que le gouvernement de Bonn est favorable à cette solution à terme. Il s'agit d'une opération délicate – sans être irréaliste – sur le plan industriel. En effet, DASA avait, en partenariat avec des Suédois, proposé à Londres un projet de missile de croisière, baptisé Taurus, contre le Storm Shadow-Scalp EG. Cette offre n'a pas été retenue en juillet. Ce refus pourrait affecter la détermination européenne des dirigeants de DASA.

J. I.

L'armée de terre réduit sa force de « projection » extérieure

La France ne pourra mener des opérations de longue durée d'ici à l'an 2000

L'ÉTAT-MAJOR de l'armée de terre a informé l'autorité politique de son inaptitude temporaire – pendant trois à quatre ans – à monter des interventions extérieures de longue durée, du type, par exemple, de la guerre du Golfe en 1990-1991. C'est l'une des conséquences de la décision de professionnaliser les unités dans le cadre de la loi de programmation militaire 1997-2002. L'initiative du gouvernement conduit, en effet, à prévoir de dissoudre jusqu'à quarante-quatre régiments de combat, ce qui constitue *grosso modo* le tiers des unités, et, dans le même temps, à restructurer les formations restantes de façon à créer progressivement un « noyau dur » stable de cadres d'active et d'engagés en leur sein.

A l'origine, le président de la République a demandé à l'armée de terre, une fois totalement professionnalisée, d'être en mesure d'aligner en priorité un corps de « projection », selon la formule consacrée, pour des opérations extérieures où les intérêts majeurs de la France seraient en jeu. Il s'agit soit de pouvoir disposer de quelque cinquante mille hommes dans un engagement au titre de l'Alliance atlantique, soit de pouvoir réunir trente mille hommes – partiellement relevables – pour une durée d'un an sur un théâtre principal et cinq mille autres, relevables, sur un théâtre secondaire.

Un tel objectif demeure. Mais, pendant quelques années, cette ambition devra être revue à la baisse. La réduction – de 36 % – des effectifs de l'armée de terre et la professionnalisation à l'horizon 2015 ont pour effet de modifier singulièrement les capacités opérationnelles du corps de bataille terrestre. « *Ce n'est pas au moment où on se réorganise*, fait-on remarquer à l'état-major de l'armée de terre, *qu'on peut offrir les mêmes capacités d'action hors du sol national.* » Momentanément, l'actuel 3[e] corps d'armée, basé à Lille, *devra supporter, dès 1997, l'essentiel du choc de la restructuration.* Ce qui induit que l'autre corps d'armée français – la force d'action rapide (FAR), déjà en partie professionnalisée – devra supporter le gros des engagements opérationnels extérieurs de la France durant les deux années à venir.

PROFESSIONNELS ET CIVILS

Concrètement, à l'occasion de la programmation militaire qui a été adoptée par le Parlement, l'état-major de l'armée de terre a fait savoir à l'autorité politique qu'il ne pourra, durant les trois à quatre années prochaines, mobiliser plus de *vingt mille hommes dans les forces* dites de « projection » et que, dans ces conditions, un engagement du type du Golfe, qui serait de longue durée, est probablement hors de sa portée.

Pour atteindre progressivement l'objectif fixé, et cela de manière simultanée, tous les régiments de *combat qui subsistent dans l'ordre de bataille* seront partiellement *professionnalisés.* Cette opération doit commencer dès 1997. Elle consiste à créer, dans chaque formation en voie d'être professionnalisée, un élément central – les militaires parlent de « noyau dur » – *qui, à l'échelon du régiment et selon sa spécialité*, sera *une compagnie*, une batterie ou un escadron de métier (cadres et engagés) à partir desquels la « projection » pourra être organisée. Durant l'année prochaine, vingt régiments de l'armée de terre – comprenant entre neuf cents et mille deux cents hommes, au total, selon leur vocation – seront ainsi aménagés. Cet élément *central professionnalisé sera le* « pion » de base du régiment.

A côté de ce même élément de base « projetable » existera, dans chaque régiment, un élément fixe qui deviendra en quelque sorte la base arrière stable destinée à faire fonctionner l'unité pendant l'absence des cadres et des engagés déployés hors des frontières nationales. L'armée de terre a *prévu aussi de répartir*, dans ces mêmes régiments, des personnels civils – entre trente et cinquante – qui contribueront à en assurer la gestion quotidienne. C'est en partie ce qui explique que la loi de programmation militaire fait passer le nombre des civils de trente-deux *mille (10 % des effectifs globaux)* en 1996 à quelque trente-quatre mille (20 %) en 2002 dans une armée de terre dont les effectifs militaires sont en chute libre durant la même période.

Pour commencer la mutation de chaque régiment, l'état-major a choisi ce mode d'organisation, qui *mêle une compagnie de professionnels à des civils*, parce qu'il lui faut se préparer à la disparition des appelés. De l'aveu même des chefs militaires concernés, cette transition entre une armée de conscrits et une armée qui, chaque jour, se professionnalisera davantage, risque d'être une opération particulièrement délicate à mener.

Jacques Isnard

Anxiolytique

par Pierre Georges

C'EST une jolie formule. Peut-être pas inédite, mais jolie. « *Je ne me résoudrai jamais à la résignation.* » Jacques Chirac l'a utilisée, lundi, lors de son déplacement dans le Pas-de-Calais. Le chef de l'Etat, une fois encore, une fois de plus, signifiait ainsi sa détermination à lutter contre la morosité, contre cette « *tendance au pessimisme et au renoncement* » qu'il observe « *avec inquiétude* ».

Docteur Chirac et Miss France. C'est un fait, le pays se laisse aller au doute et à la morosité. Les sondages le disent. Les comportements le prouvent. Les déclarations le confirment. La France s'offre une dépression, plus nerveuse encore qu'économique ou sociale, un de ces coups de blues *prolongé qui fait douter de tout* et de tous.

Le président s'en inquiète. Et il n'est pas le seul. Car aussi bien nous sommes en ce domaine des malades à notre propre chevet, guettant à la fois les signes d'une amélioration et collectionnant, presque à plaisir, les indices d'une dégradation. Est-ce cela que Jacques Chirac appelle une perversion de notre « *esprit critique* », fierté nationale, devenu « *esprit de dénigrement systématique* », boulet français ? Est-ce ainsi que la marque des « *esprits forts* » se transforme, virtuosité indéniable pour l'auto-flagellation, en catastrophisme des « *esprits chagrins* » ?

Docteur Chirac et Miss France. Gouverner, désormais, c'est soigner. Et discourir, c'est vouloir administrer une bonne dose d'anxiolytique au pays. Rôle difficile, délicat, sans doute pas prévu au programme originel. Il s'agissait de fracture sociale, pas de fracture morale, autrement insaisissable, même si l'une est fille de l'autre. Ne pas se résoudre à la résignation, donc. Mais qui se résigne ? Qui, sauf à être totalement irresponsable, parlerait à ses enfants d'un non avenir, d'un pays en déclin, de lendemains qui déchantent ? Qui passerait son temps à faire, à la maison, pour les proches, la morose pédagogie de l'échec et de la fatalité ?

Ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Sur l'avenir, sur l'espoir, il y a une sorte de dédoublement des comportements. Les individus se battent. La collectivité s'inquiète et se ronge. Comme il y a chez les politiques, le même dédoublement. La confiance, la fameuse question de confiance, ils l'accordent, se l'accordent. Et, en même temps, ils la quémandent, ils la cherchent, ils désespèrent de la trouver. Le député de la majorité va voter une confiance qu'il sait en lambeaux dans sa circonscription et chez beaucoup de ses mandants.

C'est la loi du genre. La *confiance peut se voter*, à l'Assemblée, comme un calmant aux tourments majoritaires ou comme un exercice imposé de fidélité et de soutien. Elle ne se décrète pas. Elle ne s'ordonne pas. Elle ne naît pas d'un exercice gouvernemental rituel ou de la simple volonté d'en découdre avec le pessimisme ambiant.

Elle se mérite. Par des actes, par une pédagogie, par les faits, par une volonté. Dans le Pas-de-Calais, terre qui ne se caractérise pas vraiment par son esprit de résignation, Jacques Chirac a parlé, à plusieurs reprises, de « *l'audace, vertu essentielle* ». De l'audace en effet, encore, toujours. Un peu plus !

M. Bayrou annonce un plan de désamiantage de 1,2 milliard de francs pour Jussieu

SANS attendre la réaction du personnel, réuni mardi matin 1[er] octobre en assemblée générale, les représentants de l'Intersyndicale du campus de Jussieu et le comité anti-amiante n'ont pas caché leur satisfaction après l'annonce du plan « *d'arrachage complet et définitif* » des 220 000 mètres carrés d'amiante.

Devançant l'échéance, initialement prévue le 3 octobre, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a réuni lundi la mission Jussieu, pour lui communiquer le programme de trois ans retenu par le gouvernement, assorti d'un financement de 1,2 milliard de francs. « *J'ai senti une dégradation du climat. Il me fallait couper court dans la mesure où le plan était quasiment prêt* », a tranché le ministre sans attendre la poursuite de la grève et les manifestations prévues tout au long de la semaine.

Le chantier de désamiantage devrait donc démarrer dès la mi-avril 1997, au début des vacances de printemps, pour être terminé, sauf incident, à la rentrée universitaire d'octobre 1999. Le gouvernement s'est engagé à signer un contrat tri-annuel avec les universités Paris-VI, Paris-VII et l'Institut de physique du globe pour une somme de 1,2 milliard de francs, largement supérieure aux estimations initiales proches de 900 millions de francs. 400 millions de francs ont d'ores et déjà été retenus au budget 1997 : 200 millions seront prélevés sur le plan d'urgence de sécurité dans les universités, et une somme équivalente sera proposée au vote de la loi de finances rectificative.

Le troisième volet du plan, sans doute l'un des plus délicats, concerne les locaux de remplacement. Après avoir exclu une « *délocalisation* » à Marne-la-Vallée, dans les anciens locaux de formation de Thomson, M. Bayrou propose aux établissements 41 000 mètres carrés de surfaces répartis sur trois sites.

TROIS SITES

En premier lieu, 10 000 mètres carrés de préfabriqués seront installés sur place pour des activités d'enseignement et de recherche. Ensuite, un campus provisoire de 15 000 mètres carrés, fait également de préfabriqués, sera construit sur un terrain appartenant à l'Etat, avenue Lénine à Gentilly (Val-de-Marne), entre l'autoroute et le boulevard périphérique. Enfin, 16 000 mètres carrés de bureaux, dont 8 000 disponibles immédiatement, sont réservés dans l'immeuble du siège du Commissariat à l'énergie atomique, rue de la Fédération, non loin de la tour Eiffel, dans le quinzième arrondissement.

« *Il est normal et juste que l'Etat fasse face à sa mission de santé publique, de parfaite sécurité des citoyens* [pour qu'ils aient] *le sentiment qu'on ne les expose pas, même passagèrement à des situations qui pourraient être dangereuses* », a commenté M. Bayrou en soulignant au passage que « *l'intervention du président de la République a permis que se débloque un dossier en attente depuis des dizaines d'années* ».

Même s'il laisse encore planer un certain nombre d'incertitudes, ce plan a été accueilli favorablement tant par les présidents que par Michel Parigot, président du comité anti-amiante : « *En termes d'objectifs et de financement, il correspond à peu près à ce que nous avions demandé. La question du désamiantage a été complètement dissociée du déménagement de l'université Paris-VII* », a-t-il indiqué.

UN « COMITÉ DE SUIVI »

Bien qu'ayant obtenu des garanties, il n'envisageait pas pour autant de retirer la plainte déposée il y a quelques jours pour « *abstention délictueuse* » et « *blessures volontaires* ». Le syndicat d'étudiants l'UNEF-ID a aussi salué cette annonce comme une « *victoire* » en demandant toutefois que la mission se transforme en « *comité de suivi permanent afin de vérifier que les engagements annoncés soient honorés* ». Pour Jean Lemerle, président de Paris-VI, « *le plus dur reste à faire* », à savoir l'organisation des déménagements successifs.

En refusant de retenir la solution des Grands Moulins de Paris, proposée par la Ville de Paris, François Bayrou paraît enlever quelque réalité au projet de déménagement de l'université Paris-VII sur la ZAC Tolbiac, dans le 13[e] arrondissement. Cette hypothèse n'est pas toutefois totalement exclue. « *Nous aurons peut-être besoin de locaux supplémentaires qui, en l'état, ne peuvent être disponibles que dans un an et demi* », a précisé le ministre. Convoqué le vendredi 4 octobre, le conseil d'administration de l'université Paris-VII sera appelé à se prononcer sur l'avenir de la consultation engagée sur le déménagement.

Michel Delberghe

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 1[er] octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21556,40	+0,04	+8,02
Honk Kong index	11902,40	+1,22	+19,04

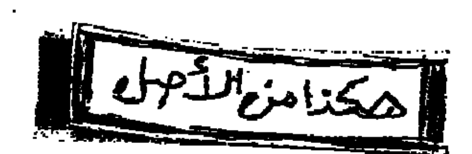
Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 30/09	Var. en % 27/09	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2132,81	+1,22	+13,93
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+15,05
Milan MIB 30	—	—	+15,25
Francfort Dax 30	2647,33	−0,44	+17,45
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−1,67
Madrid Ibex 35	—	—	+14,49
Amsterdam CBS	—	—	+21,02

Tirage du *Monde* daté mardi 1[er] octobre 1996 : 494 739 exemplaires. 3

هكذا من الأصل





Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 2 OCTOBRE 1996

EMPLOI





ILLUSTRATIONS : SELÇUK

dossier

A l'origine, l'exigence de la santé publique. Aujourd'hui, l'amiante et le stress

La médecine du travail a cinquante ans

AU moment même où la médecine du travail fête son cinquantième anniversaire, voilà qu'éclate – enfin – le terrible dossier de l'amiante... Plus qu'un raccourci, le rapprochement fortuit des deux événements permet de saisir dans quel environnement professionnel, et dans quelles limites, interviennent les médecins du travail, au nombre de 6 300 actuellement, sans doute 10 000 si l'on y ajoute ceux qui exercent au sein des entreprises publiques ou l'administration.

Parmi les raisons à l'origine de la constitution de ce corps particulier, il y a des soucis qui s'exprimaient depuis la fin du XIXe siècle. Il fallait prévenir les causes d'accidents du travail et les nuisances dues à l'exercice d'un métier ; ce en quoi le taylorisme, parce qu'il offrait une connaissance scientifique des tâches, militait de ce côté. Il s'agissait de préserver l'intégrité de la force de travail puisque, alors que nous étions dans la période de la reconstruction, aucun des bras disponibles ne devait manquer. Enfin, et selon un principe qui valait déjà pour la médecine scolaire, la médecine du travail était conçue comme un moyen de promouvoir et d'assurer la santé publique. A cet égard, il convient de souligner que, aujourd'hui encore, 28 % des salariés ne « subissent » d'autre consultation que celle du médecin du travail au cours d'une année et que la proportion était fatalement plus élevée un demi-siècle plus tôt.

Ainsi définie, la fonction de la médecine du travail se trouvait strictement encadrée. N'étant pas autorisé à délivrer des ordonnances, sauf cas de force majeure, son rôle résidait d'abord dans la prévention. Ce n'est que plus tard, et notamment quand un décret de 1979 l'autorisa à regarder de plus près les conditions de travail sur un poste, qu'elle put s'intéresser aux questions d'hygiène, de sécurité, ou se mêler d'ergonomie. Souvent en butte au mépris des médecins traditionnels, quand ce n'est pas à la désinvolture de ses patients, elle est également soumise à une forme de dépendance à l'égard de ses employeurs qui peut la priver de ses prérogatives ou, à tout le moins, les rogner. Qu'il soit salarié de l'entreprise ou qu'il officie au sein d'un groupement interentreprises (le cas le plus fréquent, avec le développement des petites unités),ce qui l'empêche d'avoir une connaissance précise des situations spécifiques, le médecin du travail se trouve, en effet, au cœur de contingences redoutables qui tiennent à la fois à sa position de subordonné de fait et à son pouvoir d'homme de science. Il lui arrive d'être l'objet de pressions plus ou moins indirectes qui visent à mettre en cause le secret médical, ainsi qu'en témoigne le pitoyable épilogue de l'affaire de la division épidémiologie d'EDF-GDF (*Le Monde* du 1er août). Il sait aussi que ses prescriptions peuvent avoir pour conséquence l'arrêt de mort professionnel quand il place quelqu'un sur la liste d'inaptitude, notamment dans le cas de l'alcoolisme d'un chauffeur-routier, par exemple.

D'où les reproches qui sont discrètement formulés à l'encontre de ces praticiens, ballottés entre des exigences contradictoires. On pourra ainsi regretter le laxisme dont ils sont amenés à faire preuve dans l'application de la loi Evin sur le tabagisme et la consommation d'alcool dans des lieux publics, de la même manière qu'on peut s'interroger sur leur responsabilité dans le dossier de l'amiante, plus de vingt ans après que des preuves de la nocivité des installations eurent été apportées. Mais l'on pourrait tout aussi bien souligner qu'ils ne disposent pas du pouvoir de décision, qu'ils ont tenu une place importante dans la lutte contre la tuberculose, qu'ils ont su détecter des maladies professionnelles en nombre grandissant, ou qu'ils réussissent à préserver l'intimité des personnes. Avec le sida, leurs responsabilités sont considérables et, globalement, ils les assument.

Au fil du temps, toutefois, leurs domaines d'observation ont changé, sans qu'ils soient vraiment outillés pour y faire face. Eux aussi confrontés aux mutations du travail, ces médecins voient apparaître de nouvelles pathologies, dont les troubles musculo-squelettiques, en pleine explosion, à cause des cadences et des gestes répétitifs qui mettent à mal les articulations. Les maladies cardio-vasculaires se développent, parfois dues à la somatisation de tensions, tandis que le stress se conjugue avec la précarité. Tant et si bien qu'il faudrait devenir psychologue ou psychiatre pour agir avec plus d'efficacité dans des environnements perturbés par d'autres maux que ceux qui ont donné naissance à la profession.

Pis, les conditions d'exercice sont à leur tour influencées par la gestion économique. Au travers des modes de calcul pour les taux de cotisation « accidents du travail », les médecins du travail se découvrent involontairement au confluent d'actes de management qui déterminent le recours à la sous-traitance ou à l'intérim, au nom de risques et de coûts. Là encore, ils subissent une évolution plus qu'ils ne la maîtrisent. Le cinquantenaire a décidement un goût amer.

Alain Lebaube

Lire pages II, III et IV

La logique de production est souvent en opposition avec les critères de santé

Si, hier, les pathologies du travail étaient marquées par les astreintes physiques, aujourd'hui, ce sont la flexibilité accrue et la précarisation qui engendrent de nouveaux risques

SUR fond de crise, la médecine du travail se trouve aujourd'hui bridée dans son action, comme elle le fut, dans un contexte profondément différent, au lendemain de son organisation légale. Au sortir de la guerre les médecins du travail se voient investis d'une mission de santé publique : il s'agit alors d'améliorer la santé de la population affaiblie par la guerre, la malnutrition, et par ailleurs faiblement médicalisée. « *La société était en reconstruction. Disposer d'une main-d'œuvre saine, en bonne santé, efficace et productive était alors la première préoccupation. L'activité industrielle était elle-même dure physiquement et porteuse de risques lourds : il était nécessaire pour les entreprises de veiller à ce que le travail n'abîme pas prématurément la santé de leurs salariés* », souligne Maryse Salou, médecin-inspecteur en Ile-de-France.

La prévention, à cette époque, se résume pour l'essentiel en une surveillance classique des salariés. Il est davantage question de contrôler une capacité d'adaptation psychophysiologique des opérateurs que de prévenir les nuisances et de réduire les facteurs de risques professionnels. « *Tout le monde retroussait ses manches, le débat sur les conditions de travail n'existait pas* », relève Philippe Davezies, maître de conférences à la faculté de médecine Lyon-I. De fait, les praticiens ont alors beaucoup de mal à jouer le rôle qui leur incombe sur les lieux de travail. « *Les visites détaillées étaient difficiles. Les ingénieurs considéraient que notre place n'était pas dans les usines, notre rôle devait se limiter à la consultation médicale. L'étude des situations de travail était très mal perçue* », témoigne le docteur Michel Valentin, qui a commencé à exercer en 1947. Par un dépistage de masse, les médecins du travail vont avant tout largement contribuer à la lutte contre les séquelles de la guerre, notamment la tuberculose.

Ce n'est que dans les années 70 que leur champ d'intervention va s'étendre à l'environnement professionnel. Le caractère abrutissant des organisations tayloriennes est massivement dénoncé. L'automatisation croissante de la production porte également les entreprises à s'intéresser à l'activité des opérateurs : « *Il faut savoir perdre du temps avec les hommes pour ne pas en perdre avec les machines* », pour reprendre une phrase d'Antoine Riboud, le fondateur du groupe Danone. L'enjeu de la qualité devient étroitement lié aux questions d'hygiène, de santé et de sécurité dans le travail. Le médecin est appelé à intervenir et à développer des actions de correction ou de prévention des facteurs de risques sur le terrain. En 1979, la loi confirme d'ailleurs ce rôle en instaurant l'obligation du tiers-temps : le médecin du travail doit désormais passer un tiers de son temps en entreprise pour étudier les différents postes de travail et les risques encourus par les salariés. A partir du milieu des années 80, ce mouvement de prévention sur le lieu de travail, largement fécondé par l'émergence de l'ergonomie, va cependant être mis à mal par les restructurations et l'évolution des organisations du travail. Si les nouvelles technologies ont un temps laissé espérer une transformation de l'activité plus compatible avec la santé, il n'empêche que les conditions de travail se détériorent. La flexibilité accrue, l'intensification des cadences, le développement des horaires atypiques et du travail posté, la précarisation croissante de l'emploi génèrent de nouveaux risques. Les prévenir renforce la nécessité d'une action sur le terrain.

« *Si, hier, les pathologies du travail étaient marquées par les astreintes physiques, aujourd'hui*, souligne Maryse Salou, *elles sont de plus en plus liées à l'organisation du travail.* »

SOUFFRANCE

« *La logique de production actuelle des entreprises est souvent en opposition avec les critères de santé. Le rôle des médecins est bousculé par les nouvelles réalités économiques et sociales. Ceux-ci ne peuvent que s'inscrire en faux contre la précarisation du marché du travail*, avance Maryse Salou. *Face aux urgences, leur rôle premier de surveillance médicale reprend le dessus. Mais ils se montrent désemparés face à la montée en puissance de la souffrance qui s'exprime dans leurs cabinets.* » Comment réussir à rendre compte, à restituer ce qu'ils entendent dans leurs bureaux, constatent sur le terrain, et faire en sorte que les acteurs de l'entreprise s'en emparent et engagent de véritables actions de prévention ? « *La difficulté est d'autant plus grande que pour beaucoup*, souligne Philippe Davezies, *les solutions ne relèvent plus seulement de l'entreprise mais de la société dans son ensemble.* » Un message que les praticiens ont voulu faire passer dans un ouvrage collectif paru en 1994, *Souffrances et précarité au travail : Paroles de médecins du travail*. (Cyros, collection Alternatives sociales, 160 F)

Laetitia Van Eeckhout

A l'origine, les services médicaux d'usine

Si son organisation légale remonte à la loi de 1946, la médecine du travail n'a pas été créée *ex nihilo* à la Libération. Ses premiers développements remontent à la loi de 1898 sur les accidents du travail, suivie en 1919 par celle sur les maladies professionnelles. Au début du siècle, les études et les initiatives se multiplient au rythme de l'évolution des techniques industrielles. A partir de 1920, les premiers services médicaux d'usine s'organisent. Certains employeurs attendent d'une présence médicale à l'usine une optimisation de l'organisation taylorienne : un travail bien organisé est un travail qui n'épuise pas. Se développent alors des débats sur le médecin du travail et sa finalité. Celui-ci doit-il servir les intérêts de la nation, de l'entreprise, des salariés ? Les mesures qui sont prises à la Libération suivent ce débat : la médecine du travail sera au service de la santé des salariés.

Points-clés

- « *Eviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail* » : tel est le rôle imparti à la médecine du travail par la loi du 11 octobre 1946 qui fait obligation aux employeurs d'organiser une surveillance médicale pour leurs salariés.
- Quel que soit son secteur, tout salarié, qu'il soit sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, apprenti ou temporaire, peut bénéficier de la médecine du travail et doit faire l'objet d'une surveillance médicale. En 1995, les effectifs surveillés, hors fonction publique, s'élevaient à 12,5 millions de salariés pour 13,4 millions inscrits à l'Unedic ; 28 % d'entre eux ne consultent aucun autre médecin dans l'année que le médecin du travail.
- On compte aujourd'hui 1 435 services médicaux du travail : 1 013 sont des services autonomes propres à une entreprise et 422 des services interentreprises communs à plusieurs employeurs. De plus en plus les entreprises optent pour des services interentreprises.
- La France compte actuellement 6 126 médecins du travail dont 3 461 à temps partiel. Chacun suit en moyenne 1 742 salariés dans les services autonomes et 2 919 dans les services interentreprises. Ces derniers assurent la surveillance de plus de 85 % des salariés.
- Le rôle du médecin du travail est exclusivement préventif. Son activité, intégrée à la législation du travail, est réglementée : les deux tiers de son temps sont réservés à une activité clinique et le tiers restant à l'étude du milieu du travail. Dans la réalité des faits, le tiers-temps est très limité, en particulier dans les PME relevant de services interentreprises où chaque médecin a en charge quelque 300 entreprises.
- La directive européenne de juin 1989, qui institue l'obligation de mettre en place des services de protection et de prévention dans les entreprises, met en avant l'idée de prévention des risques, privilégiant l'action en milieu professionnel.

Mécanismes pervers des accidents du travail

Les modes de cotisation, la sous-traitance et l'intérim sont à l'origine de dérives

PEU avant l'été, la Fnath (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) décidait de tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme. Par le biais d'un éditorial titré « la grande manip », son secrétaire général, Marcel Royez, critiquait la fâcheuse tendance de nombreux employeurs à « *masquer la réalité des risques professionnels* ».

« *Accidents du travail dissimulés, management directif de l'objectif "zéro", pression sur les salariés, maquillages divers* », telles sont certaines des pratiques que dénonçait la revue de la fédération.

Il est vrai que le nombre d'accidents du travail avait enregistré une baisse significative en 1992 et 1993. En revanche, les dernières statistiques fournies par la CNAM (Caisse nationale d'assurance-maladie) font état d'une hausse de 0,7 % en 1994 et de 1,2 % au premier semestre 1995. Sur le terrain, toutefois, bon nombre de médecins du travail constatent que la dégradation de la situation va bien au-delà de ces statistiques. « *La raison majeure en est simple : différents mécanismes pervers conduisent à la dissimulation et à la non-déclaration d'un grand nombre d'accidents du travail* », souligne le Dr Marie Pascual, médecin du travail interentreprises.

Premier mécanisme dénoncé : le mode de cotisation des employeurs à la branche accidents du travail de la Sécurité sociale. Certes, le risque professionnel est bien à la charge exclusive de l'employeur présumé responsable, mais le taux de cotisations supporté par l'entreprise dépend de la nature de son activité et de sa taille. En dessous de 200 salariés, le taux de cotisation est soit « collectif », soit « mixte ». Dans les deux cas, le coût des accidents est en quelque sorte mutualisé à l'échelle d'une même branche d'activité.

RAPPORT MARCHAND

Mais, au-delà de 200 salariés, le taux de cotisation répond à un système « individuel » de tarification, c'est-à-dire que l'employeur finance directement le coût de ses accidents et de ses maladies professionnelles. « *Ce système peut apparaître sain dans la mesure où il responsabilise directement les entreprises*, souligne le Dr Marie Pascual. *Mais la réalité révèle, en corollaire, un effet pervers : moins on déclare d'accidents, plus on fait d'économies.* »

Second mécanisme ouvertement dénoncé par de nombreux médecins du travail : les dérives liées à la sous-traitance. Ce sont avant tout « *des raisons structurelles qui expliquent que les salariés des entreprises sous-traitantes sont plus exposés aux risques* », précise Annie Thébaud-Mony, sociologue et directeur de recherche à l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). La première de ces raisons tient *à* « *une recomposition des tâches qui induit un transfert de risque d'accident par le travail effectué par les entreprises sous-traitantes* », précise-t-elle.

En somme, les tâches les plus exposées – maintenance, fabrication de pièces, etc. – sont généralement confiées à des entreprises extérieures. Un seul exemple : dans le secteur nucléaire, « *plus de 80 % de la taxe collective supportée par les salariés en France le sont par des personnes employées par des entreprises sous-traitantes* », indique Annie Thébaud-Mony. « *Par ailleurs, le travail sous-traité sort de la régulation salariale classique*, poursuit-elle. *L'entreprise donneur d'ordres est déresponsabilisée, alors que c'est elle qui détermine les conditions de travail.* » Résultat : « *Le risque subit la pression du rapport marchand.* » Un sous-traitant peut-il se permettre de mettre en cause un client, au risque de perdre un marché ?

Troisième logique perverse mise en cause : celle qui régit les rapports entre les entreprises de travail temporaire (ETT) et leurs clients. Jusqu'au décret du 25 juin 1992, la totalité des responsabilités en matière d'accidents du travail était imputée aux ETT qui en assumaient le financement. Depuis, ces derniers ont obtenu un partage des coûts – deux tiers pour les ETT et un tiers pour les entreprises utilisatrices –, mais uniquement dans le cas d'accidents graves (mort du salarié ou incapacité permanente supérieure ou égale à 10 %).

« *Ce système est d'autant plus inadmissible qu'il est évident que les entreprises utilisatrices de salariés intérimaires sont directement responsables de leurs conditions de travail*, souligne, sous le couvert de l'anonymat, ce médecin du travail de l'automobile. *Lorsque la responsabilité de l'entreprise utilisatrice est évidente lors d'un accident grave*, poursuit-il, *les ETT peuvent théoriquement déférer leurs clients devant les tribunaux pour qu'ils financent 100 % de l'accident. Mais croyez-vous vraiment que beaucoup d'entre elles se le permettent ?* »

Olivier Piot

Le goût amer de l'amiante

LE docteur Jean-Paul Duléry, secrétaire général du Syndicat national professionnel des médecins du travail (SNPMT), feuillette le dossier de presse élaboré par le ministère du travail à l'occasion du cinquantenaire de la médecine du travail : « *Voilà un document optimiste. Et qui "positive", comme on dit dans le monde des supermarchés. Nous avons nous aussi rédigé un dossier de presse pour marquer l'événement. Mais l'esprit en est très différent. Nous avons à la bouche un goût amer : comment « fêter » cette institution à l'heure où l'affaire de l'amiante s'affiche comme un échec majeur de santé publique » ?* » C'est un fait. Depuis quelque temps la responsabilité des médecins du travail est souvent mise en cause à propos des cancers qui se multiplient chez ceux qui ont travaillé au contact de l'amiante. Très tôt, ils ont connu le caractère dangereux de cette fibre minérale. L'asbestose, sorte de silicose, a été identifiée dès 1906, et le développement de cancers définitivement établi en 1955. Dans les années 60, alors que les mesures préventives se multipliaient en Grande-Bretagne et les procès d'indemnisation des victimes aux Etats-Unis, en France on est resté dans le flou. Quelques mesures protectrices ont été prises dans les ateliers, mais elles étaient insuffisantes, souvent mal respectées ; et le problème de ceux qui travaillent sur l'amiante en place dans les bâtiments (électriciens, plombiers chauffagistes, par exemple, qui doivent percer plaques et revêtements) a été négligé. Reproduisant avec une étrange docilité le discours rassurant du très actif lobby industriel de l'amiante, les médecins du travail n'ont pas lancé l'alarme.

C'est des particuliers qu'a fini par surgir la révolte : au milieu des années 70, les scientifiques de la faculté de Jussieu à Paris vont découvrir la dangereuse poussière que le flocage des plafonds à l'amiante dépose sur leurs installations. Ils vont multiplier actions et conférences, révélant notamment les conditions désastreuses dans lesquelles travaillent certains ouvriers (ceux d'Amisol à Clermont-Ferrand, par exemple). Vingt ans plus tard, en 1995, ce sont de nouveau des particuliers qui lanceront un cri d'alarme : les professeurs du lycée de Gérardmer qui voient se multiplier parmi eux les mésothéliomes, cancers spécifiques de l'amiante, alors qu'ils travaillent dans des locaux qui en sont revêtus.

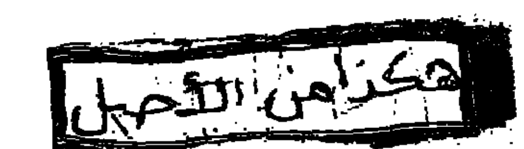
BOMBE À RETARDEMENT

En juin 1995, le SNPMT lance à son tour son cri d'alarme : le communiqué de presse parle de « *bombe à retardement* », de « *mort annoncée de dizaines de milliers de personnes* » et réclame une réforme du statut des médecins du travail. En juin 1996, un autre communiqué fera le constat de ce que les problèmes de prévention étant « *insolubles* », il faut en venir à « *l'interdiction de l'emploi de l'amiante* ».

Répondant à Roger Lenglet qui l'interviewait pour son ouvrage *L'Affaire de l'amiante* (La Découverte, 1996), Jean-Claude Duléry répond franchement : « *Cette prise de position est tardive. C'est choquant, je ne m'en cache pas* (...). *Les médecins du travail sont souvent directement dépendants des directions, et ils font partie des cadres de l'entreprise. Dès lors, il est évident qu'ils peuvent être facilement soumis aux exigences de leurs employeurs.* » Pour Marie Pascual, médecin du travail dans un service inter-entreprises, et l'une des animatrices de l'Association pour l'étude des risques du travail (Alert) ainsi que de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva), l'affaire doit être l'occasion d'une réforme de fond. « *Il faut crever l'abcès : notre problème est avant tout un problème d'indépendance. La médecine du travail a été conçue comme dépendant exclusivement des employeurs. Ce sont eux qui paient, et l'on sait bien que celui qui paie a le pouvoir.* » Les médecins du travail auraient à tout le moins pu lancer des interventions fortes auprès de l'opinion publique. Tel n'a pas été le cas. « *Les médecins*, rappelle Marie Pascual, *sont rarement prêts à jouer un rôle d'acteur au sein de la société.* » Socialement plus proches des directions, ils ont souvent spontanément choisi d'être ceux qui rassurent. Mais ils y ont quelque excuse dans la mesure où ils travaillent en général dans l'isolement, où ils sont absorbés par certaines tâches envahissantes comme le contrôle d'aptitude, insuffisamment informés, mal préparés à intervenir de manière préventive sur les lieux de travail

Une excuse que renforce un autre silence, celui-là carrément détonnant : celui des caisses régionales d'assurance-maladie (CRAM), dont il faut rappeler qu'elles sont gérées paritairement (donc avec participation des syndicats), et celui des grands spécialistes de la médecine professionnelle. Leurs missions respectives en font en effet les grands collecteurs d'informations, donc les vigies naturelles du système.

Marie-Claude Betbeder





SELÇUK

Les troubles musculo-squelettiques en tête des maladies professionnelles

Les affections psychopathologiques (dépression, stress...) liées à la charge et au rythme de travail inquiètent également les praticiens

BRAVE petit soldat de la médecine du travail, elle évoque avec passion ces maux qui rongent les salariés qu'elle reçoit dans son service interentreprise et interprofessionnel de la région parisienne. Un poste d'observation privilégié de la pathologie des salariés puisque cette femme énergique est en charge d'une population fort disparate et confrontée à des situations de travail très différentes. Des cadres, des employés, des ouvriers travaillant dans le secteur tertiaire ou industriel. Des salariés issus de la métallurgie ou de l'imprimerie, de la confection ou de l'informatique voire de la restauration.

« *Si chaque branche sécrète des pathologies spécifiques, j'ai quand même deux grandes préoccupations : les troubles psychopathologiques liés à la charge, au rythme de travail, aux pressions que subissent les salariés pour être plus rentables, et des pathologies articulaires et vertébrales dûes aux mouvements répétitifs, aux manutentions lourdes.* » Côté santé mentale, elle fait face à des dépressions « *souvent graves* » et à des pathologies digestives ou cardio-vasculaires dont on s'aperçoit de plus en plus qu'elles peuvent être l'expression d'un malaise psychique (somatisation). « *Un phénomène qui s'accentue avec la précarisation croissante du travail : 70 % des visites médicales d'embauche que j'effectue actuellement concernent des contrats précaires.* »

Même les salariés qui ont apparemment un emploi plus stable se laissent gagner par un sentiment d'insécurité. « *Ils acceptent n'importe quelles conditions de travail – des journées de 12 heures parfois – afin de ne pas perdre leur emploi. Ils se bourrent de médicaments pour tenir le coup.* » Certains vont même jusqu'à refuser un arrêt maladie de peur de se faire licencier. Un constat que fait également Françoise Demogeot, médecin interentreprise à Nancy, qui souligne à quel point « *l'insécurité est un sentiment contagieux* ». Avec un groupe de médecins du travail et sous l'égide du Club européen de la santé, elle travaille à la mise en place d'un protocole d'action de prévention du stress qui permettrait une prise en charge collective du stress en entreprise alors qu'actuellement elle se fait de façon individuelle sous forme d'un soutien moral aux salariés en détresse et de quelques conseils en hygiène de vie.

CADENCES ÉLEVÉES

Les troubles musculo-squelettiques couramment appelés « TMS » « *explosent littéralement* », indique de son côté le docteur Marie-Claude Maillard, du bureau médecine du travail au ministère du travail. Ils occupent la première place des maladies professionnelles. En trois ans, les *TMS ont augmenté de 160 %*. Principales causes, les mouvements répétitifs, les cadences élevées et les travaux de force exagérés sans compter les postures de travail. Ces troubles nécessitent souvent un aménagement du poste du travail voire un reclassement du salarié. Des solutions difficiles à appliquer dans les très petites entreprises. « *Les PME ont peu de postes de reclassement à proposer et n'ont pas souvent les moyens financiers pour procéder à des aménagements. J'essaie de proposer des solutions de bricolage* », souligne ce médecin francilien.

Plutôt que de risquer de perdre leur emploi, nombre de salariés refusent purement et simplement que le médecin les déclare en maladie professionnelle. « *L'an dernier, je n'ai fait que neuf déclarations d'inaptitude complète. J'aurais dû en faire quatre fois plus* », souligne-t-elle. Ce n'est donc pas un hasard si le taux d'inaptitude définitive, 2 pour 1 000 salariés (bien qu'en légère hausse ces dernières années), est relativement faible.

Cela dit, ce sont les médecins de service interentreprise qui sont le plus fréquemment confrontés à ces cas de conscience, car ils sont essentiellement en charge de petites entreprises. Dans les grandes, les médecins du travail trouvent plus facilement une alternative pour les salariés inaptes à leur poste, compte tenu de la diversité d'activités de ces entreprises et de leurs moyens financiers. A l'Aérospatiale, les médecins du travail confrontés à un gros problème de pathologies articulaires et lombaires des ouvriers des usines d'assemblage du groupe, ont pu réaliser, en 1994-1995, une grande enquête sur les conséquences de l'assemblage sur l'état articulaire des opérateurs des sites concernés. « *Il en est ressorti que l'âge moyen des opérateurs était élevé mais aussi que 71 % des enquêtés souffraient d'au moins un trouble de l'appareil ostéo-articulaire* », souligne Marie-Madeleine Stocker, médecin du travail à l'usine de Gron, près de Saint-Nazaire.

A partir de ce constat, les praticiens ont entamé sur les différentes sites d'assemblage une étude très fine de chaque poste de travail avec l'aide d'un ergonome, des chefs de service et des compagnons. Dans l'usine Aérospatiale de Saint-Nazaire, c'est un gros travail sur le bruit et la surdité qui s'achève. « *Nous avions constaté une déperdition d'audition des ouvriers de cette usine*, relate Catherine Tessoulin, médecin de l'usine. *C'était la pathologie la plus importante sur ce site et donc un domaine d'action prioritaire.* » En cinq ans, atelier par atelier, presque tout le site a été traité. L'an prochain, ce sera le tour de l'usine de Gron.

PATHOLOGIES ALLERGIQUES

A côté du stress et des TMS *d'autres pathologies préoccupent les* médecins du travail en raison de leur développement : les pathologies allergiques liées à l'exposition à de nouvelles molécules chimiques et les cancers professionnels. Si beaucoup de médecins du travail concentrent leur action sur le risque professionnel, d'autres ont une conception plus large de leur rôle. « *Je fais de la santé publique en milieu de travail* », confie Anne-Marie Giard, ex-présidente de la Fédération française de médecine du travail, qui s'est fait une spécialité de la prévention cardio-vasculaire dans son entreprise. Une spécialisation qui lui permet d'aborder facilement les problèmes liés à l'alcool et au tabac qui sont de gros facteurs de risques dans ces maladies.

Car l'alcoolisme et le tabagisme sur les lieux de travail sont loin d'être résolus. Et les médecins du travail qui multiplient les campagnes d'information et de prévention dans les entreprises ne se sentent pas spécialement bien armés pour combattre le mal.

Catherine Leroy

La difficile préservation du secret médical

Une affaire récente survenue à EDF-GDF montre que des pressions peuvent être exercées par les employeurs

L'ACTUALITÉ récente s'est chargée de rappeler, avec « l'affaire de la division épidémiologie d'EDF-GDF » (*Le Monde* du 1er août), les difficultés rencontrées par un médecin du travail tenu au secret médical face aux pressions d'un employeur qui lui verse tous les mois son salaire. De quoi s'agissait-il ? Le docteur Ellen Imbernon, chargée de mission à la division épidémiologie de la médecine du travail de l'entreprise publique, est mise à pied le 18 juillet dernier après avoir refusé de communiquer les données médicales dont elle avait la responsabilité. Le fondateur de la division, le professeur Marcel Goldberg, avait, quant à lui, quitté la maison le 1er juillet. Les deux chercheurs étaient connus pour leurs travaux originaux concernant la santé des salariés et les facteurs de risques professionnels (amiante, rayonnements ionisants, etc.). Etudes qui ne peuvent que mettre mal à l'aise une direction. De son côté, EDF-GDF justifie sa décision en expliquant « *que le secret médical ne s'applique pas en matière d'épidémiologie et de recherche* » et qu'il ne concerne que « *le suivi clinique des patients* ».

Le 28 août, le docteur Ellen Imbernon a reçu une lettre de licenciement pour « *contestation systématique de toute autorité hiérarchique* » et « *insubordination caractérisée* ». Même si quelques médecins du travail confirment cette distinction à faire entre suivi clinique et travaux de recherche, l'affaire EDF-GDF fait indubitablement écho auprès d'eux. « *C'est bien de la part de notre consœur d'avoir réagi ainsi*, soutient le docteur Michèle Suran, médecin du travail dans un service inter-entreprises à Epinal. *Elle donne une image positive de notre profession.* »

« *La médecine du travail est souvent mal perçue par les salariés, qui l'assimilent à la médecine du patron*, constate de son côté le docteur Daniel Feron, professeur de médecine du travail à Lille. *Nous devons donc être intraitables sur la question du secret médical afin d'établir une confiance sans faille avec nos patients.* »

Les pressions patronales existent malgré tout. Et, comme le remarque de manière anonyme cet autre praticien, « *certains de mes confrères, notamment ceux qui sont rattachés à une seule entreprise et donc directement embauchés par leur employeur, ont parfois du mal à y résister* ».

> Les deux chercheurs étaient connus pour leurs travaux concernant les facteurs de risques professionnels. Etudes qui ne peuvent que mettre mal à l'aise une direction

« *Rester en permanence vigilant* », c'est la devise du docteur Michèle Suran. Les demandes directes de dévoiler le secret médical existent : « *S'il y a des doutes concernant une séropositivité par exemple*, raconte-t-elle, *peu d'employeurs résistent à l'envie de poser la question.* » Mais il y a aussi les tentatives moins frontales lorsque les hiérarchies d'entreprise font preuve, par exemple, d'une fausse sollicitude. Un médecin du travail s'est ainsi vu offrir une nouvelle armoire pour ranger les dossiers médicaux, son employeur proposant de garder la deuxième clé afin de garantir toute complication en cas de perte ou de vol. Un autre praticien a obtenu de son patron, sans l'avoir demandé, un nouveau programme informatique qui devait lui permettre de lister le plus rationnellement possible les cas d'inaptitude. Après une rapide enquête, le médecin s'est rendu compte que le fichier n'aurait pas été à l'abri du piratage.

Connaître les candidats potentiels à l'inaptitude ne relève pas seulement d'une curiosité malsaine. Ces informations peuvent se traduire dans la gestion des effectifs. Seul un médecin du travail peut constater l'inaptitude d'un salarié, et l'employeur dispose alors d'un mois à compter d'un second examen médical obligatoire pour reclasser le salarié ou le licencier.

« *Auparavant*, fait remarquer le docteur Suran, *le licenciement pour inaptitude ne donnait pas lieu à des indemnités. Ce n'est certes plus le cas aujourd'hui, mais il est sûr qu'une telle procédure relève, une fois prononcée, d'une démarche assez simple.* »

Entrent alors immédiatement en scène des sujets aussi délicats que celui de l'alcoolisme. Lorsque, par exemple, un employeur demande à un médecin du travail de venir tester le degré d'alcoolémie d'un salarié à son poste de travail. Là encore, les praticiens prônent la fermeté pour que la question ne se règle qu'entre les murs silencieux du cabinet médical.

Marie-Béatrice Baudet

d o s s i e r

Une spécialité médicale à part entière

Les praticiens, au nombre de 10 000 en France, exercent surtout un rôle préventif

SIX mille trois cents médecins du travail exercent actuellement dans les entreprises en France. *« Si l'on ajoute à ce chiffre l'ensemble des praticiens qui veillent à la santé des salariés de l'Etat, des collectivités locales, de la fonction publique hospitalière et du secteur agricole, on arrive au total à environ 10 000 médecins du travail pour 20 millions de salariés actifs »*, précise Marianne Saux, chef du bureau de la médecine du travail au ministère de tutelle.

Les conditions d'exercice du métier dans le secteur privé divisent les médecins du travail en deux catégories : ceux qui exercent en service autonome sont directement rattachés à une entreprise ; et ceux qui travaillent en service inter-entreprises « se partagent » entre plusieurs firmes. Comme de plus en plus de sociétés optent pour les services inter-entreprises (on en dénombre 422 aujourd'hui), le nombre de services autonomes n'a cessé de diminuer au fil des vingt dernières années, passant de 2 908 en 1975 à 1 013 aujourd'hui. Résultat : les 4 919 médecins exerçant en inter-entreprises (contre 1 418 confrères en autonomes) assurent la surveillance médicale de plus de 90 % des salariés.

Cette concentration s'explique par des raisons budgétaires : le recours à un service inter-entreprises apparaît comme une solution plus économique à de nombreuses entreprises qui n'ont à verser qu'une cotisation annuelle de 300 F à 500 francs par salarié ou de 0,30 % à 0,50 % de la masse salariale. Ce clivage entre services autonomes et inter-entreprises n'est pas anodin, aux yeux des médecins du travail eux-mêmes : *« La noblesse du métier, c'est la médecine autonome »*, avoue Paule Maquet, médecin du travail à l'Asmis (Association des services médicaux inter-entreprises de la Somme). Et de souligner les deux principales difficultés inhérentes, à ses yeux, à l'exercice en service inter-entreprises : *« D'une part, nous passons du coq à l'âne. Il m'arrive par exemple de passer de la boulangerie à la charcuterie ou à la soudure. D'autre part, il n'est pas toujours facile de se faire entendre du chef d'entreprise qui nous perçoit comme extérieurs à sa société, quand bien même les besoins en termes de prévention, dans les PME notamment, sont très importants. »*

Profession en voie de féminisation (55 % des médecins du travail sont des femmes, contre 25 % il y a vingt ans), la médecine du travail constitue aujourd'hui une spécialité à part entière. Depuis la loi de 1982 en effet, la formation de ces praticiens exige, outre les six ans d'études de médecine générale et la réussite au concours de l'internat, une spécialité qui s'acquiert en quatre ans aux termes desquels est délivré le diplôme d'études spécialisées (DES). *« Nous sommes très attachés à l'excellence de la formation, même si nous vivons, depuis dix ans, avec un déficit de 600 médecins du travail*, reconnaît Marianne Saux. *La pénurie est telle que 185 médecins exercent actuellement sans la spécialité requise, notamment en Picardie, en Lorraine ou en Champagne-Ardennes »*.

Pour tenter de combler le déficit, une seconde voie d'accès à la profession a été ouverte : par le biais du concours européen (une centaine de postes étaient offerts cette année), les généralistes exerçant depuis plus de trois ans peuvent obtenir une spécialisation en médecine du travail. Enfin, une troisième voie devrait être proposée dès novembre prochain à une centaine de généralistes ayant plus de quinze ans d'exercice et qui souhaitent se reconvertir dans la médecine du travail.

RISQUES PROFESSIONNELS

Si son rôle est « exclusivement préventif », comme le stipule l'article L 241-2 du code du travail (il ne peut donc délivrer d'ordonnance, sauf en cas d'urgence), le médecin du travail est aussi un spécialiste des risques professionnels (hygiène, nuisance, toxicologie, ergonomie des postes...) et constitue, à ce titre, un précieux conseiller, tant pour le chef d'entreprise que pour les représentants des salariés. Soumis au secret médical et au secret industriel (composition des produits, etc.), il ne peut ouvrir de cabinet en ville. L'exercice de la médecine du travail, à temps plein ou partiel, est en effet exclusif, *« excepté pour les praticiens formés selon le dispositif en vigueur avant la loi de 1982, qui peuvent également exercer dans un cabinet de généraliste »*, précise Marianne Saux. Quant au salaire, il tourne autour de 20 000 francs brut à l'embauche et peut atteindre le double après une quinzaine d'années d'expérience, selon le ministère du travail.

Rançon du salariat ? Toujours est-il que les médecins du travail n'ont pas toujours bonne presse. *« Même si notre image évolue aux yeux de nos pairs qui reconnaissent de plus en plus notre action préventive (en matière de dépistage des cancers du sein par exemple), les gens nous perçoivent encore comme des sous-médecins parce que nous ne prescrivons pas »*, déplore Hélène Stakowski, médecin du travail au CIC. Tout en estimant que *« les médecins du travail sont des praticiens comme les autres : ils ont le même niveau d'études »*, Pierre Haehnel, secrétaire général du conseil national de l'ordre des médecins, affirme aussi que *« la médecine du travail est une spécialité moins prisée que la chirurgie ou l'ophtalmologie »*. Président de la Fédération française de médecine du travail, Eric Alquier-Ouffard indique pour sa part que *« si nous avons parfois l'impression d'être déconsidérés, c'est parce que notre démarche préventive n'est pas encore très bien comprise par les salariés, voire par nos pairs. Le paradoxe, c'est que nous faisons de la prévention depuis toujours, alors même que les généralistes y viennent progressivement, pour cause de maîtrise des dépenses de santé »*.

L'exclusion des médecins du travail du dispositif de formation continue prévu par les ordonnances de réforme de la Sécurité sociale nourrit aussi bien des rancœurs. Sans parler du débat qui se profile à propos de la possibilité ou non pour ces médecins d'accéder aux informations contenues dans les cartes de santé informatisées qui devraient être mises en service le 1er janvier 2000 au plus tard. A ce sujet, Guy Duval-Arnould qui exerce à Saint-Gobain, a d'ores et déjà attiré l'attention – par courrier – du conseil de l'ordre sur *« la grande utilité pour le médecin du travail de pouvoir inscrire sur la carte santé les expositions et risques professionnels, notamment cancérigènes »*.

Philippe Baverel

l e c t u r e s

Le fourre-tout de la marginalité

Y A-T-IL DES EXCLUS ? L'exclusion en débat,
dirigé par Jean-Noël Chopart et Shirley Roy.
Revue *« Lien social et Politiques »*, n° 34,
Editions ENSP, Rennes, 170 p., 120 F.

DEVENUE *« un concept à la mode »*, l'exclusion ne serait-elle pas une notion fourre-tout commode, en vérité, acceptée par notre société ? Cette interrogation traverse cette livraison de la revue franco-québécoise *Lien social et politiques*, rédigée par des chercheurs universitaires. Pauvreté, marginalité, *« désaffiliation »* : les mots ne manquent pas pour essayer de cerner une situation à géométrie variable. Mais, au total, on bute sur *« l'absence quasi complète de définition proprement dite »*, même si les analyses du phénomène, largement citées dans cet ouvrage, sont de plus en plus nombreuses. Celles de Robert Castel et de Pierre Rosanvallon par exemple.

Perte du lien professionnel, perte du lien sociofamilial... Comme l'indique Jacques Yon du CNRS, *« il semble que la France soit un des rares pays européens où ces deux processus puissent se cumuler »*. En particulier, parce que la société civile, reposant sur l'association d'individus et sur des corps intermédiaires solides, y est moins vigoureuse qu'ailleurs. D'où l'urgence à se pencher sérieusement sur l'exclusion, notion à la fois dérangeante et pratique, car elle conforte, par opposition, un noyau dur et stable qui, en fait, correspond de moins en moins à une réalité.

« L'impuissance publique » à gérer le phénomène, soulignée par Michel Autès, lui aussi du CNRS, dénote une incapacité à penser les problèmes sociaux en dehors du cadre de la société industrielle salariale et de la logique marchande, l'impossibilité de nommer de nouveaux risques *« et, par conséquent, d'élaborer les réglages qui leur correspondraient »*.

En définitive, comme l'ont fait un certain nombre d'ouvrages récents, c'est un retour du politique et de son rôle de régulation que préconise Autès. Ce qui débouche évidemment sur des choix de société actuellement repoussés. Mais la revue souligne aussi l'intérêt de ce qui émerge du *« terrain »*. Par exemple, des groupes de jeunes qui s'enracinent *« dans un système de solidarité matérielle et morale »*. *« En superposant activités associatives et emplois précaires, ils déjouent la galère »*, retissent du lien social et refabriquent des compétences. Cette expérimentation intégrerait *« les modifications des formes et du sens du travail »* et serait en quelque sorte *« l'annonce de transformations d'avenir profondes »*. C'est une des hypothèses lancées dans ces pages, d'un intérêt certain.

Daniel Urbain

Tranquille, le boulot !

PLUS EFFICACE ET MOINS STRESSÉ AU TRAVAIL
de Debra Allcocq,
Marabout, 178 p., 35 F.

JE gère mon temps et mes tensions ; je prépare soigneusement réunions et entretiens ; je réponds sereinement aux agressions verbales de mes collègues... Et, en plus, je me *« distrais intelligemment »*. On sort de ce recueil de conseils pratiques plein de résolutions trop belles pour être vraies. Mais on a piqué, de-ci de-là, quelques idées à caser dans un coin de son intellect surmené. Par exemple, on se promet de ne plus surévaluer les contraintes du boulot et de ne pas se montrer bêtement obstiné lors de son prochain conflit professionnel. On saura aussi beaucoup mieux *« comprendre son patron »* et, par exemple, *« s'il commet une erreur, s'abstenir de le lui faire observer »* !

D. U.

t r i b u n e

Pour de nouvelles relations interprofessionnelles

par Gérard Gourguechon

C'EST en 1981 qu'ont eu lieu les premières réunions de ce qui s'est nommé par la suite le « groupe des dix ». Il s'agissait, pour les initiateurs, de favoriser un regroupement syndical unitaire qui puisse, par son indépendance à l'égard des partis politiques, contribuer à une dynamique de changement social. C'était l'ambition première du SNJ-journalistes, du SNUI-impôts et du SU-Caisses d'épargne, membres fondateurs du « groupe des dix » et toujours présents aujourd'hui. Rapidement, d'autres syndicats, également majoritaires dans leur secteur, sont venus renforcer cette démarche (SNABF-Banque de France, SNAPCC-chambres de commerce). Tous ces syndicats étaient nés de la scission entre la CGT et la CGT-FO en 1947-1948.

Au cours des années et des réunions, le « projet » de ces syndicats s'est précisé : contribuer au développement d'un syndicalisme de proximité, de proposition et d'action, capable d'être efficace pour les revendications professionnelles et les exigences interprofessionnelles, indépendant, fédérateur et unitaire. La clarification progressive du projet a entraîné des départs, et l'entrée d'autres organisations syndicales partageant les mêmes valeurs sociales et syndicales (SNMSAC-mécaniciens aviation civile, Spaset-Trésor public, SNACCRF-concurrence consommation, USPNT-navigants techniques, SNUDDI-douanes).

L'arrivée en 1989 de la fédération Sud-PTT, exclue de la CFDT a montré que le groupe devenait bien, progressivement, un pôle d'accueil s'ouvrant au-delà des syndicats nés de la CGT ; ultérieurement, le « groupe des dix » a poursuivi son élargissement sans modifier son projet initial : CRC-santé-sociaux prend contact en 1991, le SNPIT-Air Inter en 1992, Sud-Crédit agricole mutuel en 1993, l'USAF-Air France en 1994, le Sapap-Aéroports de Paris et le SDB-BNP en 1995.

Au cours des années 1994-1995, la décision a été prise de franchir une étape supplémentaire en projetant la constitution d'une union syndicale. C'était la marque d'une même volonté de peser, ensemble, pour des revendications et des aspirations communes, par la constitution d'un pôle syndical nouveau et alternatif. Ce qui signifie qu'aucun des syndicats qui s'engage dans cette voie ne trouve dans les confédérations actuelles, telles qu'elles fonctionnent, telles qu'elles agissent, la réponse à ses préoccupations.

TRANSFORMATION SOCIALE

Les projets de statuts sont éclairés par l'idée que le syndicalisme a une double fonction. Il se doit de défendre les revendications immédiates et collectives des salariés dans l'entreprise. Mais il se doit aussi d'inscrire cette démarche dans une action syndicale interprofessionnelle se situant dans un syndicalisme de transformation sociale pour une société plus juste, plus libre, plus humaine, plus solidaire et plus démocratique.

L'objectif est qu'à tout moment les syndiqués, dans leurs syndicats, restent maîtres de toutes leurs revendications et de toutes leurs actions.

Dans cette union projetée, les décisions se prennent au consensus ; l'union ne s'exprime qu'autant que tous les syndicats et fédérations membres en sont d'accord. En cas d'absence de consensus, chaque organisation a sa liberté d'expression et d'action. Il s'agit de permettre à chaque organisation de rester maître chez elle, tout en fédérant tout ce qu'il y a en commun à un moment donné, pour plus d'efficacité. Il est admis, dès le départ, que les syndicats et fédérations membres n'ont pas l'obligation d'être toujours d'accord sur tout. La diversité est admise, à l'intérieur de valeurs sociales de référence, et de démarches syndicales convergentes figurant dans le préambule aux statuts.

Les mouvements sociaux de novembre-décembre 1995 ont confirmé la pertinence des analyses et réflexions des syndicats et fédérations du « groupe des dix » et l'opportunité du projet de constitution d'une union syndicale nouvelle, pour un syndicalisme de critique, de proposition et d'action, qui ne soit ni d'accompagnement systématique, ni de refus perpétuel.

L'importance et la dureté des grèves, la force des très nombreuses manifestations sur l'ensemble du territoire, et le comportement solidaire d'une grande partie de l'opinion publique montrent bien que la logique économique actuelle, qui conduit progressivement au développement du chômage et des inégalités, est rejetée bien plus largement que par ses victimes directes. Le besoin de syndicalisme est manifeste. La question essentielle de l'emploi demande une mobilisation des salariés, des précaires, des chômeurs, et de tous ceux qui ne supportent plus la montée régulière du chômage et de l'exclusion. L'efficacité revendicative sera possible si l'unité d'action se fait prioritairement sur une réduction massive de la durée hebdomadaire du temps de travail et avec une redistribution plus juste des richesses et des revenus.

La rénovation du service public – facteur de cohésion sociale – et l'amélioration de la Sécurité sociale demandent également des réponses syndicales unitaires et efficaces. Mais sur toutes ces demandes exprimées en novembre-décembre 1995, le syndicalisme français n'a pas su faire des propositions alternatives unitaires crédibles.

NOUVEAU PÔLE SYNDICAL

Entre le statu quo et le ralliement sans conditions aux décisions gouvernementales ou patronales, il y a manifestement place pour des propositions novatrices et progressistes appuyées par des actions résolues. Les fédérations et les syndicats du « groupe des dix », dans leurs secteurs professionnels comme pour les revendications interprofessionnelles, continueront de favoriser l'unité d'action la plus large, sans a priori ni exclusive.

La voie cherchée par les fédérations et syndicats du « groupe des dix » est d'être à la fois un syndicalisme de proposition et un syndicalisme d'action, démocratique et de proximité, unitaire et indépendant ; c'est ainsi qu'on peut espérer retrouver un syndicalisme d'adhérents et de militants capables de peser efficacement pour les revendications professionnelles et pour le progrès social.

Depuis quelques mois, des militants décident de quitter la CFDT en constituant des syndicats SUD, et des salariés les suivent ou les rejoignent. Ces choix s'expliquent par le choc qu'a représenté le soutien pratiquement sans réserves de la direction de la CFDT au *« plan Juppé »* et sa condamnation du mouvement social de novembre-décembre 1995. Ces nouveaux syndicats prennent contact avec les syndicats du « groupe des dix » et les rejoignent progressivement sur la base de la démarche syndicale préconisée par le « groupe des dix ». Cette dynamique devrait se poursuivre. Au fur et à mesure que ce pôle syndical nouveau gagnera en crédibilité, il lui faudra se mettre en mesure d'accueillir tous les non-syndiqués qui veulent sortir de l'impasse actuelle sur la base de la démarche ouverte que nous proposons. Là où ils sont aujourd'hui présents, les syndicats et fédérations du « groupe des dix » devront confirmer par l'exemple leur capacité à accueillir de nouveaux adhérents par une pratique syndicale rénovée.

Construire de nouvelles relations interprofessionnelles, c'est d'abord l'expérimentation concrète de la solidarité et des convergences : des militants et des adhérents de syndicats du « groupe des dix » vivent par exemple cette expérience nouvelle par leur participation au mouvement « Agir ensemble contre le chômage ! ». Il n'est pas question de créer une nouvelle confédération à côté des confédérations actuelles. Il s'agit d'enclencher une dynamique unitaire basée sur une nouvelle forme de fédéralisme.

Il y a soixante-quinze ans de divisions à dépasser. Et il faut, dans le même temps, trouver des réponses justes, humaines, solidaires, aux revendications et aux aspirations des salariés, des précaires, des chômeurs d'aujourd'hui, dans le monde d'aujourd'hui.

Gérard Gourguechon *est porte-parole du « groupe des dix ».*

e n b r e f

RENCONTRES

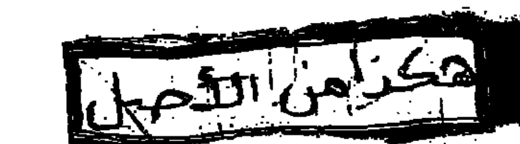
■ SÉMINAIRE EUROPÉEN

Organisé avec la collaboration de la direction générale pour l'emploi, les relations industrielles et les affaires sociales de la Commission européenne, le séminaire de l'emploi 1996 se tiendra du 5 au 6 novembre 1996, au Palais des congrès de Bruxelles. Les principaux thèmes abordés cette année concernent les nouvelles technologies et la création d'emplois, les innovations sociales et urbaines pour la création d'emplois, les petites entreprises et l'emploi. Cette conférence, qui avait l'an passé attiré plus d'un millier de participants venus de trente-deux pays, s'adresse aux représentants des autorités nationales, régionales et locales dans les domaines de l'emploi, aux organisations bénévoles pour l'emploi, la formation et le développement économique, aux entreprises du secteur privé, aux organismes de recherche ainsi qu'aux consultants, agences et réseaux européens dans le domaine de l'emploi. L'exposition « La semaine de l'emploi » se tiendra parallèlement à la conférence.
Contact : Olga Carola-Downing ou Heather Adam. Tél : + 44 (0) 181-332-0044. Télécopie : + 44 (0) 181-332-0874.

OUTILS

■ INNOVER OU DISPARAÎTRE

L'atelier multimédia européen de la Sept Arte propose aux dirigeants et aux cadres des PME-PMI une « mallette » sur le management et l'innovation. Intitulée *Innover ou disparaître*, elle est composé de huit vidéocassettes proposant des études de cas, en France et en Italie, d'entreprises jugées innovantes, de deux cassettes audio de témoignages d'inventeurs et d'un livre de Bertrand Bellon, professeur de sciences économiques à la faculté Jean-Monnet (université Paris-Sud), qui suggère une méthode et des outils pour évaluer les besoins en matière d'innovation. Des séminaires payants complètent éventuellement ce dispositif, de même qu'un service télématique (3615 code Innover). Prix de la mallette (1 900 francs). Contact : Claire Poinsignon. Atelier multimédia européen. 01-44-14-80-15.



Gestion - Finance

à Nantes



LE CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
recherche son

Directeur des Affaires Financières

Budget - Plan - Système d'Informations

Collaborateur immédiat du Directeur Général des Services, en étroite relation avec les partenaires internes et externes de la Région, vous assurez la cohérence et la mise en oeuvre des décisions financières et budgétaires à l'élaboration desquelles vous participez. Membre de l'équipe de direction, vous suivez les négociations du contrat de plan, vous animez et coordonnez vos services (50 personnes dont 10 cadres A).

Votre formation supérieure, appuyée par une solide connaissance des mécanismes financiers et budgétaires d'une collectivité territoriale, votre sens de la négociation ainsi que votre réel intérêt pour l'informatique et les méthodes d'organisation seront nécessaires pour réussir dans ce poste de niveau administrateur.

Ce recrutement est à pourvoir par mutation d'un fonctionnaire titulaire de la fonction publique territoriale ou par détachement d'un fonctionnaire de l'Etat. Les candidatures de contractuels, justifiant de plusieurs années d'expérience de la gestion des finances publiques seront également examinées.

Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo, sous réf. DAF/LM à notre conseil : Olivier PLESSE - **OUEST RESSOURCES HUMAINES - 12 Quai Duguay-Trouin - 35000 Rennes,** qui vous garantit discrétion et réponse. Les 1ers entretiens pourront se dérouler à Paris.



Pour la souplesse. Pour la puissance.

Rejoignez BIP.

ARBITRAGISTE OPTIONS



Au sein de Dresdner Bank, BIP assure notamment la responsabilité mondiale de deux des six filières d'activité de marchés du groupe : l'arbitrage de taux pour compte propre et l'arbitrage et la vente de produits structurés actions. Reconnue pour sa technicité, sa capacité d'innovation et sa souplesse de fonctionnement, BIP s'est imposée sur les plus grandes places financières. C'est pourquoi BIP incite ses collaborateurs à vivre une expérience riche et motivante dans un groupe où se conjuguent créativité, responsabilité et travail en équipe. Dans le cadre de notre développement nous créons un nouveau poste au département des marchés.

Au sein de l'équipe Taux Europe et rattaché(e) au responsable du desk francs, vous serez chargé(e) du développement de stratégies d'arbitrage sur le marché des options (options sur swaps, sur obligations, caps et floors).

De formation supérieure scientifique (grande école d'ingénieurs ou cycle universitaire), vous avez une expérience d'un à deux ans sur le marché des options OTC.

Votre rigueur, votre dynamisme et votre esprit d'équipe seront vos meilleurs atouts pour réussir à ce poste.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous référence AOM, à BIP, Direction des ressources humaines, 108 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Banque Internationale de Placement
Groupe Dresdner Bank

Société d'Ingénierie basée à Paris recherche son :

RESPONSABLE DE COMPTABILITE GENERALE

Vous établirez les déclarations fiscales et sociales, analyserez les comptes CA/paie/immobilisations et suivrez la comptabilité de nos Agences à l'étranger.

De formation supérieure (DECS ou équivalent), vous avez acquis une expérience de 5 ans minimum à un poste similaire en entreprise ou dans un Cabinet Comptable.

La maîtrise de l'informatique (AS400 - Excel) et de l'anglais est indispensable.

Ce poste implique des déplacements à l'étranger.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence FC640872 à : EUROMESSAGES - 78, bd de la République - 92514 Boulogne Cedex.

Évidence — OKC

Filiale d'une entreprise publique de l'audiovisuel, notre Antenne est bien connue des auditeurs du Moyen-Orient. Dans le cadre de notre nouvelle organisation, nous recherchons pour notre siège parisien notre

Secrétaire Général

Arabe courant

■ Sous l'autorité de la Direction Générale, vous assumerez les responsabilités suivantes :
- mise en place des procédures budgétaires et suivi des dépenses,
- management des ressources humaines (structure d'environ 50 personnes),
- soutien administratif et logistique du Directeur d'Antenne.

■ Agé de 35 ans, de formation supérieure (HEC, ESCP...), vous êtes gestionnaire d'expérience et manager de tempérament. Rigoureux, doté d'un réel esprit de décision, vous êtes un homme d'action volontaire et déterminé. Vous êtes bilingue français/arabe et maîtrisez l'anglais.

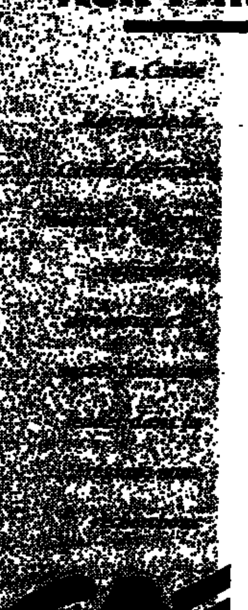
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la référence F1071 à notre Conseil KRENO S.A. - Jacques FROISSANT 86, rue du Dôme - 92514 Boulogne Cedex ou par fax au 46.20.24.11.

KRENO

Au cœur de l'économie auprès de chaque client

Alençon

SPÉCIALISTE CRÉDITS AUX PARTICULIERS



Doté d'une solide formation supérieure (Commerciale - Financière, Bancaire) et pouvant vous prévaloir d'une expérience réussie en particulier dans le domaine du financement de l'immobilier, vous souhaitez valoriser vos acquis.

Au sein de notre Direction des Marchés, vous êtes le gestionnaire et l'animateur de l'activité Crédits aux Particuliers. Vous apprécierez le « risque » et assurerez la gestion et l'expertise du domaine. Vous aurez également la responsabilité de l'assistance et de la formation du réseau commercial.

Votre rigueur, votre forte implication et votre sens de l'organisation associés à votre capacité d'adaptation, vous permettront d'évoluer au sein de notre entreprise.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (photo, CV et prétentions) au Responsable des Ressources Humaines - Crédit Agricole de l'Orne - 52, boulevard du Premier Chasseurs - BP 60 - 61002 Alençon Cedex.

L'Imagination dans le bon sens

NC Communication

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT H/F

RISQUES FINANCIERS ET BANCAIRES

Aux AGF, la Direction Internationale du Développement des Risques d'Entreprises (DIDRE) a pour mission de coordonner, soutenir et développer les activités des Grands Risques d'Entreprises dans l'ensemble de son réseau mondial.

Au sein de la DIDRE, le département Risques Financiers et Bancaires recherche, pour participer au développement européen des activités d'assurance du secteur bancaire et financier, un(e) Chargé(e) d'Affaires.

De formation supérieure (Bac + 4/5), âgé(e) de 28 à 35 ans environ, vous avez 3 à 5 années d'expérience bancaire acquise dans l'inspection (et éventuellement complétée par un passage à l'exploitation internationale).

Qualités de négociation et sens relationnel sont indispensables. Une parfaite maîtrise de l'anglais est nécessaire ; celle d'une seconde langue (allemand ou espagnol) souhaitable.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle sous référence M2D à Isabelle DONNADIEU AGF - département Recrutement - 33 rue La Fayette 75009 Paris.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.

Nous sommes 26 000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 77,4 milliards en France et dans plus de 39 pays. Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.

AGF

EURO RSCG

CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES

Organisme central, bancaire, financier et technique du groupe BANQUE POPULAIRE, recherche

Opérateur de marché obligataire international

Au sein de notre équipe obligataire devises, vous participez à la gestion du portefeuille d'actifs diversifiés pour compte propre.

En relation avec l'équipe commerciale de notre salle des marchés, vous développez les propositions d'asset swaps auprès de notre clientèle institutionnelle.

De formation supérieure (ingénieur ayant suivi un cursus complémentaire en finance ou diplômé d'école de commerce), vous avez impérativement une première expérience d'environ 3 ans sur les marchés obligataires en devises et les asset swaps.

Vous savez allier la précision technique à de bonnes capacités relationnelles et vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Si cette opportunité vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et photo) en précisant la réf. OMI à Mme G. Chalvignac, CCBP, DRH, 10/12 avenue Winston Churchill, 94677 Charenton le Pont Cedex.



Nous ne sommes pas populaires sans raisons

MEDIAPA

Juristes - Ressources Humaines



L'Ouverture Ernst & Young

Juriste / Fiscaliste

Paris + déplacements occasionnels à l'étranger

■ Diplômé(e) d'un troisième cycle de fiscalité et droit des affaires (DESS/DJCE/DEA), ayant à son actif 6 à 8 ans d'expérience professionnelle en cabinet de conseil ou en entreprise travaillant régulièrement avec des pays en voie de développement.

■ Cet emploi de Manager requiert un sens des responsabilités affirmé, un tempérament de développeur et un anglais parfaitement courant. La pratique quotidienne de la fiscalité des pays en voie de développement (Afrique notamment) est souhaitée.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous la référence FFA1/97, à l'attention de Sandrine GIBERT HSD ERNST & YOUNG - Tour Manhattan - Cedex 21 - 92095 Paris-La Défense 2.

HSD ERNST & YOUNG
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Austin Knight - Photo FOTOGRAM-STONE

MEDIA SYSTEM



...il y a un moment où Andersen Consulting s'impose...

Chargé(e) du personnel expatrié

EUROPE DE L'OUEST

En liaison avec nos équipes de fiscalistes, financiers, juristes et spécialistes en ressources humaines dans nos différents bureaux européens (Allemagne, Benelux, Suisse et Autriche), vous serez chargé(e) de la gestion du personnel expatrié et des missions suivantes :

- évaluation des conséquences financières, fiscales et juridiques de l'affectation de nos consultants sur des projets à l'étranger,
- élaboration et maintien des procédures pour l'évaluation du coût de ce personnel.
- établissement et mise en place des procédures permettant l'accomplissement des formalités nécessaires à l'expatriation (permis de travail, déclaration d'impôts, péréquation des salaires...),
- optimisation de la diffusion d'informations sur les traitements et salaires,
- établissement et maintien d'un système permettant de suivre les évolutions et la carrière de nos consultants expatriés

A 28/32 ans, de formation supérieure, vous justifiez d'au moins 5 ans d'expérience dans le domaine juridique, de la gestion du personnel expatrié et de leur fiscalité en Europe. Organisé(e), autonome, disposant d'excellentes qualités de communication, vous êtes impérativement bilingue anglais.

Ce poste basé à Paris comprend environ 15 % de déplacements en Europe.

Merci d'adresser votre dossier (CV, lettre manuscrite) sous réf. 110/LM/WE à Marcella Le Blanc, Andersen Consulting, 55 avenue George V, 75379 Paris Cedex 08.

Visez juste, voyez loin et vivez fort, Andersen Consulting vous offre les projets de vos ambitions. http://www.ac.com

Andersen Consulting est le leader mondial du conseil avec plus de 40 000 collaborateurs dans 47 pays. La très forte croissance que nous prévoyons dans les 5 prochaines années nous amène à nous entourer de nouveaux professionnels.

ANDERSEN CONSULTING

électronique d2

Créé en 1989, récemment côté à la Bourse de Paris, nous fabriquons et commercialisons des périphériques de stockage de données numériques. Implanté dans 10 pays d'Europe et aux Etats-Unis (200 personnes dont 100 à notre siège à Massy - 91), nous poursuivons notre stratégie de développement mondial et créons le poste de

Responsable des Ressources Humaines H/F

Rattaché à la Direction Générale, vous assurez l'ensemble de la fonction avec pour objectif :

- de mettre en place et d'optimiser les outils et les méthodes permettant une gestion rigoureuse et qualitative du personnel (moyenne d'âge : 27 ans),
- d'être une force de propositions en France et en Europe (ce qui implique des déplacements).

A 30/33 ans, de formation supérieure, vous avez 6 à 7 ans d'expérience opérationnelle de la fonction, si possible dans un environnement international et proche de notre métier.

Bien sûr, vous maîtrisez l'anglais.

Notre Conseil, Marie-Claude TESSIER, vous remercie de lui écrire sous référence 136



ALEXANDRE TIC SA
9, RUE ROYALE - 75008 PARIS

JEUNE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Monde associatif - Intervenant dans les domaines des temps de loisirs pour l'enfance et l'adolescence, l'insertion sociale et la formation professionnelle, cette institution nationale (300 millions de francs, 900 personnes) reconnue pour la qualité de ses prestations, recherche le jeune directeur des ressources humaines qui saura seconder le directeur général dans la maîtrise du développement de l'association. Responsable des différents aspects de la gestion sociale, il devra plus particulièrement faciliter les conditions d'une gestion dynamique des ressources humaines passant par la définition des métiers, des emplois et des carrières... Il participe également à la définition et à la mise en œuvre des relations avec les syndicats professionnels de la branche. Ce poste s'adresse à un responsable des ressources humaines maîtrisant bien les différentes facettes de la fonction (relations avec les partenaires sociaux, administration du personnel, gestion sociale...) et qui souhaite acquérir dans son nouveau poste une dimension de stratège. Pour réussir dans cette fonction, il est obligatoire d'avoir, en qualité d'expert ou de bénévole, compris le fonctionnement inhérent à la vie associative. Ecrire à Philippe LESAGE en précisant la référence R/3486 - **PA Consulting Group - 114, avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.75.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

Notre cabinet conseil en recrutement, dynamique et solidement implanté dans sa région recrute dans le cadre de son développement un

Consultant Senior h/f

Il devra contribuer au développement du portefeuille clients du cabinet (grands comptes et PME/PMI), conduire ses missions de recrutement dans leur intégralité. A 28/35 ans, il disposera d'une expérience (tant en recrutement que commerciale) de plus de 3 ans. La connaissance du secteur informatique sera un plus certain, de nombreux éditeurs de logiciels, SSII et directions informatiques nous confiant des missions. Une forte capacité de travail, une grande rigueur intellectuelle, le sens du service sont indispensables pour ce poste. La rémunération sera directement liée à la réussite du candidat.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature + photo à Arcanes Conseil, 24 allée de Stalingrad - 94170 Le Perreux-sur-Marne.

Arcanes Conseils

Évidence

GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL RECHERCHE POUR PARIS UN

Juriste Contrats Internationaux h/f

De culture anglo-saxonne

Rattaché à la Direction Juridique Centrale, vous participerez à l'analyse, à la rédaction et aux négociations des différents types d'accords (contrats nationaux et internationaux, joint venture) réalisés par les différentes entités du groupe.

Souple, pragmatique, vif, homme/femme de contact sachant s'adapter à toutes les situations, vous conseillerez et assisterez les entités au sein des équipes concernées.

Agé de 30/40 ans, de langue maternelle anglaise, de formation de type IEP ou équivalent, votre expérience acquise dans un cabinet ou en entreprise vous permet de maîtriser le droit des affaires.

Adresser CV, lettre manuscrite et prétentions sous référence JCIA 0110 à notre Conseil :
EGGO Conseil - 10, rue de Pouy - 75013 PARIS. Discrétion totale assurée.

EGGO Conseils

ORC

Juristes - Ressources Humaines

Votre secteur : L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTAIRE
Votre domaine : LES RESSOURCES HUMAINES
Votre expertise : LA FORMATION
Votre envergure : DIRECTEUR D'UN CENTRE DE PROFIT

Nous sommes un organisme professionnel agissant au plan national, au service de 4000 entreprises du secteur agricole et alimentaire.

Pour être rattaché au Directeur Général de cet organisme, nous recherchons un candidat de premier plan capable de mettre en oeuvre et de développer un dispositif de formation au service d'une politique professionnelle et d'animer une équipe d'une vingtaine de personnes.

- Il élaborera et proposera la politique de formation, les objectifs, les stratégies.
- Il organisera et adaptera les moyens à mettre en oeuvre.
- Il gérera son département en centre de profit.

Ce poste conviendrait à un cadre supérieur, diplômé d'une grande école, ayant assumé, avec succès, des responsabilités importantes de management dans le domaine de la formation. Il témoignera par ailleurs d'un intérêt marqué pour les organismes professionnels et d'indéniables qualités de "développeur", d'animateur et de rayonnement personnel.

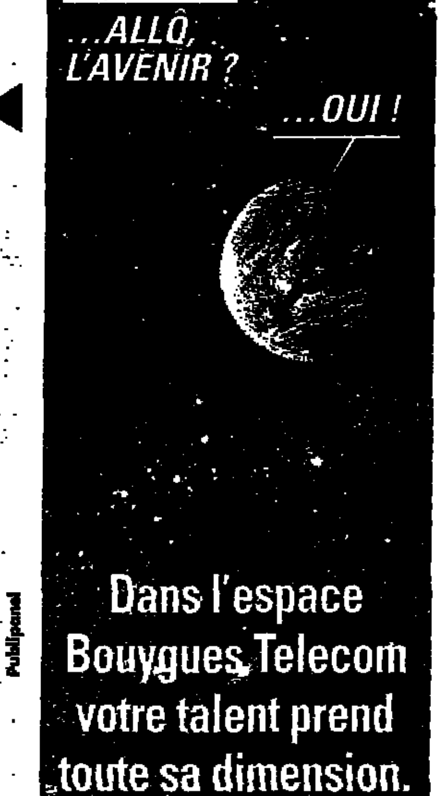
Poste à Paris.

Ecrire sous réf.
40A 3094 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel



Dans l'espace Bouygues Telecom votre talent prend toute sa dimension.

Quand on a du talent, pourquoi ne pas lui donner toute sa dimension ? Sur le marché le plus prometteur de la décennie, Bouygues Telecom lance la téléphonie personnelle : téléphoner devient un sixième sens. Bouygues Telecom offre un espace professionnel, humain et technologique exceptionnel. Une aventure à vivre sous le signe de la croissance, de l'innovation et du service dans une entreprise qui se donne les moyens de ses ambitions. Si vous voulez dire OUI à l'avenir, rejoignez-nous.

JURISTE RÉGLEMENTATION H/F

Au sein de notre Direction Juridique, rattaché au Responsable Réglementation et Concurrence, vous prenez en charge l'analyse de la réglementation nationale et communautaire des télécommunications ainsi que la préparation des positions de notre société, en étroite collaboration avec notre service des Relations Extérieures.

Vous êtes également responsable de l'assistance et du conseil sur les aspects réglementaires des projets développés par Bouygues Telecom.

Vous êtes diplômé d'un 3e cycle en Droit des Affaires (dominante Droit Communautaire, Droit de la Concurrence et Nouvelles Technologies) et avez une première expérience significative acquise en droit des télécommunications en cabinet d'avocats, en entreprise ou administration.

Ce poste est basé à Vélizy.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. FDE/AVET/LM à BOUYGUES TELECOM Service Ressources Humaines - 51 avenue de l'Europe - 78944 VELIZY Cedex.



Bouygues Telecom

ET SI NOUS GRANDISSIONS ENSEMBLE ?

EURO RSCG

BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Avocats

recherche

Fiscalistes confirmés

ayant :

- une expérience de 2 à 4 ans dans un cabinet d'avocats,
- une formation supérieure en fiscalité,
- de bonnes connaissances en comptabilité,
- la maîtrise de l'anglais.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) :
BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
1-3 Villa Emile Bergerat
92522 Neuilly-sur-Seine cedex.

BERLIN - BRUXELLES - BUENOS-AIRES - DÜSSELDORF
HO CHI MINH-VILLE - LONDRES - MADRID - MOSCOU - NEW YORK



Deuxième groupe français de transport urbain et interurbain (Groupe Caisse des Dépôts), TRANSDEV recrute, pour Nantes (44), un :

Responsable Juridique

Rattaché au Directeur Général, vos principales missions sont :

- Intervenir auprès des différentes directions de la société comme conseil ;
- Rédiger et suivre la totalité des contrats ainsi qu'assurer leur sécurisation ;
- Elaborer les montages juridiques et fiscaux concernant le partenariat avec les collectivités locales et tout autre type d'interlocuteurs.

Agé d'au moins 30 ans, de formation supérieure (3ème cycle Droit Public ou équivalent), vous possédez une pratique significative (au moins 5 ans) des passations de marchés publics et des contrats de délégation de service public. Une expérience en économie mixte serait un plus certain.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo, lettre de motivation et prétentions), sous référence 96/04 à notre Conseil **PALMER INTERNATIONAL, 111 bis rue de Courcelles, 75017 PARIS.**

Palmer

LBW

OBC

—EDITIONS—
LEGISLATIVES

Notre publication le Dictionnaire Permanent Social est l'outil de travail privilégié des juristes, des entreprises et autres praticiens du droit social. Pour renforcer son équipe rédactionnelle de haut niveau, nous recrutons un

REDACTEUR CONFIRME
DROIT DU TRAVAIL

Vous analyserez les textes juridiques et commenterez la jurisprudence, afin d'en dégager les solutions pratiques dans la cadre de nos bulletins d'actualité et de notre documentation de base. Etroitement associé à la réalisation technique de nos produits et au développement éditorial du Dictionnaire, vous participerez également aux points de Presse et d'informations organisés par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

De formation supérieure en Droit du Travail (DEA, DESS, Magistère), vous êtes passionné par l'information juridique et maîtrisez particulièrement le droit de la rupture du contrat de travail et de la représentation du personnel.

Le poste que nous vous proposons nécessite une expérience significative de plusieurs années dans la rédaction (Presse, Edition Juridique, fédération ou syndicat professionnel, conseil d'entreprises).

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions) sous réf. DRH/DP02 sur l'enveloppe, aux EDITIONS LEGISLATIVES, Direction des Ressources Humaines - 80, avenue de la Marne 92546 MONTROUGE cedex.

OBC

LEADER MONDIAL DANS NOTRE DOMAINE, NOUS RECHERCHONS UN



Au sein de notre Direction Juridique et en liaison avec les Directions opérationnelles, vous prendrez en charge la rédaction et la négociation des contrats (France et Internationaux) tels que : réponses aux appels d'offres et accords annexes, licences, contrats de développement, de représentation, accords de groupement, joint-ventures, cautions bancaires, contrats de financement, accords de confidentialité, etc...

Vous conseillerez les managers sur les diverses questions de droit dans tous les domaines : droit communautaire, droit de la concurrence, lois sur l'exportation et l'importation etc...

Par ailleurs, vous pourrez être amené à participer à des cessions/acquisitions de sociétés extérieures ou Groupe tant en France qu'à l'étranger et/ou à la mise en place de «Joint ventures», notamment à l'étranger.

Poste basé en Région Parisienne (92). Des déplacements sont à prévoir.

De formation supérieure, DEA de Droit des Affaires ou équivalent, vous avez acquis une expérience de 3 à 5 ans. Une expérience à l'étranger serait un atout. La maîtrise de l'anglais est indispensable.



Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) s/réf. VDM2214 à EUROMESSAGES, 78, boulevard de la République, 92514 BOULOGNE Cedex qui transmettra.

OBC

LAFAYETTE SERVICES LASER
(GROUPE GALERIES LAFAYETTE)

Holding à la tête de plusieurs sociétés de services, opérationnelles dans les domaines du crédit à la consommation, des services financiers, des technologies de l'information et du commerce électronique.

nous recherchons

UN(E) JURISTE [illegible] environ

Spécialement en charge des questions propres à la S.S.I.I. du groupe, le candidat devra avoir une bonne connaissance générale du droit des affaires, notamment du droit des sociétés, ainsi qu'une expérience significative du droit de l'informatique, du droit de la propriété littéraire et du droit des technologies nouvelles de l'information.

Il s'agit d'une création de poste, basé à Paris et rattaché au Secrétaire Général de notre Holding.

Prière d'envoyer votre curriculum détaillé, lettre, photo et prétentions à :

LASER / SECRETARIAT GENERAL /réf. 052
66, rue des Archives - 75003 PARIS

AUSTIN KNIGHT FRANCE
Conseil, Communication et Services pour les Ressources Humaines a le plaisir d'annoncer l'arrivée de

Henry KISIEL

En qualité de manager de l'activité Executive Search. Il sera plus particulièrement chargé de la recherche de cadres dirigeants, domaine dans lequel il a plus de 10 ans d'expérience acquise au sein d'HK Consultants.

Austin Knight France complète ainsi sa structure de conseil en recrutement, dirigée par François Caron.



26, Avenue de l'Opéra 75001 Paris
Tél : 53 45 11 09 - Fax : 53 45 11 38

Dirigeants



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU HAVRE

Directeur Général

Sous l'autorité du Président, vous mettez en œuvre la politique définie par le bureau de la CCI, en animant les services internes et les structures gérées (4 grandes Directions, 300 permanents, 400 vacataires).

Au service des entreprises et à l'écoute de leurs besoins, vous coordonnez les moyens humains, techniques et financiers de la CCI pour favoriser le développement de la circonscription, en partenariat avec les décideurs économiques et institutionnels.

De formation supérieure (Grande Ecole, IEP...), âgé de 40 à 50 ans, vous justifiez d'une solide expérience dans des fonctions polyvalentes de responsabilités d'animation et d'encadrement acquise en entreprise et CCI/ou collectivités locales. Anglais indispensable.

Homme de leadership, vous êtes capable de vous imposer par vos compétences, votre efficacité et la confiance que vous inspirez.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf AFU/96240 à la
Direction des Ressources Humaines de l'ACFCI
45, avenue d'Iéna - 75116 PARIS

Our client is an international manufacturing and sales company with separate operating headquarters in North-America, Asia and Europe. This successful, profitable organisation is active in several niche-markets and delivers its products to industrial clients (directly) and consumer clients (through suppliers). The compact European headquarters - located in the centre of the Benelux - manages the R&D, production (several plants), logistics, finance & information systems and sales departments. The company has a serious growth target : doubling its turnover by the year 2000. This goal will be reached by internal development and by acquisitions. As a consequence the company will be subject to changes in structure and culture. For the European organisation they now wish to recruit a (m/f) :

GENERAL MANAGER EUROPE

charismatic leader and excellent communicator

The job :
- ☐ After observing the company and studying the changes that are already taking place, you will focus on "bonding" the management team in its effort to change the structure and culture of the company for growth whilst safeguarding the day-to-day business. You will be responsible for the total European organisation and report to the President.
- ☐ The buzz words are : growth, communication, teamwork, discipline and stimulating the entrepreneurial spirit.

Your profile :
- ☐ Likely to be in your early forties (max. 45 years) you will be able to demonstrate a successful track record as a general manager. Minimum 10 years managerial experience in medium-sized companies operating in niche-markets. Familiar with the management of change processes and experience with realising major growth scenarios.
- ☐ European thinker, fluent English and one extra major European language (German or French).
- ☐ Extrovert leader used to travelling and able to relocate to the corporate office in the Benelux.

We offer :
- ☐ A challenging top position in a sound organisation with a good reputation and high quality products. The company operates in high potential markets and is willing and able to invest in acquisitions. Excellent remuneration package.

If you are interested in this position and meet all of the above-mentioned demands, please send your c.v., *mentioning* ref. ES 96.25/LM, within 10 days to **Mercuri Urval**, avenue Hippocrate 16, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgium. (Fax : 32-2-725.89.04).
For further information call 32-2-715.09.80 between 11.00 and 13.00 hours.

Australia, Austria, Estonia, Finland, France, Germany, Italy, the Netherlands — **Mercuri Urval** — Norway, Portugal, Spain, Sweden, United Kingdom, United States

Executive Service

Agence culturelle régionale aux missions diversifiées, recherche, dans un contexte d'expansion, son

Directeur Général

Vous serez chargé d'élaborer et de porter un projet culturel fort afin de conforter l'agence dans ses domaines traditionnels et explorer de nouveaux territoires...

En gestionnaire avisé, vous développerez l'agence en tenant compte des contraintes budgétaires et en recherchant de nouveaux partenariats et financements complémentaires. Vous aurez à motiver votre équipe (17 personnes) et à la renforcer autour de vos projets.

Une expérience professionnelle de 5 à 10 ans minimum fait de vous un interlocuteur privilégié des acteurs de la vie culturelle et artistique, des collectivités publiques et des structures associatives. Un excellent niveau de formation et de culture générale, la pratique de l'allemand, le goût des initiatives et l'enthousiasme pour le secteur vous permettront de réussir dans cette fonction.

Le poste est basé près de Strasbourg.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence B/1200 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

Évidence

Directeur du développement

Conseil en performance, nous accompagnons la stratégie de grands groupes industriels sur des projets à long terme en définissant avec eux la manière d'atteindre leurs objectifs en termes de qualité, de coût, de *management et de métiers*. Notre façon de faire spécifique est fondée sur notre capacité d'anticipation et notre talent de mise en œuvre. Aujourd'hui, *notre croissance nous* amène à renforcer notre équipe de direction dans sa composante commerciale. Chargé de maintenir les relations avec les groupes déjà clients, vous devrez également participer activement à notre pénétration dans de nouveaux groupes. Vous vendrez des missions et participerez donc à leur définition, à l'élaboration des cahiers des charges et à leur déroulement.

Diplômé d'une grande école de commerce, vous avez une expérience de 5 à 10 ans dans une entreprise à caractère industriel. Prêt à vous investir dans la réalisation concrète des missions, vous souhaitez réussir et vous affirmer dans une petite *structure*. Votre talent *commercial*, votre capacité à élaborer des solutions sur mesure et vos qualités d'animateur d'équipe sont vos *meilleurs* atouts.
Convaincant, impliqué, vous êtes à l'aise avec des dirigeants de grands groupes et, à *l'intérieur de ceux-ci*, avec des gens de tous niveaux. La maîtrise de l'anglais est indispensable et celle d'une autre langue serait appréciée.

Pour ce poste basé en proche banlieue *parisienne* (92) avec des déplacements à prévoir en France et à l'étranger, merci d'adresser votre candidature, *sous réf.* 33435, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

SARTHE HABITAT

Principal acteur du logement social du département recherche son :

Directeur Gestion-Finances

Après votre formation supérieure, votre parcours vous a permis d'approfondir et de maîtriser les différents aspects de la fonction (finance, gestion, comptabilité, fiscalité).

Rattaché au Directeur Général, vos responsabilités essentielles couvriront :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique financière de l'organisme, en adéquation avec sa stratégie,
- le contrôle de gestion de la société et la mise en place d'un contrôle interne,
- la supervision du service comptable et la gestion de la trésorerie.

Savoir-faire technique, compréhension des besoins et capacité à apporter des réponses efficaces, sens du management, capacité de faire partager aux autres, sont les qualités indispensables pour réussir dans cette fonction.

GROUPE FORCE

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivations et photo), sous référence JYL/DGF, à notre Conseil : GROUPE FORCE - 695, route de Paris 79180 Chauray - Niort.

RLaA

Cabinet conseil en recrutement de Cadres Supérieurs et Dirigeants, exclusivement par approche directe, souhaite intégrer pour accompagner son fort développement :

CONSULTANT SENIOR

Diplômé d'une *Grande École*, vous *justifiez d'une expérience de Manager* en entreprise, que vous avez complétée par une pratique d'au moins 5 ans du métier de Consultant par approche directe.

Nous vous proposons de devenir l'un de nos principaux apporteurs d'affaires : vous développerez votre portefeuille de clients en toute autonomie et serez responsable de votre démarche depuis l'approche commerciale initiale, jusqu'à la conclusion de la mission en termes financiers.

Votre parfaite maîtrise de certains secteurs d'activité, vos capacités commerciales indéniables, votre autorité naturelle et votre forte détermination vous permettront, dans le cadre d'une politique de prestations et d'honoraires de niveau élevé, de négocier avec des dirigeants d'entreprise.

Votre rémunération ? Si vous êtes l'homme ou la femme que nous recherchons, elle sera vraisemblablement très élevée, *puisqu'étroitement* liée à vos résultats.

Le poste est à pourvoir *rapidement*, et exige une parfaite maîtrise de la langue anglaise.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 9609125 à Évidence - 16 rue Baudin - 92300 Levallois-Perret.

Évidence

Filiale d'un groupe international leader sur son marché recherche



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rattaché au Président de la Division Europe, vous avez la charge complète de la Filiale Française. Votre mission sera d'améliorer les performances et la productivité de l'entreprise afin de la rendre encore plus compétitive dans le cadre européen.

A 35-45 ans, de formation supérieure TECHNIQUE TYPE INGENIEUR MECANIQUE avec ouverture sur l'Electronique. **Vous parlez couramment anglais.**

Après une expérience réussie du management d'unité de production, vous souhaitez évoluer vers la responsabilité globale d'une affaire à taille humaine (60 personnes) dans un contexte international.

Ce poste est basé en Touraine.

Merci d'adresser (en toute confidentialité) votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), en précisant votre rémunération actuelle à notre conseil **ACTIFORCES** - BP 504 - 37550 SAINT AVERTIN Cedex.



Le Monde des Cadres

AIDES
NORD PAS-DE-CALAIS

Créée en 1984, AIDES est une association de lutte contre le sida reconnue d'utilité publique. AIDES est présente dans 112 villes (métropole et DOM-TOM) par le biais d'un réseau national de 3 630 volontaires. Notre objectif : construire une stratégie de réponses adaptées à l'évolution de l'épidémie impliquant tous les acteurs de la lutte contre le sida. Notre action : mobiliser les énergies de tous pour développer les actions concrètes de proximité.

Aujourd'hui, nous recherchons pour le siège de Lille de notre Comité Nord Pas de Calais

Directeur exécutif h/f

Rattaché au Président, vous serez responsable de la mise en oeuvre et du suivi des différentes actions menées par l'association. Plus précisément, vous serez chargé de proposer un plan de réorganisation de la structure, de l'administration générale (encadrement et gestion du personnel, élaboration et suivi des dossiers de subventions, des budgets prévisionnels et des plans de financement, gestion financière), de la communication externe de l'organisation de l'action associative (relations avec les partenaires institutionnels ou privés et avec la presse, plan de communication, suivi et évaluation des actions menées...) du fonctionnement de l'association et de la communication interne (réunions de bureau, CA, AG, bilan d'activité).

A 30/45 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous pouvez mettre en avant un parcours solide de responsabilités associatives dans une dynamique de soutien aux publics en difficulté, ou, issu de l'entreprise comme cadre opérationnel, vous bénéficiez parallèlement d'une expérience bénévole significative. Aujourd'hui, vous souhaitez donner un nouveau sens à votre carrière.

Fortement sensibilisé à notre mission de lutte contre le SIDA, gestionnaire, manager de talent, vous vous caractérisez aussi par votre sens de l'humain, par vos qualités d'écoute et de conviction, par votre éthique personnelle. Prêt à vous investir à fond, vous avez une grande disponibilité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, rémunération actuelle) s/réf. FL 280 à notre Conseil Frédéric LAMBIN, AXAD, 3 avenue de la Créativité, 59658 Villeneuve d'Ascq Cedex ou par fax au 20.91.16.92.

MEDIAPA



Un partenaire européen pour des télécommunications mondiales

BT FRANCE, Filiale de l'Opérateur mondial en Télécommunications, recherche un

Juriste Contrats H/F

Anglais courant

Votre mission :
Concevoir, rédiger, négocier des contrats d'achat et de vente de services dans un marché de haute technologie et un environnement international. Identifier et couvrir des risques attachés aux projets commerciaux, participer à l'élaboration et au lancement de nouveaux services. Vous êtes appelé à travailler en collaboration étroite avec les différents départements de la société.

Votre profil :
Vous êtes titulaire d'une solide formation juridique de droit privé (D.E.S.S.), et maîtrisez parfaitement l'anglais.
Votre expérience de 3 ans environ, dans un contexte français et international, vous permet de disposer des qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction nécessaires à l'élaboration des contrats et à la conduite de négociations.
Vous êtes dynamique et abordez la technologie avec intérêt.

La Défense

Si vous êtes intéressé par ce poste, adressez votre dossier complet (lettre manuscrite, CV en anglais et français, photo et prétentions) à Dominique de Kerchove - BT France - immeuble Jean Monnet 92061 Paris La Défense.

BT

Dab's

Important groupe coopératif agricole de l'Est de la France recherche, dans le cadre de son développement, un(e) :

"ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E) CEREALES"

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Commercial, il (ou elle) :

- participera à l'analyse, à la définition et à la mise en marché des productions des agriculteurs, recherchera et contractualisera de nouveaux débouchés,
- assurera les relations entre les différents intervenants de la production au client final,
- supervisera l'exécution des différents contrats,
- optimisera les positions sur les différents marchés à terme,
- sera responsable d'une station de production de semences (contrats, production, qualité, délai)

Profil :

Formation supérieure (école de commerce, Ingénieur agro...) avec 2 à 3 ans d'expérience réussis dans une fonction équivalente (achat ou vente) chez un organisme stockeur ou société de négoce.

Connaissance de l'allemand indispensable et de l'anglais souhaitée.

Adresser votre dossier de candidature (lettre, photo et prétentions) sous n° 9041 à : LE MONDE Publicité 133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

Observatoire des tendances économiques et financières au service des dirigeants, organe institutionnel proche des entreprises françaises, des instances officielles et des média, REXECODE joue un rôle moteur depuis 1957 pour favoriser l'expansion nationale. REXECODE recrute un

ECONOMISTE

Celui-ci est responsable en propre vis-à-vis des adhérents d'une zone géographique donnée - suivi conjoncturel, prévision macroéconomique et analyse sectorielle -; il suit et alimente ses bases de données et participe à la rédaction des documents périodiques de REXECODE.
Vous êtes Docteur en économie ou diplômé d'une grande école d'ingénieurs - X, MINES, CENTRALE, ENSAE, ... - ayant complété votre cursus par une formation supérieure en macroéconomie, conjoncture et analyse économique, en France ou à l'étranger, vous disposez de facilités d'expression à l'écrit et à l'oral, vous maîtrisez une deuxième langue, fort d'une première expérience, bon pédagogue, maîtrisant l'informatique, vous avez envie de rejoindre REXECODE: René CASIMIR, Directeur AWV Conseil, est votre contact confidentiel; écrivez-lui (lettre manuscrite, CV, photo) au : 1 Rue A. Vacquerie, BP 237, 75 770 PARIS CEDEX 16.

REXECODE



Conseil Général
Département du Nord
recrute :

Un Coordonnateur de la politique d'aménagement du territoire (Réf. 20)

Vous assurerez deux fonctions principales :
- la responsabilité du bureau de l'aménagement du territoire (équipe de 6 personnes, dont 3 chargés de mission), rattaché à la direction de l'action économique,
- une mission de coordination transversale sur l'ensemble des services départementaux impliqués dans l'aménagement du territoire, selon la méthode du management par projets. Vous mettrez en oeuvre les décisions et les orientations prises par le comité de programmation animé par le Directeur général adjoint chargé du développement et de l'aménagement.

Vous avez des connaissances pluridisciplinaires (droit de l'urbanisme, gestion des sols, concepts relatifs au développement et à l'aménagement du territoire).
Vous avez également une réelle capacité à développer des réflexions et relations transversales (animation de groupes de travail, contacts avec de nombreux partenaires internes et externes).

Fonctionnaire ou possédant une expérience en bureau d'études, de formation ingénieur, urbaniste ou sciences politiques, vous maîtrisez les rouages administratifs, possédez des qualités rédactionnelles et une capacité à l'animation et à la coordination.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée d'un CV détaillé, d'une photo d'identité à Monsieur le Président du Conseil Général du Nord, DRH/Service Effectifs Emplois, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille cedex **avant le 01/11/1996.**

safari

Société de services spécialisée dans le secteur de la santé.

Pour développer une activité nouvelle auprès des hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, laboratoires nous recherchons un(e)

COMMERCIAL(E)

Ayant si possible une connaissance du monde de la santé et de la bureautique.

SMIC plus intéressement, frais remboursés.

Merci d'adresser lettre, C.V. et photo à Perspective Santé - 156, boulevard Magenta - 75010 PARIS

Rédacteur H/F
COMMUNICATION COMMERCIALE
CDD 6 MOIS AU MINIMUM

CARDIF

- De formation bac + 4 (école de communication ou de journalisme, école de commerce, maîtrise de lettres), vous vous distinguerez par une plume facile, un tempérament alliant rigueur et créativité, un excellent relationnel et une adaptabilité à toute épreuve.
- Votre première expérience (3 ans au minimum) vous a permis d'acquérir une parfaite connaissance en matière de produits financiers et d'assurance-vie.
- Vous vous verrez confier la conception-rédaction de mailings et brochures commerciales ainsi que le suivi et la mise à jour de la documentation commerciale.
- Vous participerez également à la promotion des produits par le biais de manifestations professionnelles (salons...).
- Merci d'adresser votre candidature sous réf. 6081 à Véronique Galmiche, Compagnie Bancaire, Service Recrutement, 5 avenue Kléber, 75116 Paris.

CARDIF, filiale de la Compagnie Bancaire, est l'un des tout premiers groupes privés d'assurance-vie et de capitalisation. Nos signes particuliers :
- 80 milliards d'encours gérés,
- 620 collaborateurs,
- une forte notoriété,
- un développement international,
- une capacité d'innovation permanente.

COMPAGNIE BANCAIRE

Guillaume Tell





Marketing - Communication

SUD-EST

Importante Société de Transport Public recherche

UN CADRE de haut niveau

pour prendre la tête de sa Direction Commerciale et Marketing.

Le candidat (homme ou femme d'environ 40 ans), de formation supérieure (HEC, MBA,...), doit posséder une expérience significative dans une fonction à larges responsabilités commerciales et marketing dans le transport urbain ou dans le service au grand public.

Aisance relationnelle, sens de l'organisation, dynamisme et créativité, ancrage sur le terrain et force de conviction sont indispensables.

Il devra animer cette Direction, au sein du Comité de Direction Générale, faire l'analyse critique des forces et faiblesses du réseau actuel, proposer son évolution future dans une perspective d'intercommunalité, assurer la conquête d'une clientèle nouvelle, la définition d'un produit nouveau.

La rémunération sera fonction de l'expérience et du potentiel du candidat.

Adresser votre CV et vos prétentions à :

R.T.M. / Délégué Général
10-12, avenue Clot-Bey
B.P. 334 - 13271 MARSEILLE Cedex 08



Professionnels du marketing

En matière de service, de relations commerciales et de technologies, nous écrivons l'histoire. Grande entreprise industrielle et commerciale au service de ses clients, France Télécom a su inscrire ses performances dans une logique d'évolution, de compétition mondiale et de mutation technologique qui ouvre constamment des territoires nouveaux.
Pour notre Activité Entreprises, nous recherchons

- **des Chefs de Produits sénior et junior** — Réf. FT CP
- **des Chefs de Projets (Marketing sectoriel)** — Réf. FT PRO
- **un Responsable Pôle Etudes et Documentation** — Réf. FT DOC

Vos responsabilités et vos missions s'inscriront dans la démarche Marketing de nos Unités d'Affaires opérationnelles, au service des entreprises. De nombreux postes sont à pourvoir dans les Domaines Voix et Données.

Après des études supérieures (Grande Ecole de Commerce, d'Ingénieurs, Université...), vous justifiez d'une solide formation et expérience du Marketing en contexte concurrentiel.

Plus qu'à des compétences techniques fines, nous serons sensibles à votre parcours effectué dans des domaines tels que : • les services • la haute technologie..., à votre ouverture internationale, votre pratique de l'anglais et votre expérience du monde des affaires.

Votre personnalité fera la différence : créativité, réactivité, sens des affaires, force de proposition.

Venez construire votre avenir au sein d'un groupe de dimension mondiale, au premier plan des télécommunications du futur !

Vous êtes convaincu(e) que vos compétences peuvent nous intéresser, alors sachez saisir cette opportunité en adressant dans les meilleurs délais un dossier complet à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence choisie, portée sur lettre et enveloppe.



INSTITUT D'ETUDES DE MARCHES (R. P.)

recherche (H/F) :

- **DIRECTEUR D'ETUDES** confirmé, pour développement commercial de nouveaux secteurs.
- **CHARGE D'ETUDES QUANTI SENIOR,** 3 ans minimum d'expérience.

ANGLAIS courant nécessaire pour les deux postes.

Adresser C.V., photo et lettre manuscrite (*sous réf. n° 9042*) à :

Le Monde Publicité
133, avenue des Champs-Elysées – 75409 Paris cedex 08.

Institut Français de

DEMOSCOPIE

un des principaux instituts de recherche Marketing

recherche, *pour son département* Grandes Enquêtes, un

Chargé d'Etudes

- Vous avez une expérience de 2 ans minimum dans le domaine transports et/ou télécommunications.
- Des études supérieures, Bac +3 minimum, complétées par une bonne formation statistique. Vous avez une pratique courante de l'anglais. Vous avez l'esprit d'analyse et de synthèse indispensable à la rédaction de rapports.
- Adressez votre dossier de candidature : lettre manuscrite et CV à Mme FRIQUET - Institut Français de DEMOSCOPIE - 26, rue de Chambéry - 75015 PARIS.

INSTITUT FRANÇAIS DE DEMOSCOPIE
RECHERCHES ET ETUDES MARKETING

Austin Knight

Travailler à l'International
Développer une grande marque mondiale

Le leader mondial dans le domaine des arts de la table recherche un

RESPONSABLE MARKETING ET COMMERCIAL

Fort potentiel d'évolution

Il s'agit d'intensifier le développement de plusieurs de ses marques par une commercialisation dans de nouveaux canaux de distribution en France, Espagne et Italie.

Votre parcours vous a donné une bonne approche commerciale et marketing ainsi que la capacité d'évaluer l'efficacité des canaux de distribution et leur importance stratégique.

De formation grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP ou équivalent), vous avez 3 ans d'expérience réussie en marketing opérationnel ou en négociation auprès de grandes centrales d'achats.

Vous souhaitez maintenant avoir une responsabilité personnalisée, travailler à l'échelon international et vous avez le tempérament d'un pionnier capable d'initier des activités tout en bénéficiant des moyens d'un groupe.

Vous maîtrisez l'anglais et vous avez de bonnes connaissances en italien ou en espagnol. Vos talents et vos aspirations correspondent alors sans doute à nos projets.

Poste basé à Paris.

Ecrire sous réf.
40B 3081 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

VIA TRANSPORT, UNE DIVISION DU GROUPE VIA GTI

Avec 19 000 personnes, 8 400 véhicules, 2 métros, 1 tramway, VIA TRANSPORT est le premier opérateur privé de transport public de voyageurs.

Pour une de ses filiales Nord Est Paris, VIA TRANSPORT recherche un

Chef de Produits Junior

Poste formateur et évolutif, permettant la mise en oeuvre de techniques marketing élaborées dans le cadre d'une activité répondant au double impératif de service public et de gestion privée.

La réussite dans ce poste implique : • une formation ESC ou diplôme universitaire équivalent, avec des stages significatifs • un bon sens relationnel, le goût de l'action sur le terrain lié au sens du service public et à une bonne sensibilité à la vie de la cité • un réel potentiel d'évolution.

Merci d'adresser lettre et CV sous référence 40B 3003 6M à notre conseil :
etap 71, rue d'Auteuil - 75016 Paris.

VIA G.T.I.

NOTRE POUVOIR DE FAIRE EST VOTRE LIBERTE

Publipanel

Conseil et Audit

